



## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire de l'agglomération de  
Saintes**





# SOMMAIRE

Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique	3
Sommaire fiches action	34
Fiches action	42
Sommaire fiches projet	287
Fiches projet	292
Maquettes financière	372



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de l'agglomération de Saintes**

### **ENTRE**

**L'Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de la Communauté d'Agglomération de Saintes**, représenté par son Président, Monsieur Bruno Drapron autorisé par délibération n°2021-130 de son Conseil communautaire en date du 6 juillet 2021.

d'une part,

**ET**

**L'État**, représenté par Monsieur Nicolas Basselier, Préfet de la Charente-Maritime,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

Par ailleurs, le 3 septembre 2020 le Gouvernement a présenté, le plan " France Relance " qui constitue la feuille de route pour la refondation économique, sociale et écologique du pays, plan doté de 100 milliards d'euros

Dans un vaste effort mobilisateur, le Plan de relance se décline en différents accords et contrats conclus avec les collectivités locales qui visent des opérations qui seront engagées en 2021 et 2022 :

- accord régional de relance conclu entre l'État et la région Nouvelle-Aquitaine
- accord départemental de relance conclu entre l'État et le département de la Charente-Maritime de décembre 2020
- des contrats de relance et de transition écologique conclus entre l'État et les EPCI (CRTE)

Ces derniers, dans une perspective plus longue, permettront d'identifier l'ensemble des actions susceptibles de contribuer aux ambitions du projet de territoire et aux politiques de transition écologique portées par l'État et ses opérateurs.

Ce projet de territoire construit pour les six années à venir est axé sur l'élaboration d'un système de développement résilient au service de la population et adapté aux besoins des citoyens.

Il porte une double approche transversale de transition écologique et de cohésion des territoires. L'ensemble des acteurs de la société civile contribue à sa mise en œuvre.

Ce projet se traduit par un contrat de relance et transition écologique. Celui-ci a vocation à être évolutif, à être révisé, enrichi, complété voire réorienté régulièrement pour s'adapter à la réalité des territoires, à l'évolution du contexte et pour prendre en compte les résultats obtenus.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires de la Charente-Maritime.





Son territoire rétro-littoral couvre une superficie de 476,6 km<sup>2</sup> et est peu dense (126,3 ha par hab./km<sup>2</sup>). Il est composé de 8 % de sols artificialisés, 73,2 % de terres agricoles, de 18,6 % de forêts et milieux semi-naturels et 0,2 % de zones humides.

## **Article 2.2 – Le diagnostic du territoire**

### **1. Un territoire ouvert et accueillant mais fragilisé par une diminution de ses emplois, une dynamique démographique qui s'infléchit avec un vieillissement accéléré de sa population**

#### **➤ Un territoire qui tire parti de sa position géographique....**

En Nouvelle Aquitaine, à 1 heure de Bordeaux, l'agglomération de Saintes est située géographiquement au cœur des pôles de croissance de l'Ouest Français, offrant à ses habitants et ses visiteurs un cadre de vie apprécié où il fait bon vivre.

#### **...l'agglomération de Saintes attire les touristes mais un potentiel insuffisamment exploité**

Ce territoire est doté d'un riche patrimoine historique, architectural, naturel, gastronomique... Depuis l'empire romain, ce territoire est un carrefour d'échanges et de commerce : Saintes ou Médiolanum était capitale de la province romaine d'aquitaine. Chaque année, les sites historiques accueillent de nombreux visiteurs : plus de 50 000 pour le site des Arènes de Saintes, l'abbaye de Fontdouce, le site du paléosite de Saintes....Le territoire se découvre à pied depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, à vélo à partir de la Flow Vélo, le chemin du Coran en cours d'aménagement ou ses autres itinéraires cyclables depuis son fleuve, la Charente...

Le tourisme est un des secteurs clés du développement du territoire et dispose d'un fort potentiel lorsque l'on sait qu'à l'échelle nationale ce secteur représente 17,9 % des revenus résidentiels en 2016 (6,1 % pour la CDA de Saintes). La mise en place d'un tourisme 2.0, le développement du cyclotourisme, d'un tourisme fluvial qualitatif, la valorisation des patrimoines et leurs mises en réseau sont autant d'enjeux pour le territoire. Des projets sont en cours comme l'aménagement de la Flow Vélo, du chemin du Coran, la valorisation des aqueducs gallo-romains de Saintes, la restauration des Arènes et de l'église Saint Eutrope à Saintes. Le travail de valorisation et de mise en tourisme du territoire est à poursuivre tout en donnant du sens à moyen terme en se dotant d'orientations fortes pour que la Saintonge Romane devienne une destination touristique concurrentielle. La valorisation des productions locales très identitaires, des savoir-faire sont autant d'atouts pour développer le tourisme et les activités de loisirs des habitants du territoire. Les animations culturelles (festival de l'abbaye aux Dames....) sont également un élément important du développement territorial.

#### **...elle accueille de nouveaux habitants mais la croissance démographique s'infléchit et le vieillissement de sa population s'accélère**

Fort de ses atouts, son territoire accueille chaque année de nouveaux habitants, le solde migratoire étant positif (+0,4%) entre 2012 et 2017. Néanmoins, la croissance de la population s'est infléchie fortement ces dernières années en raison d'une forte diminution de son solde naturel (-0,2%) : la variation moyenne de la population passe de 1 % pour la période de 1999 à 2007 à 0,2 % entre 2012 et 2017. Si cela

correspond à la tendance observée en Charente-Maritime ( 1 % à 05 %) cette tendance est plus marquée sur le territoire saintais.

Le territoire est particulièrement attractif pour les pré-retraités et les retraités mais le vieillissement de la population sur le territoire s'accélère : l'indice de vieillissement est de 116 sur le territoire alors qu'il est de 80 à l'échelle nationale, 106 en Région Nouvelle Aquitaine, 128 en Charente-Maritime et 144 pour la seule ville de Saintes. Si l'accompagnement du vieillissement de la population est un des enjeux forts de l'agglomération, l'enjeu majeur est de favoriser le maintien et l'installation des plus jeunes sur son territoire en les accompagnant notamment dans leurs parcours de formation, de recherche d'emploi ou de création d'activités, d'acquisition de leurs premiers logements...mais aussi en leur proposant des services de qualités...

La croissance de la population est inégalement répartie sur le territoire : la ville de Saintes perd des habitants

entre 2012 et 2017 (-756 habitants et son poids démographique diminue au sein de l'agglomération alors que les communes de l'agglomération hors Saintes ont accueilli 75 % des nouveaux habitants sur la même période.

L'ouest du territoire connaît une dynamique de croissance plus forte que sur l'est du territoire en raison de la proximité du littoral.

### **...elle est le 2ième pole d'emploi de Charente-Maritime mais perd des emplois et sa zone de chalandise se retreint**

L'agglomération de Saintes est le 2ième pole d'emploi de la Charente-Maritime (26 330 emplois en 2017). Les emplois se concentrent sur Saintes : pour 100 actifs, la ville de Saintes compte 225,5 emplois en 2017.

Seules les communes de Burie, La Chapelle-des-Pots et Saint-Georges-des-Coteaux ont un indice de concentration de l'emploi supérieur à 70.

En 2017, sur l'agglomération de Saintes, la sphère présentielle (c'est à dire les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes) concerne 67,9 % des établissements et 74,7 % des postes salariés. Ainsi les secteurs du commerce, des transports, des services divers et celui de l'administration publique de l'enseignement, du social, de la santé représentent 83,6 % des postes salariés fin 2017 (83,2 % pour la CA de la Rochelle).

Entre 2007 et 2019 les secteurs qui ont connu la plus forte croissance sont les activités de services administratifs et de soutien (+58,9 %, contre 13,1 % pour la province en France), la santé humaine et l'action sociale (+62,5 % contre 20 % pour la province en France), l'hébergement et la restauration (+32,2 % contre 24,1 % pour la province en France).

Néanmoins, l'agglomération de Saintes est la seule agglomération en Charente-Maritime à avoir perdu des emplois entre 2012 et 2017 (-0,1%) : +0,3 % sur la CA de La Rochelle, +0,2 % sur la CA de Rochefort Océan, 0 % sur la CA de Royan Atlantique. Il est également constaté une plus grande instabilité des emplois en Saintonge Romane : 19,4 % des actifs ont des emplois partiels (17,2 % en Nouvelle



Aquitaine et 17,9 % en Province) dont 16,8 % ont des contrats « instables ». Le taux de chômage est significatif et en progression depuis 2007 avec un accroissement, depuis la pandémie de La Covid, du chômage des jeunes (en particulier des jeunes hommes : +12,1% en 2020) et du chômage de longue durée (+8 % en 2020). L'agglomération de Saintes compte 11 070 chômeurs au 1<sup>er</sup> janvier 2021 contre 10 750 au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

Ces données interrogent le territoire : un territoire qui entre en crise ?

La CDA de Saintes a d'ores et déjà engagé des actions fortes pour soutenir les activités économiques. Elle a initié la mise en place avec ces partenaires de la cité entrepreneuriale (incubateurs d'entreprises, installation d'un Fablab, mise en place d'un espace de coworking, regroupement sur un même site de services accompagnant les entreprises... Elle a aménagé des zones d'activités (Parc Centre Atlantique, ZA de la Sauzaie...), travaille à la requalification de friches économiques, accompagne les projets de densification du tissu économique.

La CDA de Saintes a réalisé une étude sur les disponibilités foncières dans les 12 Zones d'Activités Economiques du territoire. Il ressort que 10 bâtis sont vacants, 7 friches sont recensées dont 3 en cours de résorption. Ce sont 15 lots qui seraient aménageables ou densifiables ce qui représente une superficie de 6,9 ha. Sur ces 15 lots, il est observé que 4 lots sont en cours de commercialisation par la CDA de Saintes et 1 lot en cours de mobilisation foncière. Sur les 10 lots restants, à noter que 2 sont en cours d'acquisition de privé à privé (17%M des surfaces), 1 lot fait l'objet d'une très forte rétention foncière en raison de contentieux et 1 lot présente des contraintes techniques ne pouvant être levées. Ce sont donc environ 4 ha qui resteraient à mobiliser ce qui note la tension foncière existantes sur le territoire lorsque sur les 10 dernières années ce sont plus de 124 ha qui ont été demandés par les entreprises. En outre, les lots disponibles ne permettent pas de répondre aux demande de petites et grandes parcelles notamment (29 % des demandes foncières). Il s'agit également de prendre en compte la compatibilité des activités entre elles et avec leur environnement, la CDA de Sainte n'étant pas actuellement en mesure d'accompagner le développement de certaines activités. Il est donc important que l'EPCI mette en place de nouvelles offres foncières, adaptées et raisonnées.

elle participe également à la conduite d'une étude pour développer les filières porteuses de développement sur le territoire à l'échelle de la Saintonge romane. Les activités ferroviaires ont marqué le territoire et la Région Nouvelle Aquitaine a engagé la réalisation du projet FERROCAMPUS pour redynamiser le cœur du territoire de l'agglomération sur le site du Technicentre de Saintes pour être un lieu de formation initiale, continue et en alternance, pour répondre aux besoins des nouveaux métiers du ferroviaire, notamment dans le domaine de la transition numérique et énergétique, mais également être un lieu de mutualisation de moyens de test et d'expérimentation et enfin un lieu dédié à l'implantation d'activités nouvelles, en particulier dans la maintenance des équipements roulants.

#### ➤ **Un territoire accessible et connecté aux autres....**

##### **...Disposant d'une bonne lisibilité de son réseau viaire**

L'agglomération de Saintes est traversée par 4 axes majeurs de transit nationaux : l'autoroute A 10, la RN 150 (Niort/Royan), la RN 141 (Cognac/Saintes), la RD 137 (Pons/Rochefort/Bordeaux). Les axes



structurants pour le territoire sont la liaison Est/Ouest avec la D 728 et la D 24. A noter que le tronçon de Diconches sur la rocade Saintes constitue un point noir routier en Charente-Maritime. L'amélioration de la circulation sur ce giratoire permettrait également d'améliorer la desserte de la zone d'activité des Charriers dont l'extension est projetée. Le phénomène de périurbanisation conduit également à un allongement des déplacements et à une augmentation des trafics routiers sur les pénétrantes de l'agglomération.

### **...depuis l'étoile ferroviaire à 5 branches desservie à partir de la gare de Saintes.**

Néanmoins, les infrastructures ferrées se dégradent et la rénovation de la ligne Saintes – Bordeaux est prioritaire pour le territoire pour mettre Saintes à moins d'une heure de Bordeaux.

La requalification de la gare de Saintes et le développement de la multi modalité constituent des enjeux pour le territoire.

### **...par la mise en place du Très Haut Débit sur le territoire de l'agglomération**

Le Conseil départemental de la Charente-Maritime en lien avec les opérateurs s'est engagé à installer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire et déjà de nombreuses communes du territoire ont été connectées à ce réseau.

#### **➤ Mais un territoire qui doit affirmer son identité, sa notoriété et innover**

Entre terre et mer, au carrefour des deux Charentes, l'agglomération de Saintes souffre d'une identité mal définie, perceptible et cohérente. L'enjeu est donc de fédérer les actions de promotion sous une signature commune afin qu'elle soit connue et reconnue notamment à l'extérieur du territoire par les éventuels investisseurs, mais aussi par les touristes et tous les habitants. Il ne s'agit pas seulement d'accompagner mais de proposer, d'innover

Il s'agit également de mieux accueillir sur le territoire par un accompagnement renforcé et structuré des nouveaux arrivants : les portes d'entrées sont multiples sur le territoire et trouver le bon interlocuteur pas toujours facile.

## **2. Un accroissement des publics vulnérables, une qualité de services à maintenir en répondant à un besoin de proximité**

#### **➤ Un accroissement des personnes vulnérables**

##### **Des revenus des ménages plus faibles sur le territoire**

L'agglomération de Saintes compte 28 059 ménages en 2017 dont 47,3 % de ménages imposés (48,1 % en Charente-Maritime et 48,4 % en Nouvelle Aquitaine). La médiane des revenus par unité de consommation (21 260 €) est inférieure à celles de Charente-Maritime et Nouvelle Aquitaine (respectivement 21 280 € et 21 290 €). A noter que la part des prestations sociales liées aux minima

sociaux est plus importante sur le territoire de l'agglomération (+0,3%). En 2016, 18 % des allocataires dépendaient intégralement des prestations sociales (17 % pour la France). 29 % des allocataires dépendent à 50 % des prestations versées. Le quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue situé à Saintes concentre les difficultés sociales avec un taux de pauvreté de 53,7 %. L'agglomération de Saintes a signé un contrat de ville avec l'État et ses partenaires pour soutenir ce quartier.

### Un territoire plus exposé à la pauvreté

Globalement le taux de pauvreté est de 13 % sur l'agglomération de Saintes en 2017 légèrement supérieur à celui de Charente-Maritime (12,8%). Le taux de pauvreté de la tranche d'âge de 20 à 39 ans est supérieur (15,9%) à celui de la Charente-Maritime (15,2 %) et de la Nouvelle Aquitaine (15,6%). Il est également observé que le taux de pauvreté concerne plus significativement les locataires de leur logement (27,9%) que les propriétaires (6,3%).

La médiane sur la population pauvre au seuil de 60 % est de 10 670 € (10 410 € en France), les populations pauvres étant en moyenne moins pauvres sur le territoire.

### Une politique sociale à clarifier

Les communes et l'agglomération de Saintes se partagent les compétences sociales au côté de l'État, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente-Maritime. L'agglomération de Saintes a pour compétence la politique de la ville sur son territoire, l'équilibre social de l'habitat, l'accueil des gens du voyage. En compétence optionnelle, elle a défini l'action sociale d'intérêt communautaire comme étant sa participation à l'insertion professionnelle et sociale, à la formation professionnelle et à l'emploi ainsi qu'à sa participation à la mise en place de chantiers d'insertion pour la réhabilitation du patrimoine.

Face aux enjeux sociaux, chaque collectivité définissant ses publics cibles, ses moyens, au travers d'un CCAS ou non, il apparaît nécessaire pour plus de solidarité et de clarté de mettre en place un politique sociale à l'échelle du territoire.

### ➤ Des services de qualité à adapter aux évolutions

Le Schéma départemental d'accessibilité aux services publics de Charente-Maritime 2018-2024 montre que les communes de l'agglomération de Saintes ont globalement une offre de services diversifiée ou sont proches d'une commune offrant ses services à l'exception de deux communes plus éloignées : Villars-des-Bois et Le Seure.



Les grands enjeux repérés sont :

- le maintien d'un accès de qualité aux services du quotidien et la prévention d'une éventuelle dégradation. Un enjeu semble prioritaire : celui de redynamiser les centres bourgs et centre-ville du territoire en agissant aussi bien sur le levier de la qualité des équipements par leur rénovation ou leur reconstruction (à titre d'exemple, la construction d'une nouvelle piscine en remplacement de la piscine Starzinski à Saintes...), la qualité des espaces publics que sur celui de l'habitat ou du maintien voir du développement des services et commerces.

- concernant l'éducation, avec pour objectif la réussite éducative, il s'agit d'accompagner la diminution des effectifs scolaires en mettant en place une veille mais également en restructurant les écoles et les équipements liés lorsque cela est nécessaire. L'Agglomération de Saintes s'est dotée d'un schéma éducatif visant à :

- développer des pôles éducatifs sur son territoire par la promotion de regroupements pédagogiques intercommunaux avec des structures stabilisées,
- promouvoir un accès au numérique généralisé pour toutes les écoles de l'agglomération,
- promouvoir les liaisons inter-degrés dans le cadre de réseau de proximité.

- l'amélioration de l'accès numérique aux services dématérialisés ( accès au Très Haut Débit, mise en place de médiateur numérique... ) ;

- favoriser une mobilité durable permettant l'accès aux services par des mobilités douces (co-voiturage, transports solidaires, écomobilité, cheminements doux...).

Au regard de ses enjeux la CDA a déjà mis en place avec le soutien de l'État Un Point d'Accès aux Droits, des agents de médiation numérique.

#### ➤ **Une agglomération au service de sa jeunesse**

L'agglomération de Saintes souhaite accompagner les plus jeunes tout au long de leur parcours de formation, d'accès à l'emploi, de recherche d'un logement (co-location, hébergement étudiants, jeunes travailleurs, d'une primo-accession...), d'accès aux activités sportives, culturelles, pour encourager leur implication dans la vie citoyenne afin qu'ils puissent mettre en œuvre un projet de vie sur le territoire, créer, innover.

#### ➤ **Soutenir la production de logements, moderniser le parc ancien pour favoriser les parcours résidentiels et accueillir de nouveaux habitants**

Le parc de logements de l'agglomération de Saintes compte 32 674 logements dont 87,4% de résidences principales en 2017. 9,7% de ces résidences principales correspondent à du locatif social. Les principaux enjeux relevés dans le domaine de l'habitat sont de :

- Moderniser le parc de logements existant (performance énergétique, lutte contre l'habitat indigne, la précarité énergétique, adaptation à la demande et réduire la vacance structurelle.
- Mettre en œuvre une stratégie foncière.
- Construire 300 logements sociaux entre 2017 et 2022 dont 100 sur Saintes et 100 sur Chaniers pour rééquilibrer territorialement l'offre conformément à la Loi SRU et en veillant à anticiper l'application de cette loi sur les communes de St Georges des Coteaux et Fontcouverte, dans un second temps sur les communes de Les Gonds, Corme-Royale, Thénac.

- Mobiliser le parc privé pour accroître l'offre de logements sociaux.
- Ancrer les jeunes ménages sur le territoire notamment dans les centres bourgs en facilitant la primo-accession.
- Faciliter l'accès au logement des jeunes sur le territoire en s'appuyant sur les acteurs du territoire (bailleurs, association le Logis...)
- Encourager la diversité des produits pour fluidifier le parcours résidentiel des personnes âgées et/handicapées : à titre d'exemple, favoriser la colocation entre personnes âgées avec une association de médiation, ou bien encore la cohabitation intergénérationnelle en mobilisant le savoir-faire d'associations favorisant les rencontres entre les jeunes et les seniors (habitat Kangourou), l'accueil familial....

➤ **Une agglomération soucieuse du bien-être de ses habitants**

A l'échelle de la Saintonge Romane, un contrat local de santé a été mis en place pour la période 2020 – 2023 pour agir en faveur de l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins. Il s'agit d'accompagner le vieillissement de la population mais également de réaliser des actions de prévention pour promouvoir l'activité physique, mieux prendre en compte le sommeil. La qualité de l'environnement peut également avoir des impacts sur la santé d'où l'importance de mettre en place une veille pour connaître son environnement et réduire les impacts. Enfin sur le territoire les actions en faveur de la santé mentale sont à soutenir (prévention contre le suicide...).

➤ **Une agglomération plus proche de ses habitants**

La CDA de Saintes a été créée en 2013 et s'est enrichie de nouvelles compétences (eau et assainissement...). L'agglomération gère des services dont la qualité est reconnue notamment dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance, de la collecte et du traitement des ordures ménagères, des transports. Néanmoins, la question de la proximité de l'EPCI de ses habitants est une question régulièrement soulevée qui demande à la CDA de Saintes de rechercher des réponses innovantes.

### **3. Un environnement à préserver et tendre vers un développement plus durable**

Dans un contexte de réchauffement climatique et pour préserver son cadre de vie, une attention particulière doit être portée aux impacts des activités humaines sur l'environnement, les ressources du territoire pour les générations à venir.

➤ **Des déplacements très majoritairement en voiture...**

En 2017, 87,6 % des ménages sont équipés au moins d'une voiture et le nombre de déplacements est plus élevé sur le territoire de l'agglomération de Saintes (4,28 déplacements par jour) que dans les agglomérations de moins de 150 000 habitants. Plus d'un tiers des déplacements sont à destination du domicile et 23 % ont pour objet le travail, 5 % la scolarité, 24 % les achats, 18 % l'accompagnement. Le développement de nouveaux modes de travail comme le télétravail permettront également de diminuer le nombre de déplacements.

En 2017, pour se rendre au travail les personnes utilisent à 84,4 % une voiture (ou camion, fourgonnette) et la part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole a été estimée à 2,4 % en 2019. Le territoire de l'agglomération compte 17 bornes de recharge électrique mais très inégalement réparties sur le territoire et en trop faible nombre pour encourager et faciliter l'usage du véhicule électrique sur tout le territoire.

Pour les déplacements liés au travail : 5,3 % ne se déplacent pas, 4,9 % marchent, 2,6 % utilisent les transports en commun, 1,5% font usage du vélo et 1,4% empruntent un 2 roues motorisé. Ainsi, la part des déplacements domicile travail réalisé en mode alternatif à la voiture a été estimée en 2016 par l'INSEE à 11,1 %.

Les flux de déplacement sont concentrés sur Saintes qui est un pôle commercial structurant, comprend des sites touristiques majeurs et concentre nombre d'administrations, de services, de sièges. Le Centre Hospitalier de Saintonge génère à lui seul plus de 203 000 consultations et 74 000 hospitalisations en 2015 ; il compte 2 161 employés.

Pour accompagner le développement des déplacements alternatifs à la voiture, développer des modes de transport solidaires, la CDA a mis en place « Rezo Pouce » et son territoire est équipé de 4 aires de covoiturage.

D'une manière générale, inciter à changer les comportements en matière de déplacement nécessite un dialogue continu et renouvelé avec les usagers. Il convient d'encourager l'ensemble des acteurs du territoire à mettre en place des déplacements plus vertueux (élaboration de plan de déplacement d'entreprises par exemple) mais il conviendra également de renforcer et de faciliter l'intermodalité sur le territoire, notamment autour de la gare de Saintes.

Il a également décidé l'élaborer un schéma des itinéraires cyclables pour développer la pratique du vélo sur le territoire dont le programme d'actions permettra de définir les itinéraires cyclables à réaliser prioritairement, les aménagements et services vélo à offrir pour faciliter cette pratique. D'ores et déjà la CDA de Saintes a mis à disposition de ses habitants et touristes des vélos à louer et soutient l'acquisition de vélo électrique.

Concernant les déplacements en transports en commun, les bus sont actuellement équipés de motorisation classique.

D'une manière générale, un usage plus grand des transports ferrés pour les parcours de plus longue distance est conditionné par l'amélioration des performances du réseau ferré : la rénovation des lignes, la fiabilité et l'amélioration des temps de parcours sont impératifs.

Pour le réseau de bus desservant l'agglomération, une réflexion est à conduire pour mettre en place des transports en commun plus vertueux : adaptation du parc de véhicules à la fréquentation, acquisition de véhicules ne fonctionnant pas à l'énergie fossile....

### ➤ **Un territoire encore très consommateur d'énergies fossiles**

En Nouvelle Aquitaine (source AREC 2017) 28,9 MWh/habitant sont consommés (contre 26,3 MWh/habitant en France métropolitaine) soit une consommation par habitant en baisse de 1,3 % par rapport à 2016. 40 % de la consommation d'énergie finale a lieu dans le secteur bâtiment (résidentiel et tertiaire), principalement pour un usage chauffage, et 36 % dans le transport (déplacements de personnes, transport de marchandises). Le secteur résidentiel représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant les consommations énergétiques, une économie potentielle théorique sur le territoire de l'agglomération de Saintes a été estimée à -42 % tous secteurs confondus, 61 % des consommations énergétiques relevant du secteur tertiaire et résidentiel, 30 % concernant les déplacements. Pour lutter contre la précarité énergétique et promouvoir la rénovation énergétique des logements, il est noté la

nécessité d'accompagner les porteurs de projet : 33,3% des logements en 2018 sont encore qualifiés par l'ADEME d'énergivores.

➤ **Des énergies renouvelables qui peinent à se développer sur le territoire**

En Nouvelle Aquitaine (source AREC 2017) les besoins énergétiques régionaux sont assurés à 57 % par les ressources fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon), à 22 % par l'électricité, à 18 % par les énergies renouvelables thermiques (bois, sous-produits du bois et autres biomasses, solaire thermique, géothermie, pompes à chaleur, biocarburants) et les déchets (déchets ménagers et assimilés, déchets d'activités économiques), à 3 % par la chaleur vendue (vapeur dans l'industrie, réseau de chauffage urbain).

La production énergétique renouvelable (EnR) régionale en 2017 est de 39 535 GWh. L'analyse de la répartition de la production énergétique par usage montre la prépondérance des filières thermiques (70,5 % de la production) et notamment de la biomasse solide, loin devant les filières électriques (20,6 % de la production), la production de biocarburants (8,8 % de la production) ou l'injection de biométhane (0,1 % de la production).

Il est à noter qu'en 2017, les énergies renouvelables couvrent 24 % des besoins énergétiques régionaux.

A l'échelle de l'agglomération de Saintes, a noté que 53,8 % des résidences principales du territoire utilisent un combustible propre en 2015. La puissance produite par les installations ENR (PV et éolien) en 2020 est de 5 684 354 Kwh, soit 0,8 % de la puissance produite à l'échelle départementale. La puissance installée en 2020 a progressé et s'est élevée à 5039,98 Kwh.

Concernant le développement des énergies renouvelables, la CDA de Saintes a pour objectif de développer le photovoltaïque sur les bâtiments publics. Sur le territoire de l'agglomération de Saintes peu de projets collectifs ont vu le jour : accompagner les porteurs de projets, encourager les projets collectifs, travailler sur l'acceptabilité de ces projets par les habitants sont autant de défis à relever.

➤ **Un recyclage des déchets qui pourrait être amélioré,**

Le service de collecte et de traitement des déchets s'adapte en permanence aux besoins des usagers avec pour objectif de tendre vers un territoire zéro déchet et de favoriser la valorisation et le réemploi des matériels et matériaux tout en tenant compte les contraintes réglementaires et financières. Le réseau des déchetteries de l'agglomération doit être modernisé et amélioré pour être aux normes réglementairement, mieux répartis sur le territoire et permettre une meilleure valorisation des produits collectés.

➤ **Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à construire, des modes de production à faire évoluer pour répondre à la demande et s'adapter aux changements climatiques**

Le territoire compte 454 exploitations agricoles en 2017 (source MSA), l'emploi agricole représentant 3,8 % des emplois du territoire. De nombreux enjeux sont repérés : le vieillissement de la population qui soulève la question de la reprises/transmissions des exploitations (10 repreneurs pour 40 départs et une augmentation du nombre de porteurs de projets non diplômés dans le domaine de l'agriculture), la lutte contre l'artificialisation des sols agricoles, un enjeu autour de la qualité des eaux, un enjeu environnemental dans les réservoirs de biodiversité, les zones humides....



Les productions majoritaires sont les grandes cultures céréalières et la viticulture. A noter que seulement 1 % du territoire de la Saintonge Romane est dédié aux productions de fruits et légumes (7 % des exploitations spécialisées, situées majoritairement dans la vallée de l'Arnoult). Le territoire ne compte pas d'outil de transformation (un atelier de transformation est en projet).

Le développement des circuits courts, la valorisation des productions locales sont développés en Saintonge Romane depuis plusieurs années. La pandémie de la COVID a accéléré la prise de conscience des citoyens de consommer « bon et local ». Dans ce contexte, l'élaboration d'un PAT a été engagée en 2020 à l'échelle de la Saintonge Romane. Il s'agit de définir une stratégie alimentaire partagée par les acteurs du territoire (consommateurs, collectivités, agriculteurs et transformateurs, distributeurs, commercialisateurs) pour construire un système alimentaire local résilient, repenser les modèles économiques justes, rémunérateurs et mutualisés, évoluer vers des modes de production et de consommation plus durable, mobiliser les habitants autour d'un projet collectif d'avenir, s'engager vers une alimentation saine et accessible, valoriser les produits et initiatives locales. La stratégie sera déclinée en un programme d'actions qu'il conviendra de soutenir.

➤ **Une ressource en eau à préserver**

La CDA de Saintes a pris la compétence eau et assainissement en 2020 qu'elle a transféré au « Syndicat Eau 17 ». C'est un patrimoine conséquent à gérer : 250 km de canalisation, 60 bassins de stockage, 3 captages « Grenelles ». Les principaux enjeux sont de mettre aux normes le système épuratoire (réseau unitaire et station d'épuration) de Saintes, de préserver la disponibilité de cette ressource (multiplication des périodes de sécheresse) et sa qualité (eau potable, qualité des eaux des rivières...). La lutte contre les inondations constitue également un enjeu prioritaire pour le territoire : ces dernières années ont été marquées par des crues spontanées suites à des épisodes pluvieux courts et intenses ou des crues de la Charente qui montent lentement mais s'éternisent avec des hauteurs d'eau importantes. Mieux appréhender, limiter, voir ralentir la formation des crues sont autant d'enjeux pour le territoire.

➤ **Un patrimoine naturel diversifié à valoriser et un public à sensibiliser**

Le territoire de l'agglomération de Saintes est marqué par la richesse et la diversité de ses milieux naturels. La vallée de la Charente est un site Natura 2000 particulièrement riche dont l'animation doit être redéfinie. Les zones humides sont nombreuses et comptent de nombreuses espèces rares à préserver. Améliorer leurs connaissances permettrait de les protéger plus efficacement. A l'inverse, il faut également lutter contre certains végétaux invasifs comme la Jussie et ou quelques espèces nuisibles comme les écrevisses....Il faut également accompagner les agriculteurs pour des pratiques agricoles adaptées à leur environnement. Le SCOT de la Saintonge Romane a défini la trame verte et bleue du territoire qu'il convient aujourd'hui de traduire en programmes opérationnels.

**Article 2.3 – Contractualisations déjà existantes avec les territoires**

**1. Dispositifs de contractualisation sectorielles-Référent**

- Aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles - CD 17
- Contrat de ville - DDETS, collectivités
- Contrat ressource – captage d'eau potable - Collectivités, ARS
- Contrats départementaux - CD 17
- Contrats locaux de santé / santé mentale - ARS
- Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi - DDETS,CD17

- Convention relative à l'enseignement artistique et culturel (CTEAC) DSDEN, DRAC
- Convention territoriale globale - CAF
- CPER - Région et Préfecture de Région
- &SARE, - Anah, Ademe
- Les colos apprenantes - DSDEN
- Maison de santé pluriprofessionnelles - ARS, Préfecture de région
- DDETS, - CD17
- Plan climat air énergie territorial – CDA de Saintes (en cours d'élaboration)
- Plan départemental d'Insertion - DDETS, CD17, Région
- Plan un jeune une solution - DDETS
- Pôles inclusifs d'accompagnement localisés - (PIAL) DSDEN
- TEPOS-TEPCV - ADEME, Pref de Région
- Convention de soutien aux missions d'un Conseiller en Énergie Partagé (2017-2022)
- Convention de soutien à la réalisation d'une étude de faisabilité géothermie sur le siège administratif de la Communauté d'Agglo (2020-2021)
- Convention de soutien à la réalisation d'une étude cyclable, à l'expérimentation de services vélo et au renforcement de l'ingénierie territoriale (AAP Vélos et Territoires 2018)
- Convention de soutien au développement d'un projet de Solution Alternative de Logistique du Dernier Kilomètre (AMI French Mobility 2018)
- Convention d'accompagnement à la démarche d'amélioration continue Cit'ergie (2021-2025)
- Convention OPAH – RU 2018-2023 signée avec l'ANAH

#### **Documents programmatiques**

- PLD CDA de Saintes
- Plan climat air énergie territorial – CDA de Saintes (en cours d'élaboration)
- PLH – CDA de Saintes
- SCOT – Syndicat Mixte du Pays de la Saintonge Romane
- PLUi – CDA de Saintes (en cours d'élaboration)
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET – en cours d'élaboration)

#### **Programme d'appui**

- Convention « Action Cœur de ville » homologuée en convention ORT le 12 juillet 2019 : Ville de Saintes, CDA et Etat
- Aide à l'installation des jeunes médecins dans les zones fragiles
- Espaces France Services
- New Deal
- PAPI
  
- Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services aux publics
- THD – CD 17

### **Article 3 – Le projet de territoire**

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.



A 1 heure de Bordeaux, le territoire de l'agglomération de Saintes est un territoire ouvert aux autres et accessible, au cœur de la Charente-Maritime, un territoire où il fait bon vivre. Accueillant plus de 62 000 habitants, il est le deuxième pôle d'emplois du département.

Ces dernières années, les dynamiques de développement du territoire se sont infléchies, voir inversées avec la perte de nombreux emplois et un taux de chômage qui progresse. L'agglomération de Saintes compte un plus grand nombre de personnes vulnérables, en particulier sur la ville centre et à l'Est du territoire. Le vieillissement accéléré de la population est un enjeu important pour l'agglomération.

Aujourd'hui, l'agglomération de Saintes doit insuffler de nouvelles perspectives de développement et accélérer la transition économique, sociale, écologique et énergétique de son territoire.

Le projet de territoire de l'agglomération de Saintes est sa feuille de route pour la période 2021 – 2026.

Pour bien vivre sur le territoire, l'agglomération de Saintes a trois ambitions :

- être une agglomération attractive et innovante,
- être une agglomération proche de ses habitants qui sait faire preuve de solidarité,
- être une agglomération durable, appréciant et valorisant le cadre de vie, la diversité de ses patrimoines historique, architectural, naturel et gastronomique.

Fortes de ses atouts, l'agglomération de Saintes souhaite mettre en avant ses richesses, son potentiel et ses talents pour assurer son avenir, être connue et reconnue. En quête d'attractivité, c'est en travaillant sur son image et en innovant, en étant créative et moderne qu'elle renforcera sa puissance de séduction pour attirer les entreprises et créer des emplois, pour offrir des perspectives de vie aux jeunes sur le territoire en activant les leviers de formation, en créant des logements adaptés. La Convention Territoriale Globale 2019-2022 propose un cadre d'intervention pour les 11-25 ans et vise à favoriser le développement des compétences des jeunes, à soutenir les actions de loisirs, de prévention, à favoriser l'insertion sociale et professionnelle et à stimuler l'engagement et la citoyenneté chez les jeunes.

Ouvertes aux autres, l'agglomération de Saintes va mettre à l'intérieur de son territoire, de ses valeurs, de ses pratiques, de ses services, tous ceux qui en font partie de droit. Elle souhaite renforcer ses liens avec les habitants et les inscrire dans un processus d'implication, d'intéressement. Il s'agit de favoriser une démocratie interactive qui permet aux citoyens de s'informer des politiques publiques, de mieux comprendre les enjeux du territoire et d'être force de propositions. Le conseil citoyen, créé dans le cadre de la politique de la ville, et le conseil de développement de l'agglomération de Saintes seront deux instances mobilisées.

En étant proche des habitants, l'agglomération de Saintes entend améliorer les services rendus aux usagers et offrir aux habitants des équipements structurants, de qualité, adaptés aux nouvelles pratiques, plus écologiques et moins énergivores. Elle a la volonté de maintenir la qualité des services publics et de les adapter aux tendances démographiques, sociétales alors que les finances des collectivités locales sont contraintes.

En période de pandémie et de crise économique, quant les difficultés sociales progressent, il est important de maintenir, voir de développer les liens sociaux, les liens intergénérationnels. L'agglomération de Saintes soutiendra les territoires en difficulté, en particulier sur le quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue à Saintes. Elle entend également poursuivre, en partenariat avec l'ANAH, ses actions pour renouveler le tissu urbain, soutenir la construction de logements sociaux et lutter contre la vacance, éradiquer l'habitat indigne et très dégradé, accompagner les propriétaires et bailleurs pour soutenir la requalification des logements, la diminution des dépenses énergétiques, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap : plus de 450 logements devraient être améliorés. Elle propose de réfléchir la politique sociale à l'échelle de son territoire pour améliorer la lisibilité et la mise en cohérence des actions conduites. L'agglomération de Saintes poursuivra les actions en faveur de la santé dans le cadre du contrat de Santé – Santé Mentale passé avec l'État pour réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé et agir sur les déterminants sociaux et environnementaux. Il s'agira de promouvoir la santé mentale et lutter contre la souffrance psychosociale, favoriser l'accès aux soins, favoriser l'accès à la prévention.

Résolument ancré dans le présent, l'agglomération de Saintes doit aborder l'avenir avec confiance. Elle entend par l'innovation, des aménagements adaptés construire un territoire plus durable, plus juste. Elle réinterrogera les conceptions habituelles du quotidien, du travail et des loisirs pour limiter les impacts sur l'environnement et prendre en compte la raréfaction des matières premières. Seront accompagnés les changements dans les pratiques, les modes de production et de consommation pour du plus « local ».

Il s'agira d'aménager différemment le territoire en confortant prioritairement les pôles du territoire (la ville centre de Saintes, les pôles secondaires de Burie, Corme-Royal), en intensifiant les zones urbanisées, en redynamisant les centres villes, en requalifiant les friches urbaines...Le tout devant concourir à placer le territoire de l'agglomération de Saintes dans une dynamique de sobriété foncière à moyen terme.

Pour être plus durable, elle questionnera les déplacements, veillera à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables, améliorera le traitement et de la collecte des déchets, facilitera le développement de l'économie circulaire. Le patrimoine naturel et la ressource en eau devront être préserver et valoriser en particulier en sensibilisant le public à la biodiversité du territoire. L'agglomération de Saintes, soucieuse de préserver la qualité de ses eaux, porte attention à la gestion et au fonctionnement du système d'assainissement des eaux usées, en particulier sur la ville de Saintes.

## **Article 4 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques approuvées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 juillet 2021.

### **1. Orientation 1 : Une agglomération attractive et innovante**

#### **Matrice FFOM**

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Position géographique</li> <li>- Cadre de vie apprécié</li> <li>- Patrimoines riches, diversifiés, des productions locales identitaires (Cognac, Pineau...)</li> <li>- 2<sup>ème</sup> pôle d'emplois de Charente-Maritime</li> <li>- Création de la cité entrepreneuriale et du pôle innovation</li> <li>- Croissance démographique positive</li> <li>- Ville de Saintes influente</li> <li>- Territoire accessible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Image du territoire mal définie</li> <li>- Perte d'attractivité (diminution des emplois et baisse de la croissance démographique)</li> <li>- Progression de chômage (jeunes, longue durée)</li> <li>- Insuffisance du foncier économique</li> <li>- Potentiel touristique insuffisamment exploité</li> <li>- Baisse de la croissance démographique, inégalement répartie</li> <li>- Accélération du vieillissement de la population</li> <li>- Des infrastructures dégradées</li> <li>- Un point noir routier Diconche</li> </ul>
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts économiques et sociaux de la crise COVID</li> <li>- Adaptation aux changements trop lente</li> <li>- Perte de dynamique des pôles, dévitalisation des centres villes/centres bourgs</li> <li>- Territoire pas assez attractif pour les jeunes/les jeunes ménages (logements...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Innovation</li> <li>- Projet Ferrocampus</li> <li>- Développer et adapter la formation aux besoins du territoire</li> <li>- Croissance de l'économie circulaire et développement de l'ESS</li> <li>- Des secteurs clés du territoire (tourisme....)</li> </ul>

### Enjeux :

Bien accueillir sur un territoire ouvert aux autres et impulser une nouvelle dynamique de croissance qualitative, inclusive, respectueuse de l'environnement par l'innovation.

### Objectifs stratégiques :

- Mettre en œuvre une politique de promotion du territoire en renforçant son attractivité et son identité
  - Construire une identité du territoire partagée et portée
  - Affirmer l'agglomération de Saintes comme destination touristique :
    - Bien accueillir sur le territoire
    - Diversifier et qualifier l'offre touristique du territoire
    - Restaurer, valoriser, animer, mettre en réseau le patrimoine historique, architectural, naturel.
- Accueillir de nouvelles activités en favorisant la diversification de l'économie du territoire
  - Créer, adapter et diversifier une offre foncière et immobilière
  - Soutenir les secteurs clés de l'agglomération et mobiliser les acteurs des filières
- Accompagner et favoriser les projets des entreprises
  - Accompagner les porteurs de projet
  - Soutenir les commerces et les services dans les centralités
- Contribuer à l'élévation et à l'adaptation du niveau de formation professionnelle aux besoins des entreprises et des salariés

## 2. Orientation 2 : Une Agglomération proche et solidaire

### Matrice FFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solde migratoire positif</li> <li>- Un territoire attractif pour les pré-retraités et les séniors</li> <li>- Bon niveau de services et d'équipements</li> <li>- Polarités affirmées (Saintes, Burie, Corme-Royal)</li> <li>- Lien social, intergénérationnel</li> <li>- Jeunesse du territoire</li> <li>- Hôpital et le secteur de la Santé</li> <li>- Mobilisation des acteurs de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revenus des ménages plus faibles sur le territoire</li> <li>- Taux de pauvreté de 13% (15,2% pour les 20-39ans)</li> <li>- Personnes précaires qui recourent moins aux soins, des surmortalités repérées</li> <li>- Territoires qui concentrent les publics vulnérables (Quartier Boiffiers-Bellevue à Saintes, l'Est)</li> <li>- Politique sociale à clarifier</li> <li>- Parcours résidentiels (jeunes, jeunes ménages, séniors)</li> <li>- Rythme de construction des logements sociaux</li> <li>- Equipements structurants vieillissants et/ou à adapter</li> <li>- Proximité de l'agglomération avec les habitants</li> </ul>
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impacts économiques et sociales de la crise COVID</li> <li>- Accroissement des inégalités sociales et territoriales</li> <li>- Départ des jeunes et jeunes ménages du territoire</li> <li>- Adaptation insuffisante des services aux évolutions (diminution des effectifs scolaires, vieillissement de la population)</li> <li>- Des moyens contraints pour les collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Revitalisation des centres villes et bourgs et la lutte contre la vacance</li> <li>- Mobilisation des acteurs de la santé dans le cadre du CLS</li> <li>- Accueil de nouvelles populations en valorisant le niveau de service et l'offre de santé sur le territoire</li> <li>- Le projet éducatif du territoire dans le cadre d'une démarche partenariale</li> <li>- Politique de la ville et les acteurs mobilisés</li> </ul>

### Enjeux :

Accueillir de jeunes ménages et faire rester les jeunes sur le territoire, accompagner le vieillissement de la population, être solidaire et maintenir la qualité des services et des équipements de proximité tout en les adaptant aux évolutions démographiques et sociétales, améliorer la relation aux usagers.

### Objectifs stratégiques :

- Favoriser l'autonomie et les prises d'initiative des jeunes
  - Mettre en œuvre la Convention Globale Territoriale et développer les actions en faveur de la jeunesse
- Accompagner les habitants dans leurs relations avec leur environnement social et culturel
  - Garantir une cohérence territoriale en matière d'habitat et de cadre de vie
    - Mettre en œuvre le programme local de l'habitat
    - Mettre en œuvre la convention « action cœur de ville » de Saintes
    - Mettre en œuvre le contrat de ville
  - Renouveler le dialogue en favorisant la concertation, l'écoute et la médiation
- Renforcer la qualité et l'efficacité de l'accueil des publics

- Construire des équipements adaptés aux pratiques
- Élaborer une politique sociale communautaire
- Mettre en place une plus grande proximité des services publics
- Accompagner la réussite éducative
  - Mettre en œuvre la convention d'accompagnement du schéma éducatif
  - Renforcer l'accueil petite enfance, enfance
- Améliorer la politique de santé
  - Mettre en œuvre le Contrat Local de la Santé

### 3. Orientation 3 : Une agglomération durable

#### Matrice FFMO

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Climat et l'ensoleillement</li> <li>- Patrimoine naturel et ressource en eau</li> <li>- Site Natura 2000 de la vallée de la Charente</li> <li>- Développement des circuits courts</li> <li>- Information et conseil aux particuliers et porteurs de projets pour les énergies</li> <li>- Démarches de Transports solidaires et de développement du co-voiturage</li> <li>- Agriculture céréalière et viticole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Territoire très consommateur d'énergie fossile</li> <li>- Des énergies renouvelables qui peinent à se développer</li> <li>- 84,4% des déplacements domicile - travail en voiture, camion ou fourgonnette en 2017</li> <li>- Rythme insuffisant de la rénovation énergétique des logements et du secteur tertiaire</li> <li>- Réseau de déchèterie à moderniser et à rénover</li> <li>- Mise aux normes du système épuratoire</li> <li>- Qualité des eaux</li> <li>- Impacts du tourisme fluvial</li> </ul>
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accentuation des impacts du changement climatique et des risques (augmentation du prix des matières premières, impact sur la santé, inondations, sécheresse...)</li> <li>- Crise économique, sociale et contraintes financières</li> <li>- Coût des Investissements (intermodalité gare, pistes cyclables...)</li> <li>- Mise aux normes de la collecte des biodéchets</li> <li>- Des pratiques agricoles à modifier</li> <li>- Un vieillissement des exploitants agricoles (reprise/transmission des exploitations)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation et la valorisation des patrimoines naturels</li> <li>- PCAET</li> <li>- PAT</li> <li>- Se déplacer autrement : éco-mobilité, vélos, transports solidaires, bornes électriques, bus propres...</li> <li>- Rénovation énergétique du secteur tertiaire</li> <li>- Développement des énergies solaires</li> <li>- Changement de comportements (communication et accompagnement)</li> <li>- Développement de l'économie circulaire</li> </ul>

#### Enjeux :

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité, réduire la consommation des énergies fossiles et développer les énergies renouvelables, accompagner les changements de comportement, encourager le réemploi des matériaux et des biens, développer les productions locales pour une consommation locale.

#### Les objectifs stratégiques :



- Définir une stratégie territoriale pour un développement durable
  - Élaborer un PLUi
  - Établir un plan Climat Air Énergie Territorial
  - Mener une politique foncière visant à intensifier prioritairement le tissu urbain, à finaliser les opérations d'aménagement en cours et plus généralement à mettre en œuvre le principe de sobriété foncière tout en veillant à apporter des réponses adaptés aux besoins.
- Promouvoir le bien être de toutes et tous à tout âge
  - Produire et consommer bon et local
  - Mettre en place des actions de sensibilisation
  - Préserver et valoriser le patrimoine naturel
- Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
  - Accompagner la rénovation énergétique des logements
  - Rénover les bâtiments publics
- Établir des modes de consommation et de production durables
  - Développer les énergies renouvelables (photovoltaïque...)
  - Privilégier les solutions produisant le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement (économie circulaire, recyclage, ressourcerie,,)
  - Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitants
- Avoir une politique de déplacement adaptée
  - Diminuer les déplacements
  - Favoriser les mobilités douces et alternatives à la voiture
  - Mettre en place des transports moins consommateurs d'énergie fossile

## **Article 5 – Le plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la "Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique" pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### **Article 5.1 – Définition des actions et validation**

Les actions du CRTE sont décrites dans des " fiches actions " et " des fiches projets ", présentées en annexe du présent contrat.

**Pour les exercices 2021 et 2022** et compte tenu de la mise en œuvre du plan de relance, des fiches actions détaillées sont établies. Elles comprennent notamment l'auto-évaluation relative à la transition écologique et le plan de financement avec l'ensemble des partenaires sollicités.

**Pour les années 2023 à 2026**, des fiches projet sont rédigées. Elles deviendront des fiches-actions lorsqu'elles seront suffisamment matures pour démarrer à court terme avec un plan de financement prévisionnel détaillé.

Ainsi, des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Ils feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat sous forme de fiches actions, lors du comité de pilotage au regard de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie dans le contrat. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les "fiches actions " seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 6 - Engagements des partenaires**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **Article 6.1 -l'EPCI signataire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Il pourra être assisté d'un animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire s'engage également à associer au plus près les signataires du contrat et les partenaires à toutes les étapes de la vie du contrat, depuis sa conception jusqu'à la fin de sa mise en œuvre. Parmi ceux-ci, le CRTE se déployant à l'échelle du territoire de l'EPCI, une place particulière doit être légitimement réservée aux communes dans ce travail de collaboration et d'association.

Le territoire, en lien avec les signataires, s'engage à animer le travail en associant étroitement les autres partenaires du contrat au fil de leur intervention dans la démarche (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est



organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### **Article 6.2 L'État, les établissements et opérateurs publics**

Dans le cadre du plan de relance, les financements de l'État interviendront principalement sur les projets relevant des priorités suivantes :

- transition écologique : rénovation énergétique, infrastructures de transport et mobilités douces, décarbonation de l'industrie, transition agricole, préservation de la ressource en eau, réduction des déchets, énergies renouvelables
- compétitivité : relocalisation, modernisation et soutien aux filières stratégiques ; rénovation du patrimoine
- cohésion sociale et territoriale : soutien aux citoyens les plus touchés par la crise en particulier les jeunes et les plus démunis pour l'accès à l'emploi et à la formation, résilience sanitaire, plan pauvreté, inclusion numérique et accès aux services publics.

Le CRTE, en tant qu'outil transversal de coordination des dispositifs des partenaires, permet de rendre visibles et lisibles les différentes sources de financement possibles et d'en faciliter l'accès aux collectivités et aux acteurs socio-économiques du territoire pour la réalisation de leurs projets.

Au niveau local, les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires, des fonds européens.

A ce titre, la DSIL est renforcée en 2021, avec un sur abondement de 6,3 millions d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments, et de 4,5 millions d'euros pour la DSIL "exceptionnelle".

Les financements indiqués dans les fiches sont prévisionnels et inscrits à titre indicatif exclusivement. Il est rappelé que tout financement de l'État évoqué au sein du CRTE doit être confirmé dans le cadre de la procédure d'instruction et de validation qui lui est propre.

Les montants de demande de subvention sont mentionnés, sous réserve : de la disponibilité des crédits, du déroulement des procédures réglementaires, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt des dossiers, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions feront l'objet de conventions spécifiques établies entre l'État et le porteur de projet.

Par ailleurs, conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.



L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), ...

Enfin, l'État s'engage à désigner au sein de ses services un référent chargé d'assurer le suivi de la démarche, et mobilisera l'ensemble des services et des opérateurs, notamment pour soutenir les capacités en ingénierie des collectivités locales.

### **Article 6.6 - Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

L'Agglomération de Saintes mobilisera ses outils de communication (site web, chaîne Youtube, magazine) et proposera à la presse locale de communiquer sur le CRTE pour informer le plus grand nombre d'habitants du projet de territoire soutenu au travers de la contractualisation. Elle sollicitera les 36 communes de l'agglomération pour relayer les informations sur le CRTE sur leur site web ou dans leur magazine. Elle informera régulièrement les habitants de la mise en œuvre du CRTE au moins une fois par an.

Elle sollicitera le conseil de développement de l'agglomération de Saintes pour émettre des avis et contributions sur les documents prospectifs et programmatiques en cours d'élaboration ou de révision, inscrits dans le CRTE. Composé de membres bénévoles du territoire, il est proposé que le conseil de développement participe au comité de pilotage du CRTE. Dans le même esprit et selon la nature des opérations, l'agglomération de Saintes s'appuiera sur les instances de démocratie participatives mises en place sur le territoire et notamment sur le conseil citoyen du quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue à Saintes.

L'agglomération mettra en place les concertations et/ou débats publics et/ou enquêtes publiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement, de l'environnement en application des dispositifs réglementaires en vigueur.

L'agglomération, pour certaines actions, organisera des consultations ouvertes et publiques pour mieux appréhender les pratiques des habitants, leurs vécus.. Il sera fait usage du numérique qui offre d'importantes possibilités dans le domaine du développement de la participation citoyenne.

L'agglomération de Saintes mobilise déjà les acteurs du territoire, les entreprises pour développer les filières économiques clés du territoire, les services de la santé et les mettre en réseau. Elle poursuivra et renforcera ce travail de concertation et de mobilisation.

Elle veillera à informer régulièrement les principaux acteurs du territoire du projet porté au travers du CRTE et de sa mise en œuvre.

### **Article 6.8 - Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### **Article 7.1 - Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération de Saintes ou son représentant. Il est chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du CRTE. Le secrétariat du comité est assuré par la collectivité.

Il est composé des signataires du présent contrat. Il comprend notamment 4 représentants de la CDA de Saintes, les maires de Saintes, Chaniers, Burie et Corme-Royal, des représentants des services de l'État, deux représentants du conseil département de la Charente-Maritime. Seront associés en tant que de besoin les organismes et personnes qualifiées aux travaux du comité de pilotage.



Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations stratégiques ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le comité de pilotage est également un lieu de concertation et d'échanges entre les parties prenantes du CRTE.

Les membres du comité technique seront associés aux travaux du comité de pilotage.

### **Article 7.2 - Le comité technique**

Le comité technique est chargé du suivi du suivi du CRTE. A ce titre, il pourra proposer des actions dans le cadre des orientations stratégiques définies par le comité de pilotage (modifications d'action : inclusion, adaptation, abandon...).

Il assure également le suivi financier du CRTE.

Enfin, il rendra compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Ce suivi technique est assuré par les services des collectivités en étroite collaboration avec les services de l'État, du Conseil départemental.

*Il est composé :*

- du Secrétaire général de la Sous-préfecture de Saintes
- d'un représentant des services de la Préfecture de Charente-Maritime
- d'un représentant de la DDTM
- d'un représentant de l'ADEME
- d'un représentant de Pôle Emploi
- ....
- du directeur de cabinet du président de la CDA de Saintes
- du directeur général des services de la CDA de Saintes
- du directeur général des services de la ville de Saintes
- du directeur de la CDA en charge de l'animation du contrat
- d'un représentant des services du département de la Charente-Maritime

*Il pourra s'adjoindre toute personne qualifiée en tant que de besoin.*

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;

- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### **Article 7.3 - L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE**

### **Article 8.1 – Tableau de bord**

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...).

Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

### **Article 8.2 – Indicateurs et résultats attendus**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) et des politiques de protection de la biodiversité.



Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

❖ **Orientation n°1 : une agglomération attractive et innovante**

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible
Taux de Chômage (zone d'emploi)	FREETS		
Solde migratoire de la population	INSEE		
Nombre d'emplois	INSEE		

❖ **Orientation n°2 : une agglomération proche et solidaire**

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible
Médiane des revenus fiscaux	INSEE		
Nombre de logements sociaux	SEMIS		
Nombre de logements réhabilités (OPAH)	CDA		
Nombre de contributions des instances participatives	CDA		

❖ **Orientation n°3 : une agglomération durable**

Libellé indicateur	Source et année référence	Valeur initiale	Valeur cible
Consommation énergétique du territoire	CDA / OPEN DATA		
Production d'énergies électrique renouvelables sur le territoire	CDA / OPEN DATA		
Production de chaleur renouvelable	CDA / OPEN DATA		
Part modale du covoiturage	INSEE		
Quantité des aliments bio dans la restauration collective scolaire	CDA		
Quantité d'aliments en circuits courts scolaire	CDA		
Quantité des dépôts réalisés en déchetterie	CDA		

## **Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif.

Le CRTE sera modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires après avis du comité de pilotage pour les articles suivants :

- Article 3 " Le projet de territoire "
- Article 4 " Les orientations stratégiques "
- Article 6 " Engagement des partenaires "
- Article 7 " Gouvernance du CRTE.



Toutes les autres modifications seront soumises au comité technique pour validation qui en informera le comité de pilotage.

## **Article 11 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

**Signature**

A Saintes, le 16 Juillet 2021.

<p>Le Préfet de Charente-Maritime et par délégation de Sous-Préfet de Saintes</p>	<p>Le Président de la CDA de Saintes</p>
 <p>Veronique Schaeff.</p>	 <p>Bruno Besson</p>





# FICHES ACTION 2021-2023



## ORIENTATION 1 : UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PROMOTION DU TERRITOIRE EN RENFORÇANT SON ATTRACTIVITÉ ET SON IDENTITÉ**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Construire une identité du territoire partagée et portée	1	Créer une agence d'attractivité	42
Affirmer l'agglomération de Saintes comme destination touristique	2	Élaborer un schéma de développement touristique	45
	3	Développer le tourisme fluvial	48
	4	Améliorer l'infrastructure de la Flow Vélo : Quai Palissy / Goulebeneze, Maison du Vélo	51
	5	Mettre en tourisme les aqueducs	57

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Créer, adapter et diversifier une offre foncière et	6	Requalifier le site industriel de Saintronic	60
	7	Étendre la ZAC Centre Atlantique : phase 2	64
Soutenir les secteurs clés de l'agglomération et mobiliser les acteurs des filières	8	Positionner des filières à potentiel de développement	69
	9	Organiser un forum régional de l'Économie Sociale et Solidaire	72

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ACCOMPAGNER ET FAVORISER LES PROJETS DES ENTREPRISES**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Accompagner les porteurs de projet	10	Créer une friperie solidaire - La Bretelle	75
Soutenir les commerces et les services dans les centralités	11	Déplacer le bureau de poste de Chaniers	78
	12	Revitaliser le centre bourg de Chaniers	82
	13	Organiser un marché hebdomadaire sur la commune de Rouffiac	86
	14	Mettre en place un marché régulier d'artisans et de producteurs locaux sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux	90
	15	Réhabiliter un bâtiment en vue d'y transférer la mairie de Pisany	94
	16	Réhabiliter la Maison « Flingou » en gîtes - commune de Saint-Sauvant	97

	17	Aménager et sécuriser le jardin de la Tour - commune de Saint-Sauvant	101
--	----	---	-----

➤ **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 :** CONTRIBUER À L'ÉLEVATION ET À L'ADAPTATION DU NIVEAU DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU BESOIN DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Contribuer à l'élévation et à l'adaptation du niveau de formation professionnelle	18	Développer le campus connecté	104



## ORIENTATION 2 : UNE AGGLOMÉRATION PROCHE ET SOLIDAIRE

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : FAVORISER L'AUTONOMIE ET LES PRISES D'INITIATIVE DES JEUNES

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Développer les actions en faveur de la jeunesse	19	Aménager des locaux pour la Mission Locale de la Saintonge	110
	20	Créer un espace jeunesse sur la commune de Fontcouverte	114

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEURS RELATIONS AVEC LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objectifs	N° action	ACTION	Page
○ Garantir une cohérence territoriale en matière d'habitat et de cadre de vie	21	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2017-2022	117
	22	Soutenir la production de logement social	121
	23	Définir les besoins en logements des seniors	125
	24	Mettre en œuvre le dispositif OPAH-RU - Burie	129
	25	Mettre en œuvre le dispositif OPAH-RU - Bussac-sur-Charente	133
	26	Mettre en œuvre le dispositif OPAH-RU - Saintes	137
	27	Mettre en œuvre la convention « action cœur de ville »	141
	28	Mettre en œuvre le contrat de ville - 2021/22	146
	29	Étudier la mise en place d'Espaces France Services	157
Renouveler le dialogue en favorisant la concertation, l'écoute et la médiation	30	Mettre en place des conseillers numériques France Service	160
	31	Aménager et équiper un point d'accueil numérique - La Chapelle-des-Pots	164
	32	Participer à la mise en place d'un dispositif coordonné de médiation de proximité	167

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA QUALITÉ ET L'EFFICIENCE DE L'ACCUEIL DES PUBLICS

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Construire des équipements adaptés aux pratiques	33	Aménager une piste d'athlétisme	172
	34	Aménager un parcours de santé sur la commune de Fontcouverte	175
Mettre en place une plus grande proximité des services publics	35	Dématérialiser les autorisations d'urbanisme	178

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ACCOMPAGNER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Renforcer l'accueil petite enfance, enfance	36	Construire un pôle éducatif sur Chaniers	182
	37	Construire un pôle éducatif sur Pisany	187
	38	Réhabiliter le groupe scolaire et périscolaire de la commune de Saint-Georges-des-Coteaux	192
	39	Étendre le multi accueil La Passerelle	195
	40	Mettre en œuvre le plan numérique dans les écoles de l'agglomération de Saintes	198

## ORIENTATION 3 : UNE AGGLOMÉRATION DURABLE

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : DÉFINIR UNE STRATÉGIE TERRITORIALE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Élaborer un PLUi	41	Élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	202
Etablir un Plan Climat Air Énergie Territorial	42	Élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial	205
Mener une politique foncière	43	Mener une politique foncière	209

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LE BIEN ÊTRE DE TOUTES ET TOUS À TOUT ÂGE

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Produire et consommer bon et local	44	Mettre en place un projet alimentaire territorial	213
	45	Lutter contre le gaspillage alimentaire (PAT)	217
Mettre en place des actions de préservation des milieux naturels et de sensibilisation	46	Réaliser un inventaire des zones humides	220
	47	Élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	223
	48	Planter des haies sur la commune de Corme-Royal	226

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Accompagner la rénovation énergétique des logements	49	Animer le guichet unique de l'amélioration de l'habitat	229
Rénover les bâtiments publics	50	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Chermignac	232
	51	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Corme-Royal	236
	52	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux- Fontcouverte	241
	53	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Courcoury	245
	54	Refaire les toitures de l'Abbaye aux	251

		Dames	
	55	Installer de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Saint-Georges- des-Coteaux	254

➤ **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATIONS ET DE PRODUCTIONS DURABLES**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
	56	Accompagner les entreprises pour l'installation de panneaux photovoltaïques	257
Privilégier les solutions produisant le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement (économie circulaire, recyclage, ressourcerie,)	57	Moderniser les déchetteries	261
	58	Créer un poulailler collectif en valorisant le patrimoine - commune de Saint-Georges-des-Coteaux	264

➤ **OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : AVOIR UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENT ADAPTÉ**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
	59	Encourager la mobilité douce dans les écoles « Bougeons plus à l'école »	267
Diminuer les déplacements	60	Promouvoir les déplacements partagés grâce à des dispositifs de covoiturage	272
Favoriser les mobilités douces et alternatives à la voiture	61	Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable	275
	62	Développer des services de location de vélo	279
	63	Créer une piste cyclable et acheter des véhicules électriques (auto et vélo) - commune de Saint-Georges-des-Coteaux	283



**Orientation stratégique 1 :**  
**une agglomération**  
**attractive et innovante**



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 1 CRÉER UNE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>L'agglomération de Saintes doit faire face à un déficit d'image dans un contexte de crise économique et de moindre attractivité : le territoire perd des emplois depuis 2012 et connaît un vieillissement accéléré de sa population, il accueille moins de jeunes ménages.</p> <p>Il est donc prioritaire de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'économie pour être attractif, impulser de nouvelles dynamiques de développement, soutenir la création d'emplois et attirés de jeunes ménages.</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Communauté d'agglomération de Saintes 4, avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier Elu référent : Frédéric Rouan Coordonnées (tél – mail, ...)</p>	
<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet consiste en la création d'une agence d'attractivité avec pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'identité et l'attractivité du territoire en mettant en place une marque territoriale ;</li> <li>- Faire de la CDA de Saintes un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents salariés ou porteur de projets ;</li> <li>- Renforcer l'écosystème économique local (soutien des entreprises, accélération du développement, création d'emploi...)</li> <li>- Renforcer les coopérations entre les entreprises du territoire, soutenir l'innovation pour développer les circuits courts, favoriser le développement d'une économie circulaire et le réemploi, limiter et optimiser les déplacements ;</li> <li>- Mobiliser les partenaires au service de l'attractivité (Pole Innovation...)</li> </ul> <p>Cette agence sera une association dont la CDA de Saintes sera membre.</p>	
<b>Localisation du projet</b>	Communauté d'agglomération de Saintes	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Communauté d'agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Compagnies consulaires, clubs d'entreprises

#### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	Second semestre 2021
<b>État d'avancement</b>	-
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin 2021 : définition des statuts de l'association, de son budget prévisionnel, de son programme d'action</li> <li>• 2022 : mise en place de l'association, des équipes techniques et aménagement des locaux si nécessaire préalablement à l'ouverture de l'agence.</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	- Entreprises, porteurs de projets de création d'entreprise, investisseurs, salariés
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Doter l'agglomération d'un outil permettant de développer l'attractivité économique de son territoire</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre d'implantation d'entreprises</li> <li>• Développement des entreprises existantes (création de valeur ajoutée, création d'emplois)</li> <li>• Croissance démographique</li> <li>• Augmentation de la notoriété du territoire</li> </ul>

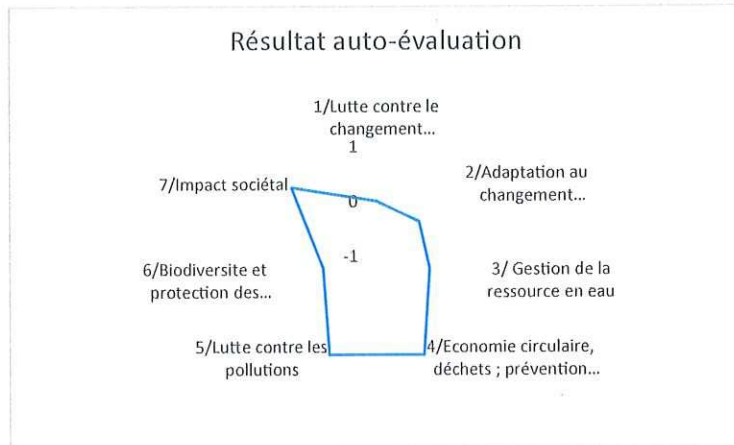
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
- Nombre d'établissements dans le secteur marchand (données URSSAF 4T2020)	1 808		
- Nombre d'emplois dans le secteur marchand (Données URSSAF 4T2020)	14 914		
- Population active du territoire			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1



**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement - A définir dans le cadre de la mise en place de l'agence d'attractivité**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 2 ÉLABORER UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

#### DESCRIPTIF :

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Une étude de positionnement touristique avait été réalisée en 2016. Parallèlement, les évolutions suivantes sont à noter ces dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Transformation de l'Office de tourisme en EPIC,</li> <li>➤ Développement d'infrastructures touristiques (Flow Vélo, Aqueducs, évolution de l'offre du Paléosite, Contrat Fleuve Charente porté par le Département, ...),</li> <li>➤ Place du numérique dans l'économie touristique,</li> <li>➤ Crise Covid,</li> <li>➤ Volonté de développer une marque de territoire.</li> </ul> <p>C'est pourquoi une stratégie globale doit être élaborée ; elle doit permettre de valoriser les richesses du territoire et de développer les retombées économiques durables.</p>
--	--

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Communauté d'Agglomération de saintes</p> <p>Adresse : 4 Avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier Elu référent : Alexandre Grenot Coordonnées (tél – mail, ...)</p>
--------------------------------	---

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le <b>Schéma de Développement de l'Economie Touristique, document cadre</b>, permet de définir les actions à mener en matière de tourisme pour les cinq prochaines années. Il doit permettre aux partenaires techniques et financiers d'avoir une bonne lisibilité du développement touristique souhaité par l'ensemble des acteurs publics et privés de la destination. Il comprendra 3 phases :</p> <p>1) <u>Un diagnostic complet</u> : il doit aboutir à une connaissance partagée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>l'offre et la demande touristique</b></li> <li>➤ <b>L'organisation et la communication touristique</b></li> </ul>
---------------------------------------	--

	<p><b>2) Élaboration de la stratégie</b></p> <p>Il s'agit de définir différents scénarii de développement (actions touristiques favorisant le développement durable ? développement et structuration de l'offre ? typologie de clientèle ? Communication/marque de territoire ?.....)</p> <p><b>3) Le programme d'actions</b></p> <p>Cette phase consiste à arrêter un programme d'actions opérationnelles, chiffrées et inscrites dans une temporalité.</p> <p>Le schéma de développement touristique devra par ailleurs être en cohérence avec ceux du Département et de la Région.</p> <p>Par ailleurs, un travail plus global sur les filières économiques à développer sur le territoire étant en cours (finalisation prévue fin 2021), le lien entre ces démarches devra être effectué.</p> <p>En outre, le schéma permettra de soutenir un « tourisme durable et raisonné », promouvant les modes de déplacements doux (itinérance à vélos...), la valorisation des produits et des savoir-faires locaux....</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Agglomération de Saintes
-------------------------------	--------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA /Office de Tourisme
	<b>Partenaires identifiés</b>	Ensemble des socio-professionnels du secteur, Département et Région

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>4<sup>ème</sup> trimestre 2021 Écriture cahier des charges et consultation de cabinet d'études</p> <p>1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Démarrage du travail sur le diagnostic</p> <p>2<sup>ème</sup> trimestre 2022 : Ateliers de travail entre les partenaires sur définition de la stratégie</p> <p>4<sup>ème</sup> trimestre 2022 : Élaboration du programme d'actions</p> <p><b>2023 : Mise en œuvre du programme d'actions</b></p>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Non démarré
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la démarche</li> <li>- Élaboration du cahier des charges des études en vue d'une consultation pour accompagner la démarche</li> <li>- Réalisation du diagnostic</li> <li>- Définition de la stratégie</li> <li>- Élaboration du programme d'actions</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS



<b>Public cible</b>	Niveau de participation des différents acteurs
---------------------	--

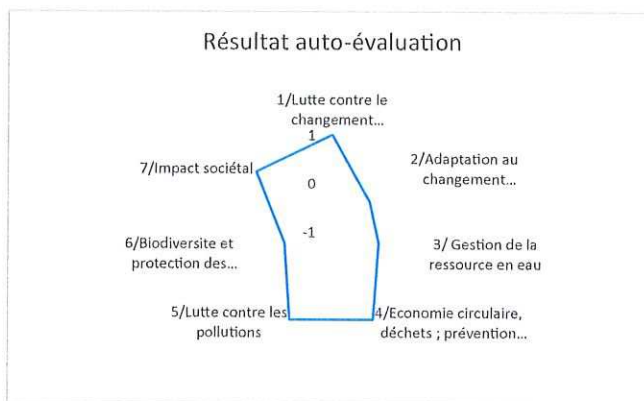
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Doter l'intercommunalité d'un document cadre en matière d'économie touristique</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fédérer l'ensemble des acteurs autour d'une vision partagée des actions à mener</li> <li>Identifier le positionnement de la destination.</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de visiteurs accueillis			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------



Consultant extérieur		CDA État Département	15000 7500 7500
<b>Total HT</b>	<b>30 000 €</b>		<b>15 000 €</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 3 DÉVELOPPER LE TOURISME FLUVIAL

#### DESRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Le développement touristique du fleuve Charente constitue un enjeu majeur pour les territoires qu'il traverse. C'est une véritable destination pour les touristes à la recherche d'un contact privilégié avec la nature, dans un milieu préservé et calme. Le fleuve Charente relie le patrimoine (villes d'art et d'histoire, patrimoine vernaculaire des bourgs traversés), l'histoire même du fleuve, la détente d'une croisière fluviale, les loisirs nautiques loirs et le dépaysement au bord de l'eau. Du point de vue économique, le potentiel est encore sous exploité sur le territoire de l'agglomération de Saintes qui constitue le plus vaste territoire riverain du Fleuve.</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Conseil Départemental de Charente Maritime -Direction des Infrastructures - Agence fluviale</p> <p>Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...)</p>	
<b>Description de l'action</b>	<p>Renforcer, recréer et valoriser les infrastructures fluviales permettant d'accueillir de nouveaux touristes adeptes ou souhaitant découvrir la plaisance fluviale.</p> <p>Un calendrier d'intervention est arrêté par le Département pour des interventions sur les équipements existants, à remplacer ou à renforcer.</p> <p>Cinq haltes fluviales sont identifiées sur le linéaire de l'agglomération : Rouffiac, Dompierre, Chaniers, es Gonds, Saintes.</p> <p>Concernant la Ville de Saintes, une réflexion quant à la création d'un équipement portuaire est à approfondir et à structurer avec la Ville et le Département de Charente-Maritime, maître d'ouvrage de l'opération dans le cadre du Contrat de Fleuve. L'État, en sa qualité d'autorité compétente pour la réglementation fluviale, sera associé à ce projet tant dans sa phase d'étude que de travaux.</p> <p>Concernant l'aménagement des pontons le département veillera à harmoniser le traitement des eaux grises et noires et à accompagner le développement de l'éco-mobilité.</p>	
<b>Localisation du projet</b>	<p>Communauté d'agglomération, notamment les communes bordant le fleuve identifiées dans le cadre du contrat de fleuve</p>	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	<p>Département de Charente – Maritime. Co-pilotage et co financement avec l'agglomération de Saintes</p>
	<b>Partenaires identifiés</b>	<p>Etat, agglomérations et communautés de communes</p>

		bordant le fleuve, Communes, prestataires plaisance fluviale...
--	--	---

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 - 2025
----------------------------------	-------------

<b>État d'avancement</b>	Démolition et reconstruction du ponton de les Gonds en cours, études de faisabilité sur les autres sites en cours
--------------------------	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	
---	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

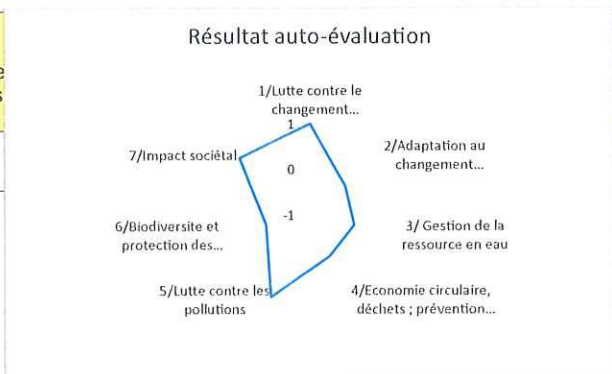
<b>Public cible</b>	Touristes et habitants
---------------------	------------------------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'offre en matière de tourisme fluvial</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les sites existants</li> <li>Lier cette offre à celle de la Flow Vélo</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de visiteurs utilisant les infrastructures fluviales			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

S	Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Ge resse eau	Impact ciétal
+	= Impact positif				1
0	= Impact neutre	1		0	
-	= Impact négatif				



## Plan de financement

Projets d'investissement sur le volet Fluvial la CDA (aménagement de pontons/quais)	Montants HT	Recettes	Montants HT
Rouffiac	33 300 €	Europe /Région 25% (*)	384 057,5
Dompierre-sur-Charente	162 200 €	Département (70% de 1 152 172,5 €)	806 520,75
Dompierre-sur-Charente Orlac	127 000 €		
Chaniers	366 270 €	Bloc local (CDA et/ou Communes - 30% de 1 152 172,5 €)	345 651,75
Les Gonds	227 460 €		
Saintes	295 000 €		
Saintes Port Larouselle	319 000 €		
Saintes Courbiac	6 000 €		
<b>Total</b>	<b>1 536 230 €</b>		<b>1 536 230 €</b>



# Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

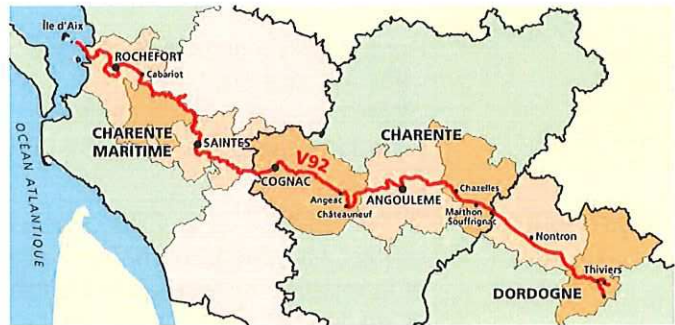
## ACTION 4 AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE DE LA FLOW VÉLO : QUAI PALISSY / GOULEBENEZE, MAISON DU VÉLO

### DESSCRIPTIF

#### Diagnostic et enjeux de l'action

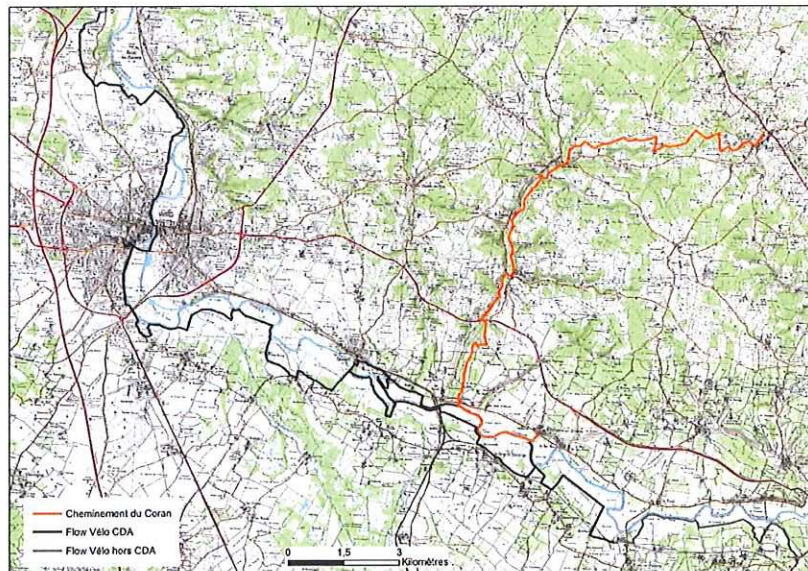
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

La Flow Vélo, Véloroute Voie-Verte reliant Thiviers en Dordogne à l'Île d'Aix, est un itinéraire de 250 km traversant la CDA sur 35 km. A moyen terme ce sont 42 km de voies cyclables qui seront proposées en intégrant la boucle des bacs.



La CDA de Saintes a affiché plusieurs objectifs donc ceux de proposer un aménagement qualitatif dans la ville, sécuriser l'itinéraire, valoriser le territoire et son patrimoine, s'appuyer sur ces aménagements pour assurer le développement touristique et développer les circulations douces touristiques et quotidiennes.

La CDA a arrêté le tracé de la Flow Vélo sur son territoire en décembre 2016 et a restauré l'intégralité des chemins blancs entre 2017 et 2019.



La Flow été en 2018

Vélo a ouverte et

inaugurée en 2020. Cependant l'ensemble des membres du Comité d'itinéraire (La région, 3 départements, 10 EPCI et les Offices du Tourisme concernés) travaillent à l'amélioration permanente de l'infrastructure.

Pour renforcer l'attractivité de l'itinéraire, les acteurs poursuivent l'aménagement de



l'infrastructure et mettent en tourisme la Flow Vélo. La CDA porte ainsi un projet d'aménagement de haltes sur l'ensemble de son territoire. Par ailleurs, sa traversée dans la ville de Saintes doit être améliorée et sécurisée. La Flow Vélo permettra également d'améliorer les mobilités du quotidien en reliant le coeur de ville aux quais sud mais aussi à l'avenue de Saintonge et donc la rive droite et les zones d'activité de l'ouest.

**Maître d'ouvrage**

Nom :CDA de Saintes  
 Adresse :4 avenue de Tombouctou - 17 100 Saintes  
 Ville de Saintes (Maison du Vélo)

Personnes en charge du dossier :  
 - Élu – Alexandre Grenot  
 - Service – Jean-Marie Quillet  
 Coordonnées : tél – 06-42-57-00-02 mail – [jm.quillet@agglo-saintes.fr](mailto:jm.quillet@agglo-saintes.fr)

**Description de l'action**

Sur le territoire de la CDA, 3 projets d'amélioration de l'itinéraire sont programmés à savoir ; l'aménagement des quais dans Saintes, la sécurisation des points noirs et la mise en service de la boucle des Bacs. Traversant un site classé Natura 2000 et en fonction des projets et de leur localisation, l'évaluation des incidences des aménagements sur ce site sera réalisée en application du code de l'Environnement.

**1 - L'aménagement des quais dans Saintes,**  
 La Flow Vélo passe dans Saintes sur la rive gauche. Aucun aménagement n'a pour l'instant été réalisé. Le projet vise à réhabilité l'intégralité des quais (Quai des Roches, quai Palissy/Place Goulebenèze, Quai de la République et Quai de l'Yser). Le quai des Roches et le quai Palissy/Place Goulebenèze fait l'objet d'une programmation à court terme pour une mise en œuvre en 2022.

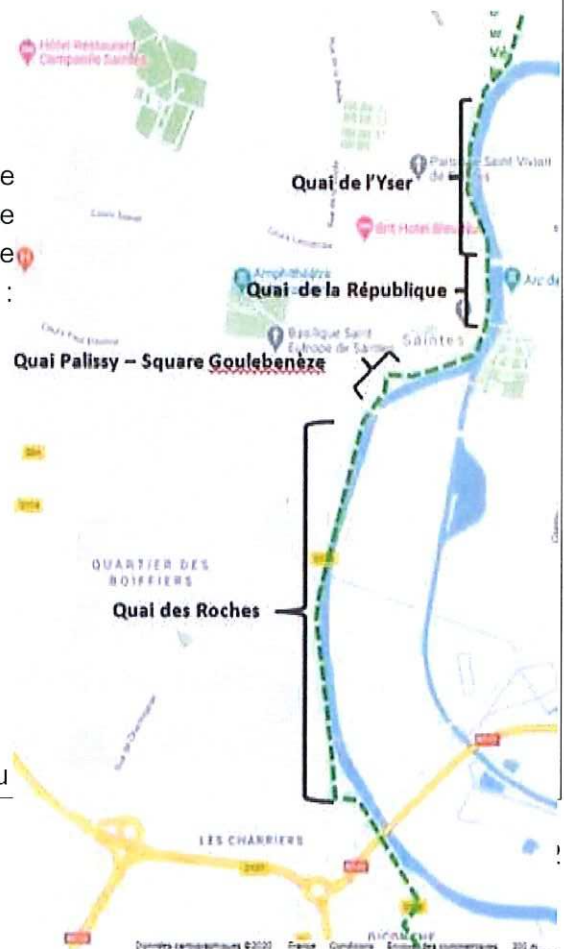
1 - le quai Palissy/Place Goulebenèze

L'aménagement envisagé fait 150 m de long et les objectifs principaux sont de sécuriser les circulations douces, de créer une jonction entre plusieurs axes :

- des quais situés en aval de l'avenue de Saintonge avec les quais du centre ville,
- de l'avenue de Saintonge avec les quais du centre ville.

Le projet prend en compte plusieurs spécificités :

- assurer l'accès pompier à la cale située en bord de Charente,
- maintenir les caractéristiques du



- poste de relèvement situé dans l'escalier,
- prendre en compte les enjeux architecturaux et techniques.

Le projet se caractérise par la création :

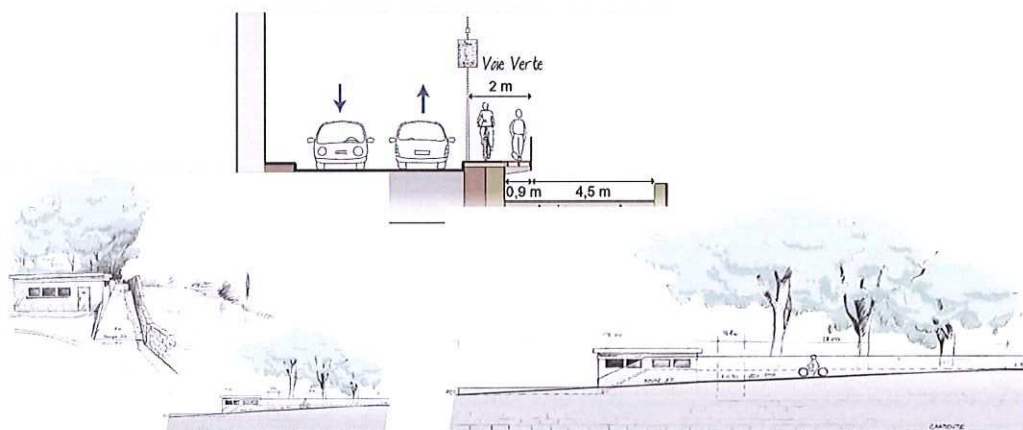
- d'un encorbellement au dessus de la Charente afin de répondre à la problématique d'emprise limitée et de maintien des deux voies de circulation.
- d'une rampe permettant de franchir le dénivelée (la jonction actuelle se fait par un escalier). Deux esquisses sont demandées au maître d'œuvre ; une rampe dans l'escalier existant et une rampe en encorbellement au dessus de la Charente.

Une convention avec le syndicat de la voirie est en cours de validation pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Situation actuelle



Projet (schéma de principe avec rampe dans l'escalier)



## 2. La Création de la Maison du Vélo sur la halte principale de Saintes.

<b>Localisation du projet</b>	Les projets se situent sur le territoire de la CDA	
<b>Partenaire(s) de</b>	<b>Pilotage</b>	En fonction des projets le pilotage pourra être CDA, Ville



l'opération		de Saintes ou Conseil Départemental.
	<b>Partenaires identifiés</b>	DDTM, ABF, Conseil départemental, Communes

## CALENDRIER

Calendrier de réalisation	<p><b>1 - Calendrier quai dans Saintes</b> Cette programmation pourra être revue en fonction de la priorisation et des nouveaux éléments fournis par les études.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2021</th> <th>2022</th> <th>2023</th> <th>2024</th> <th>2025</th> <th>A partir de 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quai Palissy - Goulebenèze</td> <td style="background-color: #92d050;"></td> <td style="background-color: #0056b3;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		2021	2022	2023	2024	2025	A partir de 2026	Quai Palissy - Goulebenèze						
		2021	2022	2023	2024	2025	A partir de 2026								
Quai Palissy - Goulebenèze															
<p><b>2- Création de la Maison du Vélo</b> La maîtrise d'ouvrage de ce projet est la ville de Saintes : installation temporaire de services et études en 2021 et 2022, aménagement de la Maison du Vélo fin 2022/2023.</p>															
Etat d'avancement	<p><b>1 - État d'avancement quai dans Saintes</b> Pour le quai Palissy/place de Goulebeneze, l'étude de faisabilité a été réalisée et la convention pour les études de maîtrise d'œuvre est en cours. La rédaction du CCTP étude de stationnement/mobilité pour les deux autres quais en cours.</p> <p><b>2- Création de la Maison du Vélo</b> Définition du projet et installation temporaires de services en 2021</p>														
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Études préalables / Choix du maître d'œuvre pour le quai Palissy/Place de Goulebeneze</li> </ul>														

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

Public cible	Usager du vélo mais plus globalement population utilisant les modes de déplacement doux.
Objectifs et résultats attendus	<p><b>Objectif général :</b> L'objectif principal est de sécuriser les circulations douces et de créer une jonction entre plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des quais situés en aval de l'avenue de Saintonge avec les quais du centre ville</li> <li>- de l'avenue de Saintonge avec les quais du centre ville</li> </ul>

	<p><b>Objectifs spécifiques :</b>                  Le projet devra prendre en compte plusieurs spécificités notamment pour le quai Palissy/place de Goulebeneze ::</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'accès pompier à la cale située en bord de Charente</li> <li>- Maintenir les caractéristiques du poste de relèvement</li> <li>- Prendre en compte les enjeux architecturaux et techniques</li> </ul>
--	---

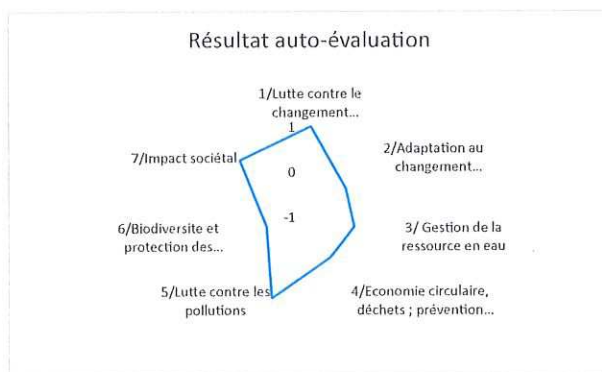
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Aménagement des différents secteurs			
Augmentation globale de la fréquentation de la Flow vélo			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Cette analyse n'a été faite que pour l'aménagement du quai Palissy/place Goulebenèze qui verra le jour en 2022

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	0	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
2. Quai Palissy/Place Goulebeneze (2021/2022) Maîtrise d'œuvre Travaux		CDA	66 000 €
	30 000 €	État	132 000 €
	300 000 €	Conseil Départemental	132 000 €
3. Création d'une maison du Vélo	A définir		A définir
<b>Total HT</b>	<b>330 000 €</b>		<b>330 000 €</b>



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 5 METTRE EN TOURISME LES AQUEUDUCS

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Le calendrier de la fin des travaux de préservation et de valorisation des Aqueducs sur les sites de Vénérand, le Douhet et Foncouverte, prévoit une livraison du chantier au 1 <sup>er</sup> trimestre 2022. Il convient donc de prévoir les modalités de la mise en tourisme de ces sites pour que les investissements réalisés permettent d'augmenter l'offre touristique et donc la présence de touristes sur le territoire.	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté d'Agglomération de Saintes 4 Av de Tombouctou 17 100 SAINTES  Personne en charge du dossier : Elu référent : M. Alexandre Grenot Services : Rosana Pompa (tél : 06 02 14 57 61 – <a href="mailto:r.pompa@agglo-saintes.fr">r.pompa@agglo-saintes.fr</a> )	
<b>Description de l'action</b>	Le projet vise à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouvrir et animer la « Maison des Aqueducs » à Vénérand, « centre d'interprétation du fonctionnement des Aqueducs et site de sensibilisation à la problématique de l'eau » ;</li> <li>- Proposer des itinéraires pédestres et cyclables reliant les 3 sites ;</li> <li>- Atteindre 10 000 à 15 000 visiteurs sur la première année d'ouverture au public notamment en mettant en place des événements dans le domaine de l'archéologie, de la gestion de la ressource en eau (expositions, ateliers pédagogiques...). Il conviendra de mettre en place des outils de communication adaptés.</li> </ul>	
<b>Localisation du projet</b>	Vénérand, le Douhet et Foncouverte	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Communauté d'Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Société d'Archéologie, offices de tourisme, établissements culturels, éducation nationale, associations des secteurs culturel et sportif, sites d'hébergements, restaurants, commerces...).

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Septembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbitrage sur les objectifs et sur le niveau de l'offre de service, le mode de gestion et définition du programme d'activités et de son calendrier.</li> </ul> <p>Fin 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de partenaires et de financement pour l'animation des sites.</li> </ul> <p>Début 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des outils de communications et préparation des événements à mettre en place selon le programme d'activités.</li> </ul> <p>Avril 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture au public.</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Réalisation de premiers scénarii du fonctionnement des sites
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du chantier de valorisation</li> <li>• Définition du niveau d'offre de service en année N et N+1, N+2</li> <li>• Campagne de communication</li> <li>• Évaluation de la saison 1 et ajustement du dispositif</li> </ul>

#### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

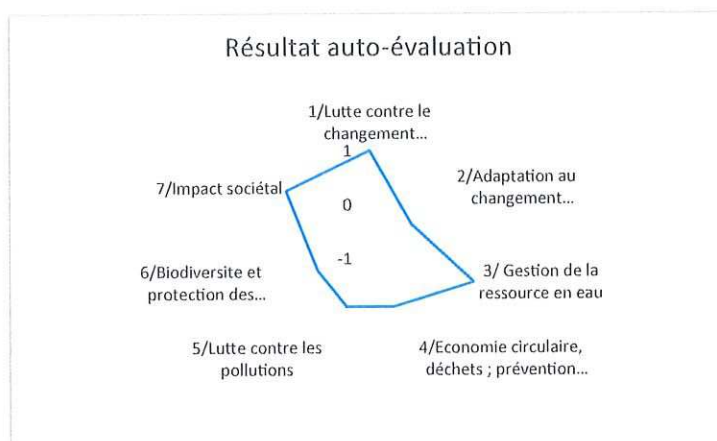
<b>Public cible</b>	Touristes et habitants du territoire
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 à 15 000 visiteurs sur les sites</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation à la préservation et à la gestion de la ressource en eau ;</li> <li>• Sensibilisation à la préservation de ce patrimoine archéologique.</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de visiteurs			
Qualité des prestations			
Nombre d'animations spécifiques/événements			

#### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	1	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



### Plan de financement pour la première année

Principaux postes de dépense	Montant HT (€)	Financeurs	Montant HT (€)
Accueil des visiteurs sur les sites		Billetterie /visites guidées et valorisation des ateliers pédagogiques/événementiels	113 000
Entretien et gestion du site		Etat (événements et outils de communication)	38 500
Organisation d'événements		CDA	38 500
Communication		Mécénat	10 000
<b>Total HT</b>	<b>200 000</b>		



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 6 REQUALIFIER LE SITE INDUSTRIEL DE SAINTRONIC

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>L'usine Saintronic a fermé ses portes au printemps 2016. Elle laisse une friche de 5 ha, dont la moitié est constituée de bâtiments. La CDA de Saintes souhaite mobiliser prioritairement le foncier urbanisé dans le cadre de sa stratégie en faveur de la sobriété foncière.</p> <p>Situé sur la zone de l'Ormeau de Pied, à Saintes, et ce site est très visible et bénéficie d'une très bonne accessibilité (proche de plusieurs axes forts de circulation : route de Royan, Autoroute A10, Rocade).</p> <p>La groupe GMD, actuel propriétaire, n'a pas de projet industriel pour ce site et a fait part de sa volonté de le vendre.</p> <p>L'objectif est de requalifier ce site participant à un objectif de sobriété foncière.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Maîtrise d'ouvrage privée.</p> <p>Accompagnateur : Communauté d'agglomération de Saintes 4, avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...)</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le projet consiste à requalifier ce site pour permettre à des entreprises productives de s'y installer, tout en évitant de conserver une friche de 5 ha en cœur de zone économique.</p> <p>La restructuration du bâti industriel du site Saintronic doit permettre sa réappropriation par des entreprises.</p> <p>Il faudra acquérir le site, réaliser des études sur le bâtiment puis réaliser des travaux.</p> <p>Les objectifs sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir pour une sobriété foncière ;</li> <li>- Requalifier le site « Saintronic » et le diviser éventuellement en cellules plus petites et plus faciles à occuper ;</li> <li>- permettre l'accueil d'activités productives, de stockage ou consommatrices de bâti industriel ;</li> <li>- Lutter contre l'établissement de friches industrielles sur le territoire, dévalorisantes en termes d'image</li> </ul>



<b>Localisation du projet</b>	Saintes, Zone d'activité de l'Ormeau de Pied	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Maîtrise d'Ouvrage privée
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes, Ville de Saintes

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2021-2023  La CDA de Saintes a approuvé la modification du PLU de Saintes le 30/03/21 permettant d'interdire l'implantation d'activités commerciales ainsi que le changement de destination des bâtiments existants vers une destination commerciale dans la zone d'activité de l'Ormeau de Pied afin de préserver la vocation industrielle et artisanale du site.
<b>État d'avancement</b>	Maîtrise foncière du site engagée.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir le site (2021) ;</li> <li>- Définir le programme de travaux, désigner un maître d'œuvre, déposer les autorisations d'urbanisme, réaliser les travaux ; (2021 - 2022)</li> <li>- Estimer le coût des travaux (2022 - 2023)</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

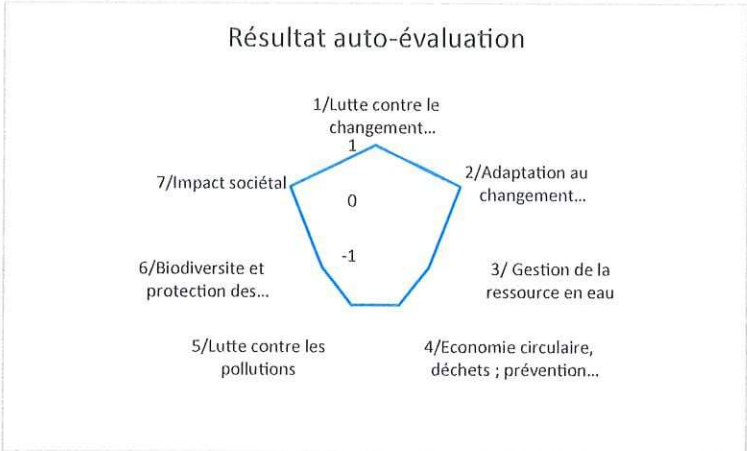
<b>Public cible</b>	Entreprise productive
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconquête des friches du territoire ;</li> <li>• Accompagner l'installation et le développement des entreprises productives sur le territoire</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'emplois créés			
Nombre d'ha mobilisés			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
A définir			
<b>Total HT</b>			





## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 7 ÉTENDRE LA ZAC CENTRE ATLANTIQUE : PHASE 2

#### DESCRIPTIF

**Diagnostic et enjeux de l'action**  
*(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)*

L'agglomération de Saintes est un territoire observant une baisse de la création d'emplois malgré de réels atouts tels que sa position géostratégique et son rang de second pôle commercial du département.

Le secteur productif de l'agglomération est peu dense et a été fragilisé par la crise économique. Il se caractérise par une prépondérance de petits établissements, par l'absence de filière identifiée et par la diversité de ses activités. L'économie productive étant à l'origine d'au moins 35% des emplois du territoire, elle en constitue un moteur essentiel et doit être soutenue et développée pour permettre le maintien et le développement de l'emploi sur le territoire parallèlement à la mise en œuvre de l'attractivité du territoire pour l'accueil de population active.

La Communauté d'agglomération de Saintes souffre d'un manque réel de foncier d'entreprise. A ce jour, des entreprises se trouvent bloquées dans leurs projets d'implantation ou de développement ce qui peut les amener à quitter le territoire et contribuer à la perte d'emploi à laquelle le territoire doit déjà faire face. La raréfaction du foncier disponible s'est traduite par une surenchère du prix du m<sup>2</sup> et la fuite des activités productives hors du territoire, le commerce investissant les espaces économiques dédiés à l'origine à ces activités.

Des analyses internes ont mis en avant sur les dix dernières années que 50 % des sollicitations des entreprises en matières de locaux recherchés n'aboutissent pas ou sont satisfaites hors territoire. Ce chiffre est porté à 60 % concernant les recherches de terrains à bâtir. Bien que les documents d'urbanisme actuels d'origines communales offrent de larges espaces au développement économique, ils disposent en réalité d'une offre foncière aménageable et/ou aménagée limitée. Ces espaces zonés dans les documents d'urbanisme n'ont pas suffisamment pris en compte les souhaits d'implantations des entreprises (Ville Centre et 1<sup>ère</sup> couronne), les contraintes liées aux aménagements (topographie, fonctionnement des bassins versants, archéologie, environnement, fonctionnement urbain) et sont bien souvent incompatibles avec le schéma de développement économique (SDE) ou le schéma de cohérence territoriale (ScoT).

Le PLUi veillera à poursuivre l'objectif de sobriété foncière qui aura pour objectif de travailler activement à la requalification des friches, à la mobilisation foncière des espaces permettant la densification des zones d'activités ainsi que les extensions mesurées permettant de créer une offre foncière adaptée aux diverses demandes des entreprises (vocations, emprises, typologies). Dans l'attente du PLUi, un travail de reconstitution d'une offre foncière est en cours permettant de disposer de réserves. Celle-ci doit permettre de s'adapter aux différentes temporalités du cycle foncier :

- l'offre de court terme correspondant à du foncier cessible (requalifié ou aménagé) pour une réponse immédiate aux demandes des entreprises



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'offre de moyen terme correspondant au foncier en cours d'aménagement (de la maîtrise foncière à la réalisation des travaux) qui sera disponible dans 4 ans</li> <li>• l'offre de long terme correspondant au foncier en projet (inscription au document d'urbanisme) qui pourra être disponible dans 10 ans ou plus.</li> </ul> <p>Ce travail répond par ailleurs à la fiche action 3.1.3.A Mener une politique foncière.</p> <p>C'est dans ce contexte, que la ZAC Centre Atlantique a vu le jour afin de créer une offre foncière adaptée et réaliste pour les entreprises productives génératrices d'emplois.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Communauté d'Agglomération de Saintes          4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES          Elu : Frédéric ROUAN          Technicien : Eva Tremblé          05-46-98-23-48 / e.tremble@agglo-saintes.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Centre Atlantique à vocation économique sur la commune de Saint Georges des Coteaux répond aux enjeux économiques identifiés ainsi qu'aux perspectives démographiques ambitieuses du schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui impliquent une croissance soutenue de l'emploi recentré dans l'espace d'agglomération.</p> <p>Le SCOT du Pays de Saintonge Romane prévoit la création de 56 ha de foncier économique sur le secteur Ouest de l'espace d'agglomération.</p> <p>La ZAC Centre Atlantique, qui a fait l'objet d'un dossier de réalisation approuvé en 2014, représente 56ha dont 36ha de fonciers cessibles aux entreprises en vue de créer 1200 emplois. 70 % de la ZAC sont dédiés aux activités de production et aux entreprises artisanales génératrices d'emplois, les 30 autres % étant dédiés aux activités commerciales de rayonnement départemental.</p> <p>Sur ces 56ha seuls 38ha ont pu être maîtrisés et aménagés pour créer 22ha de foncier cessible en cours de commercialisation.</p> <p>Il reste à acquérir 20ha pour créer les 16ha de terrains restant à aménager essentiellement pour accueillir des entreprises du secteur productif.</p> <p>A ce jour, la phase 1 de la ZAC Centre Atlantique ne possède plus de foncier disponible, l'ensemble des parcelles font l'objet d'un projet d'implantation d'entreprise. L'agglomération ne possède plus de foncier économique de court terme.</p> <p>La deuxième phase de la ZAC permettrait de créer du foncier de moyen terme pour répondre aux demandes de foncier productif qui ne peuvent être satisfaites actuellement ou ne pourront l'être à court terme car les terrains à vocation productive de la première phase sont déjà majoritairement cédés ou réservés (projets d'implantation d'entreprises en cours d'élaboration et/ou d'aménagement). En outre, elle redonnera de la cohérence et une réelle utilité aux aménagements publics réalisés sur la première partie des terrains.</p> <p>Tout comme la première phase la seconde phase développera les principes de durabilité que sont la densification, la multifonctionnalité des aménagements, la réversibilité des aménagements, la mutualisation des équipements, le développement des énergies renouvelables et le maintien du potentiel photovoltaïque, la limitation de l'éclairage public mais également de l'éclairage sur</p>

	<p>les parcelles privées, la gestion de la ressource en eau en limitant l'imperméabilisation des sols et en favorisant l'infiltration des eaux pluviales, en développant les cheminements doux sur l'espace public et en les imposant sur les parcelles privées afin de faciliter et inciter ce type de déplacements, la prévégétalisation des espaces privés afin de favoriser le développement d'une flore locale et rustique nécessitant peu d'entretien et peu d'eau, la gestion différenciée des espaces verts...</p> <p>Par ailleurs, afin de faciliter les mobilités alternatives à la voiture, l'éco-mobilité y sera développer par l'implantation de bornes de recharges de véhicules électriques accélérée. Une attention particulière sera portée à l'organisation de l'intermodalité dans ce secteur ; il s'agira de relier au mieux les principaux pôles générateurs de flux ou d'échanges.</p>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Saint Georges des Coteaux
-------------------------------	--------------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	Pilotage	Communauté d'Agglomération de Saintes
	Partenaires identifiés	Département, Etat, DRAC

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Acquisition des terrains</li> <li>2- Fouilles archéologiques</li> <li>3- Études de maîtrise d'œuvre</li> <li>4- Consultation des entreprises de travaux</li> <li>5- Travaux</li> </ol>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	1- Négociation pour acquisition des terrains en cours
--------------------------	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2021 : Négociation foncière et acquisitions</li> <li>• 2022 : Consultation et fouilles archéologiques</li> <li>• 2023 : Études de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises</li> <li>• 2024 : Travaux d'aménagement</li> <li>• 2025 : Commercialisation</li> </ul>
---	--

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Entreprises productives exogènes et endogènes en développement
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une offre foncière économique à moyen terme à destination d'activités de production créatrices de nouveaux emplois</li> </ul> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• créer des emplois</li> <li>• développer les mobilités alternatives à la voiture individuelle</li> </ul>
--	--



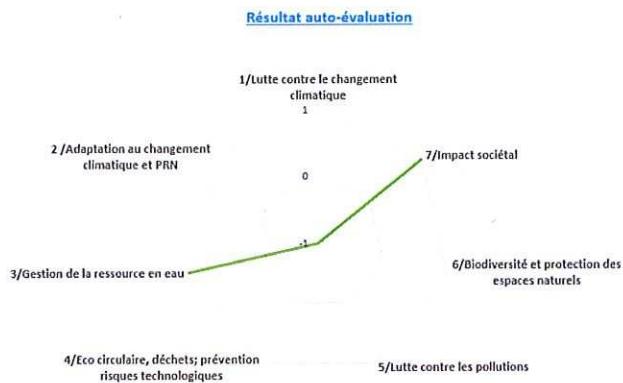
- développer les énergies renouvelables (photovoltaïque en toiture)

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'emplois à l'hectare		30 emplois/ha	A l'achèvement de la ZAC
Nombre de nouveaux emplois immédiatement créés sur le territoire			
Nombre de nouveaux emplois créés à 5 ans		500 emplois	
Nombre de toitures photovoltaïque			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	1	0	0	0	1

Signification des notes :  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Aménagement	5 395 000,00 €	<b>Phase 2 :</b> CDA Etat Autres financements	471 156,00 € 201 924,00 € 4 721 920,00 €
<b>Total HT</b>	<b>5 395 000 €</b>		<b>5 395 000,00 €</b>





## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 8 POSITIONNER DES FILIÈRES À POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Les trois EPCI du territoire de la Saintonge Rompane ont souhaité impulser une dynamique de développement économique qui favorise l'innovation et la structuration de filières.</p> <p>Ces EPCI ont recours à un bureau d'étude via la passation d'un marché public de prestations intellectuelles.</p> <p>L'enjeu de cet accompagnement est de développer une stratégie de développement des filières/secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• partagée sur le territoire par l'ensemble des acteurs afin de travailler au développement d'une économie locale et de montrer les complémentarités entre les 3 EPCI</li> <li>• planifiée en ciblant des filières/secteurs prioritaires définies et concertées.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier: Elu référent : Frédéric Rouan Jessy Grenat, chargée de mission développement des filières <a href="mailto:j.grenat@agglo-saintes.fr">j.grenat@agglo-saintes.fr</a> 06.47.02.11.85</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La conduite de cet accompagnement en 2021 a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Décrypter le fonctionnement économique territorial, en rappeler les récentes évolutions en s'inscrivant dans une approche prospective</li> <li>• Mettre en évidence les principaux secteurs et/ou filières d'activités porteuses de richesse, d'emplois et d'innovation</li> <li>• Proposer une ambition commune, des orientations stratégiques de développement économique des filières/secteurs prioritaires</li> <li>• Établir un plan d'actions pluriannuel par filières/secteurs prioritaires.</li> </ul>
<p><b>Localisation du projet</b></p>	<p>Agglomération de Saintes</p>

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	CDA de Saintes en lien avec les CC Coeur de Saintonge et Gémozac
	Partenaires identifiés	Organismes de formation, organisations professionnelles, clusters, chambres consulaires...

## CALENDRIER

Calendrier de réalisation	Achèvement de l'étude fin 2021 et définition du programme d'actions 2022 : Mise en œuvre du programme d'actions
---------------------------	--

État d'avancement	Phase 2 de l'étude en cours
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p><b><u>2021 : Étude et mobilisation des acteurs de l'économie</u></b></p> <p>Phase 1 (janvier-mai 2021) : diagnostic socio-économique et d'analyse des potentialités économiques du territoire du Pays de Saintonge Romane</p> <p>Phase 2 (avril-novembre 2021) : étape de co-construction pour élaborer une stratégie de développement économique sur les filières/secteurs ciblées</p> <p><b><u>2022 : Mise en œuvre d'un programme d'actions.</u></b></p>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

Public cible	Entreprises
--------------	-------------

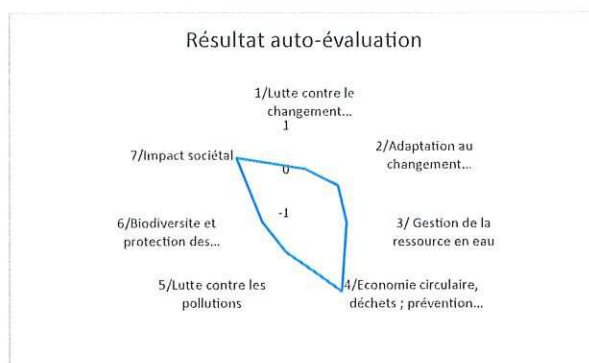
Objectifs et résultats attendus	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le développement des filières sur le territoire</li> <li>• Favoriser l'innovation et les coopérations</li> <li>• Créer des emplois et réduire le chômage, favoriser les métiers d'avenir</li> <li>• Développer les secteurs à enjeux de développement</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
---------------------------------	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de rencontre entre les acteurs			
Nombre d'emplois			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	0	0	1

Signification des notes :  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Programme d'actions	A définir par projet		
<b>Total HT</b>			



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 9 ORGANISER UN FORUM RÉGIONAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une valeur forte du territoire de la Communauté d'agglomération de Saintes. Près de 3.000 emplois y sont présents dans 280 associations, coopératives, mutuelles.</p> <p>Elle est porteuse de sens et contribue au développement économique du territoire.</p> <p>L'ESS a fait l'objet d'une attention soutenue de la part de la CDA de Saintes depuis 2016, contribuant à diffuser des valeurs et à créer des emplois. Son rayonnement en fait un point d'ancrage fort dans la région Nouvelle Aquitaine qu'il convient d'exploiter en termes non seulement d'image mais aussi de situation géographique centrale.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu référent : Pierre-Henri Jallais Service : Bertrand Narjoux Service développement économique Cité entrepreneuriale – 18 Bd Guillet Maillet à Saintes b.narjoux@agglo-saintes.fr tél : 06 70 33 51 91</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Organisation d'un forum régional de l'économie sociale et solidaire au cœur de la Région Nord Nouvelle Aquitaine voire plus large (Nouvelle Aquitaine entière).</p> <p>Invitation des élus régionaux, départementaux et locaux ainsi que de tous les acteurs de l'ESS et les entreprises classiques dans une logique de découverte et d'ouverture ainsi que des représentations nationales de l'ESS (ESS France, le Labo de l'ESS, le RTES...).</p> <p>Ateliers et conférences sur une journée.</p> <p>Grands témoins à mettre en valeur comme la SCIC Villages vivants, l'entreprise ENVIE</p> <p>Thématique centrale à promouvoir du type « Entreprises de l'ESS : l'innovation autrement ».</p>
<p><b>Localisation du projet</b></p>	<p>Saintes ou à proximité</p>



Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	CDA de Saintes
	Partenaires identifiés	CRESS Nouvelle Aquitaine RTES (Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire)

## CALENDRIER

Calendrier de réalisation	Préparation du projet courant 2022. Réalisation 2023 ou 2024 selon les complémentarités des grands événements nationaux (à Niort) ou Régionaux
État d'avancement	En cours de programmation
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

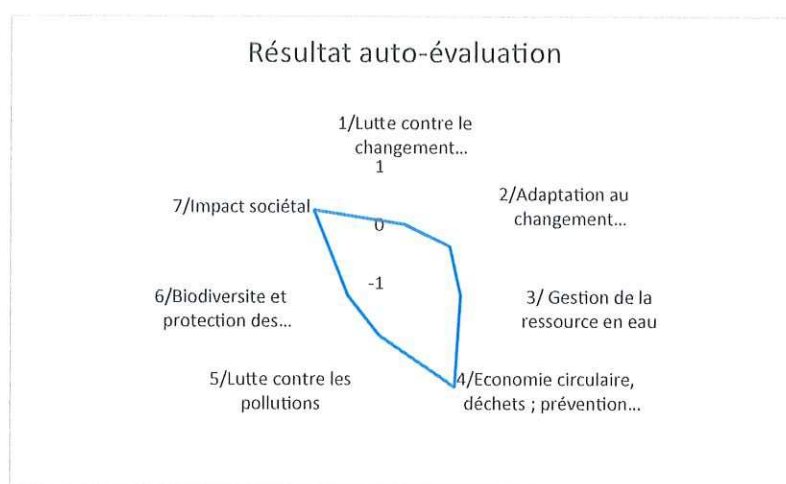
Public cible	Toutes les personnes (professionnels et particuliers) intéressées par l'ESS.
Objectifs et résultats attendus	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les acteurs de l'ESS</li> <li>• Soutenir l'innovation</li> <li>• Développer les coopérations</li> <li>•</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'emplois			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Prestation de conseil, outils de communication, location de salle, moyens techniques et logistiques	20 000 €	Région CD 17 Etat CDA	8 000 € 4 000 € 4 000 € 4 000 €
<b>Total HT</b>	<b>20 000 €</b>		<b>20 000 €</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 10 CRÉER UNE FRIPERIE SOLIDAIRE - LA BRETELLE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 tonnes de textile récupérées dans les déchetteries de l'agglomération.</li> <li>• Un Quartier politique de la ville (Bellevue-Boiffiers) où les difficultés d'emploi et d'insertion sont grandes.</li> <li>• Des familles monoparentales plus nombreuses que dans la CDA, une proportion de femmes nettement plus importante dans ce quartier et a contrario, à l'échelle de l'agglomération, une faible part de femmes en insertion.</li> </ul>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Régie de Quartier Solidaire EREQUASOL Maryline BIGOT, Directrice 06 87 92 03 03 - direction@erequasol.com 13 rue des Rabannières 17100 Saintes	
<b>Description de l'action</b>	Le projet consiste en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte de textile, essentiellement des vêtements, dans les entreprises du territoire en y déposant des box en carton.</li> <li>• Le travail sur ces vêtements (couture) et vente dans une boutique solidaire.</li> <li>• Des ateliers de conseil en image pour les résidents du quartier : valoriser l'estime de soi.</li> <li>• La mise à disposition (location) de vêtements dans ladite logique « image de soi » pour la recherche d'emploi des habitants du quartier.</li> <li>• Le renforcement des liens sociaux : rencontres, échanges.</li> <li>• Des ateliers de développement durable autour du réemploi.</li> </ul>	
<b>Localisation du projet</b>	Quartier politique de la Ville de Bellevue dans l'ex PAD, 5 avenue de Bellevue à Saintes.	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	EREQUASOL
	<b>Partenaires identifiés</b>	PSO (Parc Saintes Océan) ULSIE (Union Locale des Structures d'Insertion) Le SAS (SIAE) pour les travaux. Financeurs : Direccte, CD17, Région NA, fondations...

#### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux d'aménagement du local atelier/vente en août/septembre 2021</li> <li>• Ouverture du magasin en octobre 2021</li> </ul>
<b>État d'avancement</b>	Première activité imminente (2 <sup>ème</sup> semestre 2021) dans le local trouvé, taille modeste. Recherche de locaux plus grands. Collecte des financements.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude de faisabilité d'un cabinet, financée par un DLA de France Active (Dispositif Local d'Accompagnement).</li> <li>• Recherche d'un premier local, trouvé quartier Bellevue, ex local du PAD (Point d'Accès aux Droits)</li> <li>• Recherche pour 2022 d'un local plus grand et développement de l'emploi qui passerait à 7 ou 8 emplois en insertion selon les potentialités dégagées par l'étude.</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Habitants des quartiers Bellevue et Boiffiers pour l'emploi mais aussi les habitants de l'agglomération en qualité de clientèle.
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer de l'activité en insertion sur le quartier cible, 2 emplois d'insertion programmés à court terme et jusqu'à 7 ou 8 à moyen terme.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Redonner une image de soi favorable aux habitants du quartier</li> <li>• Créer du lien social et de l'estime de soi dans le public du quartier</li> <li>• Développer un partenariat avec la CDA de Saintes à terme dans le cadre de la création d'une recyclerie.</li> </ul>

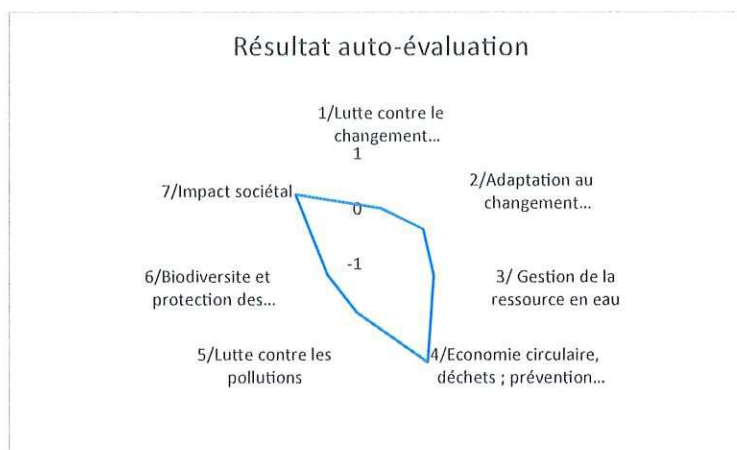
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre
Volume des déchets évités	200t territoire	-	-
Nombre d'emplois créés	2		8
Nombre d'habitants impliqués	2400		

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	0	0	1



**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Camion	28.000€	FDI (Conseil Départ. 17)	20.000€
Equipements de collecte/tri	4.700€	Région NA	20.000€
Aménagement boutique	15.500€	Autofinancement et autres	18.900€
Equipement atelier et boutique	6.300€		
Communication	4.400€		
<b>Total HT</b>	<b>58.900€</b>		<b>58.900€</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 11 DÉPLACER LE BUREAU DE POSTE DE CHANIERES

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p><b><u>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</u></b> De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><b>Il s'agit de restructurer les centralités rurales</b> par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour <b>créer</b> des effets de pôles.</p> <p><b><u>Projet de la commune de Chaniers :</u></b></p> <p>La commune de Chaniers dispose d'un bureau de poste vétuste et positionné à proximité immédiate de l'école. La réflexion sur la carte scolaire et la construction d'un ensemble scolaire unique sur Chaniers nécessitent de disposer de foncier et donc d'étendre le projet d'école sur l'emprise de la poste actuelle. Il s'agit aussi d'élaborer une stratégie de regroupement des petits commerces afin de soutenir la centralité de la commune de Chaniers.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Commune de Chaniers Adresse : 2 rue Alienor d'Aquitaine – 17610 Chaniers Personne en charge du dossier : M. Bertot, élu référent, Mme Laure Demart Directrice Générale des Services. Coordonnées : tél.05.46.91.12.70 ; mail - Laure Demart &lt;dgs@chaniers.fr&gt;</p>

Description de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un nouveau bureau de poste sur du foncier acquis par l'intermédiaire de l'EPF dans le cadre de la lutte contre les dents creuses en centre bourg.</li> <li>• Implantation du commerce sur le nouvel axe économique et social de la commune de Chaniers (RD24) : Coop, boulangerie, pharmacie, cordonnier, agences bancaires, cabinet médical...</li> <li>• Construction d'un bâtiment avec respect de normes de sécurité et de consommation énergétiques.</li> </ul>
-------------------------	--

Localisation du projet	Commune de Chaniers
------------------------	---------------------

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune de Chaniers
	Partenaires identifiés	Etat Conseil Départemental CDA de Saintes Commission départementale de Présence postale

## CALENDRIER

Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Janvier 2021</b> =&gt; dépôt du PC</li> <li>• <b>juin/ septembre 2021</b> =&gt; consultation des entreprises,</li> <li>• <b>novembre 2021</b> =&gt; Préparation Chantier</li> <li>• <b>Octobre 2022</b> =&gt; livraison du nouveau bâtiment</li> </ul>
---------------------------	--

État d'avancement	Instruction du PC en cours
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Février 2021</b> =&gt;: validation de l'Avant-Projet Définitif et dépôt du permis de construire,</li> <li>• <b>Juillet 2021</b>=&gt; validation du Projet et du D.C.E.,</li> <li>• <b>Juillet, Aout, Septembre</b>=&gt; consultation des entreprises,</li> <li>• <b>Novembre, Décembre 2021</b>=&gt; préparation de chantier</li> <li>• <b>Janvier 2022</b>, début des travaux</li> <li>• <b>Octobre 2022</b> =&gt; livraison du nouveau bâtiment</li> </ul>



## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Habitants de Chaniers et des communes limitrophes
---------------------	---

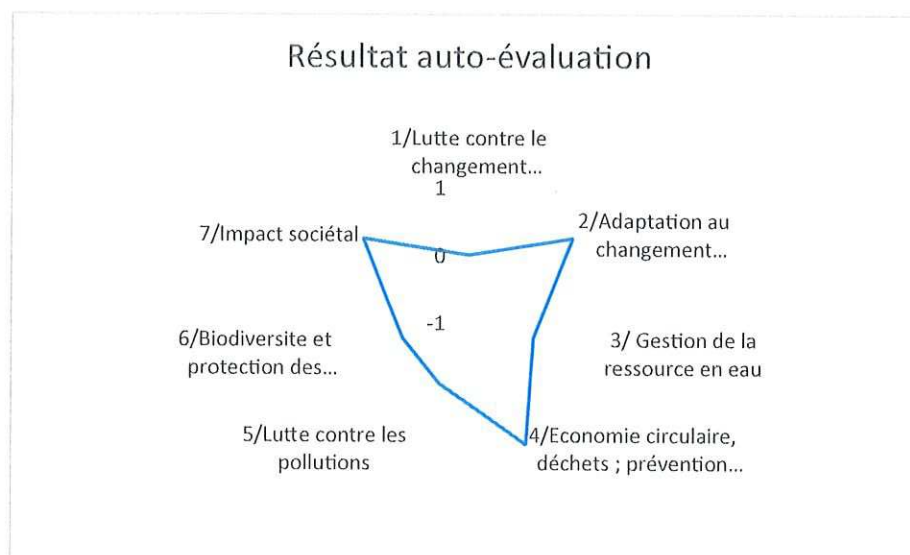
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un bâtiment conforme à la sécurité du public et des fonds.</li> <li>• Inscrire ce projet dans un projet de centre Bourg créant une dynamique et un fort espace de socialisation et d'interaction entre les habitants.</li> <li>• Disposer de foncier pour le projet de nouvelle école</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficier d'un bâtiment aux normes environnementales et climatiques essentielles aujourd'hui</li> <li>• Donner à l'agence de poste une polarité au sein de la commune pour en faire un espace de socialisation, de rencontre et d'interaction. Point essentiel de la vie de la commune et de son interaction avec les acteurs économiques de proximité (boulangerie, banque, superette, école ...)</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Construction du nouveau bâtiment			
Maintien du service de La Poste et des horaires d'ouverture au public			
Taux de fréquentation			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif





**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Coût estimé du projet		Etat – DETR Conseil Départemental Commune	91 711,00 45 000,00 181 992,34
<b>Total HT</b>	<b>318 703,34</b>		<b>318 703,34</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 12 REVITALISER LE CENTRE BOURG DE CHANIER

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p><b>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</b> De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><b>Il s'agit de restructurer les centralités rurales</b> par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour <b>créer</b> des effets de pôles.</p> <p>Projet de la commune de Chaniers :</p> <p>La commune de Chaniers a réalisé un diagnostic de son centre bourg en 2018, qui a mis en valeur plusieurs problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un problème de mobilité au cœur du centre ancien, à cause d'un manque de lisibilité de la place de chaque usager,</li> <li>- La dangerosité de la traversée du centre bourg (RD24) en lien avec la vitesse,</li> <li>- La nécessité de réfléchir sur la polarité des commerces et services du centre bourg.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Commune de Chaniers Adresse : 2 rue Alienor d'Aquitaine – 17610 Chaniers Personne en charge du dossier : M. Bertot, élu référent, Mme Laure Demart Directrice Générale des Services. Coordonnées : tél.05.46.91.12.70 ; mail - Laure Demart &lt;dgs@chaniers.fr&gt;</p>

<b>Description de l'action</b>	<p>Il s'agit au travers de travaux d'aménagement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• maîtriser le déplacement de la centralité commerciale le long de l'avenue Charles de Gaulle,</li> <li>• créer un cheminement piéton accessible entre des pôles fonctionnels,</li> <li>• développer l'offre de circulation et de stationnement pour les vélos,</li> <li>• réorganiser le stationnement pour l'accès aux services et aux communes,</li> <li>• proposer un domaine public plus attractif (mobilier urbain, panneaux) et sécurisé (zone 30, marquages au sol spécifiques, revêtements) ...</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Chaniers
-------------------------------	---------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Chaniers
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat Conseil Départemental CDA de Saintes Syndicat de voirie CAUE

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	• <b>Octobre 2022-2023</b>
----------------------------------	----------------------------

<b>État d'avancement</b>	Réalisation de devis/ prospective
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2018=&gt;diagnostic en marchant et étude sur la revitalisation du centre bourg.</b></li> <li><b>2020 =&gt;rencontre avec le département pour proposition de réaménagement de la traversée de la RD24,</b></li> <li>• <b>2021=&gt; validation du Projet, élaboration du plan de financement + achat de terrains</b></li> <li>• <b>2022- 2023 =&gt; réalisation des aménagement routier, mise en place d'une zone 30, déplacement des commerces (achat de case commerciale, déplacement de la boucherie, déplacement de la poste, création de nouveaux commerces...)</b></li> </ul>



**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Habitants de Chaniers et des communes limitrophes Commerçants
---------------------	--

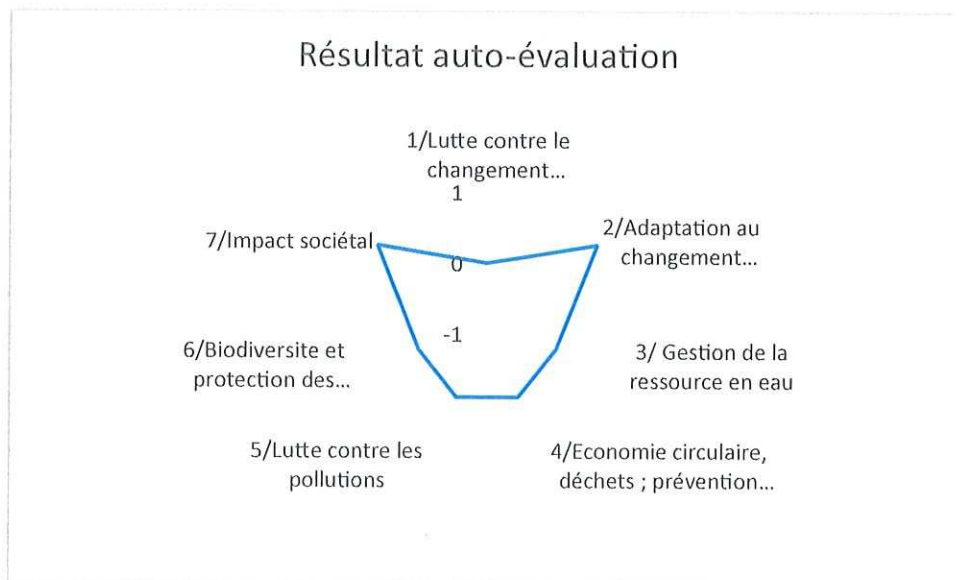
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement de la traversée du bourg</li> <li>• Créer une dynamique et un fort espace de socialisation et d'interaction entre les habitants en centre bourg,</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité du centre bourg, de la traversée et de l'accès aux commerces</li> <li>• Développement d'une polarité commerciale au sein de la commune Point essentiel de la vie de la commune et de son interaction avec les acteurs économiques de proximité (boulangerie, banque, superette, école ...)</li> <li>• Développer l'accessibilité aux commerces et services (dont pharmacie, cabinet médicaux...).</li> <li>• Développement de modes de circulation doux : vélo, piéton...</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Vitesse moyenne des véhicules			
Nombre de commerce nouveau en centre bourg			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif





**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Coût estimé du projet		Etat – DETR Conseil Départemental Commune	
<b>Total HT</b>	<b>650 000,00</b>		<b>650 000,00</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 13 ORGANISER UN MARCHÉ HEBDOMADAIRE SUR LA COMMUNE DE ROUFFIAC

#### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p><b>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</b></p> <p>De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><b>Il s'agit de restructurer les centralités rurales</b> par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour <b>créer</b> des effets de pôles.</p> <p><b>Projet sur la commune de Rouffiac :</b></p> <p>Dynamiser la commune à travers les commerçants sous forme de marché.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Association CULTURE ARTS MUSIK Adresse : 24 route de l'embarcadère 17800 ROUFFIAC Personne en charge du dossier Mme Corinne MACHEFERT Coordonnées : 06,03,56,84,00 ; cultureartsmusik17@gmail.com</p>

Description de l'action	Organisation d'un marché hebdomadaire en centre bourg, de marchés nocturnes avec animation en centre bourg en période estivale, de bal marché sur les bords de charente base de loisirs 1 vendredi/mois de juillet à septembre en partenariat avec les clapotis,
-------------------------	--

Localisation du projet	Centre bourg pace de la mairie et bords de charente base de loisirs Les Clapotis 17800 ROUFFIAC
------------------------	---

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Association CULTURE ARTS MUSIK
	Partenaires identifiés	Commune de ROUFFIAC 17800 et Les Clapotis

### CALENDRIER

Calendrier de réalisation	Marché centre bourg sera sur 1 journée hebdomadaire Marché nocturne prévu de juillet à septembre à raison de 1/mois Bal marché prévu de juillet à septembre à raison de 1 vendredi/mois
---------------------------	---

État d'avancement	En cours
-------------------	----------

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<p style="text-align: center;"><b><i>A titre d'exemple :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>
--	--

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

Public cible	Tous publics générationnels
--------------	-----------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser la commune pour la faire revivre du fait qu'il n'y ait plus de commerçants</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire rencontrer les gens de la commune en leur proposant un service et des animations de centre village</li> <li>•</li> </ul>
---------------------------------	---

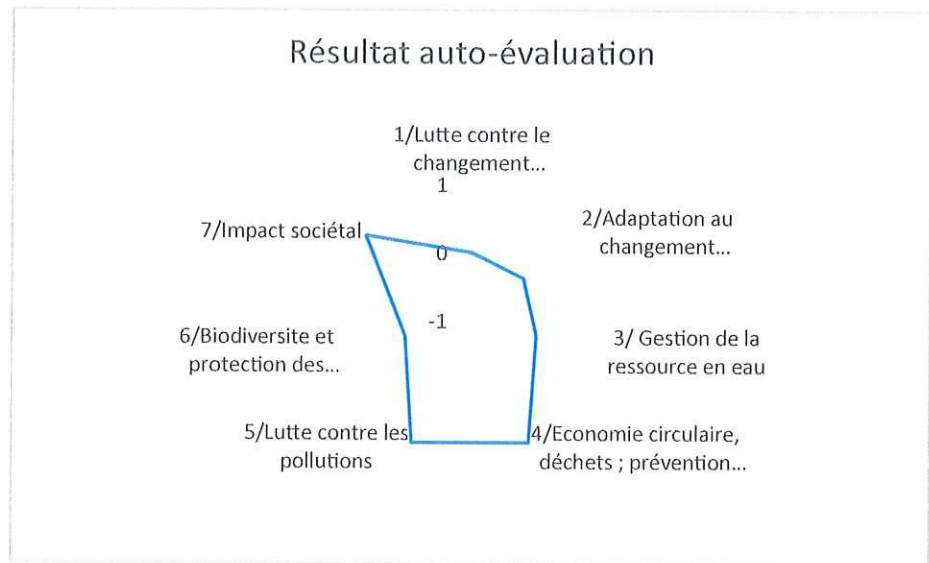
	•
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de commerçants			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT



<b>Total HT</b>	<b>5 000 €</b>		

## Orientation stratégique 1: une agglomération attractive et innovante

### ACTION 14

#### METTRE EN PLACE UN MARCHÉ RÉGULIER D'ARTISANS ET DE PRODUCTEURS LOCAUX SUR LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p><b><u>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</u></b> De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><b>Il s'agit de restructurer les centralités rurales par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour créer des effets de pôles.</b></p> <p><b><u>Projet de Saint-George-des-Coteaux</u></b></p> <p>La commune a perdu son marché hebdomadaire. La commune est proche du centre commerciale des coteaux mais le besoin de produits locaux, le besoin de proximité, de rapports humains et sociaux sont réels.</p> <p>Les enjeux sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alimentation durable : circuit court et vente de proximité,</li> <li>- Réduction des inégalités sociales et territoriales,</li> <li>- Soutien aux commerces et à l'artisanat.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Commune de Saint-Georges-des-Coteaux 11 Grand rue 17810 Saint-Georges-des-Coteaux</p> <p>Personne en charge du dossier : Frédéric ROUAN, maire</p>

	06 12 99 78 36 frederic.rouan.sgdc@orange.fr
--	---

<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un marché hebdomadaire ou bi-mensuel avec des producteurs et exposants locaux.
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Proche des commerces de proximité existants sur la commune afin qu'ils puissent profiter des clients attirés par le marché.
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune
	<b>Partenaires identifiés</b>	Producteurs et exposants locaux

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	D'avril à octobre de chaque année de 17h00 à 20h00 Le 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> vendredi de chaque mois sauf juillet et août = tous les vendredis.
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification des partenaires</li> <li>• Mise en place des équipements</li> </ul>

#### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Habitants de la commune et des communes voisines
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<b>Objectif général :</b> Alimentation durable : circuit court et vente de proximité
	<b>Objectifs spécifiques :</b> Développement des circuits courts - Favoriser les liens entre la population et les agriculteurs Consommer local <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

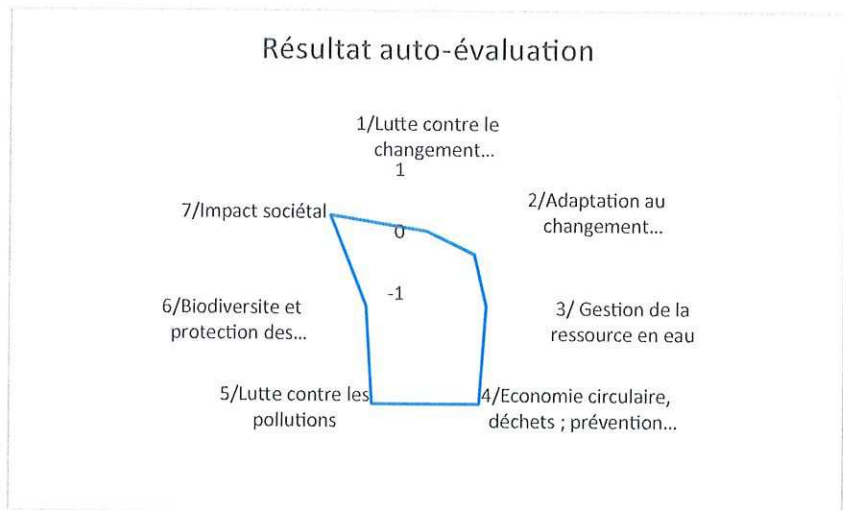
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'exposants par marché	0	15	1 an
Nombre de visiteurs par marché	0	100	1 an

**Résultat de l'analyse existante de l'action (auto-évaluation)**

Les 1<sup>er</sup> marchés montrent le besoins des habitants de la commune et des communes voisines.

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT €	Financeurs	Montant HT €



Equipements, fournitures	2 000	Commune	
Prestation	8 000	Exposants et producteurs	11 500
Personnel	2 000	Etat	500
Bénévoles	0		
<b>Total HT</b>	<b>12 000 €</b>		<b>12 000 €</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 15 RÉHABILITER UN BÂTIMENT EN VUE D'Y TRANSFÉRER LA MAIRIE DE PISANY

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p><b><u>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</u></b> De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><b>Il s'agit de restructurer les centralités rurales</b> par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour <b>créer</b> des effets de pôles.</p> <p><b><u>Projet de Pisany :</u></b></p> <p>Accès améliorés aux services publics Développement du numérique Sobriété et efficacité énergétique</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Mairie de Pisany Adresse : 3 av Jean de Vivonne 17600 Pisany</p> <p>Personne en charge du dossier : Pierre Tual, Maire Coordonnées : 0672272212, maire.pisany@orange.fr</p>

<b>Description de l'action</b>	La mairie actuelle n'étant plus adaptée pour accueillir dans de bonnes conditions, l'accueil du public et, dans le cadre de la mise en place d'un guichet numérique pour les administrés, il est proposé de réhabiliter un bâtiment adjacent à l'actuelle mairie, dont les surfaces disponibles permettent d'intégrer nos besoins au service public, et permettre d'utiliser au niveau énergétique des énergies renouvelables.
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	5 av Jean de Vivonne Pisany
-------------------------------	-----------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Mairie Pisany
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA Saintes, Département.

## CALENDRIER

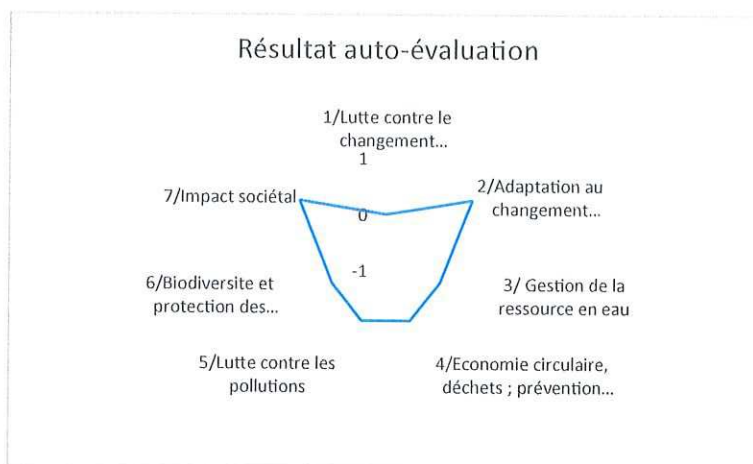
<b>Calendrier de réalisation</b>	2022-2023
----------------------------------	-----------

<b>État d'avancement</b>	Début des études
--------------------------	------------------

### **Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux	650 000 €	Etat Conseil Départemental Commune	195 000 € 195 000 € 260 000 €
<b>Total HT</b>	<b>650 000 €</b>		<b>650 000 €</b>



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 16 RÉHABILITER LA MAISON « FLINGOU » EN GITES - COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p><b>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</b> De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><i>Il s'agit de restructurer les centralités rurales par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour <b>créer</b> des effets de pôles.</i></p> <p><b>Projet de Saint-Sauvant :</b> Développement économique et touristique de Saint-Sauvant, Petite Cité de Caractère® et Village de Pierres et d'Eau, au sein de la Vallée du Coran, terre de tourisme et de patrimoine. Étoffer l'offre d'hébergements type gîtes d'étapes/de groupes à proximité du Cheminement du Coran qui reliera la Flow Velo. Reconquérir une friche urbaine en coeur de bourg, contribuant aux objectifs de sobriété foncière.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : MAIRIE DE SAINT-SAUVANT Adresse 10 Rue du Marché – 17610 SAINT-SAUVANT Personne en charge du dossier : M. Jean-Marc AUDOUIN, le maire Coordonnées (tél – mail, ...) 05 46 91 50 10 / 06 29 43 06 78 <a href="mailto:mairie@saintsauvant17.fr">mairie@saintsauvant17.fr</a> / <a href="mailto:jmaudouin@gmail.com">jmaudouin@gmail.com</a></p>

<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation d'une grande bâtisse du 19ème, propriété de la commune, donnant sur la Place du Marché à côté de la tour médiévale classée MH en : - 1 gîte accessible au PMR en RdC avec terrasse privative d'une capacité d'accueil de 4 personnes sur 85 m <sup>2</sup> - 1gîte d'étape aux 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> étages d'une capacité modulable de 4 à 10 personnes sur 160 m <sup>2</sup> - des espaces communs en sous-sol dédiés à la bagagerie et à l'accueil des vélos sur 65 m <sup>2</sup> . La maison « Flingou » pourra accueillir 14 personnes au total sur 310 m <sup>2</sup> .
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Place du Marché en coeur de bourg historique
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	Pilotage	AMO : Assistance et Médiation – Erik Loot
	Partenaires identifiés	Lambert-Degas Sarl d'Architecture

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Début travaux : novembre 2021 Fin travaux et ouverture des équipements : printemps 2023
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Consultation des entreprises en cours
--------------------------	---------------------------------------

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• juin 2016 : choix du maître d'œuvre</li> <li>• 26 juin 2020 : permis de construire accordé</li> <li>• mai-juillet 2021 : consultation des entreprises</li> <li>• Novembre 2021 :début des travaux</li> <li>• Janvier 2023 : fin des travaux</li> </ul>
---	---

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Randonneurs, vacanciers, touristes
---------------------	------------------------------------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><u>Objectif général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• diversifier l'offre de séjour sur la commune, au sein de la Vallée du Coran, en répondant à des besoins de gîtes grande capacité pouvant s'adapter à différents publics (familles, groupes, PMR, etc.)</li> </ul> <p><u>Objectifs spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• augmenter l'attractivité du bourg et proposer une offre touristique faisant découvrir la Vallée du coran et son patrimoine historique et naturel depuis la Charente et la Flow Velo</li> </ul>
--	---



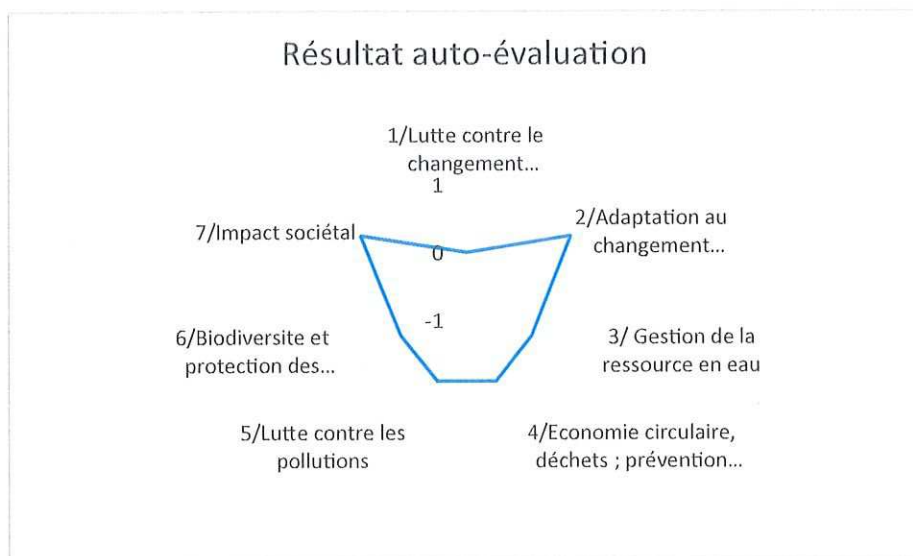
	• •
--	--------

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Taux de remplissage des gîtes			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------

Travaux	463 000	Etat DSIL	110 000
MO	40 000	Région	80 000
AMO	10 000	Département	148 000
		Europe (Leader)	65 000
		Commune	110 000
<b>Total HT</b>	<b>513 000</b>		<b>513 000</b>



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 17 AMÉNAGER ET SÉCURISER LE JARDIN DE LA TOUR - COMMUNE DE SAINT SAUVANT

#### DESCRIPTIF

<p style="text-align: center;"><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p><b><u>Enjeux à l'échelle de l'agglomération :</u></b> De nombreuses communes ont à faire face au développement de leurs villages, hameaux au détriment de leurs centralités qui se dévitalisent.</p> <p>La vacance des logements est en augmentation, certaines centralités accueillent une population vieillissante et plus fragile, les villages deviennent moins animés et donc sont moins attractifs.</p> <p>Il est nécessaire de redynamiser les bourgs et d'actionner l'ensemble des leviers, d'innover ou de proposer de nouvelles activités dans les centralités (Tiers lieux...) permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants de générer un attrait touristique.</p> <p>Par la reconquête des tissus urbains existants, l'objectif est également de limiter la consommation des espaces naturels ou agricoles. Une plus grande proximité entre habitat, emplois et services permettra également de se déplacer différemment et de faire davantage usage des mobilités douces.</p> <p><i><b>Il s'agit de restructurer les centralités rurales par un travail de remembrement commercial, de renouvellement urbain, de recentrage d'activité, de modernisation des équipements pour créer des effets de pôles.</b></i></p> <p><b><u>Projet de Saint-Sauvant :</u></b></p> <p>Développement touristique et économique de Saint-Sauvant, Petite Cité de Caractère® et Village de Pierres et d'Eau, au sein de la Vallée du Coran, terre de tourisme et de patrimoine. Renforcer l'attractivité du centre bourg de Saint-Sauvant, valoriser son patrimoine historique et naturel.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : MAIRIE DE SAINT-SAUVANT Adresse : 10 rue du Marché 17610 SAINT-SAUVANT Personne en charge du dossier M. Jean-Marc AUDOUIN, le maire Coordonnées (tél – mail, ...) 05 46 91 50 10 / 06 29 43 06 78 <a href="mailto:mairie@saintsauvant17.fr">mairie@saintsauvant17.fr</a> / <a href="mailto:jmaudouin@gmail.com">jmaudouin@gmail.com</a></p>

<b>Description de l'action</b>	<p>Le projet consiste en l'aménagement du « Jardin de la Tour » situé dans le prolongement de la Place du Marché et de la Tour Médiévale, surplombant la Vallée du Coran, classée Natura 2000 et son cheminement piéton et cyclable, afin d'en faire un lieu ouvert au public toute l'année (touristes, randonneurs, visiteurs), à la culture et aux loisirs (associations, évènementiels) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un point de vue sécurisé sur la falaise surplombant la vallée : pose d'une rambarde de protection et réhabilitation de murets anciens existants,</li> <li>- aménagement d'un espace paysager avec installation de mobilier</li> <li>- mise en valeur du mur de soutènement médiéval et de la tour médiévale.</li> </ul>
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Jardin de la Tour, Place du Marché, en cœur de bourg historique (tour et église classées monuments historiques)
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune
	<b>Partenaires identifiés</b>	AMO Assistance et Médiation – Erik Loot / Lambert-Degas Sarl d'Architecture

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Courant 2022
----------------------------------	--------------

<b>État d'avancement</b>	Projet l'étude avec l'Architecte des Bâtiments de France et N. Lambert, Architecte du Patrimoine
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Touristes, visiteurs, randonneurs, habitants, commerçants, associations, etc...
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconquérir une friche urbaine dans un périmètre MH et aménager ses abords</li> <li>• Valoriser le cœur de bourg</li> <li>• Mettre en valeur le patrimoine historique et naturel</li> <li>• Attirer des visiteurs</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p>



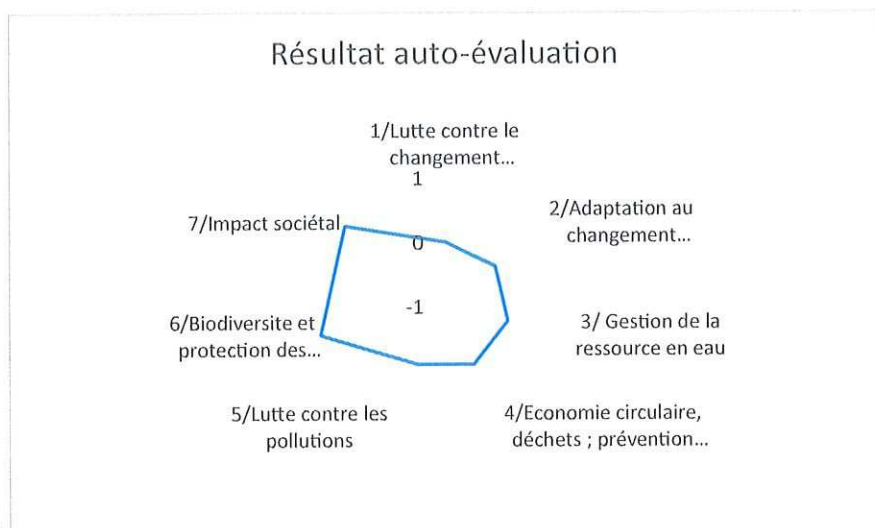
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conforter le label Petite Cité de Caractère</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Taux d'occupation des gîtes communaux			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	1	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Aménagements	80 000 €	Etat Conseil Départemental 17 Commune	24 000 € 40 000 € 16 000 €
<b>Total HT</b>	<b>80 000 €</b>		<b>80 000</b>

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 18 DÉVELOPPER LE CAMPUS CONNECTÉ

#### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p><b>Enjeux du projet</b></p> <p><i>Le territoire compte un nombre de bacheliers supérieurs à la moyenne nationale, mais un recours aux études supérieur inférieur.</i></p> <p>La population des 0-18 ans est plus présente que sur le reste du département ; Les 20-30 ans sont légèrement moins représentés qu'en Charente-Maritime.</p> <p>Par ailleurs, le diagnostic du Plan Local de l'Habitat (2017 -2020) montre que le territoire est globalement très attractif, hormis pour la tranche d'âge des 15-24 ans, lié au nombre restreint de structures d'enseignement supérieur.</p> <p><b>Il est observé que 15 % des jeunes du territoire ne font pas de vœux</b> d'orientation pour des études supérieures (apprentissage compris). En moyenne, cela représente <b>160 jeunes</b>.</p> <p><b>6.5 % des jeunes</b> ayant fait un vœu sur « Parcoursup » se retrouvent sans solution ou ont abandonné leur projet au terme de la procédure, soit en moyenne <b>56 jeunes</b> (Source académie de Poitiers).-</p> <p>La valeur de 25% de jeunes ne poursuivant pas leur parcours au-delà du baccalauréat est très, trop, conséquente. Elle justifie de facto la mise en œuvre d'un Campus connecté.</p> <p>En 2019, <b>650 élèves de terminales</b> des établissements du territoire se sont inscrits dans un cursus d'études supérieures avec des degrés de mobilité différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 162 sur Poitiers, soit 25 %</li> <li>• 120 sur la Rochelle, soit 19 %</li> <li>• 81 sur Saintes, soit 12 %</li> <li>• 19 sur Bordeaux, soit 3 %</li> <li>• 19 sur Angoulême, soit 3 %</li> <li>• 11 sur Niort, soit 2 %</li> <li>• 238 autres, soit 37 %</li> </ul> <p>La communauté d'agglomération de Saintes souhaite poursuivre et amplifier ses actions en faveur de l'accès à l'enseignement supérieur en accueillant sur son territoire un <b>campus connecté</b>.</p> <p>Celui-ci rendrait accessible des cursus d'enseignements supérieurs à distance et des services à des bacheliers qui ne poursuivraient pas autrement leur parcours de formation. Il élargirait l'offre ouverte aux jeunes de la communauté et permettrait de mieux répondre à des enjeux inhérents à un territoire rural.</p> <p>Les deux priorités affichées du projet sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser l'égalité des chances et rompre l'isolement en soutenant l'ambition</li> </ul>
---	---



	<p>des étudiants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Désenclaver le territoire en donnant accès à différents établissements délivrant des formations universitaires.</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tompbouctou – 17100 Saintes</p> <p>Personnes référentes : Elu : Eric Pannaud Services : Pascal Jallu (Tél. 05.46.92.73.28 – <a href="mailto:p.jallu@agglo-saintes.fr">p.jallu@agglo-saintes.fr</a>) et Julien Van Symaes (Tél. 06.02.11.68.44 – <a href="mailto:j.vansymaes@agglo-saintes.fr">j.vansymaes@agglo-saintes.fr</a>)</p>

<b>Description de l'action</b>	<p><b><u>Les objectifs :</u></b></p> <p>Le campus connecté de la Cda de Saintes doit être une réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au positionnement géographique du territoire situé à au moins une heure de transport des centres universitaires de La Rochelle, Poitiers et Bordeaux, pouvant entraîner l'isolement et l'éloignement des étudiants potentiels</li> <li>• Aux étudiants d'un territoire rural à faible pouvoir d'achat et/ou confronté à un climat social et familial peu enclin à favoriser la réussite d'un parcours universitaire ou victime d'un accident de la vie limitant, pour de multiples raisons, sa mobilité, en proposant un accompagnement global</li> <li>• A tout étudiant désirant s'engager progressivement dans un cursus universitaire</li> </ul> <p>Les interactions entre le projet campus connecté et la stratégie économique de l'agglomération de Saintes permettra de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre en partie aux besoins des entreprises notamment en matière de formation, de recrutement</li> <li>• Renforcer une politique de développement de la formation post-bac sur le territoire</li> <li>• Créer une nouvelle dynamique entre la politique d'innovation et la formation afin d'accroître la capacité d'engagement des individus pour en faire des acteurs du changement économique et social</li> </ul> <p><b><u>Le dispositif et sa mise en œuvre :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une ouverture du Campus Connecté envisagée en septembre 2021 permettant à tout étudiant de s'inscrire sur une large offre de formation à distance</li> <li>• Un lien étroit avec l'université de proximité, La Rochelle Université, afin de développer le lien d'appartenance de l'étudiant à la communauté universitaire et lui permettre de se projeter vers une poursuite d'études ou un projet d'insertion professionnelle</li> <li>• Un accompagnement assuré par un coordonnateur renforcé d'intervenants extérieurs en fonction des besoins spécifiques. La Rochelle Université s'est engagée dans une démarche d'offre de formation d'accompagnement pédagogique et de tutorat incluant des modalités en distanciel qu'elle partagera avec les acteurs du campus y compris.</li> <li>• Un local de 150 m<sup>2</sup> au sein de l'espace entreprise de la cité entrepreneuriale équipé numériquement, plaçant l'étudiant dans de bonnes conditions d'apprentissage, tout en favorisant les échanges entre pairs mais aussi avec les acteurs socio-économiques.</li> </ul>
--------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un fonctionnement permettant de s'adapter aux besoins de l'étudiant, avec une présence obligatoire minimale de 12h pour chaque étudiant, un projet d'accompagnement qui s'adresse à la fois à l'individu et à la classe virtuelle dont il fait partie.</li> </ul>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Saintes : citée entrepreneuriale, 18 boulevard Guillet Maillet – 17100 Saintes
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Université de la Rochelle, Etat

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p><b><u>Le phasage du projet :</u></b></p> <p>La première année il n'y aura aucune priorisation du public accueilli. Les réseaux d'acteurs en lien avec les jeunes du territoire seront activés afin de cibler et identifier en amont, au sein des lycées partenaires, les élèves de terminales susceptibles d'être intéressés par le campus connecté et de les informer sur le dispositif.</p> <p>La CDA de Saintes compte accueillir sur le campus connecté un effectif d'au moins <b>10 étudiants</b> .</p> <p>Au bout de 3 ans, nous prévoyons un effectif ciblé de <b>20 à 25 étudiants</b> avec une répartition entre les étudiants récemment bacheliers et un public en reprise d'études.</p> <p>Au-delà de 19 étudiants, il conviendra de procéder au recrutement d'un nouveau tuteur pour accompagner les étudiants.</p>				
	Indicateurs	A l'ouverture du Campus	Au bout de 1 an	Au bout de 3 ans	Au bout de 5 ans
	Nombre d'utilisateurs attendus	10	15	20	30
	Nombre d'utilisateurs en formation initiale	8	10	12	20
	Nombre d'utilisateurs en formation tout au long de la vie	2	5	8	10
	Nombre d'heures en moyenne par semaine de présence sur le Campus	15	20	20	20
	Nombre d'activités complémentaires proposées	2	5	5	5



Nombre de projets collaboratifs territoriaux	1	2	3	3

<b>État d'avancement</b>	Ouverture du Campus connecté en 2021.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	Développement du Campus de 2022 à 2025

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Jeunes néo-bachelier et en étude supérieur Personnes en formation tout au long de la vie.
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plus grand nombre d'étudiants du territoire accédant aux études supérieures.</li> <li>• Un taux de réussite important des étudiants leur permettant d'aller au terme de leur parcours post bac et d'obtenir leur diplôme. Le campus connecté se doit d'être à la fois un tremplin individuel et un levier collectif.</li> <li>• Un taux d'insertion professionnelle positif pour les étudiants à l'échelle du territoire ou, et au-delà.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
--	--

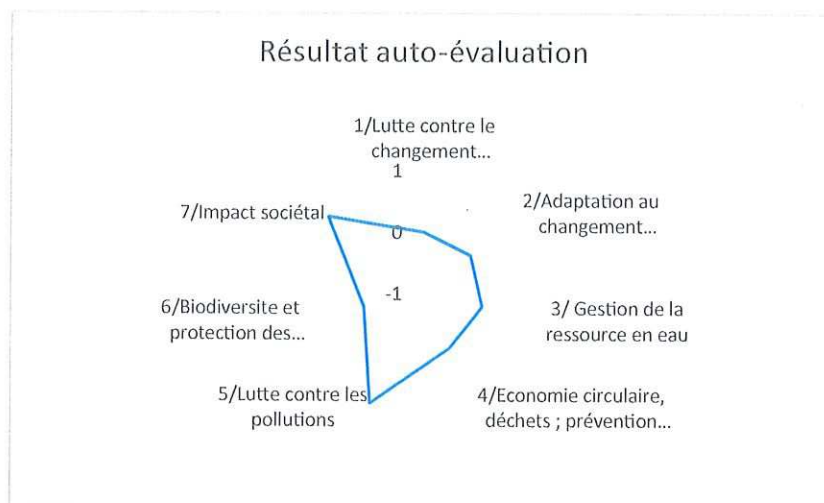
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en 2025
Nombre d'utilisateurs	10		30
Nombre d'heures en moyenne par semaine de présence sur le Campus	15		20
Nombre d'activités complémentaires proposées	1		3

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	1	0	1



**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement

Coût estimatif du projet	Récapitulatif budgétaire en euros	Année 1 (€)	Année 2 (€)	Année 3 (€)	Année 4 (€)	Année 5 (€)	Total (€)
	Coût total du Projet	160 000,0 €	118 750,0 €	166 750,0 €	166 750,0 €	166 750,0 €	779 000,0 €
	Montant des cofinancements (Cda)	100 000,0 €	58 750,0 €	106 750,0 €	106 750,0 €	106 750,0 €	479 000,0 €
	Montant de la subvention PIA*	60 000,0 €	60 000,0 €	60 000,0 €	60 000,0 €	60 000,0 €	300 000,0 €
	Part la subvention PIA / budget annuel	38%	51%	36%	36%	36%	39%

\*Programme d'Investissement d'Avenir

<b>Financements mobilisables</b>	BPI
----------------------------------	-----

**Orientation stratégique 2 :**  
**une agglomération  
proche et solidaire**





## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 19

#### AMÉNAGER DES LOCAUX POUR LA MISSION LOCALE DE LA SAINTONGE

##### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Une Mission Locale (ML) est un organisme qui assure un service public. Elle a pour principale fonction de favoriser l'accès des jeunes à l'emploi, à la formation, ainsi qu'aux droits sociaux comme la santé, le logement ou encore la citoyenneté.</p> <p>Dans ce cadre, la ML de la Saintonge assure 2 types de missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Celle propre à la mission de suivi des jeunes par des par des conseillers, pour l'insertion professionnelle et sociale citée ci-dessus.</li> <li>• Les missions élargies à d'autres publics :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Espace Régional d'Orientation : accompagnement des personnes qui souhaitent se réorienter professionnellement, changer de travail, découvrir d'autres métiers, faire des bilans de compétence.</li> <li>- Rôle de facilitateur des clauses d'insertion : aider le territoire et ses collectivités à développer l'insertion dans les marchés publics. Aider à la rédaction des marchés, aider au repérage des publics en insertion, faire l'interface entre le monde du social-insertion et le monde de l'entreprise.</li> <li>- Bureau d'Information Jeunesse (BU): adossé le plus souvent à un service Mission Locale. Porte d'entrée de toutes les thématiques Jeunesse : engagement sociale, participation citoyenne, mobilité des jeunes, accès à la formation, à la santé...</li> <li>- Mon internet à moi : déploiement régional de Progiciel MIAM</li> <li>- Mobilité internationale : accueil des jeunes pour une information, orientation et accompagnement sur des projets européens et sur une mobilité internationale</li> <li>- Groupement de créateurs : accompagnement renforcé pour la création ou la reprise d'activités.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA Adresse 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : Bruno DRAPRON Edwige Cajus et Virginie Joussemet Coordonnées : V. Joussemet (05 46 98 24 15 ; v.joussemet@agglo-saintes.fr)</p>

	<p>La Mission locale se trouve depuis de nombreuses années en difficulté sur les locaux qu'elle utilise : trop vétustes et trop petits au regard de l'activité de la ML. De plus, le nombre de jeunes suivis dans le cadre de la garantie jeune augmente tous les ans et les besoins en locaux se font de plus en plus prégnants.</p> <p>La ville de saintes a vendu un des bâtiments présents sur le site de St Exupéry (ancien bâtiment de l'école élémentaire) à la CDA afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à l'accueil de la mission locale de la Saintonge.</p> <p>La présence de la mission locale sur le site permet d'être au cœur du quartier prioritaire, un des plus pauvre de la Nouvelle Aquitaine (NA) et celui ayant un taux de présence de jeunes le plus important de la NA.</p> <p>Sur ce site de St Exupéry sont également présents, le centre social Boiffiers-Bellevue, le conservatoire, la rock school et bientôt le groupement d'employeurs de la médiation sociale. Ces partenariats permettront de proposer aux jeunes des actions innovantes.</p> <p>Le présente projet consiste à rendre indépendant le bâtiment au niveau des réseaux et des autres bâtiments, le réaménagement complet, réfection de la toiture, des menuiseries extérieures, création d'une chaufferie et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.</p> <p>A ce jour, la CDA de Saintes ne sait pas si le bâtiment contient de l'amiante et du plomb, un surcoût pourrait avoir lieu si leur présence est avérée.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	EX école Saint Exupéry à Saintes
-------------------------------	----------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes : direction des Travaux et Solidarités
	<b>Partenaires identifiés</b>	Mission Locale

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	De 2021 à fin 2023
----------------------------------	--------------------

<b>État d'avancement</b>	Bâtiment en cours d'achat par la CDA
--------------------------	--------------------------------------

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre : année 2021-2022</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : 2022</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) : courant 2022</li> <li>• Début des travaux : 1 an</li> </ul>
---	--

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Les jeunes et publics suivis par la Mission Locale de Saintonge.
---------------------	--



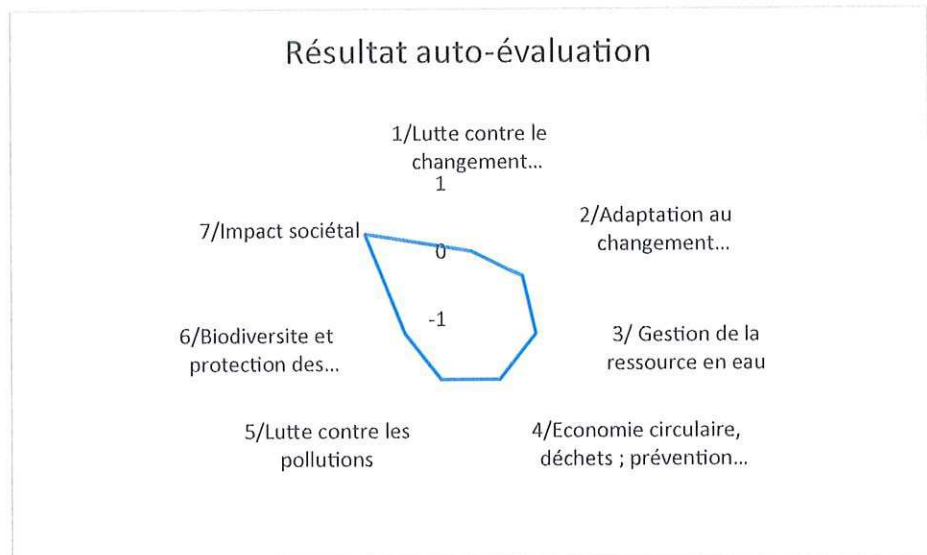
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accueil des publics de la Mission Locale</li> <li>• Être plus proche des publics vulnérables</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de personnes accompagnées			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement**

Principaux postes	Montant HT	Financiers	Montant HT
-------------------	------------	------------	------------



de dépense			
Travaux (ratio : 1 500 € HT/m <sup>2</sup> prestations intellectuelles incluses)	1 500 000 €	Etat Conseil départemental Conseil régional CDA	600 000 € 375 000 € 225 000 € 300 000 €
<b>Total HT</b>	<b>1 500 000 €</b>		<b>1 500 000 €</b>

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 20 CRÉER UN ESPACE JEUNESSE SUR LA COMMUNE DE FONTCOUVERTE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Rénovation d'un bâtiment situé en centre bourg pour y créer un espace jeunesse.
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : commune de Fontcouverte Adresse : 12, place de l'Eglise – 17100 Fontcouverte  Personne en charge du dossier : Elu : Francis Grellier (maire) Coordonnées (tél – mail, ...) : 05.46.93.06.47 – mairie@fontcouverte17.fr
-------------------------	---

<b>Description de l'action</b>	Création d'un espace jeunesse permettant de proposer des activités avec encadrement aux 12-18 ans, en liaison avec le projet jeunesse de la CDA de Saintes.
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Fontcouverte : 6, Place de l'Eglise Section AO parcelles n° 204 (98m <sup>2</sup> ) et 256 (13m <sup>2</sup> )
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de FONTCOUVERTE
	<b>Partenaires identifiés</b>	

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Année 2022
----------------------------------	------------

<b>État d'avancement</b>	Achat du bâtiment soumis à approbation du Conseil Municipal le 9 juin 2021
--------------------------	--

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>
---	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Jeunesse / Associations
---------------------	-------------------------

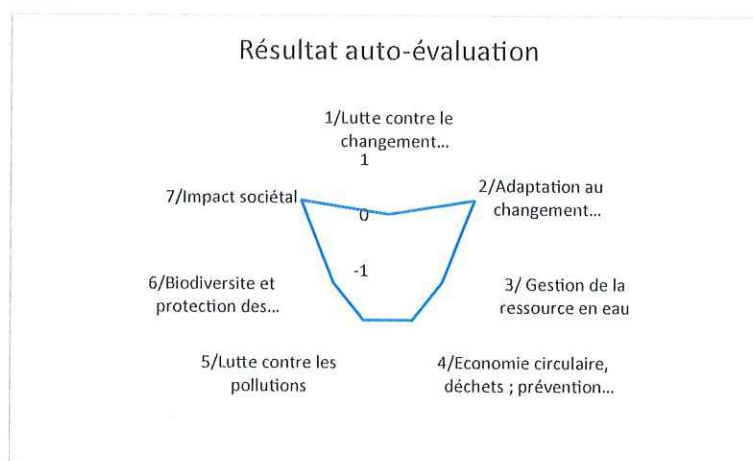
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Revitalisation urbaine</li> <li>- Valorisation du patrimoine</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un espace jeunesse pour les 12-18 ans,</li> <li>• Redynamisation du centre bourg</li> <li>• Rénovation d'un bâtiment de cœur de bourg (ancienne boulangerie)</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de jeunes fréquentant l'équipement	0		

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**





## Plan de financement prévisionnel

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Couverture et Zinguerie	15 882 €	Etat 40% Département 30% Autofinancement 30 %	18 752, € 14 064 € 14 065 €
Electricité / Plomberie	7 928 €		
Menuiseries	7 813 €		
Cloisons et équipements	15 258 €		
<b>Total HT</b>	<b>46 881 €</b>		<b>46 881 €</b>

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 21 METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2017-2022

#### DESCRIPTIF

<p style="text-align: center;"><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Dans le cadre de sa compétence « Equilibre Social de l'Habitat », l'Agglomération de Saintes a mis en place un Programme Local de l'Habitat pour la période 2017-2022.</p> <p>Ce document programmatique vise à décliner la politique communautaire menée en matière d'habitat. Les PLH 2017-2022 prévoit les orientations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir un développement plus équilibré et renforcer l'attractivité de la Communauté d'Agglomération de Saintes, en s'appuyant sur ses polarités,</li> <li>- Réamorcer la production de logement social et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc public existant,</li> <li>- Proposer une offre en logement qualitative et répondant aux besoins des différents publics cibles,</li> <li>- Contenir l'étalement urbain et passer d'une logique de développement subi à maîtrisé,</li> <li>- Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat.</li> </ul>
--	--

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Communauté d'Agglomération de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Elu : Evelyne PARISI Techniciens : Sarah GIRAUD 05.46.98.23.54. / <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a></p>
--------------------------------	---

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat est le suivant :</p> <div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: flex-start;"> <div style="margin-bottom: 10px;"> <p style="background-color: #c6e0b4; border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 150px; display: flex; align-items: center;"> <span style="background-color: #003366; color: white; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; margin-right: 5px;">1</span> <span>Avoir un développement plus équilibré et renforcer l'attractivité de la Communauté d'agglomération de Saintes, en s'appuyant sur ses polarités</span> </p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; gap: 5px;"> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">1.1 Atteindre les objectifs de production en logements par commune et par produit</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">1.2 Promouvoir l'habitat durable, l'innovation et l'expérimentation</div> </div> </div> <div style="margin-bottom: 10px;"> <p style="background-color: #c6e0b4; border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 150px; display: flex; align-items: center;"> <span style="background-color: #003366; color: white; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; margin-right: 5px;">2</span> <span>Réamorcer la production de logements sociaux et anticiper les obligations des communes, améliorer l'équilibre au sein du parc public existant</span> </p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; gap: 5px;"> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">2.1 Soutenir la production de logement social public</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">2.2 Apporter une attention particulière aux communes SRU</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">2.3 Valoriser les potentialités du parc privé</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">2.4 Garantir l'équité d'accès au logement social et favoriser l'équilibre territorial</div> </div> </div> <div> <p style="background-color: #c6e0b4; border: 1px solid #003366; border-radius: 10px; padding: 5px; width: 150px; display: flex; align-items: center;"> <span style="background-color: #003366; color: white; border-radius: 50%; padding: 2px 5px; margin-right: 5px;">3</span> <span>Proposer une offre en logement qualitative et répondant aux besoins des différents publics cibles</span> </p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap; gap: 5px;"> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.1 Encourager une coopération plus fine avec les acteurs publics et privés de la construction neuve de logements</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.2 Soutenir les primo-accédants</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.3 Développer le parcours résidentiel en faveur du vieillissement et du handicap</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.4 Répondre aux besoins des gens du voyage</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.5 Maîtriser les effets de la loi Pinel</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.6 Accompagner les jeunes vers le logement autonome</div> <div style="border: 1px solid #003366; border-radius: 5px; padding: 2px; width: 150px;">3.7 Améliorer la connaissance et les besoins en matière d'hébergement sur le territoire</div> </div> </div> </div>
---------------------------------------	---

**4**  
Contenir l'étalement urbain et passer d'une logique de développement subi à maîtrisé

- 4.1 Développer une stratégie foncière
- 4.2 Améliorer l'opérationnalité de la politique de l'habitat en la traduisant dans les documents d'urbanisme
- 4.3 Promouvoir la densité dans les opérations d'habitat

**5**  
Améliorer la connaissance, l'échange et la gouvernance en matière de politique de l'habitat

- 5.1 Réunir une instance garante de la mise en œuvre du PLH
- 5.2 Développer l'Observatoire de l'Habitat
- 5.3 Evaluer la mise en œuvre du PLH dans un cadre partenariat

Les actions suivantes en particulier font l'objet d'une attention particulière et nécessitent des investissements importants de l'agglomération et de ses partenaires :

- le soutien à la production de logement social,
- la définition des besoins et la production d'une offre de logements favorisant l'autonomie à destination des publics cibles seniors et jeunes,
- la mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement à la rénovation du parc privé (OPAH-RU).

<b>Localisation du projet</b>	Territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Communauté d'Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat, bailleurs sociaux, communes, partenaires associatifs

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Adoption du PLH : janvier 2018</li> <li>✓ Mise en œuvre du PLH : 2018-2023</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Mise en œuvre du PLH
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	A définir par projet.

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**



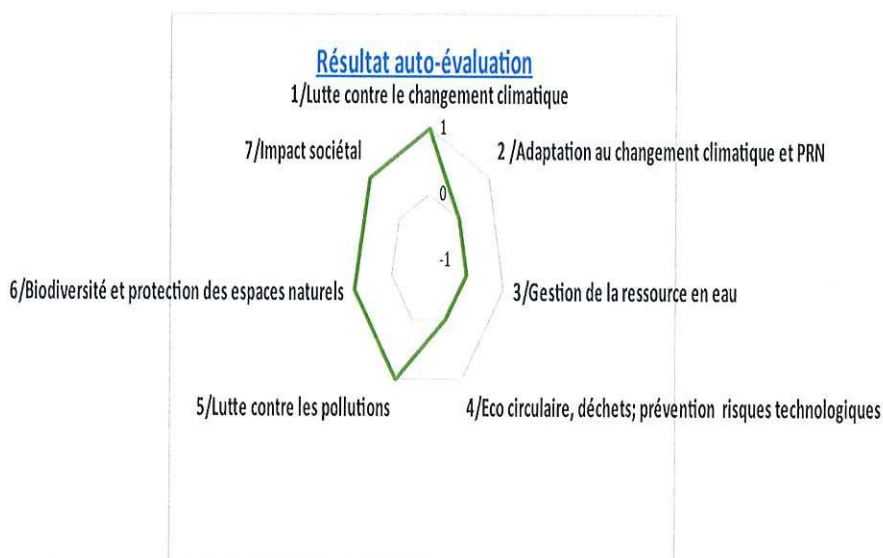
<b>Public cible</b>	Habitants, collectivités, partenaires porteurs de projet
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une stratégie en matière de politique communautaire de l'habitat</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Produire 2364 logements</li> <li>Dont 300 logements sociaux (dont 58 dans le parc privé)</li> <li>Mettre en place un programme d'intervention pour la réhabilitation du parc privé</li> <li>Mettre en place un dispositif de soutien à l'accession à la propriété</li> <li>Mettre en place une conférence intercommunale du logement et des objectifs de mixité sociale dans le parc public</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en 2023
Nombre de logements produits			
Nombre de logements sociaux produits			
Nombre de logements réhabilités			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	Résultat auto-évaluation
1/Lutte contre le changement climatique	1
2 /Adaptation au changement climatique et PRN	0
3/Gestion de la ressource en eau	0
4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	0
5/Lutte contre les pollutions	1
6/Biodiversité et protection des espaces naturels	1
7/Impact sociétal	1



**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif

## Plan de financement (contributions CDA)

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Investissement	3 372 032 €	Etat, collectivités (Département, Région), banque des territoires	A définir
Fonctionnement	58 200 €		
<b>Total HT</b>	<b>2 727 850 €</b>		

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 22 SOUTENIR LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

#### DESRIPTIF

Le PLH prévoit la production de 300 logements locatifs sociaux sur la durée du PLH. La CDA soutient cette action en proposant des subventions allant de 5 000 à 14 000 € par logement, ce qui représente une hausse conséquente du financement de la production neuve et traduit une volonté forte des élus de produire plus de logements publics et en particulier pour les communes déficitaires au titre de la loi SRU.

Le soutien de la Communauté d'Agglomération de Saintes à la production de logements locatifs sociaux se traduit également par une garantie d'emprunt.

La production de logement social passe également par la production de logements privés conventionnés dans le cadre de l'OPAH-RU.

Les objectifs de production fixés dans le PLH sont les suivants :

Polarités	Communes	Production de logements sociaux	Objectif de production de LLS publics
Cœur d'agglomération	Saintes	100	80
	Saint-Georges-des-Coteaux	21	20
Espace d'agglomération	Fontcouverte	14	12
	Chaniers	100	80
	Les Gonds	16	14
Pôle d'équilibre	Burie	8	4
Pôle de proximité	Corme-Royal	14	10
Autres communes	29 communes	27	22
<b>Total</b>	<b>36 communes</b>	<b>300</b>	<b>242</b>

De plus, depuis son passage en Communauté d'Agglomération, les communes de plus de 3 500 habitants sont soumises à l'application de l'article 55 de la loi SRU. Plus récemment, en août 2020, l'obligation sur le territoire est passée de 20 à 25 %. Deux communes sont à présent déficitaires au titre de la loi SRU : Saintes, qui compte une offre de 20,5 % de logements sociaux, et Chaniers, qui présente moins de 3 % de logements sociaux.

D'autres communes à croissance démographique forte, comme Saint-Georges-des-Côteaux, doivent également anticiper leurs obligations à venir.

Le PLH 2017-2023 oriente prioritairement la production à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif (bonification de la production en commune déficitaire) vers les communes déficitaires au titre de la loi SRU.

**Diagnostic et enjeux de l'action**  
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

**Maître d'ouvrage** Agglomération de Saintes  
4 avenue Tombouctou 17100 SAINTES  
  
Elu : Evelyne PARISI



	Technicien : Sarah GIRAUD – Chargée de mission Habitat Coordonnées : <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a> / 05.46.98.23.54.
<b>description de l'action</b>	<p>L'Agglomération de Saintes entretient des relations étroites avec les bailleurs sociaux présents sur son territoire, afin de favoriser la sortie d'opérations de logement social. Cette implication repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mise en œuvre de la Conférence Intercommunale du Logement et la mise en place d'objectifs de mixité sociale,</li> <li>• son implication dans l'élaboration des documents stratégiques des bailleurs comme les Plans Stratégiques de Patrimoines et les Conventions d'Utilité Sociale,</li> <li>• son investissement financier pour soutenir la production d'une offre sociale,</li> <li>• ses garanties d'emprunt à 100 % sur toutes les nouvelles opérations de logement social.</li> </ul> <p>En matière d'intervention foncière, l'agglomération de Saintes développe également une ingénierie à destination des communes en vue de mobiliser des fonciers dédiés notamment à la création d'une offre de logement social. Cette ingénierie consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du conseil et en la mise en place d'outils réglementaires favorisant la sortie d'opérations de logement social,</li> <li>• la mise en place d'outils réglementaires pour favoriser la production de logement social, notamment dans les documents d'urbanisme,</li> <li>• le suivi des conventions opérationnelles signées avec l'établissement Public Foncier.</li> </ul> <p>Pour l'année 2021, l'agglomération de Saintes soutiendra financièrement les opérations inscrites à la programmation de l'État, soit 160 logements. D'ici à la fin de la durée du PLH, deux autres opérations au moins sont fléchées sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le site Saint-Louis, avec une offre nouvelle de logements sociaux en acquisition-amélioration à définir,</li> <li>• une opération d'environ 30 logements sur la commune de Chaniers, déficitaire SRU.</li> </ul> <p>Les opérations spécifiques à destination des publics jeunes et seniors feront l'objet d'une attention particulière.</p>

<b>Localisation du projet</b>	Agglomération de Saintes
-------------------------------	--------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Communes, bailleurs sociaux, EPF, Etat

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2018 : Finalisation du PLH et mise en place du nouveau dispositif de soutien au logement social 2018-2023 : Suivi et accompagnement de la programmation sur le territoire + mise en œuvre des actions précitées
<b>État d'avancement</b>	Dispositifs de soutien en place

Étapes de la mise en œuvre de l'action	
--	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

Public cible	Bailleurs sociaux
--------------	-------------------

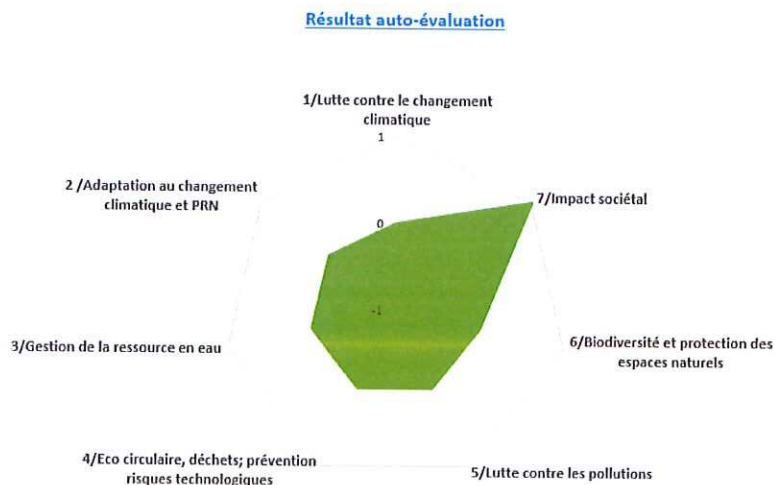
Objectifs et résultats attendus	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer la capacité de production du territoire et l'ajuster aux objectifs stratégiques fixés dans le cadre de la politique de l'habitat intercommunale</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li></li> <li></li> <li></li> </ul>
---------------------------------	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de logement locatifs sociaux produits			
Localisation des logements produits			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement (Subventions de la CDA)

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Financement du logement social dans le cadre du PLH (APCP)	1 200 000 €	Caisses des Dépôts et Consignations Action Logement (prêts)	
Coût total des opérations estimé	15 000 000 €	Conseil Départemental, communes (subventions)  Bailleurs sociaux (fonds propres)	
<b>Total HT</b>	<b>16 200 000€</b>		



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 23 DÉFINIR LES BESOINS EN LOGEMENT DES SENIORS

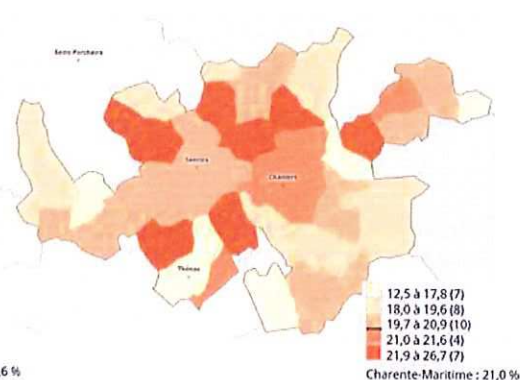
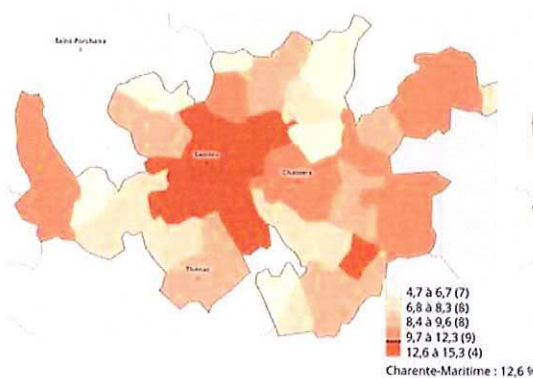
#### DESRIPTIF

#### Diagnostic et enjeux de l'action

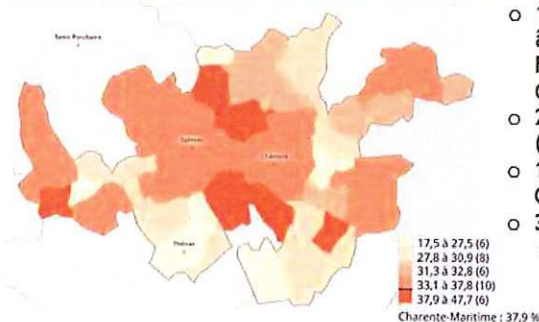
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

Comme dans l'ensemble du territoire national, la population de l'agglomération de Saintes vieillit. Les besoins en logement des personnes âgées sont spécifiques et l'offre dédiée est peu nombreuse et pas toujours adaptée.

#### o Quelques chiffres sur les seniors sur le territoire :



#### Part de la population par âge (%) - Population des 75 ans ou plus :



#### Part de la population par âge (%) - Population des 60 à 74 ans :

- o 14 établissements d'accueil de personnes âgées (8 à Saintes, 1 à Corme-Royal, Fontcouverte, La Chapelle, Burie, Thénac et Chézac)
- o 2 organismes de service de soins à domicile (Burie et Saintes)
- o 15 services d'aide (9 à Saintes, 2 à Saint-Césaire et Burie, 1 à Thénac, Chézac et Mirgon)
- o 3 services de repas à domicile (2 à Saintes et 1 à Thénac)

#### o Le contexte intercommunal

L'agglomération exerce la compétence habitat, et à ce titre doit évaluer les besoins en logement de tous types de publics ; elle souhaite également définir la politique sociale qu'elle entend promouvoir sur le territoire et ajuster ses compétences en conséquence.

En effet, la question des besoins en logement des personnes âgées doit englober de nombreuses autres dimensions : présence de services à destination des seniors (médical, services à domicile...), de possibilités d'animation, de proximité des équipements, prise en compte de l'accompagnement au changement...

La CDA a signé en fin d'année 2019 une Convention Territoriale Globale, dans laquelle un axe habitat-Logement a été inscrit, dont l'une des actions porte sur l'identification des besoins en logement des seniors.

	<p>o <u>Le contexte communal</u></p> <p>Les élus communaux sont en demande d'une offre de logements destinée aux seniors, car ils constatent un isolement plus fréquent des seniors, avec des difficultés à entretenir des logements devenus trop grands...</p> <p>En parallèle, ils sont régulièrement sollicités par des opérateurs privés, cherchant à implanter des projets de type résidences senior. Souvent, les tarifs proposés interpellent car ils semblent en inadéquation avec les revenus des ménages seniors du territoire.</p> <p>Au regard de ces éléments, il paraît nécessaire d'évaluer les besoins en logements pour les seniors, dans ses différentes formes (du maintien à domicile, en passant par les offres dédiées, l'habitat intergénérationnel...), et de dessiner les pistes d'actions pour favoriser la production d'une offre dédiée adaptée à la fois au public et au territoire.</p> <p>Cette action s'inscrit également dans le cadre du partenariat avec la CAF et la Convention Territoriale Globale, au cours de l'élaboration de laquelle les différents partenaires et élus ont fait part de leur intérêt et préoccupation pour cette question.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Agglomération de Saintes</p> <p>Elu : Evelyne PARISI  Technicien : Sarah GIRAUD – Chargée de mission Habitat  Coordonnées : <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a> / 05.46.98.23.54.</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>o <u>Objectif de l'étude</u></p> <p>L'objectif de l'étude est d'identifier les besoins du territoire en matière de logements et services à destination du public senior.</p> <p>L'étude doit permettre de définir une stratégie de développement/accompagnement de l'offre à destination des seniors, qui identifie les différents segments à développer (habitat public, privé, niveaux de loyers, habitat inclusif, intergénérationnel...), et les éventuels porteurs de projet, ainsi que les moyens fléchés sur cette offre.</p> <p>Cette politique doit également permettre d'apporter aux élus des outils pour se positionner face à des projets qui leurs sont soumis.</p> <p>o <u>Méthodologie de l'étude</u></p> <p>L'étude devra permettre d'identifier un potentiel de besoins, mais ne pas relever que de la seule analyse statistique. Elle devra prendre en compte des aspects plus qualitatifs (comportement des seniors face au logement, les réticences face au changement, les besoins spécifiques identifiés qui ne relèvent pas que de l'offre de typologie de bâti, la rencontre entre l'offre et la demande...).</p> <p>En parallèle, l'étude devra identifier et mobiliser les partenaires sur un programme d'actions défini conjointement dans l'objectif de développer une offre dédiée, en étudiant les montages possibles, tant sur le plan du financement que du portage. Elle pourra également identifier des porteurs de projet potentiels.</p>



<b>Localisation du projet</b>	Agglomération de Saintes	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Institutions et associatifs en lien avec le public des seniors

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Lancement de l'étude courant 2021, pour une durée d'un an.
<b>État d'avancement</b>	Cahier des charges rédigé
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. 2021 : Lancement du marché d'étude</li> <li>2. 2021-2022 : Réalisation de l'étude</li> <li>3. A partir de 2023: Mise en œuvre du programme d'actions et calendrier de mise en œuvre des projets à court et moyen terme</li> </ol>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Seniors
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'une stratégie d'intervention en matière d'offre de logement à destination des seniors</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation chiffrée des besoins (maintien à domicile/établissements médicalisés / segments intermédiaires)</li> <li>• Identification de projets à mettre en oeuvre de de porteurs de projets en maîtrise d'ouvrage publique ou privée</li> <li>•</li> </ul>

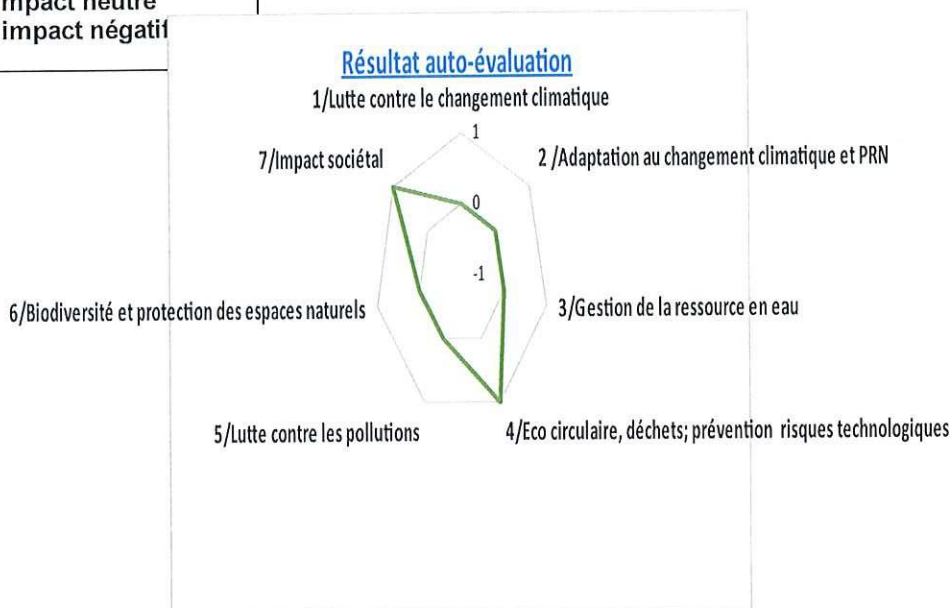
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Seront définis dans le cadre de l'étude (Evaluation)			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Coût de l'étude	30 000 €	Communes, CDA de Saintes	À préciser
Coût des opérations identifiées	à préciser	Conseil départemental Conseil Régional Etat	
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 24 METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF OPAH-RU - BURIE

#### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Le PLH 2017-2022 prévoyait la mise en place d'un dispositif d'intervention sur le parc privé. Après avoir lancé une étude pré-opérationnelle en 2017 afin de réaliser un diagnostic approfondi de la situation de l'habitat privé sur son territoire, l'Agglomération de Saintes a souhaité mettre en place avec ses partenaires une OPAH.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle a identifié sur le territoire des « points durs » en matière d'habitat dégradé et de vacance des logements et un volet Renouvellement Urbain a été intégré à l'OPAH, dont la convention a été signée en juillet 2018.</p> <p>Ce volet consiste en la mise en place d'outils complémentaires aux dispositifs incitatifs visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser des fonciers dans des îlots dégradés nécessitant une intervention publique afin de les recomposer,</li> <li>- mobiliser des outils plus coercitifs afin de débloquer des situations complexes d'habitat dégradé et / ou indigne.</li> </ul> <p>Ces outils reposent sur les compétences des communes de l'agglomération. 7 communes ont souhaité s'associer à l'agglomération dans le cadre du volet Renouvellement Urbain, sur 7 périmètres de centre-bourg/centre-ville.</p> <p>La mise en œuvre du volet Renouvellement Urbain de l'OPAH revêt plusieurs actions et dispositifs incitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ingénierie mise à disposition des collectivités pour résorber les îlots d'habitat dégradé,</li> <li>- étude sur la mise en place d'outils complémentaires : permis de louer, Opération de Restauration Immobilière...</li> </ul> <p><b>La commune de Burie</b> présente dans son centre-ville un nombre important de logement dégradés et vacants, dans un contexte de marché immobilier détendu, présentant cependant des opportunités (positionnement stratégique entre Saintes et Cognac, développement de la base militaire de Cognac qui implique des besoins en logements importants...).</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes Commune de Burie</p> <p>Elu : Evelyne PARISI Techniciens : Valérie PAILLER – Animatrice OPAH-RU – <a href="mailto:vpailler@agglo-saintes.fr">vpailler@agglo-saintes.fr</a> – 05.46.92.73.18. Sarah GIRAUD – Chargée de mission Habitat – <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a> – 05.46.98.23.54.</p>



<b>Description de l'action</b>	<p>A horizon 2023-2026, la commune de Burie et l'Agglomération évaluent la faisabilité de la mise en place d'outils coercitifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intervention foncière sur des îlots d'habitat dégradés en vue de les réhabiliter et de proposer une offre de logement de qualité dont une partie devra proposer des loyers maîtrisés,</li> <li>- la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière, en vue de déclencher des réhabilitations par des propriétaires peu enclins à les réaliser et/ou déclencher des ventes sur des patrimoines dégradés et pour lesquels les propriétaires ne souhaitent pas réaliser de travaux.</li> </ul> <p>D'autres outils pourront être étudiés.</p>
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Périmètre RU de la commune de Burie
-------------------------------	-------------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Burie
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes, Anah, EPF, communes concernées, bailleurs publics et privés

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Une partie des dispositifs incitatifs est déjà en cours.          Pour ce qui est des outils complémentaires, ils sont à l'étude.          Leur mise en œuvre pourrait intervenir à partir de 2022.</p>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Études amonts réalisées, en cours d'examen.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<b><u>Convention avec l'ANAH à préparer</u></b>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Communes et propriétaires d'immeubles dans les secteurs concernés
---------------------	---

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement du tissu urbain ;</li> <li>• Lutte contre la vacance ;</li> <li>• Densification du centre bourg ;</li> <li>• Lutte contre l'habitat dégradé ;</li> <li>• Lutte contre la précarité énergétique.</li> </ul>
--	---



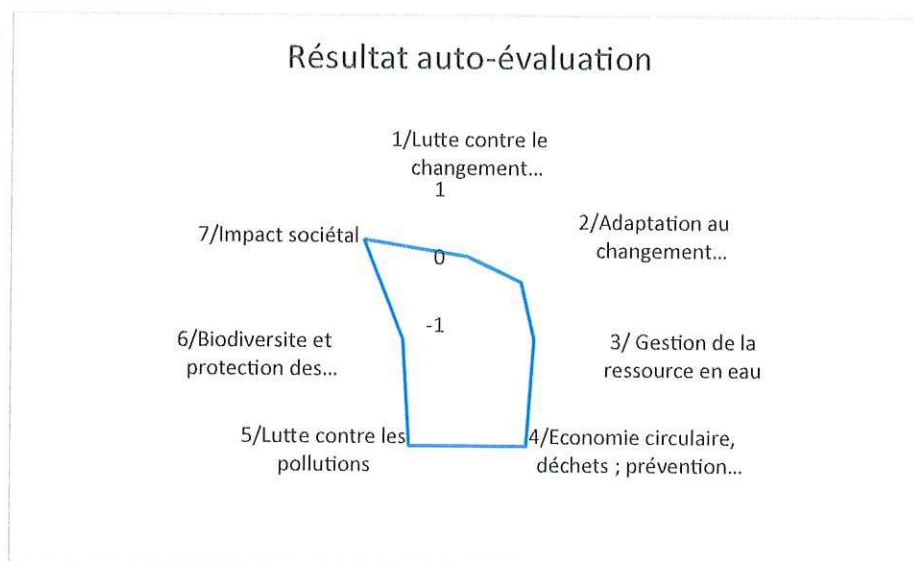
	<p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de logements réhabilités			
Nombre de logements vacants			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------

A définir		ANAH	
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 25 METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF OPAH-RU - BUSSAC-SUR-CHARENTE

#### DESSCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Le PLH 2017-2022 prévoyait la mise en place d'un dispositif d'intervention sur le parc privé. Après avoir lancé une étude pré-opérationnelle en 2017 afin de réaliser un diagnostic approfondi de la situation de l'habitat privé sur son territoire, l'Agglomération de Saintes a souhaité mettre en place avec ses partenaires une OPAH.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle a identifié sur le territoire des « points durs » en matière d'habitat dégradé et de vacance des logements et un volet Renouvellement Urbain a été intégré à l'OPAH, dont la convention a été signée en juillet 2018.</p> <p>Ce volet consiste en la mise en place d'outils complémentaires aux dispositifs incitatifs visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser des fonciers dans des îlots dégradés nécessitant une intervention publique afin de les recomposer,</li> <li>- mobiliser des outils plus coercitifs afin de débloquent des situations complexes d'habitat dégradé et / ou indigne.</li> </ul> <p>Ces outils reposent sur les compétences des communes de l'agglomération. 7 communes ont souhaité s'associer à l'agglomération dans le cadre du volet Renouvellement Urbain, sur 7 périmètres de centre-bourg/centre-ville.</p> <p>La mise en œuvre du volet Renouvellement Urbain de l'OPAH revêt plusieurs actions et dispositifs incitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ingénierie mise à disposition des collectivités pour résorber les îlots d'habitat dégradé,</li> <li>- étude sur la mise en place d'outils complémentaires : permis de louer, Opération de Restauration Immobilière...</li> </ul> <p><b>La commune de Bussac-sur-Charente</b> n'avait pas initialement été intégrée au volet RU de l'OPAH-RU. Cependant, la commune est en cours d'intervention sur un secteur d'habitat ancien, les Guilloteaux, sur lequel un arrêté de péril est en cours et un autre pourrait être déclenché.</p> <p>Une convention opérationnelle a été signée avec l'Etablissement Public Foncier afin d'acquérir le foncier.</p> <p>Dans ce cadre, l'Agglomération de Saintes et ses partenaires sont en cours d'intégration de ce secteur dans le volet Renouvellement Urbain de l'OPAH.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes – 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes Commune de Bussac-sur-Charente</p> <p>Elu : Evelyne PARISI Techniciens : Valérie PAILLER – Animatrice OPAH-RU – <a href="mailto:vpailler@agglo-saintes.fr">vpailler@agglo-saintes.fr</a> – 05.46.92.73.18. Sarah GIRAUD – Chargée de mission Habitat – <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a> – 05.46.98.23.54.</p>



<b>Description de l'action</b>	<p>A horizon 2023-2026, la commune de Bussac-sur-Charente souhaite proposer des outils d'intervention foncière sur le secteur concerné (les Guilloteaux):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acquisition d'une partie de bâti ancien et de foncier nus attenants afin de proposer une opération pertinente et de retravailler les parcelles existantes,</li> <li>• mise en œuvre d'arrêtés de péril sur les biens concernés,</li> <li>• accompagnement des propriétaires afin de résorber ses situations d'habitat dégradé en mobilisant les outils incitatifs de l'OPAH-RU.</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Secteur les Guilloteaux, Bussac-sur-Charente
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Bussac-sur-Charente
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes, Anah, EPF, communes concernées, bailleurs publics et privés

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Une partie des dispositifs incitatifs est déjà en cours. Pour ce qui est des outils complémentaires, ils sont à l'étude. Leur mise en œuvre pourrait intervenir à partir de 2022.</p>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Études amonts réalisées, en cours d'examen.
--------------------------	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>
---	--

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Communes et propriétaires d'immeubles dans les secteurs concernés
---------------------	---

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement du tissu urbain ;</li> <li>• Lutte contre la vacance ;</li> <li>• Densification du centre bourg ;</li> <li>• Lutte contre l'habitat dégradé ;</li> </ul>
--	--

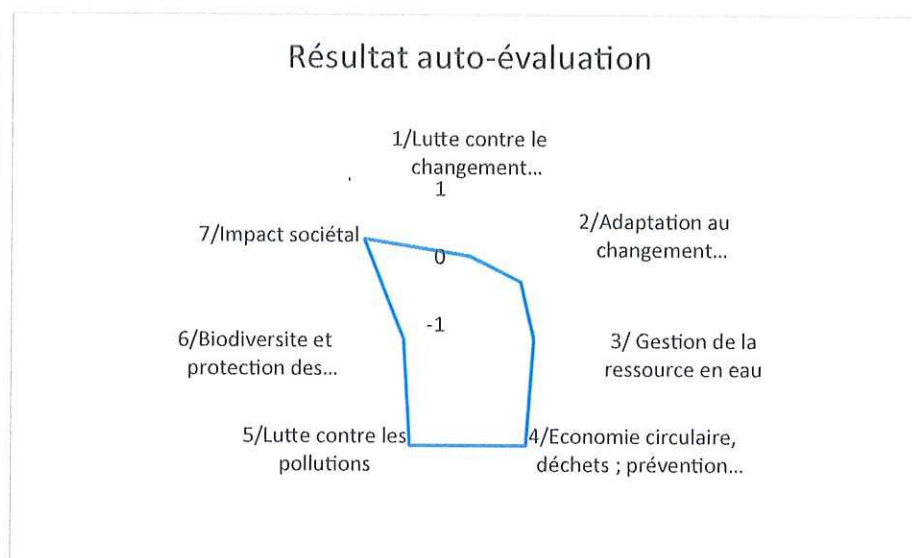
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lutte contre la précarité énergétique.</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li></li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de logements réhabilités			
Nombre de logements vacants			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------

A définir		ANAH	
<b>Total HT</b>			



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 26 METTRE EN ŒUVRE LE DISPOSITIF OPAH-RU - SAINTES

#### DESSCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Le PLH 2017-2022 prévoyait la mise en place d'un dispositif d'intervention sur le parc privé. Après avoir lancé une étude pré-opérationnelle en 2017 afin de réaliser un diagnostic approfondi de la situation de l'habitat privé sur son territoire, l'Agglomération de Saintes a souhaité mettre en place avec ses partenaires une OPAH.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle a identifié sur le territoire des « points durs » en matière d'habitat dégradé et de vacance des logements et un volet Renouvellement Urbain a été intégré à l'OPAH, dont la convention a été signée en juillet 2018.</p> <p>Ce volet consiste en la mise en place d'outils complémentaires aux dispositifs incitatifs visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mobiliser des fonciers dans des îlots dégradés nécessitant une intervention publique afin de les recomposer,</li> <li>- mobiliser des outils plus coercitifs afin de débloquer des situations complexes d'habitat dégradé et / ou indigne.</li> </ul> <p>Ces outils reposent sur les compétences des communes de l'agglomération. 7 communes ont souhaité s'associer à l'agglomération dans le cadre du volet Renouvellement Urbain, sur 7 périmètres de centre-bourg/centre-ville.</p> <p>La mise en œuvre du volet Renouvellement Urbain de l'OPAH revêt plusieurs actions et dispositifs incitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ingénierie mise à disposition des collectivités pour résorber les îlots d'habitat dégradé,</li> <li>- étude sur la mise en place d'outils complémentaires : permis de louer, Opération de Restauration Immobilière...</li> </ul> <p><b>Cette action s'inscrit pour la Ville de Saintes pleinement dans les objectifs de la convention Action Coeur de Ville pour la partie qui concerne la Ville de Saintes (cf fiche « Action Coeur de Ville).</b></p> <p>La mise en œuvre du volet Renouvellement Urbain de l'OPAH revêt plusieurs actions et dispositifs incitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ingénierie mise à disposition des collectivités pour résorber les îlots d'habitat dégradé,</li> <li>- étude sur la mise en place d'outils complémentaires : permis de louer, Opération de Restauration Immobilière...</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes – 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes Ville de Saintes Elu : Evelyne PARISI Techniciens : Valérie PAILLER – Animatrice OPAH-RU – <a href="mailto:vpailler@agglo-saintes.fr">vpailler@agglo-saintes.fr</a> – 05.46.92.73.18. Sarah GIRAUD – Chargée de mission Habitat – <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a> – 05.46.98.23.54.</p>

<b>Description de l'action</b>	<p>A horizon 2023-2026, la Ville de Saintes et l'Agglomération évaluent la faisabilité de la mise en place d'outils coercitifs complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le permis de louer afin de lutter contre l'habitat indigne, en complémentarité avec l'action du service communal d'hygiène et de santé,</li> <li>- l'intervention foncière sur des îlots d'habitat dégradés en vue de les réhabiliter et de proposer une offre de logement de qualité dont une partie devra proposer des loyers maîtrisés,</li> <li>- la mise en place d'une Opération de Restauration Immobilière, en vue de déclencher des réhabilitations par des propriétaires peu enclins à les réaliser et/ou déclencher des ventes sur des patrimoines dégradés et pour lesquels les propriétaires ne souhaitent pas réaliser de travaux.</li> </ul> <p>D'autres outils pourront être étudiés. Dans le contexte « Coeur de Ville », la question du commerce est également étudiée lorsque les immeubles visés sont mixtes.</p>
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Périmètre RU de la Ville de Saintes
-------------------------------	-------------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Ville de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes, Anah, EPF, communes concernées, bailleurs publics et privés

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Une partie des dispositifs incitatifs est déjà en cours.          Pour ce qui est des outils complémentaires, ils sont à l'étude.          Leur mise en œuvre pourrait intervenir à partir de 2022.</p>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Études amonts réalisées, en cours d'examen.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	Convention ANAH à préparer

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Communes et propriétaires d'immeubles dans les secteurs concernés
---------------------	---



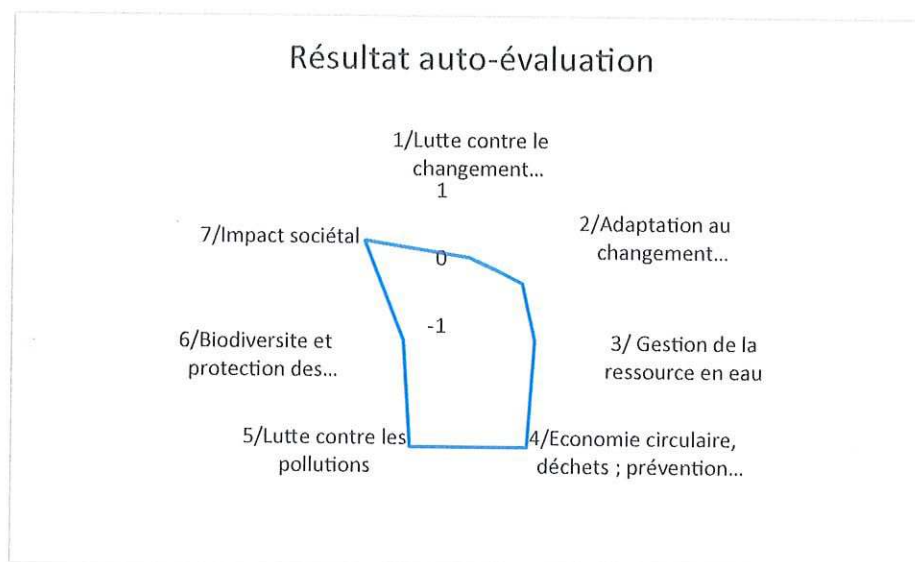
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement du tissu urbain ;</li> <li>• Lutte contre la vacance ;</li> <li>• Densification du centre bourg ;</li> <li>• Lutte contre l'habitat dégradé ;</li> <li>• Lutte contre la précarité énergétique.</li> </ul>
	<p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de logements réhabilités			
Nombre de logements vacants			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif





**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financiers	Montant HT
A définir		ANAH	
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 27

#### METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION « ACTION COEUR DE VILLE »

##### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Dans le cadre du dispositif ACV qui concerne 222 villes françaises pour réduire la fracture territoriale, stimuler l'économie et améliorer la qualité de vie, la ville de Saintes s'est engagée depuis 2018 à réaliser un certain nombre de projets. La réalisation de ces projets, repose sur une étroite collaboration entre les collectivités, les services de l'Etat, la Banque des Territoires, Action Logement et s'articule autour de 5 grands axes distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la ville.</li> <li>• Amélioration de l'habitat</li> <li>• Développement et animation de la dynamique commerciale</li> <li>• Saintes Ville Intelligente: connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation</li> <li>• Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.</li> </ul> <p>Dans le cadre du prochain COPIL du 11 juin, la nouvelle municipalité s'apprête à opérer une réorientation sur certains projets, et en intégrer de nouveaux par la signature d'un avenant.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Mairie de Saintes Square André MAUDET 17100 Saintes</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b><u>ETUDES STRUCTURANTES DU DISPOSITIF</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des diagnostics</li> <li>- Révision du schéma SPR : Site Patrimonial Remarquable</li> <li>- Schéma directeur sites prioritaires Saint Louis et Saint Eutrope Vallon des Arènes ( SEVA)</li> <li>- Schéma directeur Smart City du centre-ville</li> <li>- Etude CCE Centre de Conservation et d'étude</li> <li>- Etude marketing territorial</li> </ul> <p><b><u>HABITAT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAH-RU : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (cf Fiche CRTE Mettre en œuvre le dispositif OPAH – RU.</li> </ul> <p><b><u>COMMERCES</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une plate forme à destination du commerce de</li> </ul>

- proximité (achat en ligne)
- Création d'un pôle de manager de centre-ville
- Création de cellule Ma boutique à l'essai

#### **ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

- Création d'une agence de l'attractivité (étude + travaux : cf Fiche CRTE)

#### **PATRIMOINE CULTUREL-TOURISME**

- Rénovation des Arènes
- Rénovation du monument Saint Eutrope
- Rénovation et mise en valeur du fonds ancien de la médiathèque
- Musée Lapidaire

#### **REQUALIFICATION DU SITE SAINT LOUIS**

- Opération immobilière à lancer en lien avec un ou plusieurs opérateurs : habitat, habitat social, résidence seniors ou autre opérations thématiques ; Création d'un musée archéologique ; Aménagement du belvédère ; Espaces communs et aménagements annexes (parking, cour reverseau.)

#### **EPAVE DE COURBIAC**

- Opération en lien avec les services de l'Etat + Etudes de restauration de l'épave en vue de son exposition à terme au sein du musée archéologique

#### **OPERATION REAMENAGEMENT ESPACE GARE SNCF (CDA)**

- Opération ferrocampus + Réaménagement site de la gare

#### **AMENAGEMENTS URBAINS**

- Renouvellement signalétique en cœur de ville
- Installation de bornes en centre-ville secteur piéton
- Amélioration des parcours piétons culturels et touristiques et création d'un parcours « nuits lumières » (quartier Abbaye)
- Création de plans de stationnement et de circulation touristique + Etude mobilité
- Reconquête urbaine : Aménagement du cours National, boulevard Guillet Maillet, Avenue Gambetta.
- Développement du marché Saint Pierre
- Réhabilitation des rues piétonnes
- Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords

#### **VILLE CONNECTEE**

- Mise en œuvre d'une application ville connectée
- Modernisation des supports de communication touristique et culturelle

#### **RECONQUETE DES FRICHES**

- Etude sur la valorisation des friches
- Accompagnements de projets de valorisation des friches
- Création d'une cité entrepreneuriale pôle innovation/ création d'une cité administrative (CDA)

#### **VALORISATION FLEUVE CHARENTE**

- Aménagement de la flow vélo (cf Fiche CRTE : maison du vélo + requalification des quais)
- Aménagement d'un site touristique de type port fluvial

#### **ACCUEIL DE PERSONNES EN DIFFICULTES**

- Création d'un lieu d'accueil jour-nuit



	<p><b>AMENAGEMENT DU SITE NATUREL DE LA PALU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours piétons, valorisation naturel su site, création d'une maison de la nature, base de loisir.</li> </ul> <p><b>ESPACE MENDES FRANCE)</b> Centre d'un centre des Congrès</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Ville de Saintes
-------------------------------	------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	
	<b>Partenaires identifiés</b>	Banque des Territoires ; Action Logement ; Etablissement Public Foncier ; Région, Département, Communauté d'Agglomération ; Etat.

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2018 – 2024
----------------------------------	-------------

<b>État d'avancement</b>	
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation du cœur de ville</li> <li>• Apporter une réponse globale aux problématiques de la ville</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	---

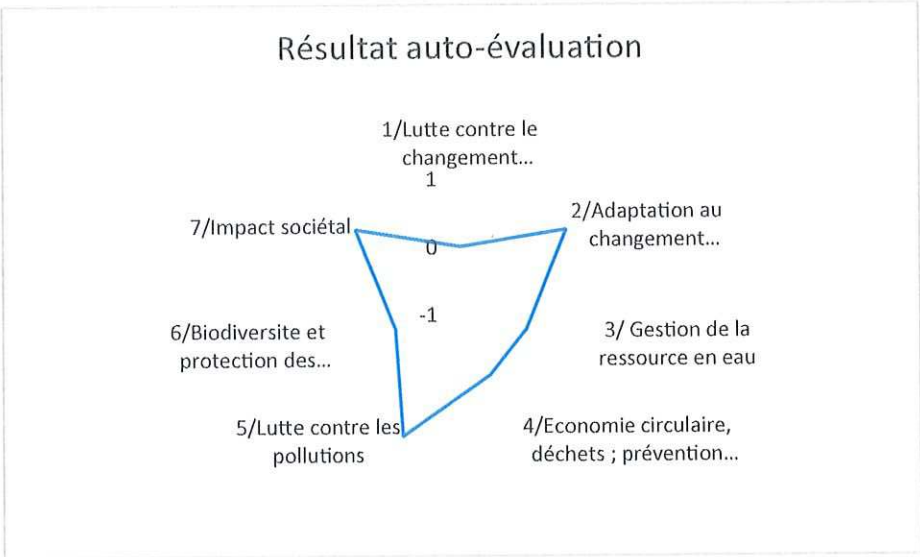
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
----------------------	-------------------	----------------	-----------------------

Par projet			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
<b>Total HT</b>			

Projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville de Saintes							juin-21
Planification des actions (projet)							
	Opérations engagées	PLANIFICATION					PLANIFICATION
		2021	2022	2023	2024	2025	Budget estimatif
<b>Réhabilitation-restructuration de l'habitant en centre-ville</b>							
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (OPAH RU)	X						8 107 635
Etude et requalification des friches urbaines	X						
<b>Accessibilité, mobilité et connexions</b>							
Création d'une application mobile citoyenne	X						8049 /an
<b>Aménagement de la Flow Vélo</b>							
Etude berges et réseaux prioritaires	X						9 000 000
Aménagement du Quai Palissy							
Aménagement du Quai République							2794500
Aménagement du Quai Yser							
Aménagement du Quai des Roches							5865000
Halte principale Maison du vélo							
<b>Reconversion du site Saint-Louis</b>							
Ouverture et aménagement du belvédère	X						12 400 000
Logements sociaux							
Création du Musée Lapidaire							
Aménagement de l'îlot de logements privés							
<b>Aménagement de la Palu</b>							
Etude de conception	X						1420 000
Aménagement des parcours piétons et loisirs naturalistes	X						
Création de la maison de la nature							
<b>Rénovation de Saint-Eutrope</b>							
Etudes et archéologie	X						3 41075
Restauration de la façade nord	X						457623
Restauration et assainissement de la crypte et l'avant-crypte							954778
Aménagements culturels urbains et paysager incluant le Cercle Saint Martin							1688665
<b>Rénovation de l'Amphithéâtre et de son vallon</b>							
Etudes et archéologie	X						4 302 330
Renovation de la Porte des Vivants et travées adjacentes	X						1145 460
Rénovation de la Porte des Morts et travées adjacentes							594 590
Restauration du podium, des escaliers, et assainissement							498 000
Médiation et événements							1098 440
							85 000
<b>Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine</b>							
Schéma Directeur SEVA	X						711970
Révision SPR	X						
Rénovation du fonds ancien	X						1067 325
<b>Reconversion secteur de l'Ancien Crédit Agricole</b>							
Développement d'une cité administrative - Transfert Siège CDA	X						5 860 000
<b>Accueil des personnes en situation difficile</b>							
Création nouvel Accueil de jour - Halte de nuit	X						



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 28 METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT DE VILLE 2021-2022

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, votée le 21 février 2014, précise dans son article 1 que "la politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants".</p> <p>Conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, elle vise à assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, améliorer les conditions de vie de leurs habitants.</p> <p>Elle est mise en œuvre au moyen des contrats de ville, signés pour une période allant de 2015 à 2020. Les contrats de ville reposent sur 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de l'activité économique et de l'emploi</li> <li>• La cohésion sociale</li> <li>• Le cadre de vie et le renouvellement urbain</li> </ul> <p>La politique de la ville vise, en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs ressources, à :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;</li> <li>2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;</li> <li>3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelle ;</li> <li>4. Agir pour l'amélioration de l'habitat ;</li> <li>5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins ;</li> <li>6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance ;</li> <li>7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;</li> <li>8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique ;</li> <li>9. Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers ;</li> </ol>
---	---

10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée".

Dans l'agglomération de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de **Bellevue – Boiffiers**.

La circulaire du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers" annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.

Cette déclinaison se traduit par la rénovation des contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019), qui prend la forme d'un **Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques** (PERR) entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat. Elle se traduit au niveau local par la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du pacte de Dijon pour « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette rénovation des contrats de ville s'appuie sur les trois principes suivants :

- Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier)
- Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités.
- La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.

L'élaboration du PERR a été précédée d'une évaluation à mi-parcours. Cette dernière a été menée avec l'aide d'un sociologue urbaniste et s'est déroulée en 3 temps :

- 1- Temps 1 - Élaboration du portrait de quartier de Bellevue-Boiffiers :
- 2- Temps 2 - Mise en perspective du diagnostic avec la grille d'évaluation complétée par tous les partenaires
- 3- Temps 3 - Atelier de restitution et de partage de la démarche lors d'un comité technique élargi :

Ce diagnostic a permis de définir les priorités ci-dessous :

**Passer d'une « logique de dispositifs » à une « logique de projet »**

**Proposition 1**



Engager une réflexion prospective, stratégique et partagée sur le positionnement du secteur Bellevue-Boiffiers à l'échelle de la ville, afin d'accorder des visions, des stratégies d'intervention et des perspectives qui sont aujourd'hui très hétérogènes d'un acteur / champ thématique à l'autre.

Proposition 2

Créer 2 ou 3 "groupes projets" afin de faire émerger des stratégies d'interventions transversales. Il s'agit notamment d'expérimenter de nouvelles manières de « faire ensemble », plus transversales et plus dynamiques.

Proposition 3

Mettre en place des ateliers semestriels (comité technique) pour échanger de manière formelle et informelle entre acteurs institutionnels et professionnels de terrain.

**Poursuivre les efforts de déconcentration de l'offre sociale de logement et définir une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle sur Bellevue**

Proposition 1

Définir et mettre en œuvre un "plan-guide urbain et architectural" sur Bellevue. Il s'agirait en effet de définir une stratégie s'échelonnant sur 10/15 ans afin d'améliorer l'attractivité résidentielle du quartier, en croisant les différentes dimensions de la vie locale (habitat et logements, espaces publics, équipements, commerces, paysage...).

Proposition 2

Pérenniser les efforts déployés sur le quartier Boiffiers-Bellevue en matière d'animation, de médiation, de services, de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).

**Accompagner la reconversion de l'école Saint Exupéry et améliorer l'image et l'attractivité de l'école Roger Pérat**

Proposition 1

Créer un groupe projet sur la reconversion de l'école Saint-Exupéry.

Proposition 2

Créer un groupe projet sur l'attractivité de l'école Roger Pérat

Proposition 3

Conforter les dispositifs d'accueil petite enfance / enfance et le programme de réussite éducative.

**Conforter les vecteurs et les supports d'animation et de régulation sociale, anticiper la « greffe sociale » des nouvelles opérations d'habitat**

Proposition 1

Evaluer la pertinence et la faisabilité d'une restructuration des locaux du centre social Boiffiers-Bellevue, afin de répondre aux enjeux de lisibilité, de fonctionnalité, d'image et d'attractivité pour de nouveaux publics.

Proposition 2

Déployer de nouveaux usages dans l'espace public pour améliorer la visibilité des actions collectives et capter de nouveaux publics.



	<p><b><u>Renforcer le soutien aux dispositifs visant à favoriser le retour vers l'emploi</u></b>          Accompagner la montée en puissance de la Régie de quartier et de la repasserie          Relancer et soutenir les dispositifs visant à mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi          Mieux valoriser l'expertise locale sur les clauses d'insertion.</p> <p>En adéquation avec ces priorités, l'ensemble des signataires ont proposés des engagements en lien avec les 3 piliers du contrat de ville (CF PERR 2019-2022).</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes          4 Avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personnes en charge du dossier :          Elu référent : Véronique Abelin-Drapron          Service : Grégory Demazoin          Coordonnées : 05 46 92 73 28 - g.demazoin@agglo-saintes.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b><u>Actions sur l'année 2021</u></b></p> <p><b><u>Pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »</u></b></p> <p><b>1 - Le CISPDP :</b>          Le CISPDP de l'Agglomération de Saintes s'est fixé plusieurs priorités, dont celle de la prévention de la sécurité routière. A ce titre et ce depuis de nombreuses années, le CISPDP met en œuvre deux actions phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le financement de permis de conduire citoyen en direction des jeunes de 18 à 30 ans. Pour ce faire la CDA travaille en collaboration avec la Mission Locale de la Saintonge pour le suivi des jeunes et les auto-écoles du territoire.</li> <li>• La mise en place de stage de prévention en direction des seniors en lien avec l'Association Saintaise de Prévention de Sécurité Routière et l'auto-école Annie M.</li> </ul> <p>En 2020, l'Etat a souhaité soutenir les jeunes issus des quartiers prioritaires. L'Etat a attribué 2 subventions à hauteur de 6000€.</p> <p>Sur 2020, 3 jeunes ont pu bénéficier de cette aide au permis de conduire.</p> <p>Pour 2021, un report d'une partie de la subvention (3 000 €) a été accordé par l'Etat pour mettre en œuvre « la bourse permis de conduire automobile » à destination de 3 jeunes également issus du quartier prioritaire.</p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'accès au permis de conduire afin de favoriser l'insertion sociale</li> </ul>

- et professionnelle des jeunes
- Lutter contre l'insécurité routière
- Engager les jeunes dans une démarche bénévole d'entraide et de solidarité et valoriser la conduite citoyenne

## **2 - Les clauses d'insertion :**

L'objectif est de permettre aux personnes qui habitent le territoire, qui ont des difficultés sociales et professionnelles, mais qui recherche un emploi, de trouver ou retrouver une place dans l'entreprise.

La CDA a fait le choix de décliner les clauses d'insertion dans les chantiers qu'elle réalise. C'est pourquoi, des heures clausées ont été réalisées et sont en cours pour les travaux du futur siège de la CDA.

Parallèlement, la CDA soutient financièrement la Mission Locale de la Saintonge qui assure le rôle de « facilitateur des clauses d'insertion » sur le territoire de la CDA, à hauteur de 7500€ sur 2021. En contrepartie de cette subvention, la CDA demande, entre autres, que la mission locale de la Saintonge cible prioritairement des habitants du quartier prioritaire.

## **3 - Le soutien aux Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) :**

La CDA, dans sa compétence sociale, soutient les structures œuvrant dans le champ de l'insertion socio-professionnelle. A ce titre, elle a soutenu depuis le départ la création de la Régie de quartier EREQUA'SOL. La CDA a soutenu le démarrage et la création de l'activité de la Repasserie (pendant 2 années consécutives). Elle l'a également soutenue par le biais d'une subvention supplémentaire, pour permettre les achats en équipement et produits nécessaires pour faire face à la crise COVID.

### **Pilier « Cohésion sociale »**

**1 - Colos apprenantes :** mise en œuvre de séjours labélisés « colos apprenantes » pour des jeunes issus du quartier prioritaires et des zones rurales enclavés. En cours de conventionnement avec le service de la DDETS (95 jeunes potentiellement concernés)

#### Objectifs :

- Permettre aux jeunes de préparer la reprise scolaire.
- Développer les attitudes nécessaires aux apprentissages : curiosité, écoute, réflexion, recherche, expression orale, écrite et corporelle
- S'inscrire dans une dynamique éducative dans un cadre détendu et favorable.
- Créer du lien avec les jeunes et les familles.
- Valoriser les jeunes auprès des partenaires et de leur famille.
- Apprendre à vivre en groupe, appréhender et respecter les règles qui en découlent.
- Développer l'autonomie et la confiance en soi des jeunes.

Montant de la subvention demandée : 38 000 €



**2 - Quartiers d'été** : activités de loisirs éducatives, sportives et culturelles

Ce projet est co-construit entre la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'association Boiffiers- Bellevue. Il s'inscrit dans la continuité du travail partenarial engagé en direction des enfants et des familles sur le dispositif " colos apprenantes ». Il vient renforcer les propositions et les projets pédagogiques des secteurs Petite Enfance, Enfance et jeunes de l'association Boiffiers-Bellevue. L'Agglomération de Saintes accompagnera ce projet par le financement d'un animateur supplémentaire sur une période d'un mois du 15/07 au 14/08/21.

Objectifs :

- Proposer des activités de loisirs éducatives, sportives et culturelles, aux enfants et aux jeunes du quartier prioritaire dont le quotidien a été bouleversé par le contexte sanitaire
- Favoriser l'ouverture à l'extérieur du quartier prioritaire par la proposition de différentes sorties et/ou par l'imaginaire.
- Aller à la rencontre des enfants des quartiers qui ne bénéficient pas de propositions de loisirs par le biais d'animations de proximité et plus particulièrement sur les lieux de vie
- Créer du lien avec les jeunes et les familles.
- Développer l'autonomie et la confiance en soi des jeunes.

Montant de la subvention accordée : 8 000 €

**3 - Quartiers Solidaire Jeunes** : activités de loisirs éducatives, sportives et culturelles

Ce projet est co-construit entre la Communauté d'Agglomération de Saintes et l'association Boiffiers- Bellevue. Il s'inscrit dans la continuité du travail partenarial engagé en direction des enfants et des familles sur le dispositif « colos apprenantes ». Il vient renforcer les propositions et les projets pédagogiques des secteurs Petite Enfance, Enfance et jeunes de l'association Boiffiers-Bellevue. L'Agglomération de Saintes accompagnera ce projet par le financement d'un animateur supplémentaire sur une période d'une semaine du 25 au 29/10/21.

Montant de la subvention accordée : 3 000 €

Objectifs :

- Proposer des activités de loisirs éducatives, sportives et culturelles, aux enfants et aux jeunes du quartier prioritaire dont le quotidien a été bouleversé par le contexte sanitaire
- Favoriser l'ouverture à l'extérieur du quartier prioritaire par la proposition de différentes sorties et/ou par l'imaginaire.
- Aller à la rencontre des enfants des quartiers qui ne bénéficient pas de propositions de loisirs par le biais d'animations de proximité et plus particulièrement sur les lieux de vie
- Créer du lien avec les jeunes et les familles.
- Développer l'autonomie et la confiance en soi des jeunes.

**4 - Programme de Réussite Educative (PRE)** : le Programme de Réussite



Éducative répond aux besoins des enfants présentant des signes de fragilité dans le domaine de la scolarité, du bien-être, de la santé et de la relation aux autres. Il vise avant tout à l'épanouissement personnel, culturel et citoyen des enfants et des jeunes du quartier prioritaire

Le PRE se consacre aux enfants de 2 à 16 ans fragilisés dans leurs parcours éducatifs afin de les inscrire dans un parcours de réussite sociale, culturelle et scolaire par la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé des jeunes et de leur famille.

Dans ce cadre, le PRE met en place des parcours individuels ou collectifs, définis par les équipes pluridisciplinaires de soutien, constituées de l'ensemble des partenaires du territoire.

Objectifs :

- Articuler le dispositif avec l'ensemble des actions du territoire de la CA de Saintes.
- Optimiser et rendre lisible les parcours d'accompagnement.
- Continuer l'évaluation de la notion de parcours initié en 2020
- Consolider et renforcer l'axe de travail sur la parentalité

Montant de la subvention accordée : 50 000 €

**5 - Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) :** La GUSP est une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien du quartier prioritaire autour du patrimoine et des espaces communs, à travers la propreté, la maintenance, la sécurité, le lien social...

La GUSP doit apporter une réponse collective, concertée et renforcée des collectivités, bailleurs et acteurs locaux aux difficultés touchant au cadre de vie quotidien, en associant les habitants et les usagers.

De nombreux groupes de travail ont été mis en œuvre autour des thématiques « Vivre Ensemble » et « Espace Saint Exupéry »

Objectifs :

- Une implication forte des habitants
- Une co-construction de projets
- La mise en place d'une veille sociale

**6 - Médiateur social :** recrutement d'un adulte-relais dont la mission contribue à l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les services publics, ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs. Le domaine d'intervention se situe dans le cadre d'une médiation contribuant au lien social.

Objectifs :

- Favoriser le lien social dans les quartiers d'habitat social de Saintes

- Accompagner les projets portés par les habitants
- Faire de la médiation sociale

Montant de la subvention accordée : 19 875,06 € /an pendant 3 ans

#### **7 - Point d'Accès au Droit-Point justice :**

Sous l'impulsion du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) et des tribunaux judiciaires de Saintes et La Rochelle, l'Agglomération de Saintes a ouvert en octobre 2019 un Point d'Accès au Droit-Point justice sur le quartier prioritaire Boiffiers- Bellevue. Le souhait était double : mettre au plus près des populations du QPV les services d'informations permettant le non renoncement au droit et faire venir sur ce quartier d'autres publics pour une mixité de population.

#### **Pilier « cadre de vie et le renouvellement urbain »**

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) : La GUSP est une démarche partenariale qui comprend l'ensemble des actions contribuant au bon fonctionnement quotidien du quartier prioritaire autour du patrimoine et des espaces communs, à travers la propreté, la maintenance, la sécurité, le lien social...

La GUSP doit apporter une réponse collective, concertée et renforcée des collectivités, bailleurs et acteurs locaux aux difficultés touchant au cadre de vie quotidien, en associant les habitants et les usagers.

De nombreux groupes de travail ont été animés afin de mettre en œuvre une visite de quartier le 03/06/2021

#### **Objectifs :**

- Améliorer le cadre de vie des habitants et mieux coordonner les interventions des acteurs du quartier
- Soutenir les habitants dans leur rôle d'acteurs de l'amélioration du cadre de vie
- Croiser les regards entre habitants, élus et professionnels
- Etablir des pistes d'amélioration pouvant être mises en place rapidement : cette 1ère visite de quartier sera l'occasion de relancer la démarche et Le parcours vise à privilégier des situations faciles à dénouer sur une domanialité publique très identifiée (Ville, CDA, SEMIS).

#### **Appel à projets du contrat de ville :**

Tous les ans, l'État et la Communauté d'Agglomération de Saintes co-pilote un appel à projets au titre de la politique de la ville qui devront bénéficier



	<p>prioritairement aux habitants demeurant dans le périmètre de la nouvelle géographie prioritaire.</p> <p>Pour l'année 2021, l'État et la Communauté d'Agglomération de Saintes ont décidé d'orienter leur action prioritairement vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Emploi, formation et développement économique ;</li> <li>• Réussite éducative ;</li> <li>• Accès à la culture (notamment la pratique musicale) ;</li> <li>• Accès aux pratiques sportives ;</li> <li>• Accès aux droits et lutte contre la fracture numérique ;</li> <li>• Participation citoyenne ;</li> <li>• Animation de l'espace Saint Exupéry ;</li> <li>• Santé.</li> </ul> <p>L'État et la Communauté d'Agglomération souhaitent privilégier, d'une part des projets présentant des actions innovantes ou expérimentales, d'autre part, dans un souci de cohérence et de complémentarité, des projets élaborés de manière collective regroupant des acteurs locaux dont le rôle et les missions devront être clairement identifiés.</p> <p>Une attention particulière sera portée aux actions proposant une démarche « d'aller vers » et à celles qui viseront à renforcer la présence d'adultes auprès des enfants et jeunes, en soirée, en week-end ou pendant les vacances scolaires.</p> <p>16 projets financés : 14 sur le pilier « Cohésion sociale » et 2 sur le pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »</p> <p>Subventions accordées par l'Etat pour un montant total de 92 000 €</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Dans l'agglomération de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de Bellevue – Boiffiers. Le quartier de la fenêtre reste un quartier de veille.
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Les signataires du PERR.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Contrat de ville de 2015 à 2019. PERR de 2019 à 2022.
----------------------------------	--



<b>État d'avancement</b>	LE PERR a été signé en novembre 2019
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	Un Comité de pilotage se réunit 1 fois par an des comités techniques en fonction des actions développées.

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	L'ensemble des habitants du quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue et du quartier de veille La fenêtre à Saintes.
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p>Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.</p> <p>Suite à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville menée en 2018, l'État et la Communauté d'Agglomération de Saintes ont décidé d'orienter leur action prioritairement vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles en Quartiers Prioritaires</li> <li>• Doubler le nombre de maisons et centres de santé en Quartiers Prioritaires d'ici 2022</li> <li>• Développer l'accès au permis de conduire (auto-écoles associatives, accompagnement des jeunes)</li> <li>• Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée en Quartiers Prioritaires</li> <li>• 100 % des classes de CP et CE1 en EP dédoublées d'ici 2019</li> <li>• Proposer des stages de qualité aux élèves de 3e des Quartiers Prioritaires</li> <li>• Former vers l'emploi les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée</li> <li>• Parrainer des jeunes, cordées de la réussite</li> <li>• Doubler le nombre d'apprentis issus de Quartiers Prioritaires</li> <li>• Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme</li> <li>• Créer des postes d'adultes-relais</li> <li>• Former aux valeurs de la République et à la laïcité</li> <li>• Développer le service civique</li> <li>• Jumeler les établissements culturels avec les Quartiers Prioritaires</li> <li>• Développer la pratique musicale</li> <li>• Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes</li> </ul> <p>De plus, l'enfance, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les</p>
--	---

	discriminations et le soutien à la parentalité constituent des priorités transversales.
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
A préciser par action			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

A définir action par action

### MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

#### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Installation de mobiliers urbains		CDA	
<b>Total HT</b>			

Ces dépenses sont mobilisées pour la mise en œuvre exclusive de l'opération :  
- poste de coordination (1 etp)

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 29 Étudier la mise en place d'espaces France Services

#### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Lors d'une rencontre fin 2019, l'Etat a souhaité rencontrer l'agglomération de Saintes pour préciser son souhait de voir labéliser sur le territoire de la CDA des Equipements France Services (EFS).</p> <p>La première vague de labélisation 2020 concerne prioritairement les MSAP déjà labélisées. Aussi, la poste devrait donc courant 2020 travailler à la labellisation de la MSAP de Burie en Etablissement France Services.</p> <p>L'Etat souhaite voir labéliser plusieurs Espaces France Services sur le territoire dont un sur le quartier prioritaire et 1 autre sur le canton de Thénac, territoire repéré comme en fragilité pour l'accès en proximité des services.</p> <p>Pour rappel, l'Etat a décidé le 25 avril 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui doit permettre aux citoyens de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près du terrain.</p> <p>Trois objectifs sont poursuivis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueils physiques polyvalents – Les Espaces France Services – ou de services itinérants ;</li> <li>- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec me regroupement en un même lieu, physique ou itinérant, des services de l'Etat, des opérateurs et des collectivités territoriales afin de lutter contre l'errance administrative e d'apporter aux citoyens une réponse sur place sans avoir à les diriger vers un autre guichet ;</li> <li>- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau France Services.</li> </ul> <p>Cette nouvelle ambition doit permettre d'ouvrir prioritairement des Espaces France Services dans les cantons ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Les collectivités de l'agglomération de Saintes souhaitent étudier la mise en place de tels espaces.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Agglomération de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES Elu référent : Personne en charge du dossier : Coordonnées</p>



<b>Description de l'action</b>	<p>La mise en place de ces dispositifs permettrait notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une dynamique de partenariat institutionnel,</li> <li>- Répondre au besoin d' « Aller vers » auprès de la population des communes rurales,</li> <li>- Eviter le non renoncement aux droits des personnes</li> <li>- ....</li> </ul> <p>Les nouveaux projets d'implantation France Services devront être décidés sur la base de 5 critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les zones éloignées d'une offre existante : <i>canton de Thénac repéré par la Préfecture</i></li> <li>- Prioriser la localisation de France Services dans les petites centralités et les quartiers prioritaires</li> <li>- Encourager et prioriser le déploiement de solutions itinérantes</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Quartier GPV et agglomération de Saintes
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agglomération de Saintes/communes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Les partenaires du « bouquet de services ».

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Études à conduire en 2022.
----------------------------------	----------------------------

<b>État d'avancement</b>	A lancer
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude à conduire pour préciser les engagements des partenaires à court, moyen et long terme.</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Habitants
---------------------	-----------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la proximité, l'accessibilité des services des habitants,</li> <li>• Accompagner les publics en difficultés dans leurs démarches</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
A définir selon les conclusions des études			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation) :** à définir selon les conclusions de l'étude.

**Plan de financement (à définir selon les conclusions de l'étude)**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 30

#### METTRE EN PLACE DES CONSEILLERS NUMÉRIQUES FRANCE SERVICES

##### DESSCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La Communauté d'Agglomération de Saintes a souhaité recruter, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt deux conseillers numériques France Services (CNFS). Ces postes sont financés à hauteur de 100 % d'un SMIC pour 24 mois. Au regard du mode de rémunération de l'EPCI et l'orientation politique validée, il proposé aux communes de financer le reste à charge.</p> <p>L'intervention des conseillers numériques France Services auprès des usagers de la CDA est assurée dans le cadre de la Convention Territoriale Globale notamment dans l'enjeu n°2 : <b>Renforcer l'accès aux droits et aux services et apporter une réponse de proximité aux habitants (bassins de vie).</b></p> <p><u>Objectif général : Contribuer à l'accès à l'information par tous et pour tous.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les publics à la connaissance de leurs droits en favorisant l'inclusion numérique.</li> <li>- Rendre lisible l'offre du territoire en terme d'équipements, de services et d'acteurs.</li> <li>- Renforcer la connaissance des structures et améliorer l'information et l'orientation des publics.</li> <li>- Développer des pôles ressources territorialisés sur les différents bassins de vie (accès aux droits, petite enfance...)</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personnes en charge du dossier Elu référent : Mme Abelin-Drapron Service : V. Joussemet (05 46 98 24 15 - v.joussement@agglo-saintes.fr)</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><u>Missions d'un conseiller numérique France Services:</u> Accompagner l'utilisateur dans sa recherche d'emploi via les outils numériques Accompagner l'utilisateur dans les démarches dématérialisées Permettre aux familles de suivre la scolarité via les outils numériques Faire connaître les usages numériques des enfants et adolescents Trouver un logement sur internet .....</p> <p>Le conseiller numérique peut également accompagner les TPE et les PME pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les démarches administratives</li> <li>- aider à promouvoir l'activité professionnelle en ligne</li> <li>- comprendre ce que le numérique peut apporter à l'activité</li> </ul> <p>L'accompagnement peut se faire en individuel mais également en collectif en fonction de la demande.</p>



	Le maître mot du déploiement des CNFS est « aller vers », au plus près des besoins des habitants. Chaque CNSF aura à sa charge deux secteurs géographiques.	
<b>Localisation du projet</b>	L'intervention des CNFS auront lieu sur les 35 communes de la CDA de Saintes (hors Saintes, déjà couvert par un réseau d'acteurs).	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Les mairies, les associations présentes sur les communes.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Les 2 CNFS sont recrutés au 1 <sup>er</sup> juin 2021 pour une période de 2 ans.
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	<p style="text-align: center;"><b>CALENDRIER PREVISIONNEL</b> déploiement des Conseillers Numériques France Services</p> <p>Mois : Juin, Juillet, Août, Septembre, Décembre, Janvier</p> <p><b>01 Juin :</b> Prise de poste des conseillers numériques</p> <p><b>Formation :</b> 8, 10 ou 12 semaines En parallèle présentation aux communes</p> <p><b>Première quinzaine de septembre :</b> Début des permanences</p> <p><b>Début décembre :</b> Evaluation du dispositif (1<sup>er</sup> trimestre)</p> <p><b>Début janvier :</b> Déploiement en fonction de réajustements suite à l'évaluation</p> <p><b>Mi-juin :</b> Début de la formation obligatoire :</p> <p>En fonction du test de positionnement après la prise de poste soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 105h de formation (1 journée de formation par semaine sur 13 semaines) soit mi-septembre</li> <li>- 8 semaines (35h/semaine) soit fin Août</li> <li>- 10 semaines (35 h semaine) soit fin Août</li> <li>- 12 semaines (35 h semaine) soit mi-septembre</li> </ul> <p><b>Retour des mairies sur les espaces mis à disposition</b></p>
	<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Toutes personnes ayant besoin d'être accompagnées et formées à l'usage du
---------------------	---

	numérique. Les agents des mairies, les associations et les TPE-PME.
--	--

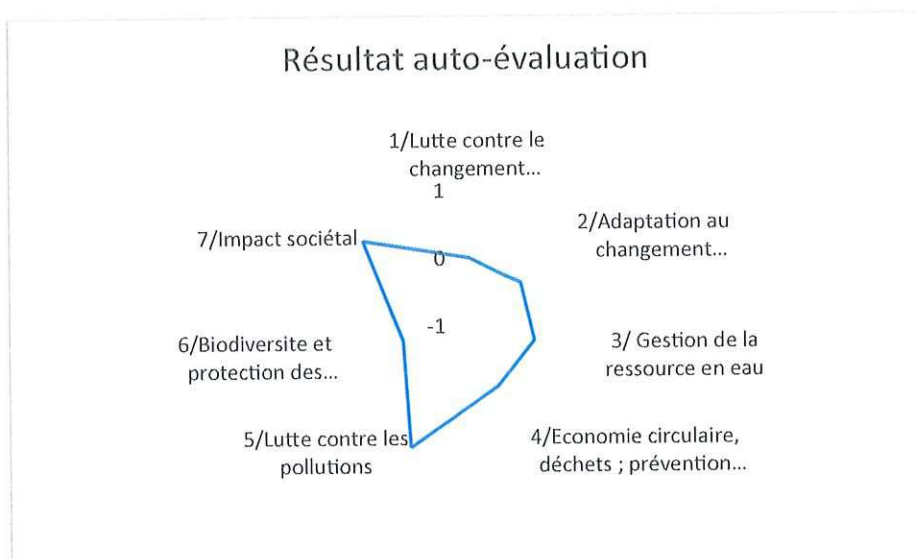
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre à la population éloigné de numérique de se familiarisé avec l'outil</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre l'utilisateur autonome dans ses démarches</li> <li></li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de personnes accompagnées			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes	Montant HT	Financiers	Montant HT
-------------------	------------	------------	------------

de dépense (2 ans du projet)			
Salaires des 2 conseillers numériques	116 592 €	Etat (appel à projet)	100 000 €
Matériel / abonnements	6 353 €	Communes	22 945 €
Véhicules électriques (2)	50 000 €	Cda de Saintes	50 000 €
<b>Total HT</b>	<b>172 945 €</b>		<b>172 945 €</b>



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 31

#### AMÉNAGER ET ÉQUIPER UN POINT D'ACCUEIL NUMÉRIQUE - LA CHAPELLE-DES-POTS

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<i>Besoin réel d'un accueil numérique pouvant accompagner les citoyens dans l'évolution des démarches dématérialisées.</i> <b>Accès aux services publics et Développement du numérique</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : Commune de La Chapelle des Pots Adresse : 5 rue de la Mairie 17100 LA CHAPELLE DES POTS  Personne en charge du dossier : Pierre-Henri JALLAIS, Maire / Gaëlle GAUDILLAT secrétaire de mairie Coordonnées (tél – mail, ...) 05 46 91 50 76 – <a href="mailto:secretariat@lachapelle-des-pots.fr">secretariat@lachapelle-des-pots.fr</a>	
<b>Description sommaire du projet</b>	Aménager et équiper le bâtiment de la mairie d'un point d'accueil numérique équipé (bureau, ordinateur, etc.).	
<b>Localisation du projet</b>	<b>Mairie</b> 5 rue de la Mairie 17100 LA CHAPELLE DES POTS	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	<b>Mairie / maître d'œuvre</b>
	<b>Partenaires identifiés</b>	<b>Etat – Région - Département</b>
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 – 2022 : étude et chiffrage 2022 - 2023 : réalisation de l'opération	

<b>État d'avancement</b>	Phase de réflexion
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	En cours de définition

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Administrés – Associations – Publics extérieurs
---------------------	---

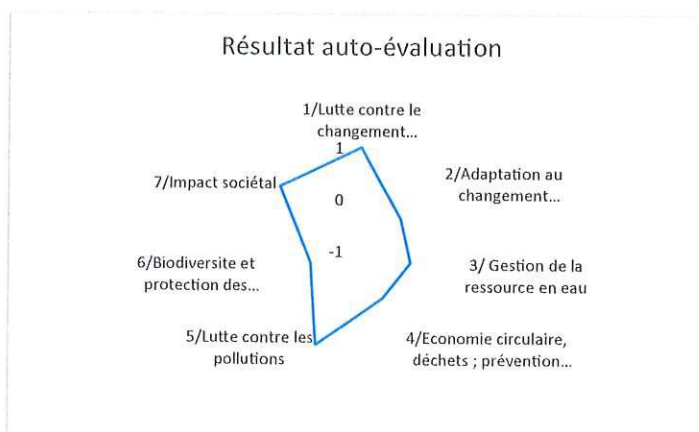
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la dématérialisation des actes, procédures</li> <li>• Créer du lien social</li> <li>• Renforcement la proximité avec les habitants</li> <li>• Diminuer les déplacements</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de personnes accompagnées			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	0	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE****Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
A définir			
<b>Total HT</b>			



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 32

#### PARTICIPER À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF COORDONNÉ DE MÉDIATION DE PROXIMITÉ

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Plusieurs éléments de diagnostic corroborent un besoin de proximité et d'accompagnement des élus et des habitants dans la prévention et la gestion de conflits : expression des maires en instance communautaire ou en réunion CISPD, diagnostic local de sécurité et prévention de la délinquance (besoin de présence sécurisante sur certains espaces ou en lien avec certains publics...). L'action revêt plusieurs enjeux : assurer une présence sécurisante sur les espaces publics y compris en horaires décalés, initier des actions de médiation scolaire et socio-économique, assurer une coordination efficace entre les différents pilotes de cette action.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Groupement d'employeurs en cours de création sous association loi 1901. Le pilotage sous forme de groupement d'employeurs permet à chaque agent d'accéder à l'ensemble du patrimoine/des équipements des différents employeurs et facilite les interventions en horaires décalés. Adresse à finaliser</p> <p>Personne en charge du dossier : Véronique ABELIN-DRAPRON Coordonnées (tél – mail, ...) : vabelin@gmail.com ; 0661437890</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Médiation espaces publics</b></li> </ul> <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le sentiment d'insécurité</li> <li>• Assurer une présence bienveillante et dissuasive</li> </ul> <p>Les médiateurs de l'espace public participent, par leur présence de proximité et leur capacité de dialogue, à réduire le sentiment d'insécurité. Ils doivent prendre en charge des comportements à risque et agir de manière préventive ou réactive face aux dysfonctionnements constatés dans les espaces et lieux publics et ouverts au public. Ils contribuent activement à des missions de veille technique et sociale. Ils font remonter des difficultés récurrentes et font des propositions d'actions de fond pour y remédier en y intégrant les partenaires.</p> <p><b>2) Médiation Réussite/ Projets + Médiation socioéconomique (MSE)</b></p> <p><i>Objectifs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer et/ou réparer le lien social</li> <li>- Responsabiliser les habitants</li> <li>- Sensibiliser les jeunes</li> <li>- Impliquer les professionnels</li> </ul> <p><i>Objectifs de la MSE :</i> Complémentarité et partenariat avec la MILO (mission locale) <b>La meilleure des préventions est l'insertion socioéconomique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le dialogue entre le monde du travail et les jeunes sans emploi d'emploi (18-30 ans) des QPV</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouer un rôle d'intermédiaire entre les jeunes sans emploi, sans projet professionnel défini ou sans perspective professionnelle claire et les pourvoyeurs d'emploi afin de faire accéder à l'emploi ou à la formation un public qui y accède difficilement par ses propres moyens.</li> <li>• Identifier ou susciter un point d'ancrage auprès de ces jeunes sans perspective professionnelle ou sans emploi qui permette de les sensibiliser sur les opportunités possibles et acteurs pouvant les accompagner.</li> </ul> <p><b>3) La médiation scolaire</b></p> <p><u>Objectifs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévenir et lutter contre les incivilités, violences, harcèlement en milieu scolaire et au-delà</li> <li>• Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.</li> <li>• Former les élèves à la médiation, véritable pédagogie de la relation : « Mettre des mots sur les maux »</li> <li>• Permettre à certains élèves de compléter le maillage de « sentinelles » permettant d'identifier les situations à risques et de prévenir les actes de violence.</li> </ul> <p>• <b>Médiation Nocturne 17h-24h Véritable atout pour une ville et pour le bailleur social</b></p> <p><u>Objectifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer du lien social aux heures où tout est fermé</li> <li>• Etre un relais avec les activités de jour</li> <li>• Permettre de proposer des alternatives complémentaires au recours aux forces de police lorsque les faits relèvent du cadre d'intervention de la médiation.</li> </ul>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Interventions sur l'espace public sur le territoire de l'agglomération : espaces et équipements publics communaux et intercommunaux, appartenant au bailleur social et transports publics.
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Groupement d'employeurs constitués par 4 partenaires : Ville de Saintes, CDA, SEMIS, délégataire de transports publics de la CDA.
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat, MILO, centres sociaux, Département, Erequasol, de manière générale : travailleurs sociaux et structures d'insertion, Pôle emploi, organismes de formation, interclubs d'entreprises, hôpital, CIDFF, la Poste...

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Dépôt des statuts d'ici avant le 1/08 Recrutements saisonniers: dès le dépôt des statuts Recrutement du ou de la directrice : démarches entre juillet et octobre 2021
<b>État</b>	Statuts rédigés, en cours de finalisation avec les partenaires



<b>d'avancement</b>	Budgets votés Contact pris avec une fédération nationale de médiateurs (France Médiation)
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• rédaction des statuts : point restant à déterminer : sécurisation juridique de la mise à disposition par l'Etat du poste adulte relais de médiateur social accordé à la CDA.</li> <li>• Validation des statuts par les partenaires et dépôt auprès de la sous-préfecture</li> <li>• Démarche administrative : création de compte bancaire, organisation de l'aspect administratif, budgétaire et comptable</li> <li>• Lancement des recrutements saisonniers</li> <li>• Lancement du recrutement du directeur</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Maires et habitants de la CDA, partenaires de terrain en particulier dans le secteur jeunesse.
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer le vivre-ensemble</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le sentiment d'insécurité</li> <li>• Assurer une présence bienveillante et dissuasive</li> <li>• Créer du lien social aux heures où tout est fermé</li> <li>• Être un relais avec les activités de jour</li> <li>• Permettre de proposer des alternatives complémentaires au recours aux forces de police lorsque les faits relèvent du cadre d'intervention de la médiation</li> <li>• Créer et/ou réparer le lien social</li> <li>• Responsabiliser les habitants</li> <li>• Sensibiliser les jeunes</li> <li>• Impliquer les professionnels</li> <li>• Prévenir et lutter contre les incivilités, violences, harcèlement en milieu scolaire et au-delà</li> <li>• Développer les comportements citoyens et une culture du dialogue et de la tolérance.</li> <li>• Former les élèves à la médiation, véritable pédagogie de la relation : « Mettre des mots sur les maux »</li> <li>• Permettre à certains élèves de compléter le maillage « « sentinelles » permettant d'identifier les situations à risques et de prévenir les actes de violence.</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre
Nombre, durée et registres des interventions par mois		1000/mois	
Nombre et type de mises en relation avec des partenaires par mois		20/mois	
Actions de sensibilisation et formation (nombre, durée, type)		1/mois	



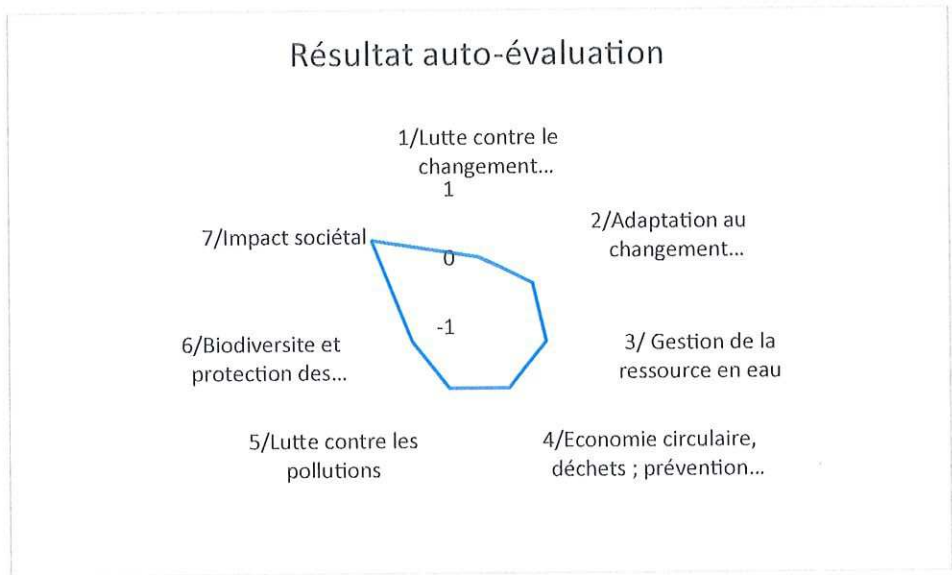
Gestion de conflits en temps réel/temps différé		15/mois	
Actions de facilitation ou gestion de projets (nombre, type, durée)		6/mois	
Retours sur l'anatomie d'ambiance		200/mois	
Intervention, type et durée d'intervention « veille technique »		2 à 3/mois	

**Résultat de l'analyse existante de l'action (auto-évaluation)**

L'action vient de débiter avec le recrutement il y a quelques semaines d'un 1° médiateur social. L'action ne pourra commencer à être mesurée qu'avec le 1° binôme et un fonctionnement en équipe.

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Rémunération des agents			50 000
Formation fluides		Ville de Saintes	100 000
Petit matériel et vêtements de travail		CDA	30 000
affranchissement/ internet/téléphone		SEMIS	montant à déterminer
frais de déplacements		Transports publics	

adhésion/cotisation logiciel autres dépenses			
<b>Total HT</b>			

**Contribution en nature** : mise à disposition de locaux.

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 33 AMÉNAGER UNE PISTE D'ATHLÉTISME

#### DESRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Le Stade Yvon Chevalier dispose d'un espace d'athlétisme avec les caractéristiques suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Piste d'athlétisme 6x6 couloirs</li> <li>- Terrain de football en gazon naturel</li> <li>- Aires de sauts et de lancers</li> </ul> <p>La dernière grosse campagne d'entretien a déjà 18 ans, confrontant la municipalité à baisse de la qualité des infrastructures, notamment la piste d'athlétisme. A ce titre, la réfection de la piste d'athlétisme du stade Yvon Chevalier fait sens afin d'inciter à la pratique sportive et permettre l'exécution des activités sportives de plein air dans un cadre sain et sécurisé.</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : Ville de Saintes          Adresse : Square André Maudet, 17100 Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier : Franck Pollet          Coordonnées : f.pollet@ville-saintes.fr - 05 46 98 24 89</p>	
<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Les travaux de réhabilitation vont concerner les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise de la structure sur certaines zones montrant une épaisseur trop faible et des désordres</li> <li>- Reprise des systèmes de caniveaux</li> <li>- Remise aux normes des différents espaces</li> </ul>	
<b>Localisation du projet</b>	<p>- 6 Allée de la Guyarderie, 17100 Saintes</p>	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Ville de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Clubs de sports
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Diag fait en Novembre 2020          Etudes jusqu'à DCE de juin à Décembre 2021          Début travaux Mars 2022</p>	
<b>État d'avancement</b>	<p>En cours de définition</p>	



**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Bailleurs sociaux
---------------------	-------------------

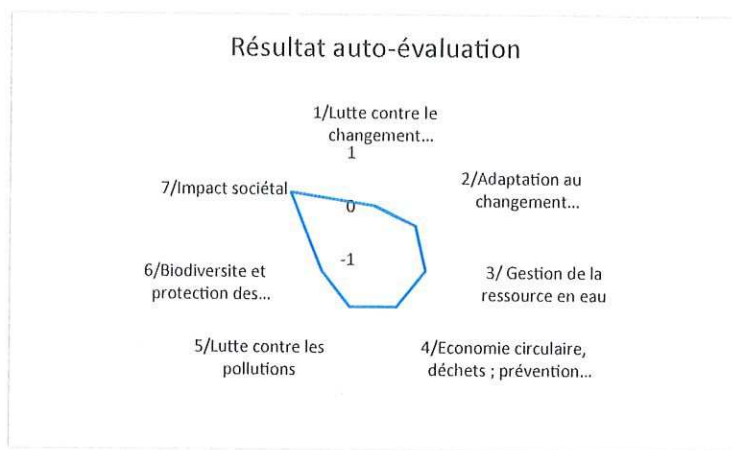
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<b>Objectif général :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la pratique sportive</li> <li>• Réhabiliter l'équipement</li> </ul>
	<b>Objectifs spécifiques :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'usagers			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement (Subventions de la CDA)**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Travaux	625 000 €	A définir Etat Ville	

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 34 AMÉNAGER UN PARCOURS SANTÉ SUR LA COMMUNE DE FONTCOUVERTE

#### DESSCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Aménager un parcours de santé adulte ainsi qu'une station de renforcement musculaire pour permettre d'offrir aux nombreux sportifs de la commune un complément « sportif » à la simple course à pied.	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : commune de Fontcouverte Adresse : 12, place de l'Eglise – 17100 Fontcouverte  Personne en charge du dossier : Elu : Francis Grellier (maire) Coordonnées (tél – mail, ...) : 05.46.93.06.47 – mairie@fontcouverte17.fr	
<b>Description de l'action</b>	Aménagement d'un parcours de santé, entre le Vallon de Montignac et le plateau sportif de Chez Pillet. Ce tracé relie le bourg historique aux nouveaux quartiers et équipements sportifs.  Installer un parcours avec des agrès, des exercices adaptés au niveau de chacun et qui permettent un renforcement musculaire.	
<b>Localisation du projet</b>	Commune de Fontcouverte : entre le Vallon de Montignac et le plateau sportif de Chez Pillet.	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Mairie de FONTCOUVERTE
	<b>Partenaires identifiés</b>	
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	Année 2022	



<b>État d'avancement</b>	Devis reçus Projet d'étude en commission puis Conseil Municipal
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Sportifs (adultes et ados)
---------------------	----------------------------

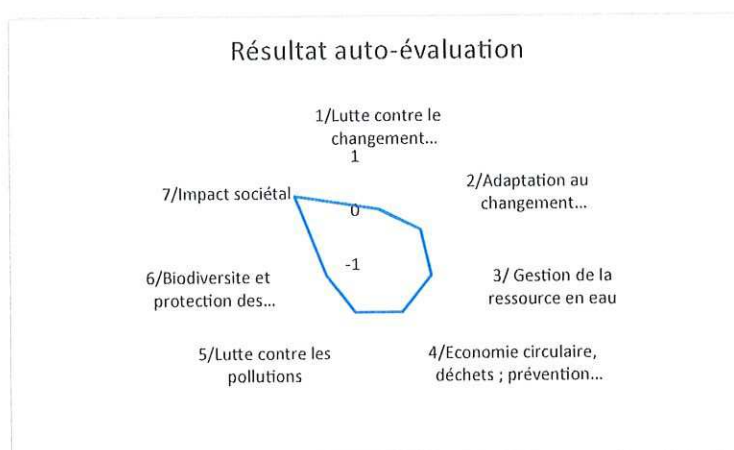
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre sportive en milieu rural</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter une offre de « Loisirs extérieurs » souvent orientée vers les enfants</li> <li>• Aménager un espace naturel en un lieu convivial et d'échanges</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement prévisionnel**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Aménagement terrain Création des plates formes Fourniture et pose des ateliers	25 000 €	Etat 40% Département 30% Autofinancement 30 %	
<b>Total HT</b>	<b>25 000 €</b>		

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 35 DÉMATÉRIALISER LES AUTORISATIONS D'URBANISME

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>En application de la loi ELAN et de l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration, à partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme. Celles de plus de 3500 habitants devront également assurer leur instruction sous forme dématérialisée. La CDA, qui met à disposition son service instructeur auprès des 35 communes de la CDA compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols, porte cette démarche.</p> <p>Cette action répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité d'entre eux sont déjà accessibles en ligne.</p> <p>Les bénéfices de la dématérialisation sont multiples :</p> <p><b>Pour les usagers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment</li> <li>- Plus de souplesse, grâce à la plateforme d'assistance en ligne de l'Etat AD'AU pour éviter erreurs et incomplétudes</li> <li>- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier</li> <li>- Des économies sur les frais de reprographie du dossier et l'affranchissement</li> </ul> <p><b>Pour le service instructeur de la CDA :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une amélioration de la qualité des dossiers à instruire, avec la suppression des étapes de ressaisies dans le logiciel métier, source d'erreur</li> <li>- Une meilleure traçabilité des dossiers et de leurs pièces, coordination facilitée entre les services devant rendre un avis</li> <li>- Une réduction des tâches à faible valeur ajoutée et un recentrage sur des missions d'animation, d'ingénierie et de conseil</li> <li>- Une meilleure résilience des services en cas de fermeture des guichets physiques</li> </ul> <p>Les autres acteurs de l'instruction (services consultés publics ou privés, contrôle de légalité, service de liquidation des taxes) bénéficient également de cette simplification grâce aux outils développés par l'Etat.</p>
---	--

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom CDA de Saintes – Direction du droit des sols et de l'action foncière Adresse : avenue de Tombouctou Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu référent : Jean-Luc Marchais Services : Caroline HOLDER Coordonnées : 05 46 92 73 17 ; <a href="mailto:c.holder@agglo-saintes.fr">c.holder@agglo-saintes.fr</a></p>
--------------------------------	---



<b>Description de l'action</b>	<p>La CDA s'est engagée dès janvier 2019 dans une démarche de dématérialisation avec la mise en place d'un guichet numérique de dépôt des autorisations d'urbanisme. Cet outil, qui doit être réactualisé courant 2021, répond aux obligations légales en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE).</p> <p>En 2021, la phase 2 de la démarche de dématérialisation des autorisations d'urbanisme doit être lancée. L'objectif est de supprimer, ou du moins limiter la part de papier dans le processus d'instruction. Cela concerne notamment la phase de consultation des services externes. Les échanges dématérialisés vont remplacer les échanges par courrier en permettant au logiciel métier de se connecter à la plateforme PLAT'AU. Les services et organismes consultés pourront accéder aux dossiers par le biais de cette même plateforme.</p> <p>La dématérialisation concernera également l'instruction en elle-même, avec la connexion du logiciel d'instruction avec le SIG du Pays de la Saintonge Romane. Chaque dossier sera associé automatiquement à un zonage du PLU et au règlement y afférent. Grâce à un module spécifique du logiciel métier, il sera possible de vérifier les côtes d'un projet de construction sur écran.</p> <p>Pour ce faire, la CDA doit acquérir en 2021 des modules complémentaires à son logiciel métier et engager un plan de formation spécifique à destination des agents de la CDA et des Communes pendant le 2° semestre 2021.</p> <p>Des investissements en matière de matériel informatique seront nécessaires : écrans informatiques, tablettes numériques pour réaliser les contrôles des travaux sur place.</p> <p>Un plan de communication auprès des usagers, particuliers et professionnels sera mis en œuvre début 2022.</p>
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	CDA de Saintes + 35 communes compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat, communes, professionnels de l'urbanisme, services consultés

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	- Mise en place du nouveau guichet numérique et de la procédure dématérialisée d'instruction au 1° Janvier 2022.
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Guichet numérique de dépôt des autorisations d'urbanisme en place depuis 2019. Modules du logiciel métiers en cours d'acquisition
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place du guichet numérique de dépôt des autorisations d'urbanisme</li> <li>• Acquisition des modules du logiciel métier</li> <li>• Installation et paramétrage du logiciel, connexion à PLAT'AU</li> <li>• Acquisition du matériel informatique</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation agents CDA et Communes</li> <li>• Actions de communication autour de la téléprocédure</li> <li>• Démarche sur la mise en place de la signature électronique</li> </ul>
--	---

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Pétitionnaires, particuliers et professionnels (notaires, géomètres, architectes, constructeurs et artisans)
---------------------	--

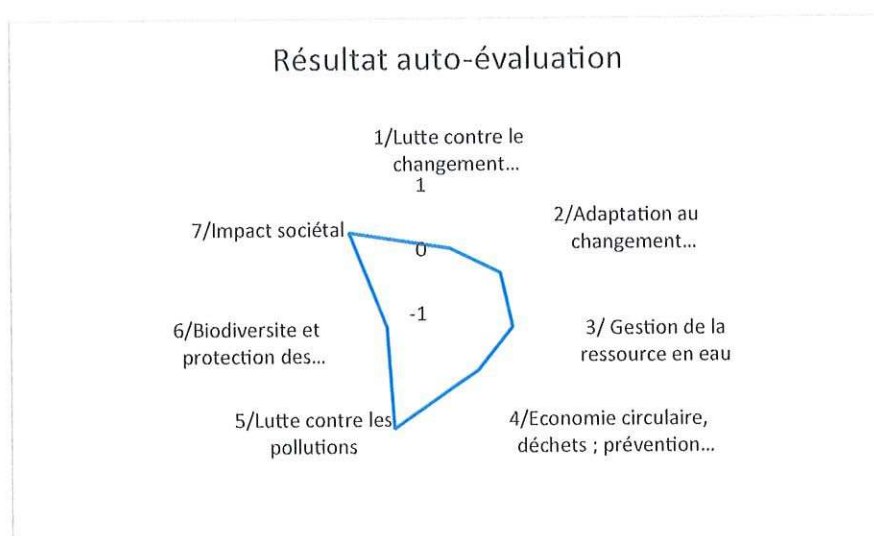
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une téléprocédure de dépôt et d'instruction des autorisations d'urbanisme</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Simplification des démarches d'urbanisme pour les usagers</li> <li>• Amélioration du traitement des dossiers (délais, transparence, moins de risque d'erreurs dans l'enregistrement)</li> <li>• Diminution de la consommation de papier et des frais d'affranchissements</li> <li>•</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Part des dossiers d'urbanisme déposés par voie dématérialisée part rapport au nombre total de dossiers déposés	8%	50%	2023

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7//Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Phase 1 : mise en place du guichet numérique de dépôt en ligne (en 2019)	12 918.90 € HT	CDA	26 569 €
Phase 2 : dématérialisation de l'instruction : achat de modules complémentaires du logiciel + formation des agents	38 720 € HT	Etat (fonds « transformation numérique des collectivités territoriales » à solliciter 50 %)	26 569 €
Achat matériel informatique	1 500 € HT		
<b>Total HT</b>	<b>53 138,90€</b>		<b>53 138.90 €</b>



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 36 CONSTRUIRE UN PÔLE ÉDUCATIF SUR CHANIERES

#### DESRIPTIF

**Diagnostic et enjeux de l'action**  
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

#### 1. A l'échelle de l'agglomération de Saintes

La convention d'accompagnement du schéma éducatif 2019 – 2022 signée avec l'Education Nationale vise à garantir l'égalité des chances en assurant un accueil scolaire et des enseignements de qualité sur la CDA de Saintes.

Il est proposé pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2019 de contractualiser un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre.

Une neutralisation de la baisse des effectifs est envisageable du fait que l'ensemble des services de l'Etat, les élus locaux et les autorités académiques sont prêts à structurer durablement un réseau des écoles. La restructuration du réseau scolaire et le développement du numérique éducatif constituent des éléments essentiels de cette démarche.

✓ **Rentrée 2019 / BURIE**

Une attention particulière portée à l'école de Burie dont les effectifs en baisse auraient pu conduire à la fermeture d'un poste qui a été préservé au regard du contexte socio-économique très défavorisé où la grande difficulté scolaire est bien présente et défini comme « un secteur politique de la ville à la campagne ». Il s'agit de préserver de bonnes conditions d'accueil pour permettre la mise en œuvre d'un enseignement de qualité avec des effectifs préservés.

✓ **Rentrée 2019 / RPI ST CESAIRE – ST BRIS DES BOIS – ST SAUVANT :**

▪ préservation d'un poste d'enseignant sur le RPI ST CESAIRE/ST BRIS DES BOIS ST SAUVANT et fermeture d'un poste à l'école de ST SAUVANT.

✓ **Rentrée 2020 / RPI ST CESAIRE – ST BRIS DES BOIS – ST SAUVANT – LA CHAPELLE DES POTS :** fermeture de l'école de ST SAUVANT

▪ réorganisation du RPI avec intégration de LA CHAPELLE DES POTS qui quitte le RPI CHANIERES PASTEUR / LA CHAPELLE DES POTS.

▪ Le RPI ST CESAIRE / LA CHAPELLE DES POTS est créé, intégrant 2 communes sans école : ST BRIS DES BOIS et ST SAUVANT.

Maintien de 8 postes sur le futur RPI : 5 sur Saint-Césaire et 3 sur la Chapelle des Pots

✓ **Rentrée 2020 / CHANIERES :**

▪ Rentrée 2020 : le RPI CHANIERES PASTEUR / LA CHAPELLE DES POTS est dissout. Restructuration des écoles de CHANIERES avec pour projet de créer un pôle éducatif permettant d'accueillir tous les élèves de CHANIERES sur un même site. Dans l'attente de la finalisation du projet, les élèves seront répartis sur les 3 écoles de la commune. Les directeurs et enseignants ont été associés à la réflexion concernant la répartition des élèves et des enseignants sur les différentes écoles.

▪ **A la rentrée 2019**, un poste d'enseignant à l'école maternelle Ronsard de Chaniers a été préservé pour accompagner ce projet.



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maintien des 12 postes existants pour la rentrée de 2020 sur la commune de Chaniers sur deux pôles d'accueil.</b></li> <li>✓ <b><u>Rentrée 2021 / CHERAC :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un projet de création d'un RPI entre CHERAC et les communes de Charente : LOUZAC/ST ANDRE et ST LAURENT DE COGNAC, des communes dont les écoles perdent des effectifs. Les inspecteurs des circonscriptions de Saintes et de Cognac sont associés au projet en cours.</li> </ul> </li> <li>✓ <b><u>Rentrée 2019 / RPI LUCHAT – THEZAC – LA CLISSE - PISANY - PESSINES</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fermeture de l'école de Thézac (une école à une classe) en septembre 2019</li> <li>▪ Réorganisation du RPI sur 3 écoles LUCHAT/LA CLISSE/PISANY.</li> <li>▪ Objectif de construction d'un RPI concentré pour les enfants des quatre communes : Pessines, Pisany, Luchât, La Clisse.</li> <li>▪ Maintien des 7 postes d'enseignants</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>VILLE DE SAINTES – BASSIN LE PLATEAU</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b><u>Rentrée 2019 :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fermeture des écoles maternelle et élémentaire SAINT EXUPERY, dans le quartier politique de la ville : un projet mené dans le cadre de la réorganisation du réseau des écoles de la ville de Saintes. Un choix qui vise à renforcer la mixité dans les écoles de la ville et à renforcer les structures pédagogiques pour faire face à la baisse démographique inéluctable depuis plusieurs années.</li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>2. Le projet de pôle éducatif de Chaniers</u></b></p> <p>Le schéma éducatif de l'agglomération de Saintes a identifié trois bassins (Bassin Est, Bassin Ouest et la ville de Saintes) sur lesquels il convient de consolider des pôles éducatifs, ce qui entraîne la fermeture d'école au profit de sites qui viennent accueillir les enfants. Cette stratégie consolide le nombre de classes et donc les équipes pédagogiques, au-delà de la question scolaire les services connexes de la CDA : accueil périscolaire, restauration scolaire, outil facilitant la conciliation entre vie professionnelle et familiale. Cette politique ambitieuse veut privilégier la réussite éducative des enfants et faire de l'éducation un atout pour les familles s'installant sur le territoire par l'offre globale mise en œuvre.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Commune de Chaniers          Adresse : 2 rue Alienor d'Aquitaine – 17610 Chaniers          Personnes en charge du dossier : M. Bertot, élu référent, Mme Laure Demart Directrice Générale des Services.          Coordonnées : tél.05.46.91.12.70 ; mail - Laure Demart &lt;dgs@chaniers.fr&gt;</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La recomposition de la carte scolaire sur le bassin Est de la CDA a vu la fermeture de l'école de Saint Sauvant pour la construction d'un nouveau RPI : La Chapelle des Pots/Saint Césaire/ St Bris des Bois / St Sauvant. Ce nouveau découpage remettait l'école de Pasteur Maine Allain sur la commune de Chaniers initialement en RPI avec la Chapelle des Pots. La commune de Chaniers possède donc deux sites de scolarisation pour les enfants de sa commune et ceux de Dompierre sur Charente. Les deux écoles actuelles, issues de la configuration précédente de la carte scolaire engage un ramassage scolaire et l'entretien de deux bâtiments qui ne</p>

	<p>correspondent plus à l'école telle qu'attendu aujourd'hui. Ce contexte conduit la commune de Chaniers a engagé un projet ambitieux offrant aux enfants un lieu unique de scolarisation sur la commune, intégrant tous les services favorisant la réussite éducative, mais aussi l'accueil des enfants dans des conditions optimum dont la mise en place d'un office pour la restauration scolaire (cf la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial et le schéma de restauration de l'agglomération de Saintes)</p> <p>La crise sanitaire ayant fortement interrogé les établissements scolaires, sur leurs espaces d'accueils et d'hygiènes il devient essentiel aujourd'hui de pouvoir concevoir des bâtiments qui intègrent tous les attendus. Le projet permet aussi de pouvoir inscrire cette construction dans des normes environnementales essentielles, de le doter des outils numériques indispensables à l'école aujourd'hui.</p> <p>La commune réalisera conformément au schéma de restauration scolaire de l'agglomération de Saintes un office.</p>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Chaniers
-------------------------------	---------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Chaniers
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes Etat Conseil Départemental CAF

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Afin de respecter l'objectif de mise en service de l'établissement a la rentrée 2024/25 pour la phase 1 et rentrée 2025/26 pour la phase 2, il convient de s'inscrire scrupuleusement dans le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Septembre 2021</b> =&gt; remise des propositions des équipes admises à concourir,</li> <li>• <b>Novembre 2021</b> =&gt; désignation du maître d'œuvre lauréat de la consultation,</li> <li>• <b>Avril 2022</b> =&gt; validation de l'Avant-Projet Sommaire,</li> <li>• <b>Juillet 2022</b> =&gt; validation de l'Avant-Projet Définitif et dépôt du permis de construire,</li> <li>• <b>Octobre 2022</b> =&gt; validation du Projet et du D.C.E.,</li> <li>• <b>Novembre 2022 / Mars 2023</b> =&gt; consultation des entreprises,</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Voir le calendrier
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Septembre 2021</b> =&gt; remise des propositions des équipes admises à concourir,</li> <li>• <b>Novembre 2021</b> =&gt; désignation du maître d'œuvre lauréat de la consultation,</li> <li>• <b>Avril 2022</b> =&gt; validation de l'Avant-Projet Sommaire,</li> <li>• <b>Juillet 2022</b> =&gt; validation de l'Avant-Projet Définitif et dépôt du permis de construire,</li> <li>• <b>Octobre 2022</b> =&gt; validation du Projet et du D.C.E.,</li> <li>• <b>Novembre 2022 / Mars 2023</b> =&gt; consultation des entreprises,</li> <li>• <b>Mai 2023</b> =&gt; préparation de chantier et début des travaux,</li> <li>• <b>Juin 2024</b> =&gt; livraison de la première phase du projet,</li> <li>• <b>Août 2024</b> =&gt; mise en service de la première phase du projet,</li> <li>• <b>Septembre 2024</b> =&gt; préparation de la seconde phase de chantier,</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mai 2025</b> =&gt; livraison de la seconde phase du projet (y compris démolition des anciennes installations),</li> <li>• <b>Juin 2025</b> =&gt; mise en service de la seconde phase du projet.</li> </ul>
--	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Enfants de trois ans à 11 ans dans le cadre du parcours au sein du primaire.
---------------------	--

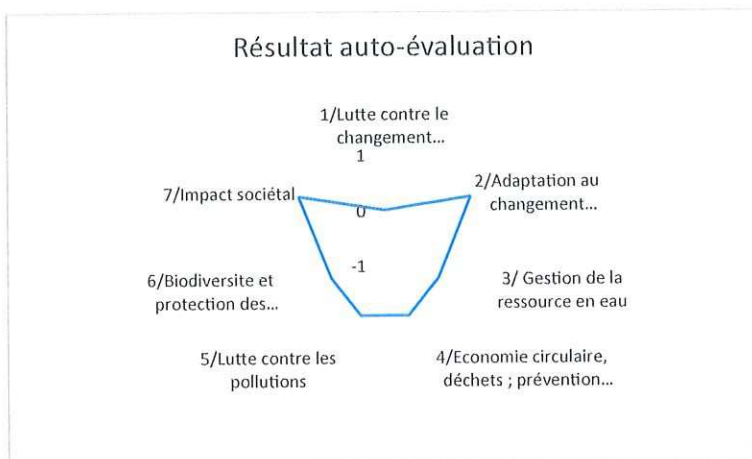
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer un établissement scolaire conforme à une école telle que nécessaire aujourd'hui. Inscrire ce projet dans un projet de centre Bourg créant une dynamique et un fort espace de socialisation et d'interaction entre les habitants.</li> <li>• Consolider une équipe pédagogique au sein d'un établissement pour favoriser la réussite des enfants</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficier d'un bâtiment scolaire aux normes environnementales et climatiques essentielles aujourd'hui</li> <li>• Donner à l'établissement une polarité au sein de la commune pour en faire un espace de socialisation, de rencontre et d'interaction. Point essentiel de la vie de la commune et de son interaction avec les acteurs économiques de proximité (boulangerie, banque, superette, ...)</li> <li>• Offrir un service de restauration qui intègre les enjeux du PAT</li> <li>• Offrir un accueil périscolaire et extra-scolaire afin de favoriser la conciliation vie familiale et professionnelle</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Construction du pôle éducatifs			
Consommation énergétique			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Assistance Maître d'ouvrage (programme, consultation Maîtrise d'œuvre). Forfait Maîtrise d'œuvre Travaux de démolition des bâtiments existants et construction des bâtiments et ouvrages divers. Divers missions SPS, contrôle technique, conduite d'opération, OPC ... etc		Etat – DETR Etat – DSIL Région Conseil Départemental CDA de Saintes Commune	592 500 € 4 147 500 € 750 000 € 830 000 € 1 580 000 €
<b>Total HT</b>	<b>7 900 000 €</b>		<b>7 900 000 €</b>



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 37 CONSTRUIRE UN POLE ÉDUCATIF SUR PISANY

#### DESSCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p><b>1. A l'échelle de l'agglomération de Saintes</b></p> <p>La convention d'accompagnement du schéma éducatif 2019 – 2022 signée avec l'Education Nationale vise à garantir l'égalité des chances en assurant un accueil scolaire et des enseignements de qualité sur la CDA de Saintes.</p> <p>Il est proposé pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2019 de contractualiser un effort en emplois dans le premier degré dans la mesure où une politique pédagogique et structurelle est mise en œuvre.</p> <p>Une neutralisation de la baisse des effectifs est envisageable du fait que l'ensemble des services de l'Etat, les élus locaux et les autorités académiques sont prêts à structurer durablement un réseau des écoles. La restructuration du réseau scolaire et le développement du numérique éducatif constituent des éléments essentiels de cette démarche.</p> <p>✓ <b>Rentrée 2019 / BURIE</b></p> <p>Une attention particulière portée à l'école de Burie dont les effectifs en baisse auraient pu conduire à la fermeture d'un poste qui a été préservé au regard du contexte socio-économique très défavorisé où la grande difficulté scolaire est bien présente et défini comme « un secteur politique de la ville à la campagne ». Il s'agit de préserver de bonnes conditions d'accueil pour permettre la mise en œuvre d'un enseignement de qualité avec des effectifs préservés.</p> <p>✓ <b>Rentrée 2019 / RPI ST CESAIRE – ST BRIS DES BOIS – ST SAUVANT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ préservation d'un poste d'enseignant sur le RPI ST CESAIRE/ST BRIS DES BOIS ST SAUVANT et fermeture d'un poste à l'école de ST SAUVANT.</li> </ul> <p>✓ <b>Rentrée 2020 / RPI ST CESAIRE – ST BRIS DES BOIS – ST SAUVANT – LA CHAPELLE DES POTS :</b> fermeture de l'école de ST SAUVANT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ réorganisation du RPI avec intégration de LA CHAPELLE DES POTS qui quitte le RPI CHANIERES PASTEUR / LA CHAPELLE DES POTS.</li> <li>▪ Le RPI ST CESAIRE / LA CHAPELLE DES POTS est créé, intégrant 2 communes sans école : ST BRIS DES BOIS et ST SAUVANT.</li> </ul> <p>Maintien de 8 postes sur le futur RPI : 5 sur Saint-Césaire et 3 sur la Chapelle des Pots</p> <p>✓ <b>Rentrée 2020 / CHANIERES :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rentrée 2020 : le RPI CHANIERES PASTEUR / LA CHAPELLE DES POTS est dissout. Restructuration des écoles de CHANIERES avec pour projet de créer un pôle éducatif permettant d'accueillir tous les élèves de CHANIERES sur un même site. Dans l'attente de la finalisation du projet, les élèves seront répartis sur les 3 écoles de la commune. Les directeurs et enseignants ont été associés à la réflexion concernant la répartition des élèves et des enseignants sur les différentes écoles.</li> <li>▪ <b>A la rentrée 2019</b>, un poste d'enseignant à l'école maternelle Ronsard de Chaniers a été préservé pour accompagner ce projet.</li> </ul>
---	---



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Maintien des 12 postes existants pour la rentrée de 2020 sur la commune de Chaniers sur deux pôles d'accueil.</b></li> <li>✓ <b><u>Rentrée 2021 / CHERAC :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Un projet de création d'un RPI entre CHERAC et les communes de Charente : LOUZAC/ST ANDRE et ST LAURENT DE COGNAC, des communes dont les écoles perdent des effectifs. Les inspecteurs des circonscriptions de Saintes et de Cognac sont associés au projet en cours.</li> </ul> </li> <li>✓ <b><u>Rentrée 2019 / RPI LUCHAT – THEZAC – LA CLISSE - PISANY - PES-SINES</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fermeture de l'école de Thézac (une école à une classe) en septembre 2019</li> <li>▪ Réorganisation du RPI sur 3 écoles LUCHAT/LA CLISSE/PISANY.</li> <li>▪ Objectif de construction d'un RPI concentré pour les enfants des quatre communes : Pessines, Pisany, Luchât, La Clisse.</li> <li>▪ Maintien des 7 postes d'enseignants</li> </ul> </li> <li><b><u>VILLE DE SAINTES – BASSIN LE PLATEAU</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b><u>Rentrée 2019 :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fermeture des écoles maternelle et élémentaire SAINT EXUPERY, dans le quartier politique de la ville : un projet mené dans le cadre de la réorganisation du réseau des écoles de la ville de Saintes. Un choix qui vise à renforcer la mixité dans les écoles de la ville et à renforcer les structures pédagogiques pour faire face à la baisse démographique inéluctable depuis plusieurs années.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p><b><u>2. Projet de pôle éducatif sur Pisany</u></b></p> <p>Dans le cadre du travail sur la carte scolaire sur le bassin Ouest, il a été acté la construction d'un pôle éducatif sur la commune de Pisany pour se substituer au RPI LUCHAT, La Clisse, Pisany. La baisse démographique et le morcellement des établissements dont le bâti reste vétuste et peu adapté on conduit à organiser la construction d'un RPI Concentré sur la commune de Pisany. Cette construction permet d'avoir une école conforme aux attendus actuels de l'accueil des enfants et de la mise en œuvre des services connexes : restauration et accueil périscolaire. C'est aussi un atout sur cette partie du territoire pour les familles qui viennent s'y inscrire.</p>
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : commune de Pisany          Adresse : 3 Avenue Jean de Vivonne, 17600 Pisany</p> <p>Personne en charge du dossier : M. Tual, maire de Pisany          Coordonnées (tél – mail, ...) : 05 46 94 80 20 - <a href="mailto:maire.pisany@orange.fr">maire.pisany@orange.fr</a></p>
-------------------------	---

<b>Description de l'action</b>	Construction d'un pôle éducatif accueillant les enfants scolarisés de la petite section au CM2 résident sur les communes du bassin Ouest et plus particulièrement : La Clisse, Luchat, Pisany, Pessines. Compléter l'offre autour de la réussite éducative par des services connexes comme la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et familiale des habitants du territoire et au-delà si nécessaire. Stabiliser les équipes éducatives autour d'un projet ambitieux favorisant la réussite éducative des enfants du territoire et offrant des conditions d'accueils conformes aux attendus actuels en matière d'équipements techniques (informatique) mais aussi des normes environnementales et climatiques. Un office pour la restauration sera également réalisé dans ce cadre conformément aux orientations du schéma de restauration scolaire de la CDA de Saintes.
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Pisany
-------------------------------	-------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Pisany
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat, Conseil départemental, CAF, commune

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	En cours d'élaboration
----------------------------------	------------------------

<b>État d'avancement</b>	
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

#### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	enfants
---------------------	---------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper la baisse démographique par l'inscription de pôle éducatif intégrant les conditions d'accueils actuelles d'un établissement scolaire de primaire.</li> <li>• Faire du pôle éducatif un élément fort d'une dynamisation du centre bourg de la commune</li> </ul>
--	---

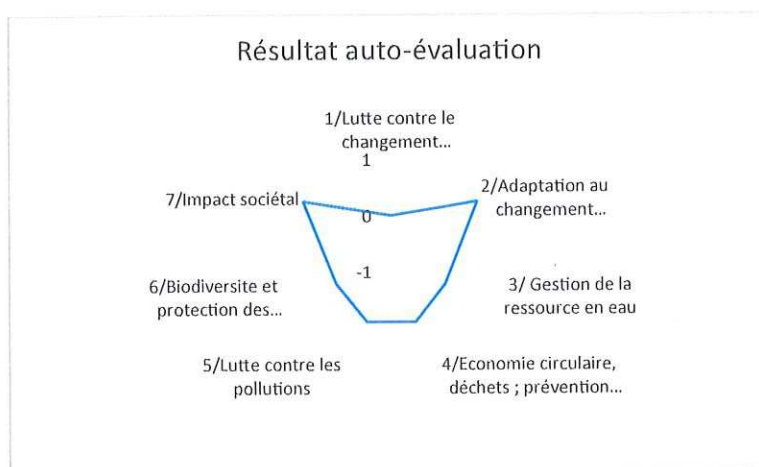
	<p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la réussite scolaire des enfants du territoire</li> <li>• Offrir des bâtiments conformes aux normes actuelles avec les équipements connexes nécessaires.</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Construction du pole éducatif			
Consommation électrique			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement**  
**Coût estimé avant Maîtrise d'Oeuvre**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------



		Etat – DETR Etat – DSIL Conseil Départemental Autofinancement	620 032 € 2 465 436 € 1 050 000 € 1 033 867 €
<b>Total HT</b>	<b>5 169 335 €</b>		<b>5 169 335 €</b>

CAF et CDA sur le mobilier.

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 38

#### RÉHABILITER LE GROUPE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE DE SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

##### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La commune possède actuellement 2 sites avec 9 classes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecole élémentaire avec 160 enfants , comprenant le restaurant scolaire</li> <li>- Ecole maternelle avec 69 enfants</li> </ul> <p>Un accueil périscolaire complète l'ensemble, avec une jauge actuelle de 75 enfants pouvant aller à 90 enfants.</p> <p>Saint-Georges-des-Coteaux, commune de 1ere couronne de la CDA, connaît une croissance de population depuis des années. C'est la seule commune qui n' pas vu son nombre d'enfants scolarisé diminué mais on école n'est plus adaptée et les bâtiments souffrent d'un manque d'isolation.</p> <p>La commune de SAINT GEORGES DES COTEAUX a missionné la SEMDAS et le CAUE17 pour une réflexion globale sur ses équipements scolaires qui se situe en plein centre bourg.</p> <p>Un premier constat a dressé un état des bâtiments non conforme aux règles sanitaires et aux attentes des utilisateurs tout en soulignant l'attachement des équipes enseignantes à leur environnement.</p> <p>Le projet a pour but de mettre en adéquation les besoins et les moyens de la commune.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX 11 Grand rue 17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX</p> <p>Personne en charge du dossier : Frédéric ROUAN, maire 06 12 99 78 36 <a href="mailto:frederic.rouan.sgdc@orange.fr">frederic.rouan.sgdc@orange.fr</a></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'idée est de garder l'école dans le centre bourg pour garantir une dynamique et une vitalité, et d'utiliser des bâtiments anciens vacants et en train de se détériorer.</p> <p>Le projet prend en compte les dimensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnelle,</li> <li>- Architecturales,</li> <li>- Environnementale.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonctionnelle : extension et réorganisation (bureau, classes, office, ...)</li> <li>- Architecturales : intégration paysagère de l'existant et utilisation de bâtiments anciens de qualité,</li> <li>- Environnementale : réduction des consommations énergétiques (isolation) et recours aux énergies renouvelables (PV sur les toits, ...)</li> </ul>
<p><b>Localisation du projet</b></p>	<p>Rue des écoles à Saint-Georges-des-Coteaux</p>

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	Commune de Saint Georges des Coteaux
	Partenaires identifiés	CDA de Saintes CAUE SEMDAS

## CALENDRIER

Calendrier de réalisation	Pré étude en 2021 Début des travaux en 2022
---------------------------	--

État d'avancement	Pré étude commandée au CAUE et à la SEMDAS
Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables : En cours</li> <li>• Choix du maître d'œuvre : à définir</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : chantier périmètre ABF</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) : 2022</li> <li>• Début des travaux : 2022</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

Public cible	Bâtiments communaux
--------------	---------------------

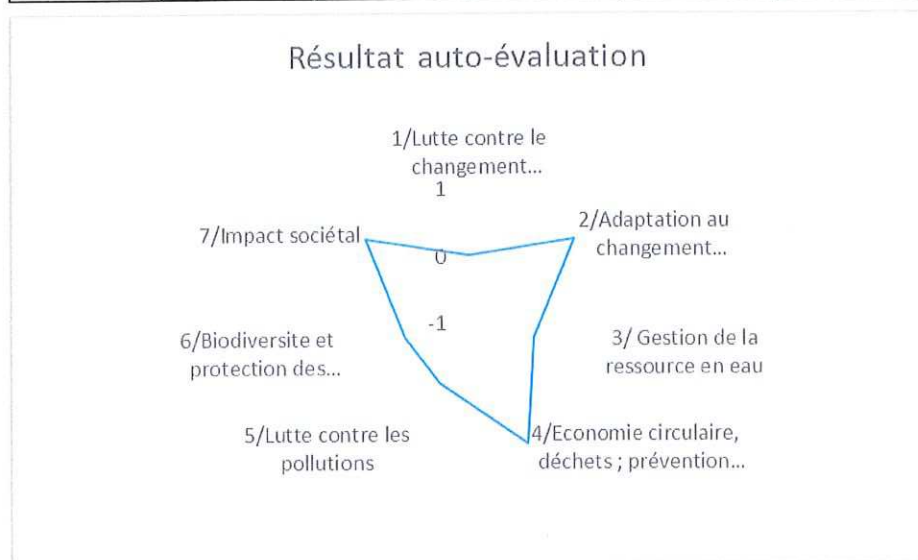
Objectifs et résultats attendus	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revitalisation urbaine</li> <li>• Réduction de la consommation d'électricité dite « fossile »</li> <li>• Réduction de la facture énergétique de la commune</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation du groupe scolaire et périscolaire</li> <li>• Réfection des toitures avec mise aux normes énergétiques et environnementales</li> <li>• Isolation des bâtiments</li> </ul>
---------------------------------	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation électricité			
Production électrique			

### Résultat de l'analyse existante de l'action (auto-évaluation)



1/Lutte contre le changement climatique	2/Adaptation au changement climatique et PRN	3/ Gestion de la ressource en eau	4/Economie circulaire, déchets ; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversite et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
0	1	0	1	0	0	1



**Plan de financement disponible en septembre 2021**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
A définir et à chiffrer			
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 39 ÉTENDRE LE MULTI ACCUEIL LA PASSERELLE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Dans le cadre de la politique d'accueil du jeune enfant, et au regard du travail engagé sur le quartier politique de la ville, une extension de l'accueil La Passerelle doit permettre d'augmenter le nombre de place d'accueil.</p> <p>Afin de favoriser la socialisation des jeunes enfants en amont de l'entrée à l'école, en ciblant les familles les plus vulnérables afin de faire d'un mode d'accueil un espace de socialisation et d'accompagnement des parents, il a été décidé de procéder à l'extension du multi accueil la PASSERELLE</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>CDA de Saintes          4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES          Elus : Veronique CAMBON – Francis GRELLIER          Personne en charge du dossier Mme Lestable , Mme Cajus-Pauvert, Mme Rochais          Coordonnées ( 05 46 98 23 57 ; m.lestable@agglo-saintes.fr ; e.cajus-pauvert@agglo-saintes.fr)</p>	
<b>Description de l'action</b>	<p>Le multi accueil la passerelle inscrit au sein du quartier politique de la ville accueille les enfants de 24 mois à l'entrée en maternelle. Afin de pouvoir augmenter sa capacité d'accueil (+3 places) mais aussi de faire un lien et un accompagnement en direction des familles l'extension de l'établissement permet d'accueillir des enfants avant 24 mois, et de construire un projet en lien avec l'institution scolaire.</p> <p>Le projet permet de doubler la superficie d'accueil, de construire les espaces d'accueil aux normes actuels pour des enfants de moins de trois ans tout en gardant une inscription forte avec l'institution scolaire.</p>	
<b>Localisation du projet</b>	<p>Multi accueil La Passerelle (quartier politique de la ville Bellevue)</p>	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	<p>CDA de Saintes</p>
	<b>Partenaires identifiés</b>	<p>CAF 17          Conseil départemental</p>
<h4>CALENDRIER</h4>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2021 dépôt du dossier de financement auprès de la CAF comprenant le l'estimation par ratio des travaux et les coûts afférents. Le projet doit s'inscrire dans le cadre du plan « rebond » du gouvernement.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Année 2022 réalisation des travaux pour une opérationnalité courant 2023</li> </ul>
--	--

<b>État d'avancement</b>	
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Validation du projet par les élus</b></li> <li><b>Dépôt du dossier auprès de la Caf pour s'inscrire dans le cadre du plan rebond du gouvernement (soit avant fin décembre 2021)</b></li> <li>Élaboration du cahier des charges pour les travaux</li> <li>Lancement des appels d'offres</li> <li>Mise en travaux par étape pour préserver le fonctionnement et l'accueil</li> </ul>

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Enfant de 18 mois à l'entrée en maternelle
---------------------	--

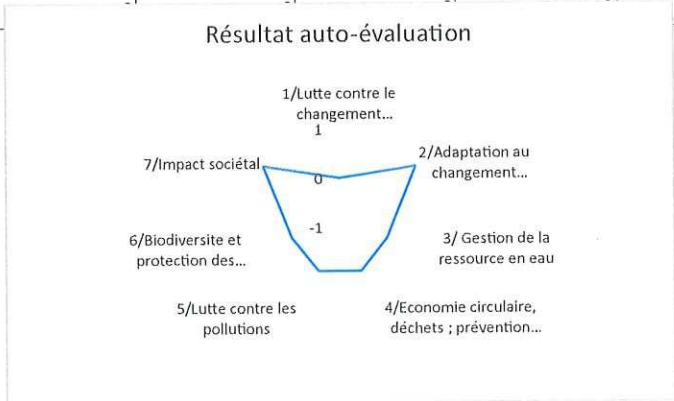
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la capacité d'accueil</li> <li>Avoir un établissement conforme à normes actuelles</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser l'accueil du jeune enfant</li> <li>Accompagner les familles notamment celles issues du quartier politique de la ville</li> <li></li> <li></li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1					1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif





**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
A définir			
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 40

#### METTRE EN ŒUVRE LE PLAN NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

##### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Le déploiement des outils numériques au sein des établissements scolaires est un enjeu majeur. La récente crise sanitaire a accentué l'usage de l'enseignement à distance, et mis en exergue la nécessité pour les équipes pédagogiques comme pour les enfants d'avoir accès à des outils qui leur permettent d'appréhender ces supports à des fins pédagogiques.	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes  Elu : Fabrice BARUSSEAU Personne en charge du dossier Didier DURAND, DSTI Coordonnées : tél. 05 46 92 34 65 ; mail <a href="mailto:d.durand@agglo-saintes.fr">d.durand@agglo-saintes.fr</a>	
<b>Description de l'action</b>	La CDA a engagé depuis 2015 un plan pluriannuel de déploiement des outils numériques au sein des écoles élémentaires de la CDA. Cette politique permet d'équiper chaque classe d'un tableau blanc interactif, et des supports pédagogiques qui favorisent les apprentissages.  Pour l'année scolaire 2021/2022 il est prévu le déploiement de 13 TBI et des portables afférents ainsi que des valises mobiles au sein des écoles.  Au-delà la CDA s'engage dans un accompagnement fort sur les ENT par la prise en charge des coûts afférents à ces outils au sein des établissements.	
<b>Localisation du projet</b>	CDA de saintes (13 écoles)	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA
	<b>Partenaires identifiés</b>	État Éducation Nationale
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	Dossier en cours d'instruction pour un achat fin 2021 et une installation en suivant au sein des établissements retenus	

<b>État d'avancement</b>	Dossier auprès des services de l'état déposé en mars 2021
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépôt du dossier en mars 2021</li> <li>• Retour et notification courant du troisième trimestre 2021</li> <li>• Engagement des achats et préparation des installations du matériel au sein des établissements choisis</li> <li>• Installation et formation des enseignants aux supports</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

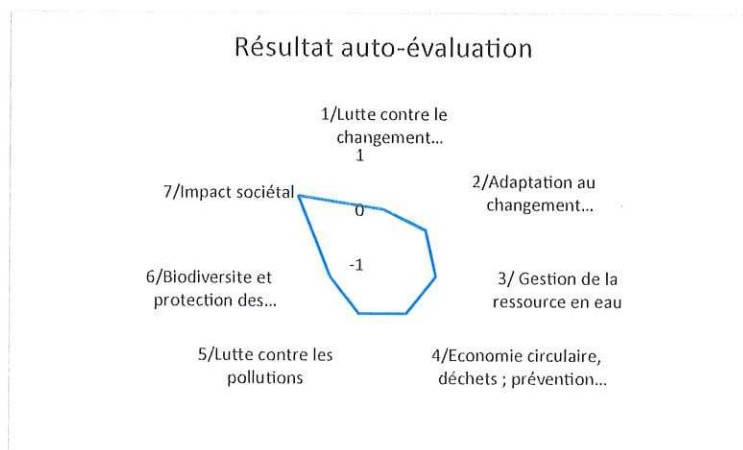
<b>Public cible</b>	Enseignants exerçant en classe élémentaire ou en ULIS
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Équiper la totalité des classes et des écoles élémentaires avec des TBI, des valises mobiles et un ENT</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'enseignement au travers de supports numérique</li> <li>• Faciliter le lien entre la famille et l'école (ENT)</li> <li>• Donner accès au numérique à tous les enfants du territoire</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Équipement de 13 écoles			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**





**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Achat de matériel	96 0000€	CDA ETAT	19 200 € 76 800 €
<b>Total HT</b>	<b>96 000€</b>		<b>96 000€</b>



**Orientation stratégique 3 :**  
**une agglomération  
durable**





## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 41 ÉLABORER UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>La communauté d'agglomération de Saintes a pris la compétence document d'urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2020. 35 communes de la CDA (une commune n'a pas de document d'urbanisme) ont des documents d'urbanisme qui sont plus ou moins récents et plus ou moins en adéquation avec les politiques publiques actuelles. Par ailleurs, ils ne sont pas tous compatibles avec les documents cadre (ScOT, SDE, PLH, Projet de territoire, etc.).</p> <p>Afin de traduire les nouvelles orientations politiques des élus, il convient de réviser les documents d'urbanisme communaux et donc d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal,</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes</p> <p>Elu référent : M. Jean-Luc MARCHAIS Personnes en charge du dossier : Loïc Douillard / Anne-Laure Sirot 05 46 98 23 04 / 05 46 92 73 21 – <a href="mailto:l.douillard@agglo-saintes.fr">l.douillard@agglo-saintes.fr</a> / <a href="mailto:al.sirot@agglo-saintes.fr">al.sirot@agglo-saintes.fr</a></p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale, cette étude se déroulera en trois phases :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation d'un diagnostic du territoire permettant d'identifier les principaux enjeux. Ce diagnostic intégrera un état initial de l'environnement, de la consommation d'espaces naturels et agricoles, l'explication des choix retenus et les orientations du projet ;</li> <li>2. Rédaction d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) traduisant les objectifs générales des politiques d'aménagement, d'équipement, de protection et de préservation pour le territoire ;</li> <li>3. Traduction réglementaire du PADD à travers un règlement écrit et graphique et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).</li> </ol> <p>Pendant toute la durée d'élaboration du PLUi, une concertation avec les habitants sera mise en place.</p> <p>Afin de mener à bien ce projet les élus acteront une charte de gouvernance qui a vocation à définir les modalités de travail en commun entre les communes et entre les communes et la CDA.</p> <p>Le PLUi s'attachera à être la traduction des politiques publiques et développera les principes de durabilité que sont la densification urbaine et la consommation économe des espaces naturels, agricoles et forestiers, la transition énergétique, les déplacements raisonnés, la préservation de la biodiversité.</p>
<b>Localisation du projet</b>	<p>Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes</p>

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	CDA de Saintes
	Partenaires identifiés	Personnes Publiques Associées : État, Région, Département, Chambres Consulaires, Établissement porteur du ScoT, ...

## CALENDRIER

Calendrier de réalisation	Septembre 2021 – Lancement de l'élaboration du PLUi fin 2024 - Arrêt du projet de PLUi fin 2025 - Approbation du projet de PLUi
---------------------------	---

État d'avancement	Préparation de la charte de gouvernance pour une validation en conseil communautaire du 6/07/2021 puis prescription du PLUi au conseil communautaire de septembre 2021
-------------------	--

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation de la charte de gouvernance</li> <li>• Prescription de l'élaboration du PLUi</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres pour recruter un bureau d'études</li> <li>• Début de l'étude</li> <li>• Phases d'élaboration du document d'urbanisme</li> </ul>
--	---

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

Public cible	L'ensemble des acteurs du territoire
--------------	--------------------------------------

Objectifs et résultats attendus	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un document partagé qui traduise les orientations des politiques communautaires et communales</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> les objectifs de la procédure seront travaillés avec les élus et détaillés dans la délibération de lancement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
---------------------------------	--

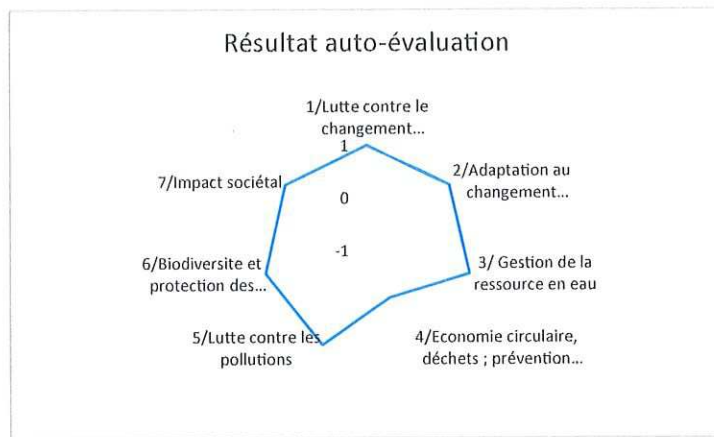
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Ils seront définis par le comité de pilotage PLUi			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)



Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	1	0	1	1	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Etude PLUi + évaluation environnementale + assistance juridique + Coût de procédure (reproduction, enquête publique...)	525 000 € 208 000 € 33 000 € 67 000 €	DGD	105 329 €
<b>Total HT</b>	<b>833 000 €</b>		<b>105 329 €</b>

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 42

### ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>La Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte de 2015 (LTECV) a renforcé le rôle des intercommunalités et les a nommées coordinatrices de la transition énergétique. L'agglomération de Saintes en tant qu'EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doit élaborer et mettre en œuvre son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui vise l'autonomie énergétique en 2050.</p> <p>Depuis 2018, la CDA de Saintes est engagée dans le programme TEPOS (Territoire à Énergie POSitive) suite à l'appel à projet lancé par la Région et l'ADEME. L'agglomération a été lauréate grâce à un programme ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de développement des énergies renouvelables sur son territoire.</p> <p>Actuellement le territoire de la CDA de Saintes consomme 1544 GWh/an d'énergie, et produit 1,4 % d'électricité renouvelable et 37,1 % de chaleur renouvelable (principalement du bois-énergie).</p> <p>Le futur PCAET reprendra les actions déjà engagées par la collectivité et devra en inclure de nouvelles notamment sur les thématiques qualité de l'air et adaptation au changement climatique.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier Elu référent : Fabrice Barousseau Technicien : Sarah Clamens Coordonnées : 06 33 83 23 31 s.clamens@agglom-saintes.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le Plan Climat Air Énergie Territorial est la stratégie de transition énergétique pour le territoire. Elle est prise en compte par le PLUi et trouve sa traduction dans les différents documents qui le composent (PADD, OAP, règlement). Le diagnostic du PCAET et son programme d'actions viendront enrichir et intégrer la dimension Énergie Climat du PLUi.</p> <p>Le PCAET est un programme d'actions partenarial qui intègre les actions de transition énergétique développées et mises en œuvre par l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, associations, agriculteurs, particuliers, collectivités, établissements public...). Ces actions visant la transition énergétique du territoire porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la maîtrise des consommations,</li> <li>- le développement des énergie renouvelables,</li> <li>- la préservation de la ressource,</li> <li>- l'amélioration de la qualité de l'air</li> </ul>



	<p>- l'adaptation au changement climatique en tenant compte des vulnérabilités du territoire (inondations, agriculture...).</p> <p>Les actions du programme TEPOS que l'agglomération développe depuis 3 ans intégreront le PCAET.</p> <p>Les financements seront sollicités par les différents maîtres d'ouvrage des actions du programme une fois définies.</p> <p>Par ailleurs, l'agglomération mènera la démarche Cit'ergie en parallèle de son PCAET, ainsi les actions propres à la mise en œuvre des compétences de la CDA de Saintes seront intégrées au PCAET. Les actions qui en découleront feront l'objet de sollicitations de financements auprès des différents financeurs.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Ensemble du territoire de la CDA de Saintes
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Établissements publics, entreprises, associations, acteurs du territoire portant une action, conseil de développement.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2021 : Réalisation du diagnostic PCAET</p> <p>début 2022 : Réalisation de la stratégie et définitions des scénarios envisagés</p> <p>mi-2022 : Élaboration du plan d'actions</p> <p>2023 : Approbation du PCAET par les services de l'État</p> <p><b>Après 2023 : Mise en œuvre des actions du programme d'actions</b></p>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Mai 2021 : en cours de recrutement du bureau d'étude pour l'accompagnement de la CDA dans l'élaboration du PCAET (diagnostic, évaluation environnementale stratégique et Cit'ergie)
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un MAPA pour recruter un bureau d'étude</li> <li>• Élaboration du diagnostic, de la stratégie et du plan d'actions</li> <li>• Élaboration de l'Évaluation environnementale Stratégique</li> <li>• Avis du public</li> <li>• Approbation par les services de l'État</li> <li>• Mise en œuvre des actions</li> <li>• Évaluation</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	L'ensemble des acteurs du territoire
---------------------	--------------------------------------



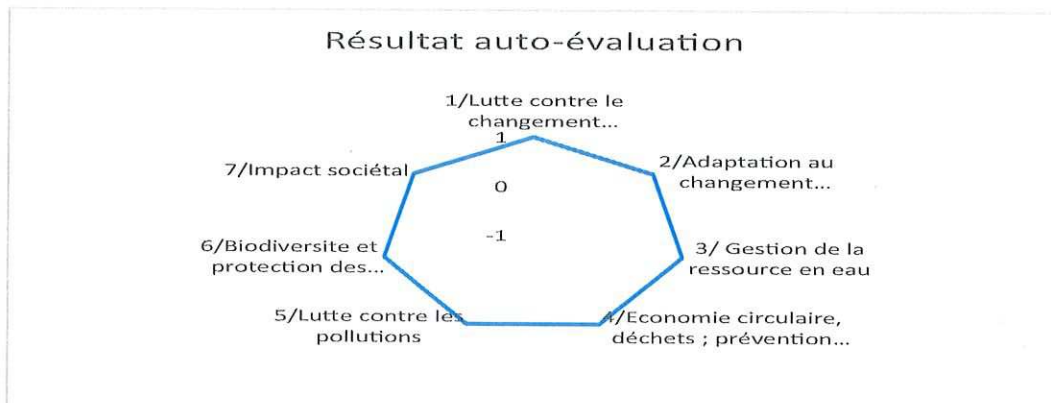
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la transition énergétique du territoire : Elaborer un plan d'actions qui soit partagé par le plus grand nombre de partenaires afin de lancer une dynamique de territoire sur la thématique de la lutte contre le dérèglement climatique et son adaptation</li> </ul>
	<p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> <li>• S'adapter au changement climatique</li> <li>• Améliorer la qualité de l'air</li> <li>• développer les énergies renouvelables</li> <li>• réduire la consommation énergétique du territoire</li> <li>• créer une dynamique territoriale durable</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales (2016)	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation énergétique du territoire	1 544 GWh/an	1 313 GWh/an	2030
Production d'énergies électrique renouvelables sur le territoire	1,4 %	49 %	2030
Production de chaleur renouvelable sur le territoire	37,1 %	45 %	2030

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
1	1	1	1	1	1	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT Accompagnement PCAET
Accompagnement PCAET	40 000 €	ADEME (Cit'ergie) :	17 500€
Evaluation environnementale	10 000 €	LEADER (Cit'ergie) :	2 500€
Cit'ergie	25 000€	Pour la mise en œuvre des actions : ADEME, Région, Département, Etat...	À déterminer
Mise en œuvre des actions	à déterminer à l'issu de l'élaboration du PCAET		
<b>Total HT</b>	<b>75 000 €</b>		

## Orientation stratégique 3 : Une agglomération durable

### ACTION 43 MENER UNE POLITIQUE FONCIÈRE

#### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>L'attractivité d'un territoire et sa pérennité résident dans le respect de son armature territoriale. Le développement des communes qui composent l'intercommunalité, en matière d'habitat, d'économie, de services et de toute autre spécificité est garant de cet équilibre territorial. L'armature territoriale de l'agglomération et les orientations de développement du territoire sont définies par le SCOT, puis traduites de manière opérationnelle dans les documents cadres de programmation de l'agglomération comme le Programme Local de l'Habitat (PLH) en matière de logement, le Schéma de Développement Économique (SDE) en matière de zones d'activités économiques, ou encore le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en matière de développement des énergies renouvelables.</p> <p>Le foncier est la composante essentielle pour la mise en œuvre opérationnelle des projets de développement et d'aménagement programmés. Par ailleurs, l'agglomération porte d'autres projets qui nécessiteront une intervention sur le foncier comme le Programme Alimentaire Territorial, ou encore sa politique touristique et sa politique cyclable.</p> <p>L'élaboration du PLUi viendra conforter réglementairement l'usage des fonciers nécessaires à la mise en œuvre du projet politique et sera le cadre d'intervention de la politique foncière.</p> <p>L'agglomération doit se doter d'une stratégie foncière visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• préserver des secteurs à enjeux agricoles, naturels et forestiers,</li> <li>• s'interroger sur le potentiel de friches existantes et espaces mutables des ZAE existantes au préalable de tout projet de développement économique, et/ou concurrent des espaces agricoles, naturels ou forestiers,</li> <li>• mobiliser le foncier nécessaire à la compensation individuelle, la compensation collective et la compensation environnementale, dans le cadre de ses projets d'aménagement,</li> <li>• agir sur le renouvellement urbain des centre bourgs et centre villes des communes.</li> </ul> <p>La stratégie foncière participera donc à mettre en œuvre les orientations et objectifs définis à l'échelle nationale, régionale au travers du SRADDET Nouvelle Aquitaine, du SCOT de la Saintonge Romane et du PLUi en cours d'élaboration. L'agglomération de Saintes déclinera pour son territoire les outils de connaissance et de suivi de la consommation foncière qu'elle soit économique ou urbaine.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes ou communes Elu référent : M. ROUAN Technicien : Loïc Douillard 05 46 98 23 04 – <a href="mailto:l.douillard@agglo-saintes.fr">l.douillard@agglo-saintes.fr</a></p>



<b>Description de l'action</b>	<p>L'agglomération de Saintes a initié la mise en œuvre de sa stratégie foncière par la mise en place et le suivi des partenariats avec les 2 grands acteurs fonciers que sont la SAFER (foncier agricole) et l'EPF (foncier à bâtir) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le partenariat SAFER vise à anticiper la mobilisation d'espaces agricoles pour la mise en place de projets et/ou pour permettre la compensation agricole individuelle et/ou collective des exploitants impactés. Ce partenariat permet également de disposer d'un outil de veille foncière informant l'agglomération de manière régulière des mutations en cours (VIGIFONCIER).</li> <li>• Le partenariat avec l'EPFNA vise à accompagner la mobilisation de foncier (analyse opérationnelle, négociation, portage) bâti ou non sur les communes dans des périmètres conventionnés afin de faciliter leur renouvellement et leur optimisation tant en matière de développement économique que de développement de l'offre d'habitat. La limitation de la consommation d'espaces agricoles et naturelles ainsi que la complexité de mobilisation du foncier soumis à rétention amènent les communes à avoir de plus en plus de difficultés à passer en phase opérationnelle des projets.</li> </ul> <p>Par ailleurs, la CDA dispose de la compétence documents d'urbanisme et par conséquent est titulaire du droit de préemption urbain. Par l'intermédiaire des déclarations d'intention d'aliéner, la CDA dispose d'une veille foncière l'informant régulièrement des mutations en cours sur les secteurs urbanisés ou à urbaniser.</p> <p>Dans ce contexte l'agglomération doit développer l'ingénierie afin de suivre la mise en œuvre des partenariats avec l'EPFNA et la SAFER au service des projets et développer les outils nécessaires à la mise en œuvre de sa politique foncière via des outils réglementaires, des outils de veille et des outils d'analyse foncière.</p> <p>Le CEREMA a développé l'outil Urbansimul qui automatise la collecte et le croisement des informations foncières, et en facilite la consultation ainsi que l'analyse dans le cadre de démarches de planification et d'aménagement. Il offre un gain de temps considérable au niveau de la collecte et de la mutualisation des données, et permet de se concentrer sur la phase d'analyse et de terrain. Les communes de petite taille dont les moyens sont contraints, tout comme les grandes villes et les intercommunalités pour lesquelles le nombre de données à intégrer est important ont ainsi accès à un outil complet d'aide à la décision qui augmente la réactivité.</p> <p>L'agglomération a en 2018 développé un outil similaire en interne mais qui pose la question de la mise à jour permanente des données à intégrer, ainsi que de la maintenance de la programmation.</p>
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Communes, EPFNA, SAFER

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2017-2018 : Développement du « référentiel Foncier CDA de Saintes » Décembre 2018 : Mise en place d'une convention cadre avec la SAFER Mai 2019 : Renouvellement de la convention cadre avec l'EPFNA 2021 : Définition des objectifs de la stratégie foncière (économie, tourisme, habitat, mobilité...) Définition des moyens alloués à la stratégie foncière Etude comparative des outils de stratégie foncière 2022 : Opérationnalité de la stratégie foncière Intégration et utilisation des données dans le cadre du PLUi 2022 - 2023 : Renouvellement d'une convention cadre avec la SAFER fin 2025 : Approbation du projet de PLUi
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Définition des objectifs de la stratégie foncière : <ul style="list-style-type: none"> <li>Positionnement de l'exécutif sur les documents cadres de l'agglomération (SDE, PLH...)</li> </ul>
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Validation des documents cadres</li> <li>Définition de la stratégie foncière</li> <li>mise en œuvre opérationnelle de la stratégie foncière</li> <li>Veille, mobilisation des outils réglementaires et acquisition foncière</li> <li>Outils de repérage (étude comparative de outils et décision)</li> </ul>

#### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	CDA et Communes pour acteurs économiques et habitants
---------------------	---

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la sortie opérationnelle des projets</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation de fonciers</li> <li>Anticiper les mesures de compensation individuelle ou collective</li> <li>Préserver les secteurs à enjeux</li> </ul>
--	---

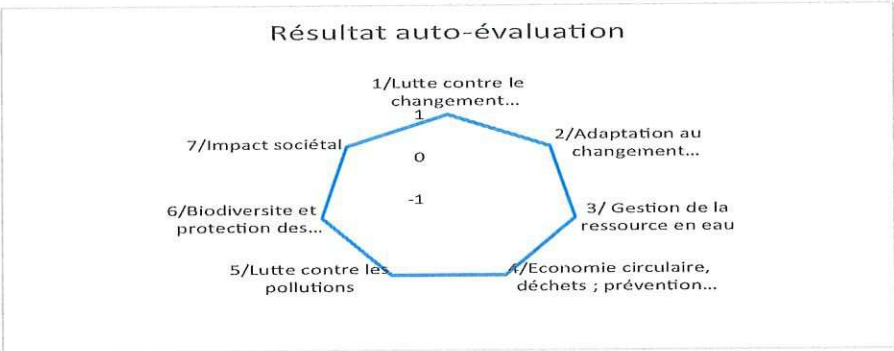
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de communes conventionnés	En fonction des projets		
Nombres et surfaces des secteurs mobilisés	En fonction des projets		
Nombre d'acquisition	En fonction des projets		

#### **Résultat de l'analyse ex ante de l'action (auto-évaluation)**



Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	1	1	1	1	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Vigifoncier	6 000€	A définir	
Urbansimul	30 000€		
<b>Total HT</b>	<b>36 000€</b>		



## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 44 METTRE EN PLACE UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>En réponse aux attentes fortes des consommateurs sur la qualité et la provenance de leur alimentation et à la prise de conscience des enjeux d'une production locale respectueuse de l'environnement, la filière agricole cherche à se développer et à s'organiser autour des thématiques des circuits courts de proximité et de pde la production bio ou durable.</p> <p>Conscient de ces évolutions et des atouts de l'agglomération de Saintes, la CDAZ souhaite soutenir le développement des circuits courts et l'agriculture de proximité.</p> <p>Dans la continuité de cette politique, l'agglomération a répondu en 2019 à un appel à projet (AAP) lancé par la Région et la DRAAF Nouvelle Aquitaine concernant la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial. La CDA de Saintes a été retenue et a bénéficié d'un financement. La Région et la DRAAF ont conditionné leur accompagnement à une extension du périmètre du projet à l'échelle du territoire du Pays de Saintonge Romane, l'agglomération de Saintes restant le chef de file de ce projet. Le projet bénéficie également du soutien financier du programme Leader.</p> <p>L'agglomération de Saintes, en partenariat avec les deux EPCI composant le territoire de la Saintonge Romane a recours à deux bureaux d'étude via la passation d'un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'un diagnostic agricole et alimentaire et pour le lancement du PAT</p> <p>L'enjeu de cet accompagnement est d'inscrire la stratégie alimentaire dans la durée et la territorialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le PAT doit permettre de répondre aux attentes des habitants en matière de santé et d'environnement et de donner corps au projet de territoire</li> <li>• le PAT doit être un projet partagé par l'ensemble des acteurs et des élus</li> <li>• le PAT doit se doter d'un plan d'actions simple et priorisé</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier: Elu : Frédéric ROUAN Sophie L'HOTELLIER, chargée de mission économie de proximité é, agriculture et alimentation. <a href="mailto:s.lhotellier@agglo-saintes.fr">s.lhotellier@agglo-saintes.fr</a> 06.42 57 04 28</p>

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Le projet alimentaire territorial représente une opportunité d'accélérer la transition agricole et alimentaire sur notre territoire en facilitant l'accès à une alimentation saine et de qualité, issue d'une agriculture locale durable (rémunératrice, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement...).</p> <p>L'objectif du projet alimentaire est de définir un programme d'actions partagées dans le but de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire de la Saintonge Romane en créant des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs, au développement de circuits courts et en rendant l'accès aux produits locaux de qualité plus facile au plus grand nombre.</p> <p>En engageant une démarche de PAT, la CDA de Saintes souhaite entraîner l'ensemble des acteurs pour faire de l'alimentation saine, locale, de qualité pour toutes et tous, une véritable politique publique afin d'être en cohérence avec les nouvelles pratiques et attentes des consommateurs, qui privilégient de plus en plus un approvisionnement local, respectueux de l'environnement, rémunérateur pour les producteurs locaux et soucieux de l'environnement.</p>
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Territoire du pays de la Saintonge Romane
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Collectivités Territoriales et EPCI, Chambres consulaires, organismes de l'Etat et autres structures publiques accompagnateurs, agriculteurs et transformateurs, organismes de distribution et de commercialisation, organismes de développement et de recherche/formation, milieu associatif, acteurs médico-sociaux, citoyens du territoire.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p><u>Phase 1</u> (novembre 2020-mai 2021) : diagnostic alimentaire et agricole du territoire du Pays de Saintonge Romane</p> <p>30 septembre : Forum des futurs souhaitables</p> <p><u>Phase 2</u> (septembre-décembre 2021) : étape de co-construction pour élaborer le plan d'actions et mettre en place la gouvernance</p> <p>Janvier 2022 : Forum de présentation des actions</p> <p>Février 2022 : dernier COPIL</p>
----------------------------------	--



<b>État d'avancement</b>	Phase 1 en cours Fin 2021, des actions seront définies et la gouvernance, pour le suivi du projet, établi.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Diagnostic</li> <li>2. Construction d'un programme d'actions</li> </ol>

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Consommateurs, producteurs
---------------------	----------------------------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement les circuits courts</li> <li>• Produire localement</li> <li>• Consommer localement</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	--

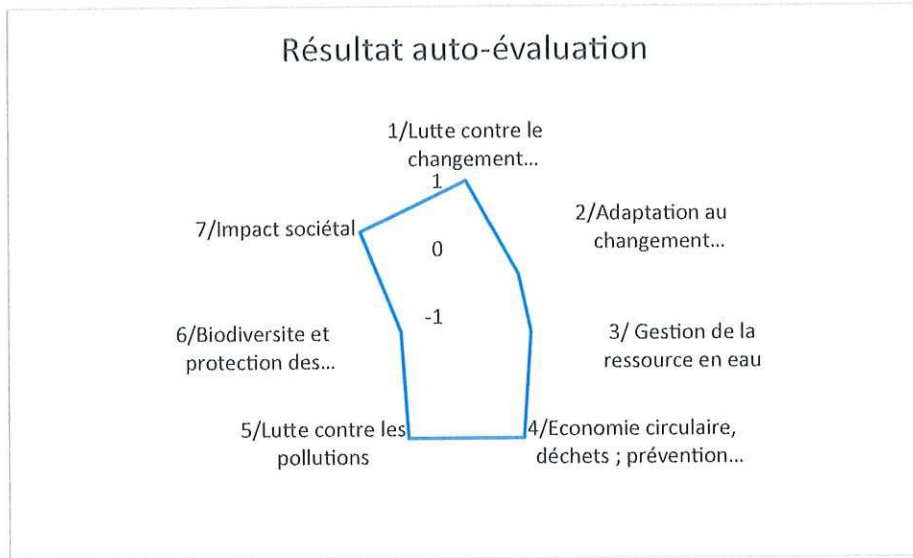
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	0	0	1	1	0	1

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Signification des notes :  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif





### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
A définir par projet			
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 45 LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE (PAT)

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La loi Egalim oblige depuis 2016 les établissements à réduire le gaspillage alimentaire. L'agglomération de Saintes s'est inscrite, en partenariat avec Cyclad dans le projet national «Mangeons mieux, gaspillons moins, 1000 écoles et collèges luttent contre le gaspillage alimentaire». Dans la continuité de cet appel à projet national Cyclad a accompagné 5 écoles de la CDA de Saintes de 2016 à 2018. Aujourd'hui, l'objectif serait d'accompagner d'autres écoles de l'agglomération dans la mise en place de la démarche.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes Elus référents : Frédéric Rouan et Eric Pannaud Personne en charge du dossier Sophie L'HOTELLIER Service développement économique s.lhotellier@agglo-saintes.fr - tél : 06 42 57 04 28</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une méthodologie commune sur les différentes écoles</li> <li>• Travailler en partenariat avec le service éducation de la CDA</li> <li>• Former les agents de restauration à la lutte contre le gaspillage alimentaire (formation CNFPT)</li> <li>• Former les animateurs sur les questions autour de l'alimentation durable (formation « Aux goûts du jour »)</li> <li>• Réaliser un guide issu des expériences des établissements engagés</li> <li>• Réaliser 2 à 3 phases de pesées</li> <li>• Sensibiliser les élèves</li> <li>• Mettre en place des actions visant à réduire le gaspillage en restauration collective</li> <li>• Mettre en réseau les services agissant contre le gaspillage alimentaire</li> </ul> <p>Objectifs quantitatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser 10 à 15 écoles volontaires</li> <li>• Réduire jusqu'à 40% le gaspillage alimentaire.</li> <li>• Former 80% des chefs de cuisine</li> <li>• Former 50% des équipes de périscolaire</li> </ul>

<b>Localisation du projet</b>	CDA de Saintes	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes avec Cyclad
	<b>Partenaires identifiés</b>	CNFPT, TerDev, Environnement17, le Crepaq

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Préparation du projet courant 2021. <ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation 2022</li> </ul>
<b>État d'avancement</b>	En cours
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction du projet (en cours)</li> <li>Présentation et mobilisation des écoles pour identifier les volontaires</li> <li>Mise en place du projet avec organisation des formations et animations</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Les enfants, les parents, les personnels de la restauration collective.
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibiliser les enfants et leurs parents au gaspillage alimentaire</li> <li>Réduire le gaspillage dans les restaurants scolaires</li> </ul>

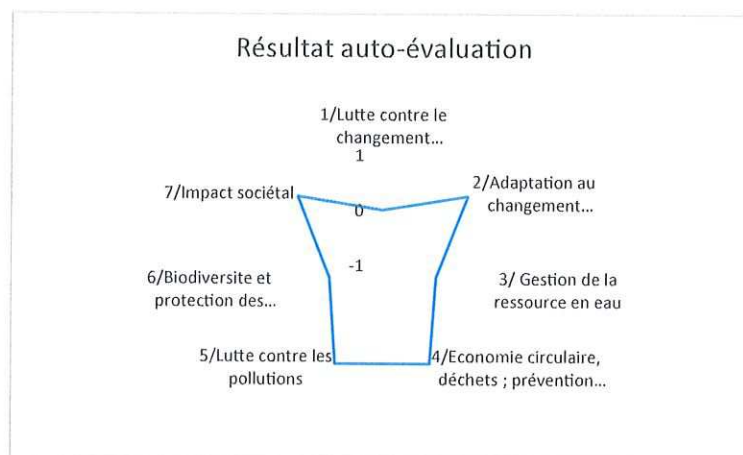
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre
Nombre d'écoles partenaires		-	16
Nombre d'actions engagées			
Volume de produits gaspillés au début et à la fin de l'opération			
Nombre de familles impliquées			



**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**

**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financiers	Montant HT
Dépenses de personnel (heures passées : chargée de mission PAT, directrice restauration collective, chargée de mission Cyclad, agent communication)	17.000€	AAP PNA (70%)	28 497 €
Formations	7 610€		
Animations (TerDev , Environnement 17)	15.500€	Autofinancement et autres	12 213 €
Achat de pesons	300€		
Communication	300€		
<b>Total HT</b>	<b>40 710€</b>		<b>40 710 €</b>

## Orientation stratégique 3: une agglomération durable

### ACTION 46 RÉALISER UN INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La CDA dans le cadre de la mise en place du PLUi va réaliser un inventaire des zones humides (ZH) afin de répondre aux attentes du SAGE Charente.</p> <p>Ces inventaires s'appuieront sur la méthode validée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne</p> <p>L'inventaire des zones humides concerne plusieurs thématiques, enjeux, compétences, acteurs, ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit avant tout d'un enjeu d'aménagement durable de l'espace et de préservation des milieux naturels</li> <li>• La préservation des Zones Humides sera également un atout pour la qualité des milieux aquatiques, la limitation des inondations et des étiages, l'amélioration de la qualité des eaux, la trame verte et bleue, la préservation de la biodiversité, ...</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom - CDA de Saintes Adresse 4 av de Tombouctou 17 100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier – - Élu – Fabrice Barusseau - Service – Jean-Marie Quillet Coordonnées (tél – 06-42-57-00-02 mail – jm.quillet@agglo-saintes.fr)</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'objet de cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• réaliser l'inventaire des zones humides et les cartographier ;</li> <li>• définir des principes d'évitement et de préservation mis en œuvre dans le PLUi et dans les projets.</li> </ul> <p>La CDA travaille actuellement pour identifier la meilleure méthode de réalisation de l'inventaire, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• acter un partenariat avec le SYMBA</li> <li>• externaliser l'étude</li> </ul>
<p><b>Localisation du projet</b></p>	<p>Territoire de la CDA</p>

Partenaire(s) de l'opération	Pilotage	CDA
	Partenaires identifiés	DIREN, DDTM, syndicats de rivière, communes, chambre d'agriculture, associations environnementales, ...

**CALENDRIER**

Calendrier de réalisation	2021-2022
---------------------------	-----------

État d'avancement	Définition du CCTP
-------------------	--------------------

Étapes de la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Études préalables</li> </ul>
--	---

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

Public cible	Communes
--------------	----------

Objectifs et résultats attendus	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les ZH</li> <li>Préserver les ZH</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place la TVB</li> <li>Améliorer la gestion quantitative de l'eau (étiage, inondations, ...)</li> <li>Améliorer la qualité des eaux</li> <li>Limiter les inondations</li> </ul>
---------------------------------	--

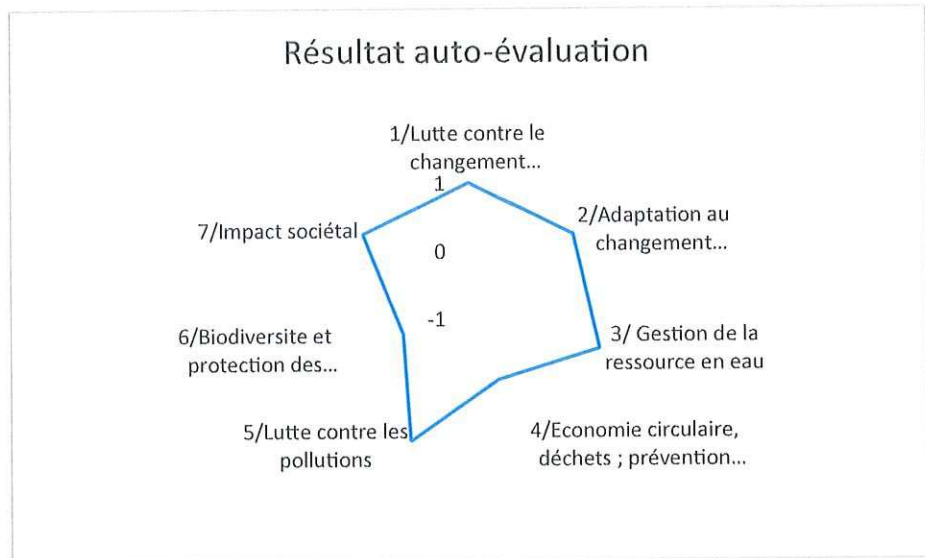
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Réalisation de l'inventaire			
Classification des ZH dans les documents d'urbanisme			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**



Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	1	0	1	1	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financiers	Montant HT
Étude	350 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne CDA	280 000 € 70 000 €
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 47 ÉLABORER UN SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>La CDA de Saintes est compétente en terme d'Eaux Pluviales Urbaines depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. La première année a été consacrée à la définition du périmètre de la compétence et l'identification des enjeux financiers.</p> <p>Sur le territoire seule la commune de Saintes dispose d'un schéma de gestion des eaux pluviales et ce dernier doit être revu car obsolète.</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : CDA de Saintes          Adresse :          4 av de Tombouctou          17 100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier :          - Élu : Fabrice Barusseau          - Service : Jean-Marie Quillet          Coordonnées (tél – 06-42-57-00-02 mail – <a href="mailto:jm.quillet@agglo-saintes.fr">jm.quillet@agglo-saintes.fr</a>)</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales permet de développer une stratégie de gestion des eaux pluviales et de programmation des travaux nécessaires en la matière.</p> <p>Le schéma de gestion des eaux pluviales est un document de gestion et de programmation en matière d'eaux pluviales.</p> <p>Il facilite la compréhension du fonctionnement hydraulique du territoire et l'identification des enjeux associés en matière d'eau pluviales.</p> <p>Il permet de mettre au point une stratégie de gestion de ces eaux et de programmer les travaux associés.</p> <p>Outre ces enjeux, la phase diagnostic permettra à la CDA de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• disposer d'éléments techniques fiables,</li> <li>• de se mettre au norme au regard des DT-DICT,</li> <li>• de revoir les enjeux financiers au regard de la réalité de terrain et des enjeux locaux.</li> </ul> <p>Ce projet sera externalisé.</p> <p>Dans un second ce travail sera aussi décliné sous la forme d'un règlement d'intervention intercommunale.</p>

<b>Localisation du projet</b>	Territoire de la CDA		
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes	
	<b>Partenaires identifiés</b>	DIREN, DDTM, Conseil départemental, Eau17, Communes	

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Consultation des entreprises – 2021 Engagement de l'opération - 2022
<b>État d'avancement</b>	CCTP en cours de rédaction pour une consultation troisième trimestre 2021
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	Définition du CCTP

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Communes et partenaires
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir une stratégie de gestion des eaux pluviales adaptée au territoire</li> <li>• Définir une programmation d'investissement et un plan de gestion des équipements</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Limiter les risques d'inondations par le ruissellement.</li> <li>• Préserver les milieux naturels jouant un rôle dans les écoulements.</li> <li>• Préserver la qualité des eaux en maîtrisant les rejets eaux pluviales.</li> <li>• Rester au plus près du cycle naturel de l'eau.</li> </ul>

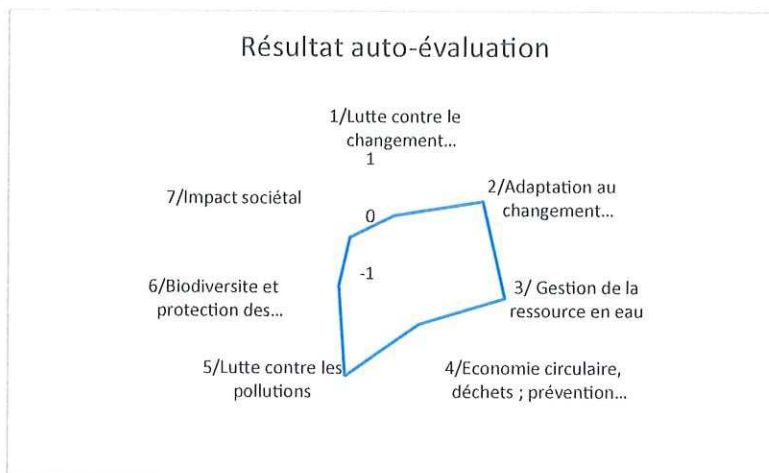
Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Intégration des zonages dans le PLUi			
Rédaction du règlement d'intervention			
Application des indicateurs identifier lors de la rédaction Schéma Directeur			

## Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	1	0	1	0	2240



**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Réalisation du Schéma de gestion des eaux pluviales	250 000 €	Agence de l'Eau Adour Garonne CDA de Saintes	125 000 € 125 000 €
<b>Total HT</b>	<b>250 000 €</b>		<b>250 000€</b>

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 48

#### PLANTER DES HAIES SUR LA COMMUNE DE CORME-ROYAL

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Plantation de deux haies ayant pour objectifs de créer une protection naturelle contre le vent et une protection de la faune	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : MAIRIE DE CORME-ROYAL Adresse 8 RUE DU STADE 17600 CORME-ROYAL  Personne en charge du dossier / MARIANI Sabrina Coordonnées (tél – mail, ...) 05 46 74 90 90 ou LD 05 46 94 83 41	
<b>Description de l'action</b>	L'action sera menée conjointement avec l'ACCA de Corme-Royal. Deux haies seront plantées. La première d'une longueur de 320 mètres et la seconde d'une longueur de 140 mètres. Cette action s'inscrit dans le thème de la restauration des milieux naturels.	
<b>Localisation du projet</b>	Parcelles B 2127 et B25	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	MAIRIE DE CORME-ROYAL
	<b>Partenaires identifiés</b>	ACCA CORME-ROYAL
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	Réalisation entre octobre et novembre 2021	
<b>État d'avancement</b>	En attente de devis pour la plantation	

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>
---	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Population et associations
---------------------	----------------------------

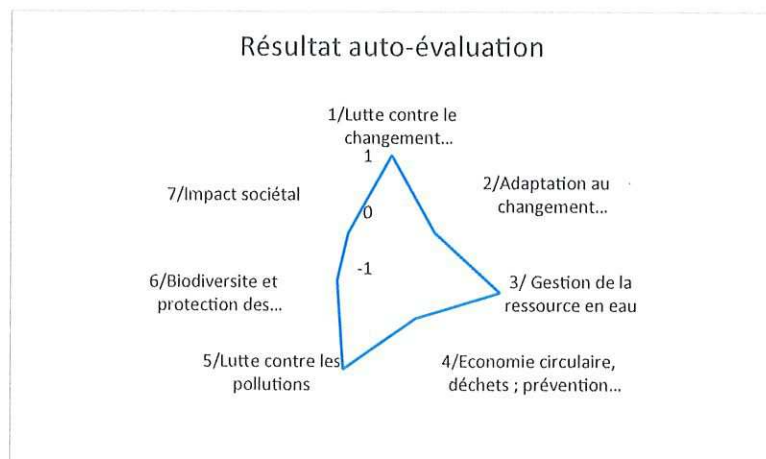
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b> Protection naturelle de grands espaces</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection contre les grands vents</li> <li>• Protection des animaux</li> <li>• Sauvegarde des milieux naturels par sa mise en valeur</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'arbres à planter	0	460 m	Fin 2021

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	0	1	0	0	1	0

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**





**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Plantation de haies	A définir devis en attente		
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : Une agglomération durable

### ACTION 49 ANIMER LE GUICHET UNIQUE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>La consommation énergétique de l'habitat est le premier poste de dépense énergétique du territoire (plus d'un tiers des dépenses), l'enjeu de maîtrise de l'énergie sur ce secteur est donc particulièrement fort.</p> <p>En parallèle, les aides financières à la rénovation de l'habitat se multiplient, portées par l'État et ses partenaires, les collectivités, mais également des acteurs privés.</p> <p>Dans ce contexte, la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique est nécessaire afin d'apporter un conseil neutre aux ménages, et de massifier une rénovation énergétique de qualité et adaptée.</p> <p>En parallèle, la CDA de Saintes porte d'autres dispositifs d'accompagnement à la rénovation de l'habitat (OPAH-RU, façades, accession à la propriété), le guichet unique permet d'orienter les ménages vers les bons interlocuteurs et de fluidifier les parcours d'accompagnement.</p>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Communauté d'agglomération de Saintes          4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES          Elu : M. BARUSSEAU / MME PARISI          Technicien :          Julien TAUZIA – conseiller énergie : <a href="mailto:j.tauzia@agglo-saintes.fr">j.tauzia@agglo-saintes.fr</a> / 07,72,66,64,50,          Sarah GIRAUD – chargée de mission Habitat : <a href="mailto:sa.giraud@agglo-saintes.fr">sa.giraud@agglo-saintes.fr</a> / 05,46,98,23,54,</p>		
<b>Description de l'action</b>	<p>Le guichet unique de l'amélioration de l'habitat a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer une information de premier niveau à tous les particuliers ayant un projet de rénovation de l'habitat,</li> <li>• de les orienter vers le bon interlocuteur en fonction de leur demande et de leur profil,</li> <li>• de leur apporter un conseil personnalisé au téléphone ou en permanence afin d'adapter le conseil à leur projet,</li> <li>• d'accompagner les ménages dans la réalisation de leur projet,</li> <li>• de sensibiliser les ménages, les professionnels du bâtiment et de l'immobilier à la rénovation énergétique,</li> <li>• d'accompagner et de sensibiliser les entreprises du petit tertiaire à la rénovation énergétique.</li> </ul> <p>Pour cela, le conseiller énergie propose un accueil téléphonique quotidien, des permanences physiques, des visites auprès des particuliers et des temps d'animation dédiés.</p> <p>Le service est cofinancé dans le cadre du programme SARE, dont le pilotage est confié à la Région Nouvelle-Aquitaine.</p>		
<b>Localisation du projet</b>	<p>Saintes + animations parfois délocalisées</p>		
<b>Partenaire(s) de</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Pilotage</b></td> <td>Région Nouvelle-Aquitaine, CDA de Saintes</td> </tr> </table>	<b>Pilotage</b>	Région Nouvelle-Aquitaine, CDA de Saintes
<b>Pilotage</b>	Région Nouvelle-Aquitaine, CDA de Saintes		

<b>l'opération</b>	<b>Partenaires identifiés</b>	Ademe, Anah, Soliha, Action Logement, ADIL, Fondation Abbé Pierre, organisations représentatives du tissu économique (CAPEB, FFB, Chambre de sNotaires, représentants des Agences Immobilières et des banques).
--------------------	-------------------------------	---

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Janvier 2021 :Le guichet unique est en place depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre d'une convention d'un an établie avec la Région. Septembre 2021 : La CDA de Saintes devra présenter une nouvelle candidature en septembre 2021 pour s'engager dans une nouvelle convention sur 2022-2023, en proposant une réflexion de mise en œuvre à une échelle plus large que la CDA.
<b>État d'avancement</b>	Guichet unique en fonctionnement
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guichet en fonctionnement à l'échelle de l'agglomération de Saintes</li> <li>• Évaluation du guichet unique</li> <li>• Travail pour l'élargissement du périmètre</li> <li>• Candidater à une nouvelle convention pour 2022-2023</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Grand public, entreprises du petit tertiaire, professionnels du bâtiment et de l'immobilier
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le passage à l'acte en matière de rénovation de l'habitat, en particulier de rénovation énergétique</li> <li>• Sensibiliser à la rénovation globale</li> <li>• Devenir l'interlocuteur privilégié sur le territoire en matière de rénovation de l'habitat</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques pour 2021:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 600 actes de conseil de premier niveau pour les particuliers et 50 pour les entreprises du petit tertiaire</li> <li>• 300 actes de conseils personnalisés auprès des particuliers et 15 auprès des entreprises du petit tertiaire</li> <li>• 15 actes d'accompagnement de travaux de rénovation globale auprès des ménages</li> <li>• Animation et sensibilisation auprès des ménages et des professionnels</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'actes de conseils de premier niveau		600	1 an
Nombre d'actes de conseils personnalisés		300	1 an

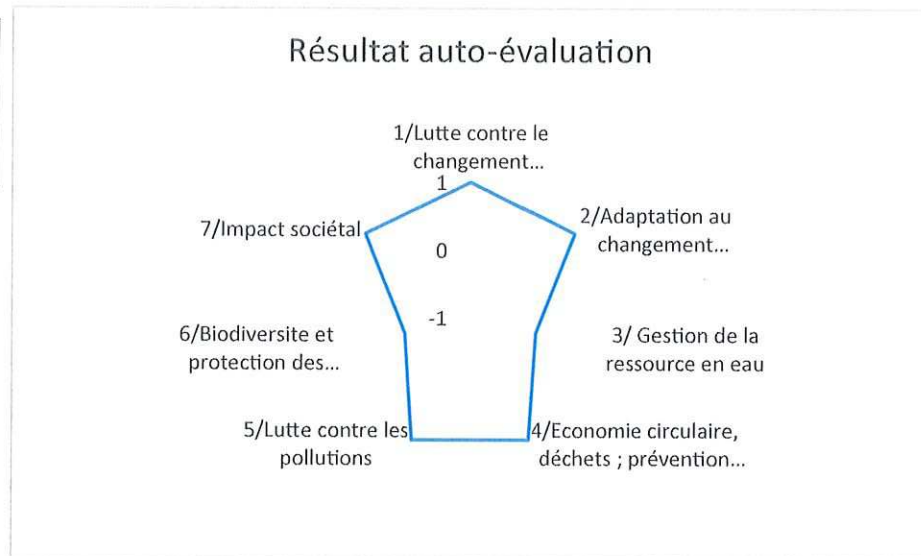


Nombres d'actes d'accompagnement de travaux		15	1an
---	--	----	-----

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
1	1	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
1 ETP + communication + formation	73 000 €	Région (programme SARE)	45 000 €
<b>Total HT</b>	<b>73 000€</b>		<b>45 000€</b>

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 50 RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CHERMIGNAC

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>La Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques (-50% en 2050 par rapport à 1990) et des émissions de gaz à effet de serre (-75% en 2050 par rapport à 1990). Elle pose également comme objectif d'atteindre une part de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale au niveau national.</p> <p>Le secteur du bâtiment (tertiaire + résidentiel) constitue un axe central de la transition énergétique puisqu'il représente 45% des consommations d'énergie finale et 22% des émissions de gaz à effet de serre (source : Chiffres Clés Climat-Air-Energie – ADEME 2018). Le secteur tertiaire représente quant à lui près d'un tiers des consommations du patrimoine bâti, dont 27% proviennent du secteur public. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti des collectivités constitue donc un levier majeur pour atteindre les objectifs nationaux.</p> <p>La commune de Chermignac se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et s'est engagée à ses côtés dans une démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS), visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire. Les objectifs fixés dans ce cadre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations énergétiques du territoire de 50% à horizon 2050 (par rapport à 2016). Objectif intermédiaire : -26% en 2030.</li> <li>• Développer la consommation d'énergies renouvelables et multiplier par 4 la production sur le territoire à horizon 2050 (par rapport à l'année 2016). Objectif intermédiaire : +109% en 2030.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : commune de Chermignac Adresse : 2, place du Maréchal Leclerc – 17460 Chermignac</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : Jean-Michel ROUGER (maire) Coordonnées : 05.46.92.60.53 – <a href="mailto:mairie@chermignac.fr">mairie@chermignac.fr</a></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'opération consiste à transformer un bâtiment communal ancien, ayant servi de centre de loisirs jusqu'en 2015, en gîte touristique offrant une capacité d'hébergement de 14 à 16 personnes.</p> <p>Le bâtiment n'est plus occupé depuis 2015 et nécessite une réhabilitation complète. Les travaux d'amélioration énergétique prévus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation de la toiture</li> <li>• Isolation par l'intérieur des murs extérieurs</li> <li>• Isolation d'un plancher intermédiaire entre l'espace chauffé et un local non chauffé</li> <li>• Remplacement d'une porte de secours en bois non isolée thermiquement par</li> </ul>



	<p>une porte isolée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une VMC hygroréglable</li> <li>• Installation d'une chaudière à bois ou d'une pompe à chaleur (consultation en cours)</li> <li>• Remplacement des radiateurs</li> <li>• Calorifugeage les conduites du réseau de chauffage</li> <li>• Installation de luminaires LED</li> <li>• Asservissement de l'éclairage à des dispositifs de détection de présence ou de temporisation</li> </ul> <p>Note : Des menuiseries en double vitrage performant ont été posées récemment pour mettre le bâtiment hors d'eau.</p> <p>Ces travaux permettront de réduire considérablement les consommations d'énergie et d'éliminer le recours au gaz pour le chauffage.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	1 place du Maréchal Leclerc – 17460 Chermignac
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Chermignac
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes (accompagnement du projet par le Conseiller en Energie Partagé) Service Energie du Département de la Charente-Maritime (préconisations complémentaires à celles du CEP) CERTINERGY (valorisation CEE)

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Février 2020 : Préconisations de travaux suite à la visite du bâtiment par le CEP et une agente du Service Energie du Département de la Charente-Maritime.</li> <li>• Courant 2020 : Première consultation des entreprises de travaux.</li> <li>• Mars 2021 : Analyse de devis, estimation de gains énergétiques et recommandations complémentaires réalisées par le CEP.</li> <li>• Courant 2021 : Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre, conception du projet, demande de subventions.</li> <li>• 2022 : Attribution du marché de travaux, réalisation des travaux.</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Suite aux recommandations du CEP, la municipalité s'apprête à lancer le marché de travaux.
--------------------------	--

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Conception du projet</li> <li>• Etude thermique réglementaire</li> <li>• Demande de subvention</li> </ul>
---	--



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autorisations réglementaires notamment au titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement du marché de travaux et sélection des entreprises</li> <li>• Réalisation des travaux</li> </ul>
--	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

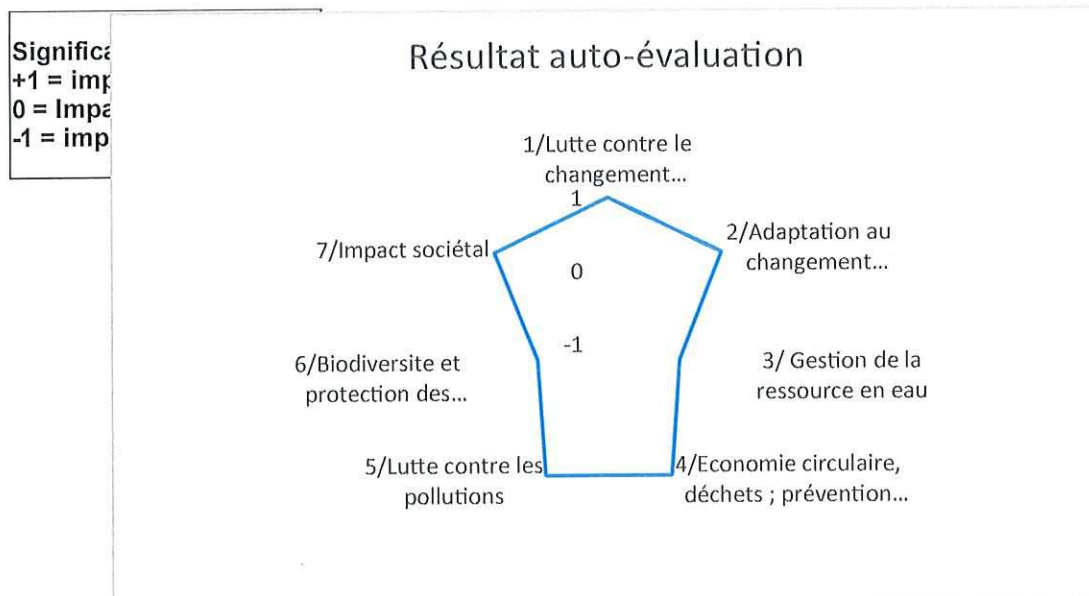
<b>Public cible</b>	Tourisme
---------------------	----------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations d'énergie</li> <li>• Eliminer le recours à une énergie fossile (gaz)</li> <li>• Développer la production/consommation d'énergie renouvelable (chaudière bois à confirmer)</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des consommations d'énergie de plus de 75%</li> <li>• Atteinte du niveau BBC (à confirmer)</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Performance énergétique	> 500 kWhep/m <sup>2</sup> /an	80-110 kWhep/m <sup>2</sup> /an	2023

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	1	1	0	1



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Chiffrage en cours			
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 51

#### RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - CORME-ROYAL

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques (-50% en 2050 par rapport à 1990) et des émissions de gaz à effet de serre (-75% en 2050 par rapport à 1990). Elle pose également comme objectif d'atteindre une part de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale au niveau national.</p> <p>Le secteur du bâtiment (tertiaire + résidentiel) constitue un axe central de la transition énergétique puisqu'il représente 45% des consommations d'énergie finale et 22% des émissions de gaz à effet de serre (source : Chiffres Clés Climat-Air-Energie – ADEME 2018). Le secteur tertiaire représente quant à lui près d'un tiers des consommations du patrimoine bâti, dont 27% proviennent du secteur public. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti des collectivités constitue donc un levier majeur pour atteindre les objectifs nationaux.</p> <p>Plus spécifiquement, le décret tertiaire, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 2019, fixe une obligation de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050). Pour se mettre en conformité, les communes vont donc devoir lancer des travaux de rénovation énergétique relativement lourds et nécessitant des investissements conséquents.</p> <p>La commune de Corme-Royal se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et s'est engagée à ses côtés dans une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS), visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire. Les objectifs fixés dans ce cadre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations énergétiques du territoire de 50% à horizon 2050 (par rapport à 2016). Objectif intermédiaire : -26% en 2030.</li> <li>• Développer la consommation d'énergies renouvelables et multiplier par 4 la production sur le territoire à horizon 2050 (par rapport à l'année 2016). Objectif intermédiaire : +109% en 2030.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : commune de Corme-Royal Adresse : 8, rue du Stade – 17600 Corme-Royal</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : Alain Margat (mairie) Coordonnées (tél – mail, ...) : 05.46.74.90.90 – mairie.cormeroyal@free.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'opération consiste à <b>rénover le groupe scolaire</b> dans le but d'améliorer sa performance énergétique. Les bâtiments sont actuellement chauffés par une chaudière fioul vieillissante, qu'il est prévu de remplacer par une <b>chaudière à granulés de bois</b>. Le projet prévoit également de <b>raccorder le centre de loisirs voisin</b>, également chauffé au fioul.</p>



	<p>Le remplacement des chaudières doit permettre d'éliminer la consommation d'environ 130 MWh de fioul, soit près de 35 tonnes de CO2.</p> <p>Les élus de Corme-Royal réfléchissent à ce projet depuis plusieurs années. Une première étude énergétique avait été réalisée en 2011-2012 par le service Energie du Département. Cependant, compte tenu de la situation de surendettement dans laquelle la municipalité se trouvait, les travaux préconisés dans cette étude n'ont pas pu être programmés. Le projet a été relancé en Février 2020, alors que la problématique financière était sur le point d'être résorbée.</p> <p>Les bâtiments du groupe scolaire sont assujettis au décret tertiaire. L'étude énergétique doit donc être actualisée pour intégrer les objectifs de réduction des consommations d'énergie de ce dernier.</p> <p>Les travaux préconisés dans l'étude de 2011-2012 (et qui sont susceptibles d'être complétés) sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Abaissement et isolation des plafonds</li> <li>• Isolations des murs extérieurs</li> <li>• Remplacement des baies vitrées sur la façade Nord de l'école maternelle</li> <li>• Mise en place d'un système de ventilation double flux</li> <li>• Mise en place d'une chaufferie bois (granulés) et raccordement du centre de loisirs</li> <li>• Calorifugeage des réseaux de chauffage</li> </ul> <p>De plus, soucieux de développer les énergies renouvelables sur leur territoire, les élus réfléchissent à <b>l'implantation d'une centrale photovoltaïque en toiture du groupe scolaire</b>. Une première étude de potentiel a été réalisée par le CRER début 2020. Une installation en autoconsommation est pressentie. Si le projet est retenu, il consistera à installer 204 m<sup>2</sup> de capteurs pour une puissance totale de 36 kWc. La production annuelle est estimée à environ 47 MWh, dont près de 20 MWh autoconsommés.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	16, rue des écoles (groupe scolaire) 8, rue du fief du moulin (centre de loisirs)
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Corme-Royal
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes (accompagnement du projet par le Conseiller en Energie Partagé) Service Energie du Département de la Charente-Maritime (préconisation de travaux d'amélioration thermique, étude énergétique pour comparer les solutions d'énergies renouvelables possibles pour le chauffage) CRER (étude de potentiel photovoltaïque) CERTINERGY (valorisation CEE)

## CALENDRIER

<b>Calendrier de</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2011-2012 : Etude énergétique et préconisation de travaux d'amélioration</li> </ul>
----------------------	--

<b>réalisation</b>	<p>thermique réalisées Service Energie du Département de la Charente-Maritime.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2012 : Interruption du projet en raison d'une capacité d'investissement insuffisante.</li> <li>• Février 2020 : Projet relancé. Visite des bâtiments et actualisation de l'étude de 2011-2012 (étude actualisée non restituée en raison du contexte particulier en 2020).</li> <li>• Mars-Juin 2020 : étude de potentiel photovoltaïque réalisée par le CRER.</li> <li>• Courant 2020 : projets interrompus en raison de la crise sanitaire, des élections municipales, et de l'indisponibilité de l'agente du Service Energie du Département de la Charente-Maritime à partir de Septembre (congé maternité).</li> <li>• 2021 : Finalisation des études préalables, sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre, conception du projet, demande de subventions.</li> <li>• 2022 : Attribution du marché de travaux, réalisation des travaux.</li> </ul>
--------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Etudes préalables en cours d'actualisation
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation des études préalables et décision des élus</li> <li>• Sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre</li> <li>• Conception du projet</li> <li>• Etude thermique réglementaire</li> <li>• Demande de subvention</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment au titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement du marché de travaux et sélection des entreprises</li> <li>• Réalisation des travaux</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Scolaire
---------------------	----------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations d'énergie</li> <li>• Éliminer le recours à une énergie fossile (fioul)</li> <li>• Développer la production/consommation d'énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des consommations d'énergie d'au moins 40% (ou objectif en valeur absolue du décret tertiaire)</li> <li>• Quantité de fioul éliminée : 130 MWh</li> <li>• Production d'électricité photovoltaïque : 47 MWh/an</li> <li>• Autoconsommation d'électricité photovoltaïque : 20 MWh</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation annuelle du groupe scolaire et du	241.5	100-150	2023

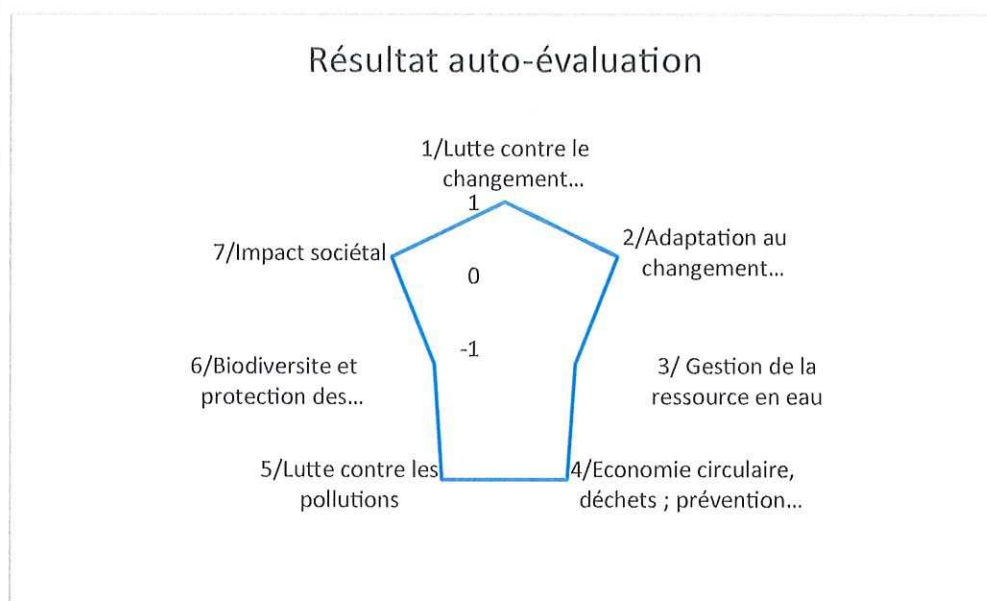


centre de loisirs	MWhef/an	MWhef/an	

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------



Amélioration thermique et remplacement chaudière	A définir		
Projet photovoltaïque - Investissement	56 400		
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 52 RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - FONTCOUVERTE

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>La Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques (-50% en 2050 par rapport à 1990) et des émissions de gaz à effet de serre (-75% en 2050 par rapport à 1990). Elle pose également comme objectif d'atteindre une part de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale au niveau national.</p> <p>Le secteur du bâtiment (tertiaire + résidentiel) constitue un axe central de la transition énergétique puisqu'il représente 45% des consommations d'énergie finale et 22% des émissions de gaz à effet de serre (source : Chiffres Clés Climat-Air-Energie – ADEME 2018). Le secteur tertiaire représente quant à lui près d'un tiers des consommations du patrimoine bâti, dont 27% proviennent du secteur public. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti des collectivités constitue donc un levier majeur pour atteindre les objectifs nationaux.</p> <p>Plus spécifiquement, le décret tertiaire, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 2019, fixe une obligation de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050). Pour se mettre en conformité, les communes vont donc devoir lancer des travaux de rénovation énergétique relativement lourds et nécessitant des investissements conséquents.</p> <p>La commune de Fontcouverte se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et s'est engagée à ses côtés dans une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS), visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire. Les objectifs fixés dans ce cadre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations énergétiques du territoire de 50% à horizon 2050 (par rapport à 2016). Objectif intermédiaire : -26% en 2030.</li> <li>• Développer la consommation d'énergies renouvelables et multiplier par 4 la production sur le territoire à horizon 2050 (par rapport à l'année 2016). Objectif intermédiaire : +109% en 2030.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : commune de Fontcouverte Adresse : 12, place de l'Eglise – 17100 Fontcouverte</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : Francis Grellier (maire) Coordonnées (tél – mail, ...) : 05.46.93.06.47 – <a href="mailto:mairie@fontcouverte17.fr">mairie@fontcouverte17.fr</a></p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'opération consiste à implanter une centrale photovoltaïque en toiture de l'école élémentaire et du centre de loisirs. L'objectif est à la fois de développer les énergies renouvelables sur le territoire, et de réduire les dépenses énergétiques de la commune, qui sont élevées en raison du recours exclusif à l'électricité pour chauffer les bâtiments communaux.</p>

	<p>Une première étude de potentiel a été réalisée par le CRER fin 2019 et la commune souhaite concrétiser le projet en autoconsommation. Cette étude prévoyait d'installer les capteurs photovoltaïques sur les bâtiments de l'école et du réfectoire. Le projet a évolué et doit à présent être réorienté vers un projet en autoconsommation collective en vue d'alimenter d'autres bâtiments communaux dans un rayon de 2 km.</p> <p>La mise en œuvre de ce projet est envisagée après la réalisation des travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire prévus à l'été 2021. Il est à noter que le projet de rénovation permet d'abaisser la consommation d'énergie primaire des bâtiments à 89 kWh/m<sup>2</sup>/an (soit une réduction de plus de 55% par rapport au niveau de consommation actuel). La municipalité s'inscrit donc dans la démarche Negawatt, qui consiste d'abord à réduire les besoins énergétiques et à y répondre plus efficacement, puis à développer les énergies renouvelables.</p> <p>Pour donner une idée de l'envergure du projet, la première étude de potentiel réalisée par le CRER prévoit l'installation de capteurs photovoltaïques sur une surface de 295 m<sup>2</sup> pour une puissance totale de 51.9 kWc. La production annuelle est estimée à environ 63 MWh, dont près de 50 MWh autoconsommés.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	15 route du Bourg – 17100 Fontcouverte
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Fontcouverte
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes (accompagnement du projet par le Conseiller en Energie Partagé) CRER (étude de potentiel photovoltaïque) CERTINERGY (valorisation CEE)

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Novembre 2019 : Restitution de l'étude de potentiel photovoltaïque réalisée par le CRER.</li> <li>• Courant 2020 : Installation d'un compteur électrique dédié au réfectoire, et abandon du projet sur le mode de l'autoconsommation individuelle.</li> <li>• Courant 2021 : Actualisation de l'étude du CRER pour un projet en autoconsommation collective pour exclure le réfectoire et alimenter d'autres bâtiments communaux dans un rayon de 2 km.</li> <li>• 2022 : Conception et réalisation de l'installation.</li> </ul>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Étude préalable en cours d'actualisation.
--------------------------	---



<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de l'étude de potentiel photovoltaïque</li> <li>• Demande de raccordement au réseau d'électricité</li> <li>• Sélection d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)</li> <li>• Conception de l'installation</li> <li>• Demande de subventions</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment au titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement du marché de travaux et sélection des entreprises</li> <li>• Réalisation des travaux</li> </ul>
---	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Scolaire (autres publics à définir en fonction des bâtiments dans un rayon de 2 km qui seront rattachés au projet)
---------------------	--

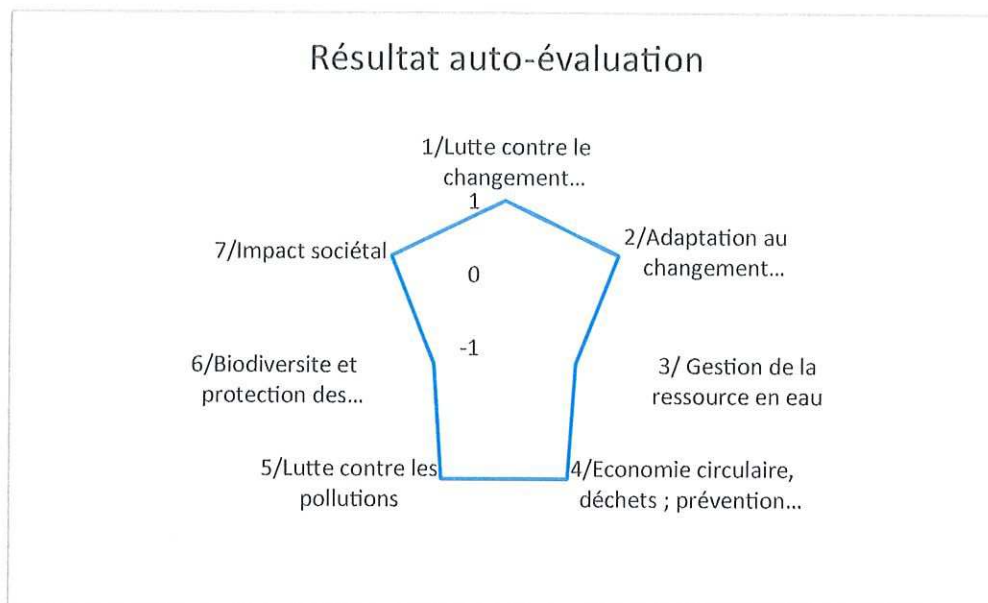
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la production/consommation d'énergies renouvelables</li> <li>• Réduire les dépenses énergétiques de la commune</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A déterminer selon l'étude de potentiel photovoltaïque actualisée en 2021.</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Production d'électricité photovoltaïque	0	A définir	2023
Autoconsommation d'électricité photovoltaïque	0	A définir	2023

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Investissement	A définir		
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 53

#### RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - COURCOURY

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques (-50% en 2050 par rapport à 1990) et des émissions de gaz à effet de serre (-75% en 2050 par rapport à 1990). Elle pose également comme objectif d'atteindre une part de 32% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale au niveau national.</p> <p>Le secteur du bâtiment (tertiaire + résidentiel) constitue un axe central de la transition énergétique puisqu'il représente 45% des consommations d'énergie finale et 22% des émissions de gaz à effet de serre (source : Chiffres Clés Climat-Air-Energie – ADEME 2018). Le secteur tertiaire représente quant à lui près d'un tiers des consommations du patrimoine bâti, dont 27% proviennent du secteur public. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine bâti des collectivités constitue donc un levier majeur pour atteindre les objectifs nationaux.</p> <p>Plus spécifiquement, le décret tertiaire, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 2019, fixe une obligation de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires de plus de 1000 m<sup>2</sup> (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050). Pour se mettre en conformité, les communes vont donc devoir lancer des travaux de rénovation énergétique relativement lourds et nécessitant des investissements conséquents.</p> <p>La commune de Corme-Royal se situe sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saintes et s'est engagée à ses côtés dans une démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS), visant à atteindre l'autonomie énergétique du territoire. Les objectifs fixés dans ce cadre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations énergétiques du territoire de 50% à horizon 2050 (par rapport à 2016). Objectif intermédiaire : -26% en 2030.</li> <li>• Développer la consommation d'énergies renouvelables et multiplier par 4 la production sur le territoire à horizon 2050 (par rapport à l'année 2016). Objectif intermédiaire : +109% en 2030.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : commune de Courcoury Adresse : 15 bis, rue de la Liberté – 17100 Courcoury</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : Eric Bigot (maire) Coordonnées (tél – mail, ...) : 05.46.93.18.23 – mairie@courcoury.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Deux opérations sont actuellement en cours dans la commune de Courcoury :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Un projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes</li> <li>2) Un projet de chaufferie collective en géothermie sur nappe pour chauffer et rafraichir 5 bâtiments communaux : la mairie, la salle des fêtes, la salle associative, le restaurant, et la maison de la Seugne.</li> </ol>



### **1) Projet de réhabilitation et d'extension de la salle des fêtes**

Il s'agit d'une réhabilitation complète, incluant des travaux de rénovation énergétique (notamment l'isolation de la toiture et le remplacement de menuiseries en simple vitrage). La mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confiée en début d'année 2019 à la SEMDAS, qui a réalisé l'étude de faisabilité technique, réglementaire et économique. La décision de lancer les travaux a été prise en 2020 après les élections municipales. Les études de conception sont actuellement en cours. Un point doit être fait à l'issue de la phase AVP, afin de vérifier l'assujettissement des bâtiments au décret tertiaire et, si cela s'avère nécessaire, d'ajuster le programme de travaux pour garantir l'atteinte des objectifs réglementaires.

### **2) Projet chaufferie collective en géothermie sur nappe**

Au départ, le projet consistait à créer une chaufferie à granulés de bois collective pour alimenter 4 bâtiments (la mairie, la salle des fêtes, la salle associative et le restaurant), tous chauffés au gaz propane. Puis, suite au bilan énergétique et au pré-diagnostic de la maison de la Seugne réalisés par le CEP, il a été décidé de tenter de raccorder ce bâtiment (chauffé à l'électricité) à la chaufferie collective. Cependant, son éloignement par rapport aux autres bâtiments impliquait d'importantes déperditions de chaleur dans le réseau. Le Service Energie du Département de la Charente-Maritime est intervenu à l'été 2019 pour étudier les différentes solutions d'énergies renouvelables envisageables, et la géothermie sur nappe s'est avérée la plus intéressante.

Le projet de chaufferie géothermique collective pour alimenter les 5 bâtiments a été validé par les élus, et une étude de faisabilité selon le cahier des charges de l'ADEME (étude thermique + étude hydrogéologique) a été lancée en fin d'année 2019. Celle-ci comporte 3 phases :

- Une tranche ferme ayant pour objectif de déterminer la faisabilité du projet de manière théorique, selon les données hydrogéologiques déjà disponibles.
- Une première tranche conditionnelle portant sur la réalisation d'un forage de reconnaissance, et permettant de vérifier les débits d'eau de nappe ainsi que la qualité de l'eau.
- Une seconde tranche conditionnelle portant sur la transformation du forage de reconnaissance en forage de prélèvement définitif, et sur la réalisation d'un deuxième forage permettant de réinjecter l'eau utilisée dans la nappe souterraine.

Il convient de préciser que des puits sont déjà présents aux abords du projet. La réalisation des tranches conditionnelles permettra de statuer sur la possibilité ou non de les utiliser pour le doublet géothermique (à ce stade, il se pourrait que l'un d'entre eux puisse l'être).

Les chiffres clés à l'issue de la tranche ferme sont :

- Puissance de chauffage : 116 kW
- Besoins de chauffage 79 MWh
- Débit de nappe requis : 13 m<sup>3</sup>/h
- Profondeur des forages pour obtenir ce débit : 150 m
- Consommation d'énergie pour le chauffage : 18.5 kWh (soit -80% par rapport à

	<p>la situation initiale)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consommation de fioul éliminée : 72 MWh</li> </ul> <p>La première tranche conditionnelle a ensuite été notifiée et la consultation des foreurs s'est déroulée en Juin 2020. Toutefois, le projet a été interrompu en Août, en raison d'un avis défavorable émis par l'expert hydrogéologue. Cet avis stipule que le projet se situe dans le périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau potable de Saint-Savinien – Coulonge, tel que défini par l'arrêté inter-préfectoral du 31 Décembre 1976, et qu'il n'est « pas possible d'installer des échangeurs géothermiques dans un périmètre de protection immédiate et rapprochée des captages d'eau destinés à la consommation humaine », en vertu de l'arrêté du 15 Juin 2015 relatif aux prescriptions générales applicables aux activités Géothermiques de Minime Importance (GMI).</p> <p>L'expert hydrogéologue a néanmoins signalé que le périmètre de protection n'est pas applicable dans les faits et que les difficultés soulevées avaient pu être solutionnées (exemple du projet à Merpins, en Charente). La procédure avec les services de la DREAL est actuellement en cours de définition, la commune souhaitant relancer le projet.</p>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	<p>15, rue de la liberté (mairie) 7, rue de la liberté (restaurant) Place du 19 Mars 1962 (maison de la Seugne) Le bourg (autres bâtiments) 17100 Courcoury</p>
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Courcoury
	<b>Partenaires identifiés</b>	<p>CDA de Saintes (accompagnement du projet par le Conseiller en Energie Partagé) Service Energie du Département de la Charente-Maritime (étude énergétique pour comparer les solutions d'énergies renouvelables possibles pour le chauffage, puis accompagnement du projet) ANTEA (étude de faisabilité hydrogéologique) ENERTEK (étude de faisabilité thermique) SAF-ENVIRONNEMENT (garanties AQUAPAC) CERTINERGY (valorisation CEE)</p>

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre 2018 : Etude de faisabilité pour la mise en place d'une chaufferie bois collective pour 4 bâtiments.</li> <li>• Fin 2019 / début 2019 : Bilan énergétique et pré-diagnostic de la maison de la Seugne réalisés par le CEP.</li> <li>• Eté 2019 : Etude énergétique réalisée par le Service Energie du Département de la Charente-Maritime pour comparer les solutions d'énergies renouvelables possibles.</li> <li>• Septembre 2019 : Demande de subventions au titre du Fonds Chaleur ADEME « études ».</li> <li>• Octobre 2019 : Lancement de l'étude de faisabilité (étude thermique + étude</li> </ul>
----------------------------------	---



	<p>hydrogéologique) selon le cahier des charges de l'ADEME.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Janvier 2020 : Restitution des études théoriques (tranche ferme).</li> <li>• Juin 2020 : Consultation des foreurs.</li> <li>• Août 2020 : Projet interrompu en raison d'un avis d'expert défavorable.</li> <li>• Printemps 2021 : rencontre avec les représentants de l'État pour décider des conditions de la poursuite du projet, <b>non tenu compte des délais inhérents aux procédures à conduire à déterminer</b> :</li> <li>• 2<sup>nd</sup> semestre 2021 : Nouvelle consultation des foreurs et réalisation de la première tranche conditionnelle (forage de reconnaissance + essais de pompage)</li> <li>• 1<sup>er</sup> semestre 2022 : Réalisation de la seconde tranche conditionnelle (transformation du forage de reconnaissance en forage de prélèvement définitif + création du forage de réinjection + essais de pompage)</li> <li>• 2<sup>nd</sup> semestre 2022 : engagement des travaux de raccordement</li> </ul>
--	--

<b>État d'avancement</b>	Procédure en cours pour autoriser les forages
--------------------------	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Obtention de l'autorisation de réaliser les forages.</li> <li>• Obtention de l'avis d'expert favorable.</li> <li>• Sélection du foreur.</li> <li>• Demande de garantie AQUAPAC « recherche ».</li> <li>• Télédéclaration auprès de la DREAL.</li> <li>• Réalisation du forage de reconnaissance et des essais de pompage (tranche conditionnelle 1).</li> <li>• Rapport de fin de mission du bureau d'études ANTEA et décision des élus de continuer le projet si les résultats des essais de pompage à l'issue de la tranche conditionnelle 1 sont positifs.</li> <li>• Transformation du forage de reconnaissance en forage de prélèvement définitif, création du forage de réinjection, et essais de pompage (tranche conditionnelle 2).</li> <li>• Sélection du maître d'œuvre pour la création de la chaufferie collective et le raccordement des forages à la chaufferie (action réalisée en parallèle du marché de forage).</li> <li>• Conception de la chaufferie et des travaux de raccordement (action réalisée en parallèle du marché de forage).</li> <li>• Rapport de fin de mission du bureau d'études ANTEA relatif à la tranche conditionnelle 2.</li> <li>• Demande de garantie AQUAPAC « pérennité ».</li> <li>• Réalisation des travaux pour mettre en place la chaufferie et raccorder les forages</li> </ul>
---	--

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Equipe municipale, habitants de Courcoury et visiteurs Office National Chasse Faune Sauvage (maison de la Seugne)
---------------------	--



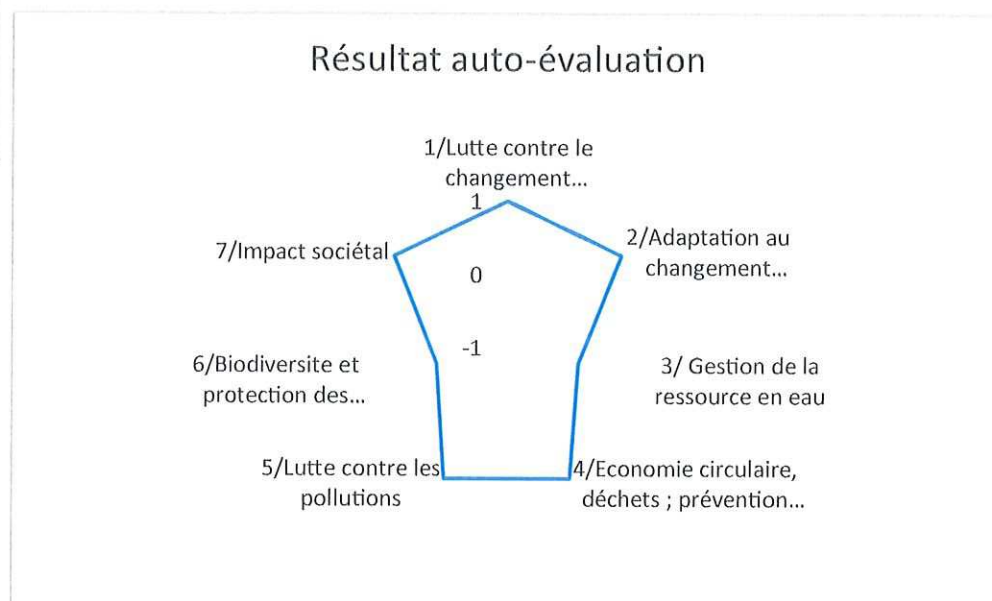
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<b>Objectif général :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les consommations d'énergie et les dépenses associées</li> <li>• Eliminer le recours à une énergie fossile (gaz propane)</li> <li>• Développer la production/consommation d'énergies renouvelables (géothermie)</li> </ul>
	<b>Objectifs spécifiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des consommations d'énergie de chauffage de 80%</li> <li>• Consommation de fioul éliminée : 72 MWh</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation de chauffage annuelle des 5 bâtiments	94.5 MWh/af/an	18.5 MWh/af/an	2023

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Réhabilitation et extension de la salle des fêtes	509 000		
Projet géothermie :	389 684		
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 54 REFAIRE LES TOITURES DE L'ABBAYE AUX DAMES

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Ancienne abbaye bénédictine créée en 1047, l'Abbaye-aux-Dames fut le premier monastère de femmes en Saintonge. L'abbaye aux Dames se structure autour de l'église Sainte-Marie, érigée au XIIe siècle. Célèbre pour sa façade et son clocher caractéristique « en pomme de pin », elle est un des monuments emblématiques du roman saintongeais.</p> <p>Restaurés au cours des années 1970 et 1980 après plusieurs incendies et guerres, les lieux ont été convertis en centre culturel et sont désormais au cœur de la « cité musicale »</p> <p>Les travaux envisagés ont pour objectif de favoriser la conservation du monument et de pérenniser l'organisation d'événements en son sein.</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : Ville de Saintes          Adresse : Square André Maudet, 17100 Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier : Franck Pollet          Coordonnées : <a href="mailto:f.pollet@ville-saintes.fr">f.pollet@ville-saintes.fr</a> - 05 46 98 24 89</p>	
<b>Description de l'action</b>	<p>Les travaux à venir porte principalement sur le bâtiment conventuel du site de l'abbaye aux dames. Depuis plusieurs années le dernier étage subit de nombreuses infiltrations provoquant des dégâts sur les équipements intérieurs. Le budget pour rénover la couverture a donc pu être voté en 2021 afin de couvrir une première tranche de restauration.</p> <p>En parallèle de ces travaux suite à la dernière commission de sécurité de nombreuses modifications sur le système de sécurité incendie ont été demandées avec principalement la mise en place de système de désenfumage au niveau des escaliers du bâtiment conventuel.</p>	
<b>Localisation du projet</b>	<p>11 Place de l'Abbaye, 17104 Saintes</p>	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	
	<b>Partenaires identifiés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entreprise Aedificio (Architecte spécialisé en réfection de monuments)</li> <li>- DRAC</li> <li>- CD17</li> </ul>

#### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 - 2022
<b>État d'avancement</b>	Etudes en cours avec l'architecte du patrimoine pour définir la première tranche de travaux de couvertures et de mise en sécurité incendie.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

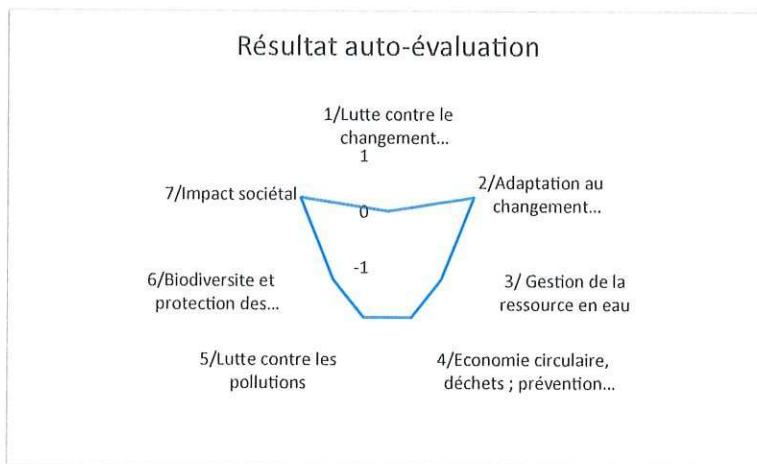
<b>Public cible</b>	Adhérents des clubs sportifs de combat ; Elèves dans le cadre de la pratique scolaire d'activité sportive
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Endiguer les problématiques d'infiltration</li> <li>• Respect de la réglementation incendie pour l'ensemble de l'édifice et de ses activités</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la tenue d'événement artistique et culturel au sein du bâtiment conventuel</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2/Adaptation au changement climatique	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	0	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

**Plan de financement**

incipaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Réfection des toitures + mise en place de système de désenfumage	520 000€ TTC		
<b>Total HT</b>			

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 55

#### INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT GEORGES DES COTEAUX

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	La CDA cherche des sites pour développer la production d'électricité photovoltaïque. L'installation de panneaux sur la toiture de la salle polyvalente pourra réduire considérablement la consommation d'électricité « fossile » de la commune	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom Mairie de Saint Georges des Coteaux Adresse 11 grand Rue 17810 Saint Georges des coteaux  Personne en charge du dossier Renaud Tapon, adjoint au maire Coordonnées (tél – mail, ...)06.11.54.86.09, renaud.tapon.sgdc@orange.fr	
<b>Description de l'action</b>	La toiture de la salle polyvalente est parfaitement orientée pour l'installation de panneaux photovoltaïques. La commune s'est rapproché de la SEM En afin d'étudier le rendement possible ; et également vérifier les contraintes techniques (structure de la charpente, etc...)  La salle polyvalente n'est pas dans la salle de prescriptions des « ABF »	
<b>Localisation du projet</b>	Rue du stade, Saint-Georges-des-Coteaux	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Saint Georges des Coteaux
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes et SEM En
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	Etude technique 2 <sup>ème</sup> semestre 2021 Travaux en 2022	



<b>État d'avancement</b>	Audit à réaliser par la SEM
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p>Études préalables : En cours</p> <p>Choix du maître d'œuvre : à définir</p> <p>Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme : pour mémoire chantier hors périmètre ABF</p> <p>Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...) : 2022</p> <p>Début des travaux : 2022</p>

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Bâtiments communaux, éclairage publique
---------------------	---

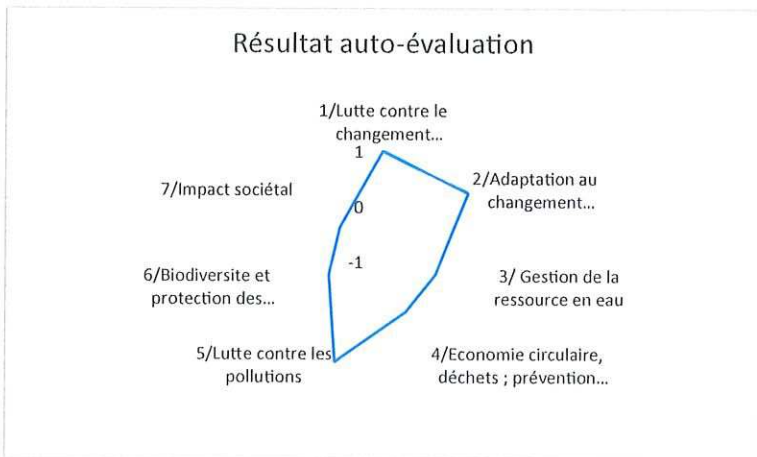
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la consommation d'électricité dite « fossile »</li> <li>• Réduction de la facture énergétique de la commune</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réfection de la toiture de la salle polyvalente avec mise aux normes énergétiques et environnementales</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Consommation électricité salle polyvalente, vestiaires foot et halte de loisirs	58 000 KWh	10 000KWh	2023
Consommation électricité Espace multi pôle	120 000 KWh	50 000 KWh	2023

**Résultat de l'analyse existante de l'action (auto-évaluation)**

1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
1	1	0	0	1	0	0

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE****Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financiers	Montant HT
A définir et à chiffrer			
<b>Total HT</b>			

**Contribution en nature**

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 56

#### ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Dans le cadre du diagnostic énergétique réalisé en 2016, la CDA de Saintes s'est rendue compte qu'elle ne produisait sur son territoire que 1,4 % d'énergie renouvelable électrique renouvelable. L'objectif national via la loi Climat est d'atteindre 40 % en 2030. Afin d'atteindre cet objectif, un certain nombre d'actions ont été définies dans le programme TEPOS de la CDA de Saintes 2018-2020. Une des actions est notamment le développement de l'énergie photovoltaïque sur grandes toitures.</p> <p>Les entreprises ont été ciblées comme partenaires importants car elles ont souvent de grandes toitures et ont aussi un intérêt financier à investir dans ce type d'énergie qu'elles peuvent auto-consommer ou revendre.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p><u>Porteur de projet :</u> Entreprises du territoire.</p> <p><u>Coordination/Animation :</u> Agglomération de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : M. BARUSSEAU Technicien Sarah Clamens Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 33 83 23 31 s.clamens@agglo-saintes.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Dans le cadre du programme TEPOS de l'agglomération qui a été décliné de 2018 à 2020, plusieurs actions ciblaient l'accompagnement des entreprises à la transition écologique, notamment sur le développement des énergies renouvelables.</p> <p>En 2020 un repérage des toiture de plus de 2 500 m<sup>2</sup> (entreprise, collectivité) a été réalisé par les services de l'agglomération et affiné par le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) avec lequel la CDA de Saintes possède une convention pour le développement des EnR sur son territoire. Ce repérage a permis d'obtenir un cadastre solaire des grandes toitures des bâtiments d'activités.</p> <p>Suite à ce repérage un courrier a été envoyé à toutes les entreprises afin de leur proposer une étude de potentiel photovoltaïque réalisé par le CRER (coût de l'adhésion pour l'entreprise) et éventuellement une étude de structure si besoin (800 euros pris en charge par la CDA de Saintes).</p> <p>Un deuxième repérage pourra être mené sur les toitures de plus de 1500 m<sup>2</sup> afin d'augmenter le potentiel de développement du photovoltaïque sur le territoire par les entreprises.</p>



<b>Localisation du projet</b>	Territoire de la CDA de Saintes	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	CRER, Entreprises avec bâtiment d'activité

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Sept. 20 : Cartographie des toitures &gt; 2500 m<sup>2</sup>          Oct. 20 : Tri plus fin du CRER pour cibler des toitures à fort potentiel solaire          Déc. 20 : Envoi courrier et mail aux entreprises et mairies concernées          Avril 21 : Campagne téléphonique pour relancer les entreprises et maires dès 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction de la demande : Etude de potentiel réalisée par le CRER</li> <li>• En fonction de la demande : Etude de structure si besoin</li> <li>• Lancement du projet par le propriétaire</li> </ul> <p>2022 : Cartographie des toitures comprises entre 1500m<sup>2</sup> et 2 500m<sup>2</sup></p>
<b>État d'avancement</b>	Mai 2021 : relance des entreprises suite à l'envoi du courrier. Premières études de potentiel sur les entreprises intéressées (6 entreprises)
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des toitures</li> <li>• Envoi d'un courrier à l'entreprise</li> <li>• Retour de l'entreprise si intéressée</li> <li>• Réalisation de l'étude de potentiel PV par le CRER</li> <li>• Réalisation d'une étude structure si besoin</li> <li>• Recrutement d'un installateur et début des travaux financés par l'entreprise</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

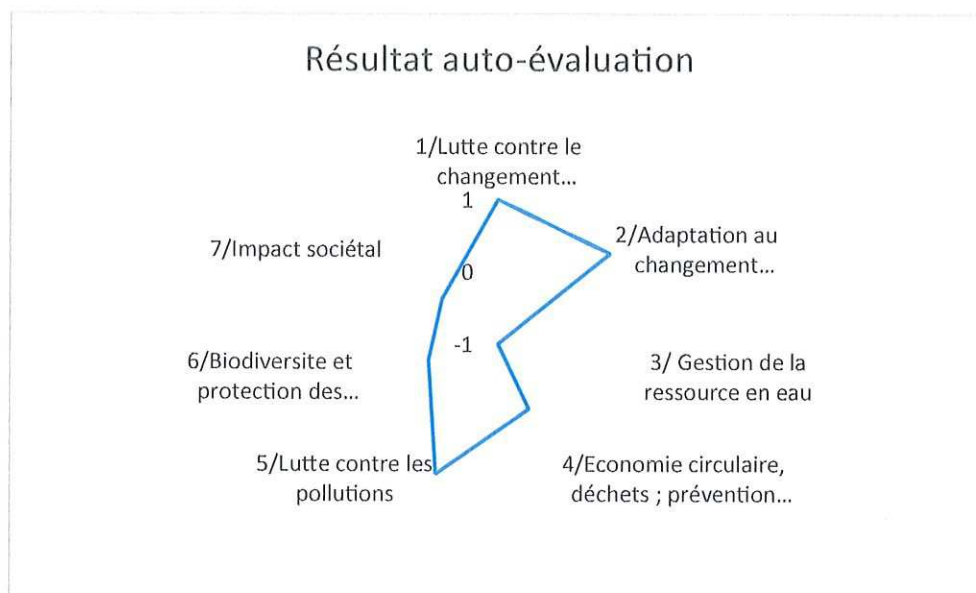
<b>Public cible</b>	Entreprises
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la production d'énergie renouvelable solaire sur le territoire et impliquer les entreprises dans la transition énergétique</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre d'installations PV en toiture</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Production d'énergie en MWh			
Nombre d'installations	0	30	
Nombre d'études de potentiel réalisées par le CRER	0	10	

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	-1	0	1	0	0

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
CDA : Subvention de la CDA aux études de structures pour 10 entreprises (800 €)	8 000 €	CDA	8 000€
Entreprises : Adhésion au CRER	entre 100€ et 500€	Entreprises	en fonction des projets
Entreprises : Etude de structure	1 500€ en		

Entreprise : Installation	fonction de projet		
<b>Total HT</b>			



## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 57 MODERNISER LES DÉCHÈTERIES

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Les 5 déchetteries de la CDA de Saintes sont vieillissantes, pas toujours adaptées à la fréquentation et au tri d'aujourd'hui. De plus, certaines ne répondent pas totalement à la réglementation en vigueur.	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : CDA de Saintes Adresse 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES  Personne en charge du dossier/ Elu : Jérôme GARDELLE Service : Thomas PETIT Coordonnées : 05 46 98 23 62 - t.petit@agglom-saintes.fr	
<b>Description de l'action</b>	Pour les déchetteries de Saintes Nord, Saintes Ouest, Burie et Chaniers : - remplacement des protections anti-chute par des systèmes aux normes et facilitant le dépôt des déchets pour les usagers  Pour la déchetterie de Saintes Nord : - agrandissement de la surface exploitée sur l'ensemble de la parcelle existante, création d'un nouveau quai de 4 emplacements dédié aux déchets verts afin de séparer les flux de circulation pour améliorer la fluidité des dépôts sur le site - mise en conformité du dispositif de rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie  Pour les 5 déchetteries : - renouvellement ou mise en place d'une signalisation verticale pour informer les usagers et faciliter leurs dépôts sur le site	
<b>Localisation du projet</b>	Déchetteries de la CDA de Saintes : Saintes Nord, Saintes Ouest, Burie, Chaniers et Corme-Royal	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	
<b>CALENDRIER</b>		
<b>Calendrier de réalisation</b>	Juin à septembre 2021	

<b>État d'avancement</b>	Devis reçus, bons de commande à émettre.
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables réalisées en interne</li> <li>• Autorisation réglementaire au titre des installations classées pour la protection de l'environnement : réponse de la préfecture reçue en février 2021</li> <li>• Devis reçus en mai 2021</li> <li>• Début des travaux prévus en juin 2021 pour les protections anti-chute et en septembre 2021 pour l'extension de la déchetterie Nord</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Utilisateurs des déchetteries
---------------------	-------------------------------

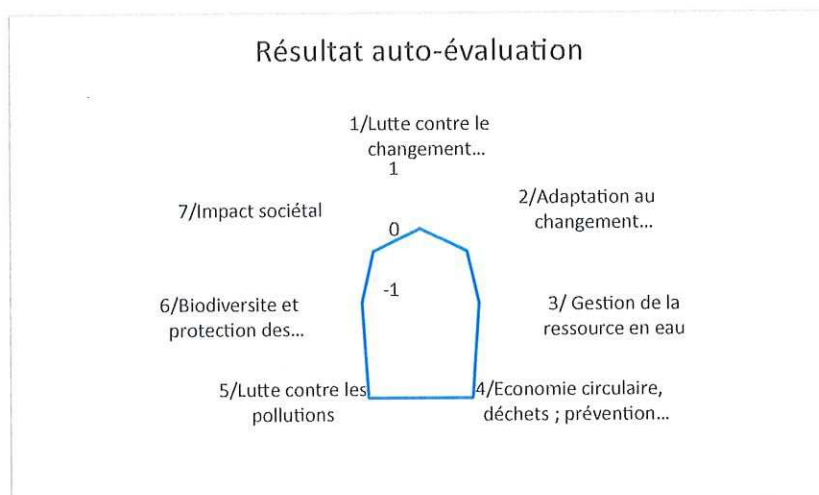
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les déchetteries existantes, favoriser le tri et le réemploi et faciliter les dépôts pour les usagers</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Déchets triés/recyclés			

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	0

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Protections antichute des quais (4 déchetteries)	100 000	CDA de Saintes	100 000
Agrandissement déchetterie Nord	250 000	CDA de Saintes	250 000
<b>Total HT</b>			<b>350 000</b>



## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 58

#### CRÉER UN POULAILLER COLLECTIF EN VALORISANT LE PATRIMOINE COMMUNAL - COMMUNE DE SAINT-GEORGE-DES-COTEAUX

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p><b>Thèmes relatifs à la cohésion des territoires et relatifs à la transition écologique</b></p> <p>Sur un terrain communale plein centre-bourg se trouve du patrimoine bâti abandonné : un ancien poulailler des champs très délabré, un hangar de stockage avec un bardage en tôle ondulée mais avec une structure singulière en bois brut provenant des arbres situés à proximité. Cette structure mérite d'être renforcée mais conservée dans son idée puisque la réalisation est de qualité bien qu'originale. Les tôles servant de bardage sont en très mauvais état. A l'entrée du terrain, se trouve un petit bâtiment de bonne structure mais altéré au niveau de la maçonnerie et de ses huisseries. Sur la partie basse nous observons des pierres de harpage à nues attestant la présence antérieure d'un mur. Sur la partie gauche de ce mur, nous pouvons noter les restes d'une voûte de four à pain dont la gueule se trouve à l'intérieur du bâtiment.</p> <p>Cette parcelle et le bâti va être mis à disposition d'une association qui a créé un poulailler collectif.</p> <p>Par ailleurs, il existe un autre bâtiment (actuellement que toit neuf et 3 murs) qui mériterait une réhabilitation. Il pourrait ensuite être mis à disposition d'une association.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX 11 Grand rue 17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX</p> <p>Personne en charge du dossier : Frédéric ROUAN, maire 06 12 99 78 36 frederic.rouan.sgdc@orange.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine bâti communale.</p>

<b>Localisation du projet</b>	Centre bourg
-------------------------------	--------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune
	<b>Partenaires identifiés</b>	Association le SAS Association ROULE LA POULE ABF CAUE SEMDAS

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2021-2022
----------------------------------	-----------

<b>État d'avancement</b>	En réflexion
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Habitants et association de la commune
---------------------	--

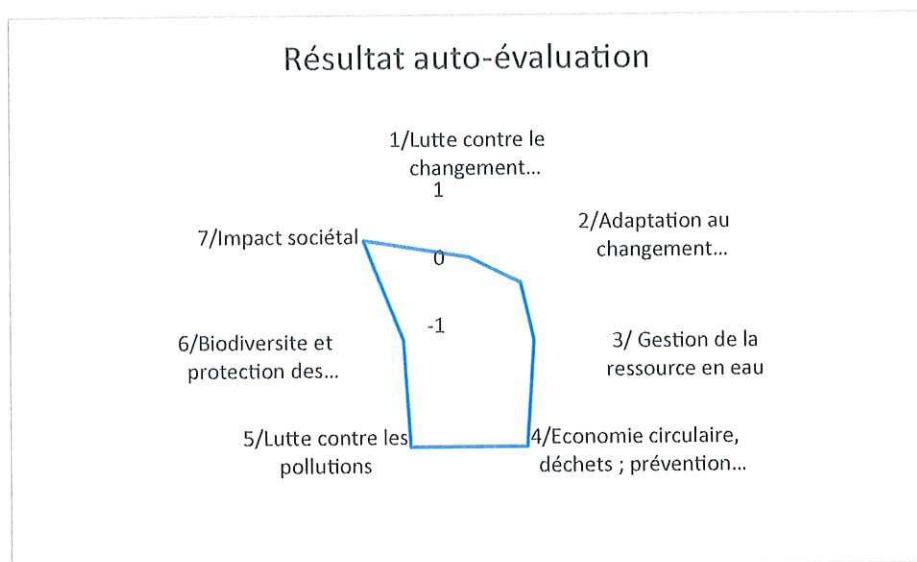
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b> Réhabilitation et mise en valeur du patrimoine bâti communal. Réduction des déchets et production en circuit court par la création d'un poulailler collectif.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à disposition pour associations</li> <li>•</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	0	0	1	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



### Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT €	Financiers	Montant HT €
Travaux Bénévoles	120 000 0	Commune Département Autres	25 000 25 000 70 000
<b>Total HT</b>	<b>120 000</b>		<b>120 000</b>



## Orientation stratégique 3 : Une agglomération durable

### ACTION 59

#### ENCOURAGER LA MOBILITÉ DOUCE DANS LES ÉCOLES « BOUGEONS PLUS À L'ÉCOLE »

##### DESRIPTIF

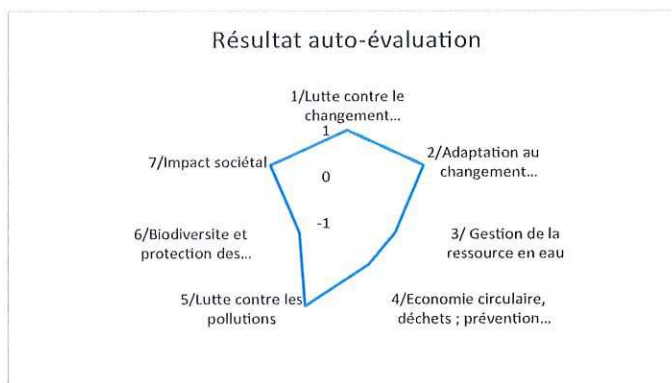
<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Sur l'agglomération de Saintes, le secteur des <b>transports représente 43 % des consommations énergétiques du territoire et 54 % des émissions de gaz à effet de serre</b> (AREC 2014). 71 % des déplacements se font en voiture individuelle et la majorité fait moins de 4 km (Plan Global de Déplacement, 2018).</p> <p>En France, environ 60 % des enfants de 3 à 10 ans vient en voiture à l'école (ENNS 2006-2007) et, <b>en 40 ans, les 9-16 ans ont perdu 25 % de leur capacité physique</b> (Fédération Française de Cardiologie, 2017). Que ce soit dans un souci environnemental ou bien de santé publique, il est important de mettre en place des actions de sensibilisation des enfants dès le plus jeune âge car ce sont les citoyens de demain.</p> <p>Le gouvernement a lancé en avril 2019 un programme "Savoir Rouler à Vélo". Destiné aux enfants de 6 à 11 ans, ce dispositif vise à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège. Cette initiative interministérielle pensée au bénéfice direct des enfants et des familles, est pilotée par la ministre des Sports, avec le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, le ministre de l'Intérieur et la ministre des Transports, ainsi que la Sécurité Routière.</p> <p>C'est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans, de suivre une formation de 10 heures réparties en 3 étapes, encadrée par des professionnels.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 - Savoir pédaler = maîtriser les fondamentaux du vélo</li> <li>2 - Savoir circuler = découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé</li> <li>3 - Savoir rouler à vélo = circuler en autonomie sur la voie publique</li> </ol> <p>Cette formation est dispensée sur tout le territoire dans le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire et par le biais des nombreux partenaires du Programme "Savoir Rouler à Vélo", comme la Fédération Française de Cyclisme, la Fédération des usagers de la bicyclette ou l'Union Sport et Cycle qui mobilisent tous leurs clubs.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu : M, BARUSSEAU et M. DELHOUME Technicien : Sarah CLAMENS / Pauline SEGUIN Coordonnées : <a href="mailto:s.clamens@agglo-saintes.fr">s.clamens@agglo-saintes.fr</a> 06 33 83 23 31 / <a href="mailto:p.seguin@agglo-saintes.fr">p.seguin@agglo-saintes.fr</a> 07 86 71 64 62</p>

Nombre d'élèves sensibilisés	0	250	2022
Nombre de stationnements installés aux écoles			
Évolution de la part modale vélo			
Nombre de km effectués à vélo lors des défis			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



**Plan de financement (études - à suivre le plan de financement du programme d'actions)**

Principaux postes de dépense	Montant HT pour 10 classes	Financeurs	Montant HT
Animations Petits débrouillards (8h par classe)	4 000€	Département Fond de mobilité active	
Ateliers d'apprentissage du vélo-école : animateur vélo (20h par classe)	10 000€		
	A définir en fonction du projet de l'école et de la commune		



<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'objectif premier du projet « Bougeons plus à l'école » est d'inciter les établissements scolaires à mener des projets pédagogiques innovants et interdisciplinaires visant à sensibiliser les enfants aux enjeux de la mobilité. Le deuxième objectif est de créer une dynamique d'établissement, voire de territoire, pour lancer une réflexion avec les parents et les élus de la commune sur de possibles aménagements (dans ou en dehors de l'école) afin de permettre aux enfants de se déplacer plus facilement en vélo ou en marchant.</p> <p>Les écoles pourront se porter volontaires pour la mise en œuvre du projet « Bougeons plus à l'école ». Une fois les écoles volontaires identifiées, une enquête sera proposée aux parents d'élèves, élèves, équipes pédagogiques afin de référencer les modes de transport utilisés pour se rendre à l'école.</p> <p>Des animations seront proposées par l'association les Petits Débrouillards, sur les thématiques suivantes : santé, sport, qualité de l'air, changement climatique, orientation.</p> <p>La mallette pédagogique, créée par l'association les Petits Débrouillards et adaptée au territoire de la CDA de Saintes, sera mise à disposition des enseignants. Cette mallette regroupe plusieurs activités et outils à mettre en place avec les élèves en lien avec les thématiques précédemment citées, toujours liées à la mobilité. Ces activités, complémentaires aux animations que proposera l'association les Petits Débrouillards, ont pour but de sensibiliser les élèves tout au long de l'année sur les effets des transports sur l'environnement mais aussi sur la santé.</p> <p>Un éducateur sportif ou l'association ASPSR interviendra pendant 10 ateliers d'apprentissage d'une heure (en demi groupe, soit 20 heures au total) pour mettre en place le programme « savoir rouler à vélo ». Les premières séances feront partie du cycle « Savoir pédaler » : maîtriser les fondamentaux du vélo, acquérir un bon équilibre, apprendre à conduire un vélo en toute sécurité (pédaler, tourner, freiner). Les séances suivantes développeront le « Savoir circuler » : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé, rouler en groupe, communiquer pour informer les autres d'une volonté de changer de direction, apprendre les panneaux du code de la route. Les dernières séances aborderont le « Savoir rouler à vélo » : circuler en situation réelle, apprendre à rouler en autonomie sur la voie publique, à partager l'espace avec les autres usagers de la voirie et à s'appropriier les différents espaces de pratique.</p> <p>A la fin des 10 heures d'apprentissage les élèves seront en mesure de circuler à vélo en toute sécurité.</p> <p>Selon l'implication des partenaires (communes, enseignants, parents d'élèves et élèves) un challenge interclasse pourra être organisé ou des événements par classe (randonnée à vélo, bourse aux vélos, course de vélo ...).</p> <p>Une réunion bilan en fin d'année scolaire sera organisée avec les enseignants et les animateurs pour établir un bilan chiffré, recenser le niveau de satisfaction</p>
---------------------------------------	---



## Orientation stratégique 3 : Une agglomération durable

### ACTION 60 PROMOUVOIR LES DÉPLACEMENTS PARTAGÉS GRÂCE À DES DISPOSITIFS DE COVOITURAGE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Sur l'agglomération de Saintes les déplacements sont responsables de 45 % des émissions de gaz à effet de serre avec une part modale de la voiture de 71 % sur le bassin de vie de la CDA. L'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle doit être encouragée. Le taux moyen d'occupation de la voiture est de 1,2 personne par véhicule, le covoiturage peut permettre de diviser par 2 ou 3 le nombre de véhicules motorisés sur la chaussée.</p> <p>En 2018, la CDA a réalisé un Plan Global de Déplacement (PGD) avec pour objectif de définir sa politique en terme de mobilité et de déplacements. L'action 1.1 du PGD concerne la réalisation d'aires de covoiturage (en partenariat avec le Département). L'action 1.2 du PGD concerne le développement de nouvelles formes de covoiturage, comme le dispositif Rezo Pouce, auto-stop organisé et sécurisé, mis en place sur la CDA en septembre 2019, ou Cmabulle à destination des parents d'élèves dans le cadre de leurs déplacements scolaires ou extrascolaires.</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : CDA de Saintes          Adresse : 4 avenue de tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier :          Elu : M.DELHOUME          Technicien : Pauline SEGUIN          Coordonnées (tél – mail, ...) : <a href="mailto:p.seguin@agglo-saintes.fr">p.seguin@agglo-saintes.fr</a> 07 86 71 64 62</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Le dispositif Rezo Pouce est un dispositif à destination des déplacements ponctuels de courtes distances qui ne répond pas aux besoins réguliers des déplacements domicile-travail.</p> <p>Cmabulle est à destination des parents d'élèves pour effectuer les trajets domicile-école ou les trajets effectués dans le cadre des activités extrascolaires.</p> <p>Afin d'élargir la cible des covoitureurs, il convient de proposer un dispositif de covoiturage accessible à tous et en particulier aux salariés pour effectuer leur déplacements domicile-travail quotidiennement. Ce dispositif impliquera les entreprises, les habitants et potentiellement les commerçants (selon la solution choisie).</p> <p>Un dispositif de covoiturage solidaire à destination des seniors peut également être envisagé pour désenclaver les communes non desservies par des transports en commun réguliers. Des conducteurs volontaires s'inscrivent en indiquant leurs disponibilités (jours, horaires, trajets). Grâce à une plateforme téléphonique et une application mobile pour certaines solutions, les passagers sont mis en relation avec des conducteurs qui peuvent répondre à leurs besoins.</p>

<b>Localisation du projet</b>	Ensemble des acteurs de l'agglomération de Saintes (habitants, seniors, entreprises, communes)	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Solutions de covoiturage, entreprises, clubs d'entreprises, communes, associations

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2020 : Benchmark des dispositifs de covoiturations entreprises et solidaires 2021 : Constitution d'un groupe de travail élus « covoiturage » et choix des dispositifs 2022 : Mise en place des dispositifs et expérimentations
<b>État d'avancement</b>	Mai 2021 : benchmark réalisé
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Benchmark des dispositifs</li> <li>• Constitution d'un groupe de travail élus de la CDA « covoiturage »</li> <li>• Choix d'un dispositif pour le covoiturage entreprises et un pour le covoiturage seniors</li> <li>• Contractualisation avec les solutions</li> <li>• Recrutement des entreprises et des conducteurs volontaires (pour le covoiturage seniors)</li> <li>• Animations des dispositifs dans les entreprises et dans les communes, communication</li> <li>• Évaluation</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Entreprises et salariés, seniors et habitants souhaitant être conducteurs volontaires
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer des dispositifs alternatifs à la voiture individuelle en milieu rural</li> <li>•</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager la mobilité partagée pour réduire le nombre de véhicules sur la route</li> <li>• Augmenter la part modale du covoiturage dans les déplacements du quotidien</li> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi améliorer la qualité de l'air</li> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> </ul>

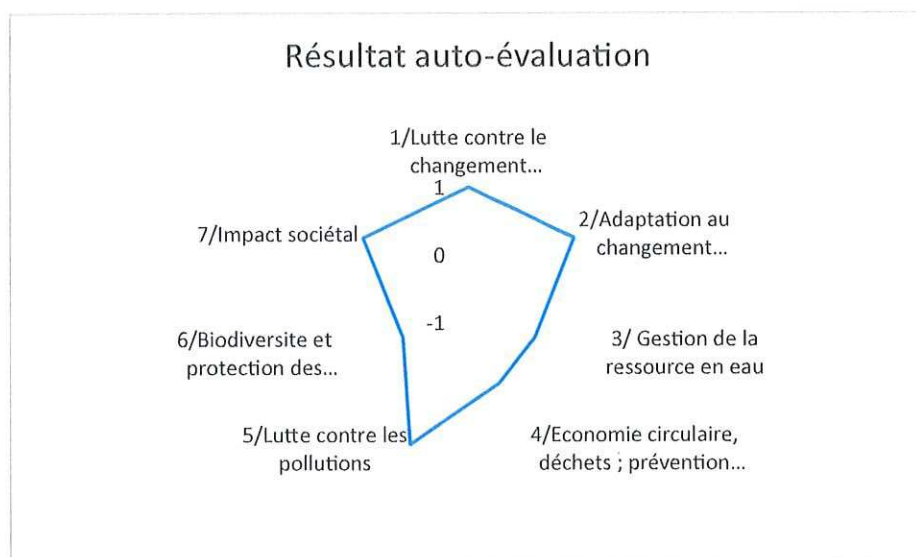


Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre d'entreprises ayant lancé le dispositif de covoiturage			
Nombre de personnes inscrites aux dispositifs			
Nombre de trajets réalisés en covoiturage			
Part modale covoiturage			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
**+1 = impact positif**  
**0 = Impact neutre**  
**-1 = impact négatif**



**Plan de financement**

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
REZO Pouce	11 000€/an		
Cmabulle (dans le cadre de la CSP transport)			
Solution de covoiturage entreprises	20 000€	A rechercher	
Solution de covoiturage solidaire	30 000€	A rechercher	



## Orientation stratégique 3 : Une agglomération durable

### ACTION 61 ÉLABORER ET METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Sur le territoire de l'agglomération de Saintes les déplacements sont responsables de 45 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une part modale de la voiture de 71 % sur le bassin de vie de la CDA contre seulement 2 % pour le vélo. L'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle et notamment le vélo doit être encouragée pour diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air. 50 % des déplacements internes à Saintes font moins de 2km ce qui laisse une marge de progression importante pour développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien.</p> <p>Par ailleurs, en 2018 la CDA a réalisé a un Plan Global de Déplacement (PGD) avec pour objectif de définir sa politique en matière de mobilité et de déplacements. L'action 1.3 du PGD concerne le maillage cyclable du territoire et la réalisation d'aménagements pour encourager une pratique quotidienne du vélo notamment dans le cadre des déplacements domicile-travail ou domicile-école.</p> <p>Pour poursuivre, la CDA a été lauréate en 2019 de l'appel à projet de l'ADEME « Vélo et Territoire » pour la réalisation d'un document cadre stratégique et opérationnel visant la mise en œuvre d'un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu : M. DELHOUME Techncien : Pauline SEGUIN Coordonnées : <a href="mailto:p.seguin@agglo-saintes.fr">p.seguin@agglo-saintes.fr</a> 07 86 71 64 62</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le schéma directeur cyclable (SDC) doit établir un diagnostic le plus exhaustif possible des aménagements et de la pratique cyclable sur le territoire de la CDA. Ce diagnostic est réalisé grâce à un travail de terrain, une enquête effectuée auprès de la population, une carte participative mise à disposition de la population, des ateliers de concertation avec les élus et la société civile.</p> <p>Le SDC doit identifier des itinéraires à forts potentiels pour augmenter la pratique du vélo, qui pourront être aménagés rapidement grâce à un programme pluriannuel partenarial d'investissement travaillé avec les maître d'ouvrage. Une attention particulière sera apportée à la desserte des zones d'activités, à la réalisation d'une liaison Nord-Sud et d'une liaison Est-Ouest.</p> <p>Afin de mettre en œuvre les aménagements cyclables selon le PPI élaboré, le SDC sera traduit dans le PLUi dont l'élaboration sera lancée en septembre 2021.</p> <p>Des études complémentaires sur le jalonnement, le stationnement et sur</p>

	<p>l'intermodalité seront lancées suite au diagnostic afin d'équiper les axes structurants définis. Les points noirs identifiés dans le diagnostic feront l'objet d'une étude de maîtrise d'œuvre opérationnelle.</p> <p>Afin d'inciter à l'utilisation et à la pratique du vélo via les aménagements réalisés une cartographie dynamique des itinéraires cyclables sera réalisées.</p> <p>Suite à la validation du schéma directeur cyclable et des études complémentaires, les aménagements cyclables seront réalisés par les maîtres d'ouvrage identifiés (communes et département). Ces aménagements respecteront une charte d'aménagement qui aura été écrite et partagée dans le cadre du SDC.</p> <p>Afin de faire connaître et inciter à la pratique le plan de communication établi dans le cadre du schéma sera mis en place par le biais de campagnes de sensibilisation et des animations.</p>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Ensemble des acteurs de l'agglomération de Saintes
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Communes et Département en tant que gestionnaire de voirie, associations vélos, habitants, conseil de développement

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2019 : lancement du marché et recrutement du bureau d'étude</p> <p>2020 : réalisation du diagnostic du schéma directeur cyclable</p> <p>2021 : finalisation du schéma directeur cyclable et lancement des études complémentaires</p> <p>2022 : finalisation des études complémentaires et montage des dossiers opérationnels pour la réalisation des aménagements</p> <p><b>2023 : travaux d'aménagements des itinéraires cyclables</b></p>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Mai 2021 : finalisation du diagnostic du schéma directeur cyclable
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancement d'un marché et recrutement du bureau d'étude pour la réalisation du schéma directeur cyclable</li> <li>• Réalisation du schéma directeur cyclable (diagnostic, plan d'actions, plan de communication, charte d'aménagement)</li> <li>• Lancement des marchés pour les études complémentaires et recrutement des bureaux d'études</li> <li>• Lancement des études de maîtrise d'œuvre par les maîtres d'ouvrage</li> <li>• Début des travaux d'aménagement</li> </ul>

## INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Tous les acteurs de l'agglomération
---------------------	-------------------------------------



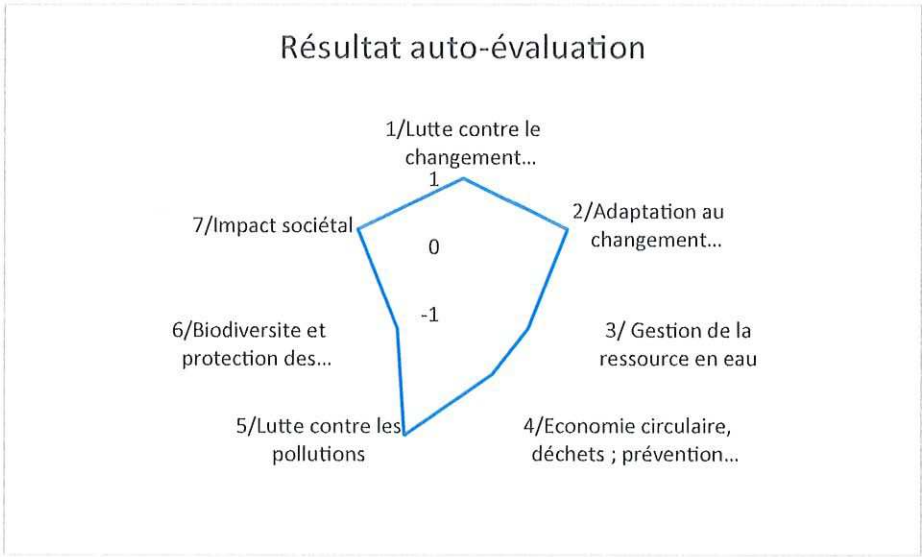
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<b>Objectif général :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un document cadre, stratégique et opérationnel sur la politique vélo du territoire en vu d'aménager des itinéraires cyclables du quotidien.</li> </ul>
	<b>Objectifs spécifiques :</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien</li> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi améliorer la qualité de l'air</li> <li>Réaliser les actions inscrites dans le document cadre une fois validé</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Linéaire d'aménagements cyclables (par type d'aménagements)			
Nombre de communes reliées à Saintes par un aménagement cyclable			
Nombre de stationnements mis en place (par type)			
Évolution de la part modale vélo			
Fréquentation des axes			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif





### Plan de financement (études - à suivre le plan de financement du programme d'actions)

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Accompagnement d'un bureau d'étude pour la réalisation du schéma directeur cyclable	46 600€	ADEME	23 600€
Étude de jalonnement	15 000€	ADEME	7 500€
Étude de stationnement et intermodalité	10 000€	ADEME	5 000€
Étude de maîtrise d'œuvre opérationnel sur les points noirs	8 000€	ADEME	4 000€
Cartographique dynamique des itinéraires cyclables	5 000€	ADEME	2 500€
<i>Travaux d'aménagements</i>	<i>en fonction du type et du linéaire</i>	AAP fonds de mobilités actives, Etat, ADEME, Région	
<b>Total HT</b>	<b>75 600€</b>		<b>37 800€</b>

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 62

#### DÉVELOPPER DES SERVICES DE LOCATION DE VÉLO

##### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Sur l'agglomération de Saintes les déplacements sont responsables de 45 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une part modale de la voiture de 71 % sur le bassin de vie de la CDA contre seulement 2 % pour le vélo. L'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle et notamment le vélo doit être encouragée pour diminuer les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air. 50 % des déplacements internes à Saintes font moins de 2km ce qui laisse une marge de progression importante pour développer l'usage du vélo dans les déplacements du quotidien.</p> <p>En 2018, la CDA a réalisé un Plan Global de Déplacement avec pour objectif de définir la politique de l'agglomération en matière de mobilité et de déplacements. L'action 1.4 du PGD concerne la mise en place de services de location de vélo et de leur développement.</p> <p>En 2019, la CDA est lauréate de l'appel à projet de l'ADEME « Vélo et Territoire » pour la mise en place de services vélo.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu : M. DELHOUME Technicien : Pauline SEGUIN Coordonnées (tél – mail, ...) : <a href="mailto:p.seguin@agglo-saintes.fr">p.seguin@agglo-saintes.fr</a> 07 86 71 64 62</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'objectif est de mettre en place des services de location de vélos pour le promouvoir comme un réel mode de transport. Afin de favoriser son usage plusieurs actions sont mises en œuvre par l'agglomération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x Proposer une prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,</li> <li>x Proposer plusieurs types de vélos pour différentes cibles :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• des vélos à assistance électrique en location moyenne et longue durée pour les habitants de l'agglomération, disponibles toute l'année</li> <li>• des vélos mécaniques en location de courte durée pour tous (touristes, saisonniers, habitants...), disponibles en station de mai à septembre</li> </ul> </li> <li>x Proposer des vélos cargo à la location longue durée afin que la pratique puisse s'inscrire dans les usages du quotidien (courses, enfants,...).</li> <li>x Adapter la taille des flottes en fonction de la demande et proposer des accessoires (sacoques, porte-bébés).</li> <li>x Adapter les localisations des stations pour le service courte durée en fonction de la demande des usagers et des demandes des partenaires</li> </ul>



	<p>(station hors Saintes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>x Mettre à disposition des entreprises, communes, associations et notamment les habitants du quartier Boiffiers-Bellevue et les jeunes de la Mission Locale, une flotte de vélos à assistance électrique. Ces structures pourront ainsi organiser des événements « tests » à destination de leurs usagers : habitants des communes, salariés, adhérents d'association, publics ciblés des associations, dans le but d'inciter à la pratique. Les actions avec l'association Boiffiers-Bellevue et la Mission Locale seront favorisées par l'arrivée de la Mission Locale dans le quartier Boiffiers-Bellevue. Ainsi il pourra être proposé au public jeune le prêt de VAE/location pour faciliter leurs déplacements à l'occasion de stage, d'entretiens professionnels...</li> <li>x Mettre en place une vélo-école pour tout public (gérée par l'Association Boiffiers-Bellevue) et dans les entreprises souhaitant investir dans une flotte de vélo de service. Proposer des cours de remise en selle pour réapprendre à faire du vélo dans la circulation (partage de la voirie avec les autres usagers de la route et notamment les automobilistes, s'insérer dans les giratoires ...).</li> <li>x Proposer un service de courte durée de vélos à assistance électrique (type vélo en libre-service (VLS) ou en accès semi-free-floating ...) disponibles toute l'année avec des stations autonomes sur Saintes et sur les autres communes pour les déplacements ponctuels des habitants, visiteurs ...</li> </ul>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Ensemble des acteurs de l'agglomération de Saintes, visiteurs et touristes du territoire
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Déléataire en charge de la concession de service public, communes, association Boiffiers-Bellevue, Mission Locale, établissements publics entreprises, État, Conseil Régional

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Septembre 2020 : lancement du service longue durée (levée de l'option de la CSP)</p> <p>Mai 2021 : lancement du service courte durée et mise en place de la prime VAE (option de la CSP)</p> <p>Fin 2021 : augmentation de la flotte du service longue durée et proposition de vélos cargo en location longue durée</p> <p>Mai 2022 : augmentation des stations pour le service courte durée (ajout de station hors Saintes)</p> <p>2022 : achat de la flotte de VAE pour les entreprises, établissements publics, associations, Mission Locale et communes, mise en place de la vélo-école, benchmark des dispositifs de service courte durée et contractualisation pour une solution</p> <p>2023 : mise en place d'un service courte durée complémentaire</p>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Mai 2021 : toute la flotte du service longue durée est en location, le service courte durée est lancé
--------------------------	---



<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Achat d'une flotte de VAE « tests »</li> <li>• Mise en place d'une vélo école</li> <li>• Benchmark pour un service courte durée complémentaire</li> </ul>
---	--

**INDICATEURS ET ÉVALUATIONS**

<b>Public cible</b>	Tous les acteurs de l'agglomération
---------------------	-------------------------------------

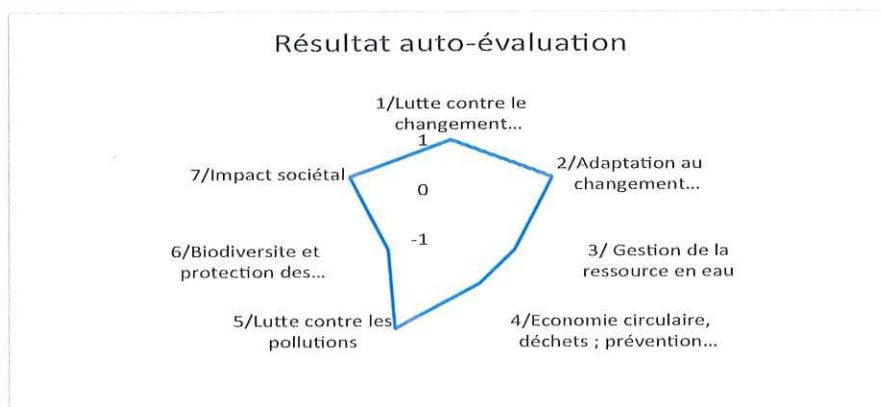
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter la part modale du vélo sur le territoire de la CDA de Saintes</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi améliorer la qualité de l'air</li> <li>• Lutter contre le réchauffement climatique</li> <li>• Favoriser l'accès à l'emploi en offrant des solutions de mobilité peu coûteuse (une personne sur quatre a déjà du refuser un emploi faute de moyen de transport)</li> <li>• Diminuer la dépendance des ménages précaires</li> <li>• Encourager le passage à l'achat</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Taux de location des vélos (longue et courte durée)			
Taux de satisfaction des usagers des services			
Nombre de personnes ayant bénéficié de la vélo école			
Nombre de prime à l'acquisition de VAE accordée			

**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	1	1	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



## Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Services vélos (intégrés à la concession de service public jusqu'en juillet 2024)		ADEME	80 000€
Achat de vélos cargo (5 unités)	20 000€	Plan de relance	
Mise en place de la vélo école	9 000€	Plan de relance	
Achat de 15 VAE pour la vélo-école	18 000€	Plan de relance	
Service vélo courte durée complémentaire	60 000€	Plan de relance	
<b>Total HT</b>	<b>107 000€</b>		<b>80 000€</b>

## Orientation 3 : une agglomération durable

### ACTION 63

## CRÉER UNE PISTE CYCLABLE ET ACHETER DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (AUTO ET VÉLO) - COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX

### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<b>Thèmes relatifs à la cohésion des territoires et relatifs à la transition écologique</b>  Les liaisons domicile-travail entre Saint-Georges-des-Coteaux et Saintes sont très importantes. Elles se font en voiture par manque d'équipement de liaison douce. Actuellement la DR237 est trop dangereuse pour les cyclistes.  Les déplacements des agents et des élus d'un site à un autre (mairie/médiathèque/salles/...) sur a commune sont réguliers et nombreux.	
<b>Maître d'ouvrage</b>	COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX 11 Grand rue 17810 SAINT-GEORGES-DES-COTEAUX  Personne en charge du dossier : Frédéric ROUAN, maire 06 12 99 78 36 <a href="mailto:frederic.rouan.sgdc@orange.fr">frederic.rouan.sgdc@orange.fr</a>	
<b>Description de l'action</b>	Création d'une piste cyclable RD 237 entre la commune et la ville-centre afin de faciliter l'accès au travail en vélo.  Cette action sera complétée par l'achat de vélos électriques pour les agents et élus mais aussi de voitures électriques pour les agents.	
<b>Localisation du projet</b>	Saint-Georges-des-Coteaux	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b> Commune	<b>Partenaires identifiés</b> Conseil départemental CDA

### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 pour l'achat de véhicules 2022 pour la piste cyclable
<b>État d'avancement</b>	En réflexion
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

#### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

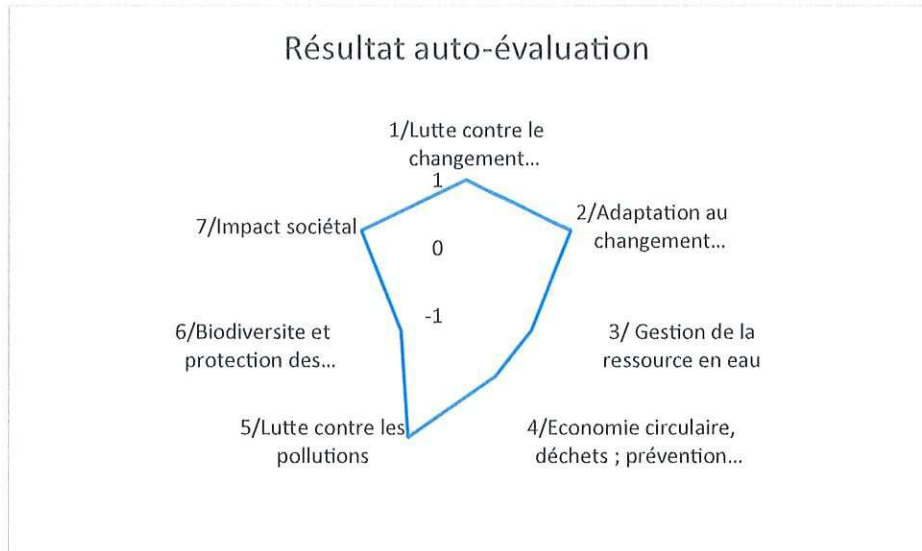
<b>Public cible</b>	Habitants de la commune et des communes voisines Agents et élus
<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b> Développement de la mobilité douce Réduction des gaz à effets de serre et des polluants atmosphériques</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> </ul>

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Utilisation de la piste cyclable : nombre de vélo à l'année	0	700	1 an
Nombre de km parcouru par l'auto électrique par an	0	10 000	1 an

#### Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)

1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
1	1	0	0	1	0	1

Signification des notes :  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



MISE EN ŒUVRE FINANCIÈRE ET VALORISATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE

Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT €	Financeurs	Montant HT €
Piste cyclable Véhicules	A définir 50 000 €	Etat Département CDA Commune	
<b>Total HT</b>			

# FICHES PROJET 2023-2026





## ORIENTATION 1 : UNE AGGLOMÉRATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE PROMOTION DU TERRITOIRE EN RENFORÇANT SON ATTRACTIVITÉ ET SON IDENTITÉ**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Affirmer l'agglomération de Saintes comme destination touristique	101	Construire un nouvel Office du tourisme à Saintes	292
	102	Accompagner financièrement les porteurs de projets d'hébergements touristiques	294
	103	Mettre en service une gabarre électrique	296
	104	Améliorer l'infrastructure de la Flow Vélo 2023 - 2026	298
	105	Créer et mettre en tourisme le cheminement du Coran	303
	106	Aménager un chemin de St Jacques de Compostelle à vélo	307
	107	Créer le cheminement de l'aqueduc	310
	108	Mettre en place une signalétique touristique	314

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ACCUEILLIR DE NOUVELLES ACTIVITÉS EN FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Créer, adapter et diversifier une offre foncière et immobilière	109	Requalifier la zone d'activités des Charriers	316
	110	Développer le secteur économique Grand Sud	318

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ACCOMPAGNER ET FAVORISER LES PROJETS DES ENTREPRISES**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Soutenir les commerces et les services dans les centralités	111	Aménager une halle sur la commune de Saint-Sauvant	322

➤ **OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : CONTRIBUTUER À L'ÉLEVATION ET À L'ADAPTATION DU NIVEAU DE FORMATION PROFESSIONNELLE AU BESOIN DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Contribuer à l'élévation et à l'adaptation du niveau de formation professionnelle aux besoins des entreprises et des salariés	112	Intégrer le projet Ferrocampus	324



## ORIENTATION 2 : UNE AGGLOMÉRATION PROCHE ET SOLIDAIRE

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ACCOMPAGNER LES HABITANTS DANS LEURS RELATIONS AVEC LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CULTUREL**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Garantir une cohérence territoriale en matière d'habitat et de cadre de vie	113	Aménager une aire de grand passage	327
	114	Mettre en œuvre la convention Action Coeur de Ville - 2023-2026	329
	115	Mettre en œuvre le contrat de ville 2023-2024	336

- **OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : RENFORCER LA QUALITÉ ET L'EFFICIENCE DE L'ACCUEIL DES PUBLICS**

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Construire des équipements adaptés aux pratiques	116	Construire une nouvelle piscine	340
	117	Créer un nouveau Dojo Quartier Prioritaire à Saintes	342

## ORIENTATION 3 : UNE AGGLOMÉRATION DURABLE

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : PROMOUVOIR LE BIEN ÊTRE DE TOUTES ET TOUS À TOUT ÂGE

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Produire et consommer bon et local	118	Schéma territorial de restauration scolaire : construire un pôle de restauration sur le bassin Est	345
	119	Schéma territorial de restauration scolaire : construire un office à Saint-Georges-des-Coteaux	349
	120	Schéma territorial de restauration scolaire : construire un office à Thénac	351

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES ÉNERGÉTIQUES FIABLES, DURABLES ET MODERNES, À UN COÛT ABORDABLE

Objectifs	N° action	ACTION	Page
	121	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux et intercommunaux	353

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : ÉTABLIR DES MODES DE CONSOMMATIONS ET DE PRODUCTIONS DURABLES

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Développer les énergies renouvelables	122	Accompagner le développement de la méthanisation agricole	356
	123	Aménager des parcs photovoltaïques au sol	358
	124	Installer des panneaux Photovoltaïques sur la salle municipale et les ateliers de Bussac-sur-Charente	361
Privilégier les solutions produisant le meilleur résultat global sur le plan de l'environnement (économie circulaire, recyclage, ressourcerie,)	125	Créer une nouvelle déchetterie Sud /Ressourcerie	363
Réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés produit par habitants	126	Trier à la source des biodéchets	365
	127	Moderniser la collecte dans le centre-ville Rive gauche de Saintes	367

➤ OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : AVOIR UNE POLITIQUE DE DÉPLACEMENT ADAPTÉ

Objectifs	N° action	ACTION	Page
Mettre en place des transports moins consommateurs d'énergie fossile	128	Assurer la transition énergétique de la mobilité	369

**Orientation stratégique 1 :**  
**une agglomération**  
**attractive et innovante**





## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 101 CONSTRUIRE UN NOUVEL OFFICE DU TOURISME À SAINTES

#### DESCRIPTIF :

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>L'accueil de l'office de tourisme est basé place Bassompierre à Saintes et des locaux administratifs sont loués à la SEMIS pour les fonctions administratives et commerciales de l'office de tourisme.</p> <p>La surface du bâtiment d'accueil ne permet pas aujourd'hui de développer les fonctions d'accueil par manque de place et de vétusté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour de la promotion de sites ou de produits commerciaux,</li> <li>- pour réaliser de l'événementiel,</li> <li>- pour mettre en place une boutique de vente de produits régionaux,</li> <li>- pour développer un véritable tiers lieu au service des acteurs touristiques et institutionnels du territoire.</li> </ul> <p>Le développement touristique étant un des axes majeur de la politique communautaire, il convient de se doter d'un outil « office de tourisme » à l'échelle de cette ambition.</p> <p>En effet, bien que les pratiques numériques en matière de consommation touristique soient en évolution constante, l'office de tourisme reste un lieu d'accueil physique des publics bien identifié (90 000 visiteurs par an) et doit pouvoir être un site incontournable dans l'offre d'accueil du territoire.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Communauté d'Agglomération de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17 100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier Elu référent : Alexandre Grenot Coordonnées (tél – mail, ...)</p>
<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p>Plusieurs hypothèses d'implantation sont à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La jonction avec le Musée Archéologique ;</li> <li>- Une péniche sur la Charente...</li> </ul> <p>Actuellement, le musée archéologique (propriété de la Ville de Saintes) est situé en proximité du bâtiment d'accueil de l'office de tourisme.</p> <p>Afin de disposer d'un site permettant de développer les fonctions d'accueil et de commercialisation et de les réunir avec les fonctions de « back-office », un projet architectural permettrait de réunir les deux bâtiments et d'accroître ainsi la surface dédiée à l'office de tourisme.</p> <p>Une réflexion est portée également sur la mise en place d'un Office de Tourisme sur l'eau, sur une péniche accessible au public. Les récentes inondations doivent nous interroger sur le lieu à choisir, la Place Bassompierre restant le lieu idéal au regard des activités fluviales.</p> <p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre à l'office de tourisme de disposer d'un lieu d'accueil et de travail</li> </ul>

	<p>adapté à l'ambition du développement de son activité</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser l'emplacement sur la place Bassompierre</li> <li>• Accroître les possibilités d'accueil physique des publics</li> <li>• Diversifier les activités de l'Office de Tourisme pour offrir aux clientèles un panel de services plus complet</li> </ul>
--	--

<b>Localisation du projet</b>	Place Bassompierre 17 100 SAINTES
-------------------------------	-----------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA / Ville et Office de Tourisme
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat, DRAC, Conseil départemental, Conseil régional, fonds européens
	<b>Publics ciblés</b>	Touristes et habitants de l'agglomération

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début 2022 : Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• 2<sup>ème</sup> semestre 2022 : Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• 1<sup>er</sup> semestre 2023 : Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Fin 2<sup>ème</sup> semestre 2023 : Début des travaux</li> </ul>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Recherche d'un site d'implantation
--------------------------	------------------------------------

#### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	A préciser
---------------------------------	------------

<b>Financements mobilisables</b>	A préciser
----------------------------------	------------



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 102

#### ACCOMPAGNER FINANCIÈREMENT LES PORTEURS DE PROJETS D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	La destination touristique « agglomération de Saintes » devant être renforcée, les capacités et formes d'hébergement doivent être développées qu'ils s'agissent d'hébergements favorisant la pratique de visites itinérantes à pieds, en vélo, ou par la voie fluviale ou de séjours de moyenne durée.
--	--

<b>Maître d'ouvrage</b>	En fonction des porteurs de projet (MO publique ou privée)
-------------------------	--

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>L'agglomération de Saintes souhaite favoriser, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implantation d'hébergements insolites (roulottes, tipis, cabanes dans les arbres, péniches hôtels...);</li> <li>• L'implantation de résidences de séjour ;</li> <li>• L'implantation d'aires de campings cars...</li> </ul> <p>Les fonds alloués permettront de développer une offre d'hébergement sur les axes touristiques majeures de l'agglomération (fleuve Charentes/flow Vélo – Chemin jacquaire – Axe Royan/ Cognac).</p>
---------------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Ensemble du territoire de la CDA
-------------------------------	----------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Maîtrise d'ouvrage publique ou privée
	<b>Partenaires identifiés</b>	A préciser
	<b>Publics ciblés</b>	Touristes de courts ou de moyens séjours

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2023- 2026
----------------------------------	------------

<b>État d'avancement</b>	Néant
--------------------------	-------

**FINANCEMENTS**

<b>Coût estimatif du projet</b>	A préciser
---------------------------------	------------

<b>Financements mobilisables</b>	A préciser
----------------------------------	------------

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 103

#### METTRE EN SERVICE UNE GABARRE ÉLECTRIQUE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Les collectivités proposent de découvrir le fleuve de la Charente et sa vallée sur une gabarre « traditionnelle ».</p> <p>Ce bateau devenant vieillissant et nécessitant à moyen terme de lourdes réparations, une gabarre « nouvelle génération et durable » est à envisager.</p>
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	Maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée.
-------------------------	---

<b>Description sommaire du projet</b>	Construction d'une gabarre électrique pour visites/découvertes du Fleuve Charente.
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Saintes et communes situées le long du fleuve Charente.
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée.
	<b>Partenaires identifiés</b>	Croisières Bernard Palissy, industries nautiques.
	<b>Publics ciblés</b>	Touristes et habitants du territoire

#### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	A préciser
----------------------------------	------------

<b>État d'avancement</b>	A préciser
--------------------------	------------

**FINANCEMENTS**

<b>Coût estimatif du projet</b>	A préciser
---------------------------------	------------

<b>Financements mobilisables</b>	A préciser
----------------------------------	------------

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 104

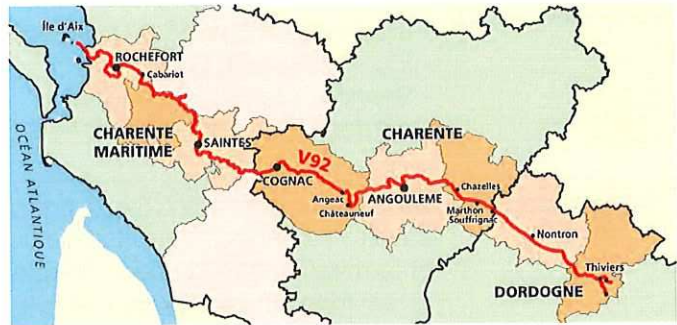
#### AMÉLIORER L'INFRASTRUCTURE DE LA FLOW VÉLO 2023-2026

#### DESCRIPTIF

##### Diagnostic et enjeux de l'action

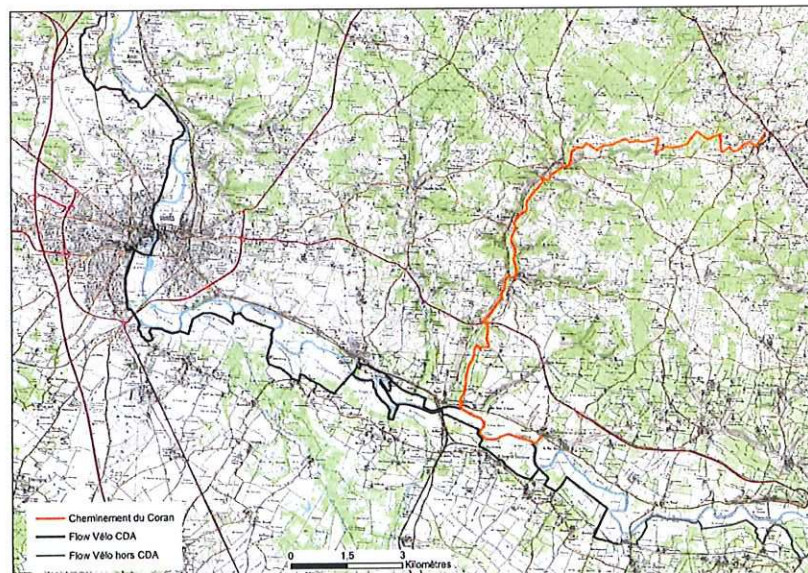
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

La Flow Vélo, Véloroute Voie-Verte reliant Thiviers en Dordogne à l'Île d'Aix, est un itinéraire de 250 km traversant la CDA sur 35 km. A moyen terme ce sont 42 km de voies cyclables qui seront proposées en intégrant la boucle des bacs.



La CDA de Saintes a affiché plusieurs objectifs donc ceux de proposer un aménagement qualitatif dans la ville, sécuriser l'itinéraire, valoriser le territoire et son patrimoine, s'appuyer sur ces aménagements pour assurer le développement touristique et développer les circulations douces touristiques et quotidiennes.

La CDA a arrêté le tracé de la Flow Vélo sur son territoire en décembre 2016 et a restauré l'intégralité des chemins blancs entre 2017 et 2019.



La Flow Vélo a été ouverte en 2018 et inaugurée en 2020. Cependant l'ensemble des membres du Comité d'itinéraire (La région, 3 départements, 10 EPCI et les Offices du Tourisme concernés) travaillent à l'amélioration permanente de l'infrastructure.

Pour renforcer l'attractivité de l'itinéraire, les acteurs poursuivent l'aménagement de l'infrastructure et mettent en tourisme la Flow Vélo. La CDA porte ainsi un projet



d'aménagement de haltes sur l'ensemble de son territoire. Par ailleurs, sa traversée dans la ville de Saintes doit être améliorée et sécurisée. La Flow Vélo permettra également d'améliorer les mobilités du quotidien en reliant le cœur de ville aux quais sud mais aussi à l'avenue de Saintonge et donc la rive droite et les zones d'activité de l'ouest.

**Maître d'ouvrage**  
 Nom : CDA de Saintes  
 Adresse : 4 avenue de Tombouctou - 17 100 Saintes  
 Ville de Saintes (Maison du Vélo)  
 Personnes en charge du dossier :  
 - Élu – Alexandre Grenot  
 - Service – Jean-Marie Quillet  
 Coordonnées : tél – 06-42-57-00-02 mail – [jm.quillet@agglo-saintes.fr](mailto:jm.quillet@agglo-saintes.fr)

**Description de l'action**  
 Sur le territoire de la CDA, 3 projets d'amélioration de l'itinéraire sont programmés à savoir ; l'aménagement des quais dans Saintes, la sécurisation des points noirs et la mise en service de la boucle des Bacs. Traversant un site classé Natura 2000 et en fonction des projets et de leur localisation, l'évaluation des incidences des aménagements sur ce site sera réalisée en application du code de l'Environnement.

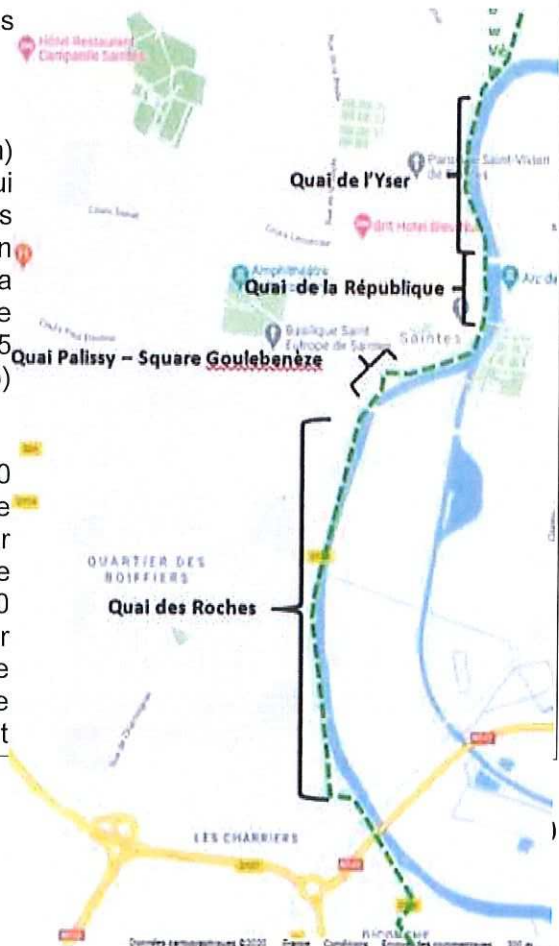
**1 - L'aménagement des quais dans Saintes,**

La Flow Vélo passe dans Saintes sur la rive gauche. Aucun aménagement n'a pour l'instant été réalisé. Le projet vise à réhabiliter l'intégralité des quais (Quai des Roches, quai Palissy/Place Goulebenèze, Quai de la République et Quai de l'Yser). Le quai Palissy/Place Goulebenèze fait l'objet d'une programmation à court terme pour une mise en œuvre en 2022 alors que les autres quai ne seront programmés que sur la période 2023-2026.

Les enjeux sur les 4 quais ne sont pas les mêmes :

1 – 1 - le Quai des Roches (1 500 m) est une voie départemental qui nécessite une reprise préalable des berges et des réseaux avant un aménagement des quais et la rétrocession de ce dernier à la Ville de Saintes. Ce projet d'un coût global de 5 Millions d'€ (800 000 € sur la Flow Vélo) est un projet majeur.

1 – 3 - le Quai de la République (250 m) est moins problématique en terme d'usage mais revêt un enjeu majeur d'aménagement urbain et d'espace de vie pour un coût global estimé de 600 000 € (dont 300 000 € pour l'aménagement de la Flow Vélo). Entre le quai de la République et le Quai de l'Yser se situe le carrefour du Pont





	<p>Palissy qui est le principal point noir en terme de sécurité après celui de la place Goulebenèze. Il devra être traité d'une manière globale en prenant en compte le pont dans son intégralité</p> <p>1 – 4 - <u>le Quai de l'Yser</u> (650 m) est un point de jonction entre les zones de développement du nord de Saintes, le camping, ... et le cœur de ville. La principale problématique relève de l'emprise disponible qui nécessite avant tout projet un choix fort en terme de circulation et/ou de stationnement. Un projet ambitieux aurait un coût de 1,5 Millions d'€ dont 500 000 € pour la Flow Vélo.</p> <p><b>2 - La création d'un site propre pour sécuriser le secteur du moulin rompu</b> Entre les communes de Les Gonds et de Saintes la Flow Vélo passe provisoirement par la RD128. Sur ce tronçon au niveau du lieu dit « Moulin Rompu » cette RD effectue un virage dans un passage étroit sans aucune visibilité. Afin de sécuriser ce point noir, un cheminement doux de 700 m en bord de Charente sera créé. Il nécessitera l'aménagement d'une voie dédiée aux circulations douces et l'installation de passerelles pour franchir les ruisseaux.</p> <p><b>3 – L'aménagement des cheminements de la boucle des Bacs</b> La boucle de bacs est souhaité par les élus pour répondre à des enjeux majeurs à savoir proposer une boucle touristique de 15 km valorisant le territoire, créer la jonction entre la Flow vélo et le cheminement du coran et desservir les campings et les services de Chaniers et Dompierre sur Charente.</p> <p>L'aménagement consiste à créer un cheminement sur 6 km avec des acquisitions foncières et la réfection d'une voie communale.</p>
<b>Localisation du projet</b>	Les projets se situent sur le territoire de la CDA

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	En fonction des projets le pilotage pourra être CDA, Ville de Saintes ou Conseil Départemental.
	<b>Partenaires identifiés</b>	DDTM, ABF, Conseil départemental, Communes
	<b>Public cible</b>	Usager du vélo mais plus globalement population utilisant les modes de déplacement doux.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<b>1 - Calendrier quais dans Saintes</b> Cette programmation pourra être revue en fonction de la priorisation et des nouveaux éléments fournis par les études.						
		2021	2022	2023	2024	2025	A partir de 2026
	Quai des Roches						
	Quai de la République						
Quai de l'Yser							
<b>2 - La création d'un site propre pour sécuriser le secteur du moulin rompu</b> Après réalisation de l'évaluation des incidences Natura 2000, la CDA sera en capacité de mettre en œuvre le projet. Programmation pour 2023							
<b>3 – L'aménagement des cheminements de la boucle des Bacs</b> Travaux programmés pour 2023/2024							

<b>État d'avancement</b>	<p><b>1 - État d'avancement quai dans Saintes</b> Une convention avec le département pour le quai des roches est en cours de signature.</p> <p><b>2 - La création d'un site propre pour sécuriser le secteur du moulin rompu</b> Les acquisitions sont en cours. Le dossier loi sur l'eau est réalisé.</p> <p><b>3 – L'aménagement des cheminements de la boucle des Bacs</b> Discussion pour les acquisitions foncières engagées</p>
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> </ul>

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b> L'objectif principal est de sécuriser les circulations douces et de créer une jonction entre plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des quais situés en aval de l'avenue de Saintonge avec les quais du centre ville</li> <li>- de l'avenue de Saintonge avec les quais du centre ville</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b> Le projet devra prendre en compte plusieurs spécificités notamment pour le quai Palissy/place de Goulebeneze ::</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'accès pompier à la cale située en bord de Charente</li> <li>- Maintenir les caractéristiques du poste de relèvement</li> <li>- Prendre en compte les enjeux architecturaux et techniques</li> </ul>
--	---

--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Aménagement des différents secteurs			
Augmentation globale de la fréquentation de la Flow vélo			

### FINANCEMENTS

incipaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
1. Quai des Roches	800 000 €	CDA (20%) Etat ( 40%) Conseil Régional (10%) Conseil Départemental (30%)	160 000 € 320 000 € 80 000 € 240 000 €
3. Quai de la République	300 000 €	CDA (20%) Etat ( 40%) Conseil Régional (10%) Conseil Départemental (30%)	60 000 € 120 000 € 30 000 € 90 000 €
4. Quai de l'Isère	500 000 €	CDA (20%) Etat ( 40%) Conseil Régional (10%) Conseil Départemental (30%)	100 000 € 200 000 € 50 000 € 150 000 €
3. Sécurisation du secteur Moulin Rompu	250 000 €	CDA (20%) Etat ( 40%) Conseil Régional (20%) Conseil Départemental (20%)	50 000 € 100 000 € 50 000 € 50 000 €




4.Aménagement de la Boucle des Bacs	250 000 €	CDA (20%) Etat ( 40%) Conseil Départemental (40%)	50 000 € 100 000 € 100 000 €
-------------------------------------	-----------	---	------------------------------------

# Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

## ACTION 105 CRÉER ET METTRE EN TOURISME LE CHEMINEMENT DU CORAN

### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>La CDA a validé son schéma des itinéraires de randonnées et des VVV en décembre 2016. Ce dernier en cohérence avec le schéma départemental prévoyait la mise en place du Cheminement du Coran.</p> <p>Le cheminement du coran est un projet de Véloroute Voie Verte de 17 km entre Burie et Dompierre sur Charente. Il est relié à la Flow Vélo au niveau de Dompierre. Dans un second temps un bouclage par la vallée de l'Antenne au niveau de Cognac par le Conseil Départemental de la Charente permettra la réalisation d'une boucle de 50 km.</p> <div style="text-align: right;">  </div> <p>Un premier tronçon Burie / St Sauvant a été ouvert en 2021. Le second, St Sauvant / Dompierre, sera ouvert en 2022 sous Maîtrise d'Ouvrage Département (seconde tranche estimée à 450 000 €).</p> <p>Le public cible étant les randonneurs à vélo (en itinérance ou à la journée) il est primordial de leur fournir les éléments nécessaires à leur pratique. La mise en tourisme d'un itinéraire comme celui du Coran est primordiale dans la réussite du projet et revêt de nombreuses facettes.</p> <p>Le projet consiste pour la CDA de Saintes à aménager des haltes le long du cheminement. Pour les aménagements situés en site Natura 2000, les études d'incidence seront conduites en application du code de l'Environnement.</p> <p>Ces aménagements seront complétés par une politique de développement des services, de mise en place d'animations et de communication.</p>
--	---

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes          Adresse : 4 av de Tombouctou - 17 100 Saintes          Personnes en charge du dossier :          - Élu : Alexandre Grenot          - Service : Jean-Marie Quillet          Coordonnées : tél – 06-42-57-00-02 mail – <a href="mailto:jm.quillet@aggllo-saintes.fr">jm.quillet@aggllo-saintes.fr</a></p>
--------------------------------	--

Description  
sommaire du  
projet

Un COPIL composé des communes concernées, du conseil départemental et de l'office du tourisme a été mis en place et il pourra être alimenté ponctuellement en fonction des besoins par des personnes ressources.

Ce groupe de travail sera sollicité pour travailler sur la mise en place d'un schéma des haltes et l'installation des équipements complémentaires.

### Une armature de haltes

Ainsi, en s'appuyant sur 3 niveaux de haltes un schéma sera proposé afin de mailler le territoire en répondant aux attentes des usagers et en valorisant le territoire et ses aménités. Cf exemple ci dessous - répartition équipements par type de halte

	Halte principale	Halte secondaire	Aire de repos
Abris	1		
Bancs	4	4	2
Communication	Facultatif		
Commissaires à bagages (box)	10		
Électricité	1		
Point d'eau	1	1	
Poubelles	5	3	1
Places de stationnement vélo	24	12	6
RIS	1	1	
Borne de recharge VAE	10		
Station de réparation	1		
Tables	5	3	1
Toilettes	1	1	
Wifi	Facultatif		Facultatif

### Des équipements complémentaires de communication et de sécurisation

Parallèlement un travail sur les équipements complémentaires aux haltes sera réalisé. Il sera notamment nécessaire de proposer un schéma d'implantation

- de barrières de limitation d'accès sur les secteurs problématiques.

L'objet n'est pas de fermer l'accès au chemin mais de limiter les usages motorisés lorsque cela est possible

- de panneaux de sensibilisation sur la réglementation et les usages et d'information sur les aménités du territoire avec une charte graphique commune

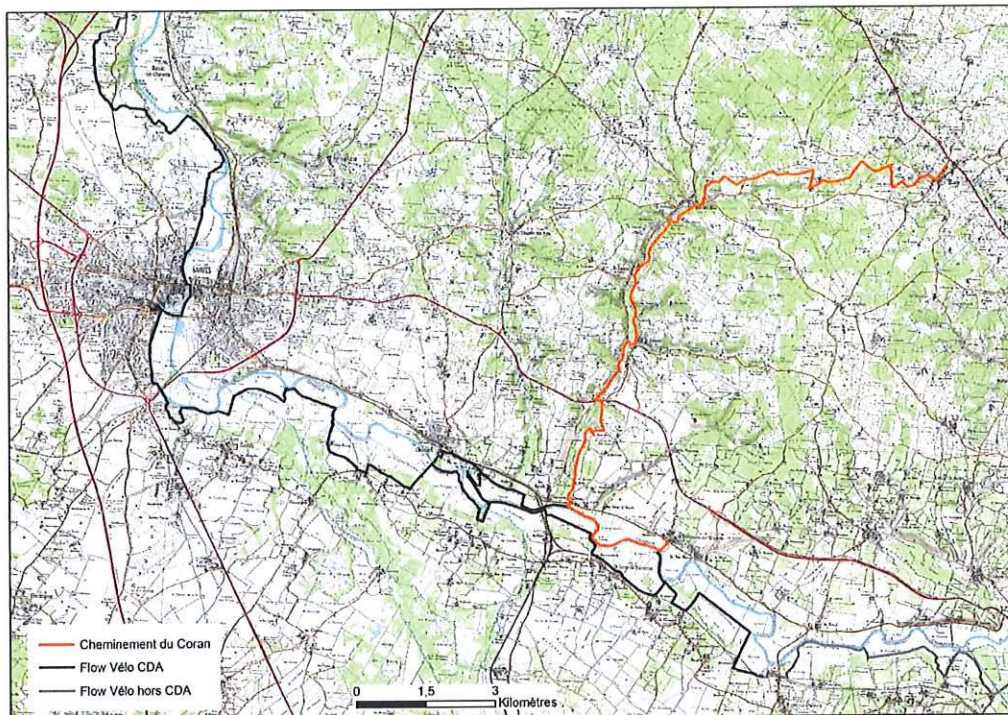
### Un fléchage de rabattement depuis et vers le cheminement du coran

Un plan de rabattement et de stationnement devra être établi. En effet, il est nécessaire de travailler ce volet sous deux angles :

- le fléchage de rabattement vers le cheminement du coran pour permettre aux usagers d'accéder au cheminement du coran en s'appuyant sur les « parkings relais » répartis sur le territoire.
- le fléchage de rabattement depuis le cheminement du coran vers les aménités du territoire



**Localisation du projet**



Le projet se situe sur les communes de Dompierre sur Charente, Chaniers, St Sauvant, St Césaire, St Bris des Bois et Burie. Traversant un site classé Natura 2000, l'évaluation des incidences des aménagements sur ce site sera réalisée en application du code de l'Environnement.

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Office du tourisme, Communes, Conseil Départemental, associations d'usagers, prestataires, comité d'itinéraire, ...
	<b>Publics ciblés</b>	Randonneurs à vélo itinérants ou à la journée

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	Définition du schéma en 2021/2022 Mise en place 2023/2024
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Programmation et définition des aménagement en cours : premier comité de pilotage tenu le 5 mars 2021.
--------------------------	--

**FINANCEMENTS**

<b>Coût estimatif du projet</b>	300 000 €
---------------------------------	-----------

<b>Financements mobilisables</b>	Conseil Départemental DETR/DISL FEADER
----------------------------------	--



# Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

## ACTION 106 AMÉNAGER UN CHEMIN DE « SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE À VÉLO »

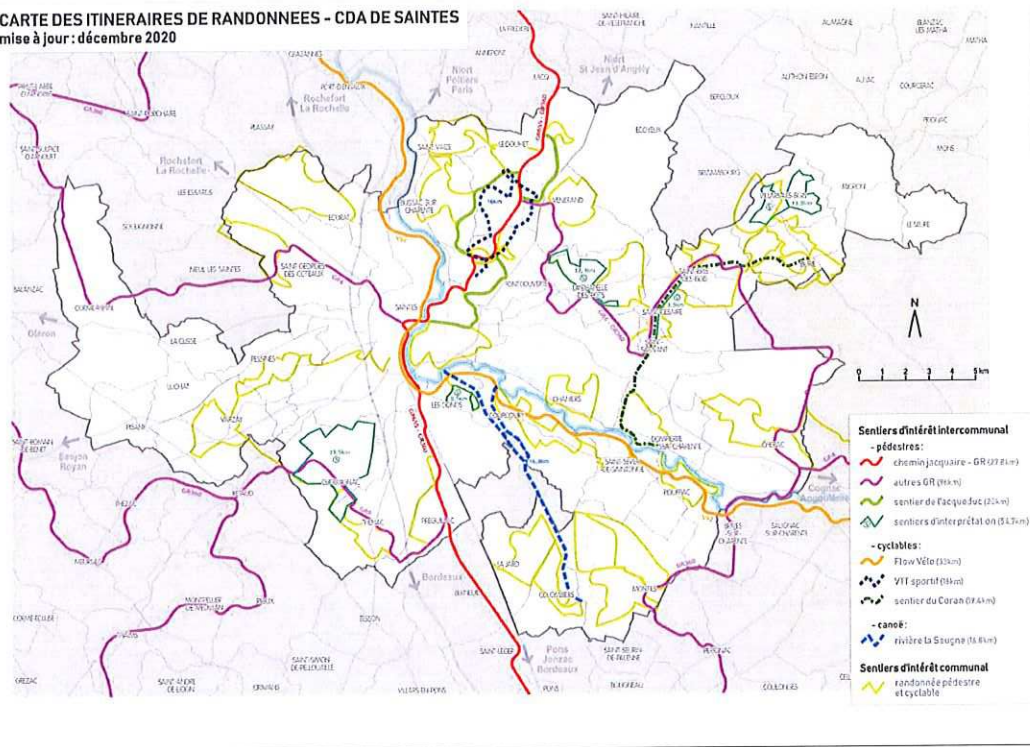
### DESCRIPTIF

**Diagnostic et enjeux de l'action**  
*(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)*

La Région Nouvelle Aquitaine a inscrit en 2019 dans son schéma des VVV le projet de « St Jacques à Vélo ». Ce dernier a été repris par le département et sera réalisé localement par les EPCI concerné qui seront maître d'ouvrage des travaux d'aménagement.

L'agglomération est traversée du Nord au Sud par la voie de Tours. Saintes avec sa halte et l'église St Eutrope inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO est une étape majeure du pèlerinage.

**CARTE DES ITINERAIRES DE RANDONNEES - CDA DE SAINTES**  
mise à jour : décembre 2020



**Maître d'ouvrage**

Nom : CDA de Saintes  
 Adresse : 4 av de tombouctou - 17 100 Saintes

Personnes en charge du dossier :  
 - Élu référent : Alexandre Grenot  
 - Service : Jean-Marie Quillet  
 Coordonnées : tél – 06-42-57-00-02 mail – [jm.quillet@agglo-saintes.fr](mailto:jm.quillet@agglo-saintes.fr)



<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Ce projet qui s'inscrit dans le schéma des VVV doit respecter les principales règles édictées au niveau national et reprise au niveau local. La CDA de Saintes a notamment retenu les objectifs ci-après : proposer un aménagement qualitatif dans la ville, sécuriser l'itinéraire, valoriser le territoire et son patrimoine, s'appuyer sur ces aménagements pour assurer le développement touristique et développer les circulations douces touristiques et quotidienne.</p> <p>Sur le territoire de la CDA, trois tronçons doivent être distingués et traités différemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>l'itinéraire au nord de Saintes</u> : il s'agit du secteur de la CDA le plus contraint en terme d'aménagement. En effet, le chemin jacquaire sur ce territoire est caractérisé par de petits chemins de terre dans les bois avec des dénivelés importants incompatibles avec la pratique du Vélo famille. Ce secteur nécessite une approche spécifique. La CDA a intégré la création de ce cheminement dans son étude engagée sur les cheminement du périmètre « Charente/Aqueduc ».</li> <li>• <u>Saintes</u> : l'identification du tracé cyclable sur le territoire de la ville de Saintes nécessitera une approche spécifique dans la schéma cyclable mené par la CDA en lien avec les études stationnement/mobilité.</li> <li>• <u>l'itinéraire au sud de Saintes</u> : le tracé de l'itinéraire actuel au sud du territoire n'est pas satisfaisant et un travail conjoint entre les communes et le département devra permettre de faire des propositions aux principaux partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Communes, Association Jacquaires).</li> </ul> <p>Pour les secteurs traversant un site classé Natura 2000 l'évaluation des incidences des aménagement sur ce site sera réalisée en application du code de l'Environnement.</p>
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Territoire de la CDA de Saintes
-------------------------------	---------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Comité d'itinéraire, Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI, Communes du territoire, associations d'usager et association Jacquaire
	<b>Publics ciblés</b>	Randonneurs à vélo itinérants ou journaliers

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études : 2022</li> <li>• Acquisition foncière/dossiers réglementaires/autorisation d'urbanisme : 2022-2023</li> </ul>
----------------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de maîtrise d'œuvre sur les tronçons le nécessitant - 2023</li> <li>• Travaux : 2023-2026 (les travaux seront phasés ce qui permettra d'intervenir dans un premier temps sur les secteurs les moins contraints)</li> </ul>
--	---

<b>État d'avancement</b>	<p>État d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>l'itinéraire au nord de Saintes</u> : l'étude sur les cheminements du périmètre « Charente/Aqueduc » intégrant le chemin Jacquaire à vélo a été engagée. Propositions d'aménagement d'aménagement attendu fin 2021.</li> <li>• <u>Saintes</u> : Le schéma cyclable mené par la CDA est en cours de réalisation. La ville de Saintes étudie actuellement les éléments disponibles en terme de stationnement/mobilité pour identifier les compléments qu'il serait nécessaire d'acquérir.</li> <li>• <u>l'itinéraire au sud de Saintes</u> : Hormis les travaux engagés sur les carrières de Thénac aucune réflexion n'a été engagé sur ce territoire.</li> </ul>
--------------------------	--

#### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	<p>Études – en cours (25 000 € pour le tronçon nord de Saintes) Travaux – coût maximum 800 000 €</p>
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	<p>Etat (DERT/DSIL) Conseil Régional Conseil Départemental</p>
----------------------------------	--



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

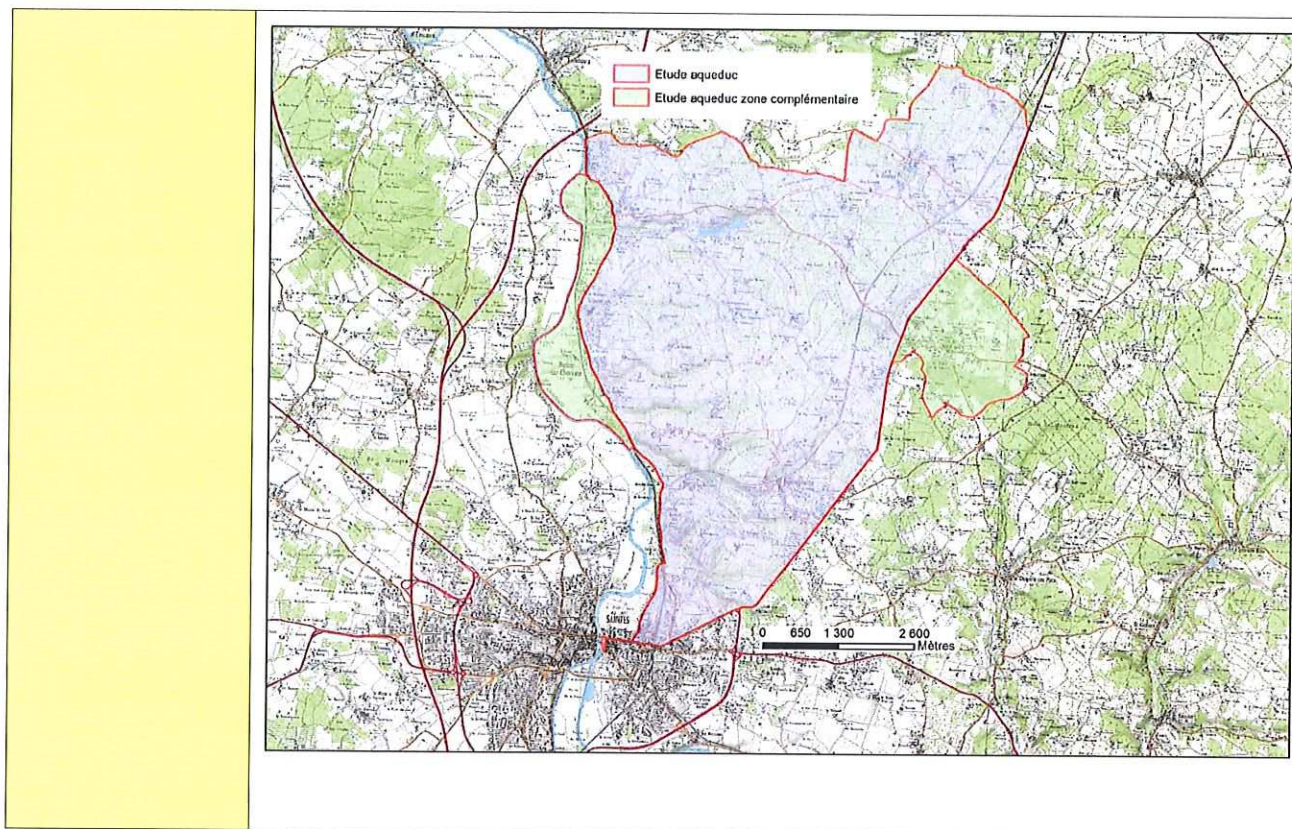
### ACTION 107 CRÉER LE CHEMINEMENT DE L'AQUEDUC

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La CDA de Saintes a validé son schéma des itinéraires de randonnées le 15 décembre 2016. Ce dernier se décline en 3 niveaux et identifie notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un itinéraire de valorisation de l'Aqueduc Gallo-Romain.</li> <li>• La mise en place d'une boucle VTT destinée à un usage sportif dissocié des autres usages (vélo famille, pédestre, équestre, ...).</li> <li>• La participation à la mise en valeur du Chemin Jacquaire (le Conseil Départemental est le Maître d'ouvrage et le gestionnaire du Chemin Jacquaire en Charente-Maritime).</li> </ul> <p>Par ailleurs, la limitation des conflits d'usages et la satisfaction de la majorité des usages sont des objectifs sous-jacents au schéma.</p> <p>Depuis la validation de ce dernier le Conseil Régional a inscrit dans son schéma la mise en place du Chemin Jacquaire à Vélo qui sera repris par la CDA (Cf fiche projet n°1122F).</p> <p>Aujourd'hui, la CDA fait le constat que sur un périmètre de 4 000 – 4 500 ha l'ensemble de ces projets et problématiques se croisent avec à l'heure actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 65 km de sentiers balisés par la CDA. Ces sentiers, pour la plupart, sont considérés comme des sentiers VTT « plutôt sportifs »</li> <li>• 14 km de chemin Jacquaire dont 6 km conjoints à des sentiers VTT sportifs</li> <li>• La présence du tracé de l'Aqueduc et des 3 sites qui seront mis en valeur par la CDA.</li> <li>• La présence importante d'activités de sports motorisés de nature avec la dégradation de nombreux tronçons.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 av de Tombouctou - 17 100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : - Élu : Alexandre Grenot - Service : Jean-Marie Quillet Coordonnées : tél – 06-42-57-00-02 mail – jm.quillet@agglo-saintes.fr</p>



<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p>La CDA a engagé une étude dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de proposer des améliorations sur le chemin Jacquaire pédestre s'il en nécessite aussi bien en termes de tracé que de qualité du cheminement.</li> <li>• d'identifier le futur tracé du chemin Jacquaire à vélo avec un objectif de pratique cyclo famille. Cet itinéraire pourra être conjoint ou parallèle au St Jacques pédestre en fonction des caractéristiques de ce dernier. En revanche, il ne sera pas compatible avec un usage VTT sportif.</li> <li>• d'imaginer une (des) boucle(s) de l'aqueduc s'appuyant sur le(s) chemin(s) Jacquaire(s) mettant en valeur les 3 sites aménagés par la CDA.</li> <li>• de dessiner une boucle dédiée au VTT sportif de 15-20 km – des variantes pourront être proposées pour la pratique des jeunes par exemple.</li> <li>• de proposer des solutions quant au maintien ou à la modification des cheminements existants.</li> <li>• de décliner des outils pour limiter les conflits d'usages.</li> <li>• ...</li> </ul> <p>Cette étude débouchera sur des propositions d'aménagements et d'équipements qui seront hiérarchisés. Les travaux concernant le chemin Jacquaire à vélo sont intégrés dans la fiche CRTE sur le cheminement Jacquaire.</p> <p>Une programmation sera ensuite déclinée. Pour les secteurs intégrés à un site classé Natura 2000, l'évaluation des incidences des aménagements sur ce site sera réalisée en application du code de l'Environnement.</p>
<p><b>Localisation du projet</b></p>	<p>Le périmètre d'étude s'étend sur le territoire de la CDA entre la RD150 et la RD114 au Nord de Saintes. Ce périmètre est d'une superficie de 4 000 ha. Il faut rajouter, à ce dernier, 2 secteurs de prospections complémentaires à savoir la commune de Vénérand avec l'emplacement d'un site majeur de valorisation de l'Aqueduc et la vallée de la Charente au niveau de Bussac-sur-Charente et de St Vaize. Les communes concernées sont donc Saintes, Fontcouverte, Bussac-sur-Charente, St Vaize, Le Douhet et Vénérand.</p>



Partenaire(s) de l'opération	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	DRAC, OT, Communes, associations usagers (comités départementaux, associations Jacquaire, ...)
	<b>Publics ciblés</b>	Randonneurs et itinérants pédestres, randonneurs et itinérants vélo, vélo famille, Touristes, pratiquant VTT sportif

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Réalisation de l'étude : 2021-2022 Programmation : 2022 Mise en place des premières actions : 2023-2026 Réalisation des compléments d'études si nécessaire : 2023
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Étude engagée – diagnostic en cours.
--------------------------	--------------------------------------

### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	Étude : 25 000 € Projets : 300 000 € maximum (le coût du St Jacques a vélo est intégré dans la fiche CRTE sur le chemin Jacquaire.
<b>Financements mobilisables</b>	DETR/DSIL Conseil Régional Conseil Départemental

---



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 108 METTRE EN PLACE UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>La signalétique des sites et activités touristiques constitue un besoin essentiel pour les professionnels du territoire et représente également un enjeu pour l'image et l'attractivité de la destination. Elle permet d'accueillir les touristes et les incite à rester, venir ou revenir, elle renforce l'image du territoire, elle participe à l'amélioration économique en valorisant l'offre touristique, elle identifie les contours du territoire.</p> <p>Face à la difficulté de percevoir la richesse de l'offre touristique, la question de la modernisation de la signalétique touristique est un enjeu majeur. Il a été constaté en effet que la signalétique touristique actuelle, lorsqu'elle existe, est ancienne, disparate, et souvent obsolète.</p> <p>Les objectifs d'une nouvelle signalétique sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• constituer un élément d'influence directe sur la perception qualitative du territoire,</li> <li>• être un élément facilitateur d'accès et de connaissance des activités du territoire,</li> <li>• permettre de renforcer la notoriété et l'unité territoriale</li> <li>• être au cœur du dispositif de développement et de renforcement du maillage d'hébergements, de points d'information, de sites et d'équipements touristiques.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Communauté d'Agglomération de Saintes/communes Adresse : 4 Avenue de Tombouctou 17 100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier Coordonnées (tél – mail, ...)</p>
<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p>Les objectifs d'une nouvelle signalétique sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• constituer un élément d'influence directe sur la perception qualitative du territoire,</li> <li>• être un élément facilitateur d'accès et de connaissance des activités du territoire,</li> <li>• permettre de renforcer la notoriété</li> <li>• être au cœur du dispositif de développement et de renforcement du maillage d'hébergements, de points d'information, de sites et d'équipements touristiques.</li> </ul> <p>Plusieurs éléments doivent être identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les entrées de territoire</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• les points d'information touristique dont l'Office de Tourisme de Saintes Les sites touristiques majeurs</li> <li>• les hôtels, les campings et les hébergeurs en général</li> <li>• les circuits touristiques majeurs</li> <li>• les circuits de randonnées</li> </ul>
<b>Localisation du projet</b>	Communauté d'Agglomération

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA/ un co-pilotage avec la Ville de Saintes pourrait être envisagé et se matérialiser par un groupement de commande
	<b>Partenaires identifiés</b>	Comité Directeur de l'Office de Tourisme, Conseil départemental, DRAC
	<b>Publics ciblés</b>	Touristes et habitants du territoire

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Élaboration d'un cahier des charges permettant de faire appel à un prestataire pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Établir un diagnostic de la signalétique touristique existante</li> <li>➢ Formaliser une stratégie partagée de signalétique globale par un schéma directeur et des préconisations d'actions,</li> </ul> </li> <li>• Phase 2 : se doter d'une <a href="#">charte de signalisation touristique</a> commune établie en concertation avec des professionnels du tourisme publics et privés, cet outil partagé définira les règles du jeu en matière de signalisation touristique</li> <li>• Phase 3 : implantation d'une signalétique touristique globale</li> <li>• Phase 4 : modalités de suivi et d'entretien</li> </ul>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Un premier travail sur un cahier des charges. Il conviendra de faire le lien avec les spécificités de la signalétique mise en place dans le cadre des itinéraires pédestres et de la Flow Vélo.
--------------------------	--

#### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	250 000 €
<b>Financements mobilisables</b>	Etat, Conseil départemental



## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 109 REQUALIFIER LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DES CHARRIERS

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer l'attractivité et la compétitivité des parcs d'activités ; améliorer les conditions d'accueil, anticiper les besoins des entreprises</li> <li>• Créer une image de qualité claire et lisible pour les futures entreprises et leur offrir des services de qualité</li> <li>• Proposer des aménagements et installations axés sur une démarche de développement durable garantissant de bonnes conditions de travail aux salariés et de bonnes conditions de fréquentation aux consommateurs des parcs d'activités</li> <li>• Mettre en cohérence la zone d'activité existante avec le projet d'extension afin d'éviter le risque d'apparition de friches</li> <li>• Proposer des aménagements et installations conformes au règlement du captage d'eau potable de Lucérat.</li> </ul>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>CDA de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Elu référent : Frédéric Rouan Services : Florian GARRY <a href="mailto:f.garry@agglo-saintes.fr">f.garry@agglo-saintes.fr</a>, 06.88.55.94.07</p>
<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p>EN 2013, une 1<sup>ère</sup> étude de diagnostic de la zone d'activité a été élaborée. Dans le cadre du projet d'extension de cette zone d'activité, l'accessibilité de la zone a été repensée par le Département de la Charente-Maritime. Aujourd'hui, il est nécessaire de remettre à jour ce diagnostic prenant en compte les éléments d'accessibilité ainsi que le règlement du captage de Lucérat visant à la protection de la ressource en eau.</p> <p>La requalification sera conduite en concertation avec les entreprises et les propriétaires de la zone d'activité.</p> <p><b>Etape 1 :</b> Établir un diagnostic qui permettra de dégager les principaux enjeux, de définir des scénarios d'aménagement et un programme d'actions concerté avec les entreprises et les propriétaires privés de la zone d'activité des charriers</p> <p><b>Etape 2 :</b> Passer un marché de maîtrise d'œuvre pour la programmation de la requalification</p> <p><b>Etape 3 :</b> Réaliser les travaux</p>



<b>Localisation du projet</b>	Zone d'activités économiques des Charriers - Saintes
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes, Eau17
	<b>Partenaires identifiés</b>	Entreprises et propriétaires privés de la zone d'activité, chambre consulaires, clubs d'entreprises, agence de l'eau, ARS, concessionnaires de réseaux
	<b>Publics ciblés</b>	Entreprises de la zone d'activité, propriétaire de foncier et de bâti dans la zone d'activité

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Etape 1 et 2 : 2022 Etape 3 : 2023-2026
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Un 1 <sup>er</sup> diagnostic a été conduit sur la zone en 2013
--------------------------	---

#### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	Travaux de requalification (VRD, espaces verts...) : 2 M€ Réseaux eaux pluviales : 5 M€ Eau potables et assainissement : à définir
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	Etat, Agence de l'eau, Département
----------------------------------	------------------------------------

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 110 DÉVELOPPER LE SECTEUR ÉCONOMIQUE GRAND SUD

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et de enjeux l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>A ce jour, la stratégie de développement de la Communauté d'Agglomération de Saintes se décline en quatre orientations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Soutenir l'économie productive</b> pour accompagner le maintien et le développement du tissu industriel et des services aux entreprises, favorisant ainsi la création d'emplois et l'attractivité du territoire.</li> <li>• Accompagner le développement de l'économie résidentielle, pour dynamiser et diversifier les activités commerciales et valoriser les atouts touristiques du territoire.</li> <li>• Renforcer l'attractivité du territoire et faire connaître ses atouts pour attirer de nouvelles entreprises.</li> <li>• <b>Renforcer l'offre foncière</b> et immobilière, pour en assurer le renouvellement et gérer durablement les ressources du territoire.</li> </ul> <p>La Communauté d'Agglomération de Saintes s'attache à faciliter le parcours résidentiel des entreprises par la mise en œuvre d'une offre adaptée à leurs besoins : aménagement de zones d'activités, hôtel d'entreprises, pépinière d'entreprises, centres d'affaires, ateliers relais, ateliers locatifs.</p> <p>Force est de constater que l'agglomération ne possède pas suffisamment de foncier disponible pour répondre aux besoins des entreprises du territoire en développement ainsi qu'aux entreprises exogènes qui souhaitent s'implanter sur le territoire et en particulier les activités incompatibles avec l'habitat et les commerces.</p> <p>Des analyses internes ont mis en avant sur les dix dernières années que 50 % des sollicitations des entreprises en matières de locaux recherchés n'aboutissent pas ou sont satisfaites hors territoire. Ce chiffre est porté à 60 % concernant les recherches de terrains à bâtir. Bien que les documents d'urbanisme actuels d'origines communales offrent de larges espaces au développement économique, ils disposent en réalité d'une offre foncière aménageable et/ou aménagée limitée. Ces espaces zonés dans les documents d'urbanisme n'ont pas suffisamment pris en compte les souhaits d'implantations des entreprises (Ville Centre et 1ère couronne), les contraintes liées aux aménagements (topographie, fonctionnement des bassins versants, archéologie, environnement, fonctionnement urbain) et sont bien souvent incompatibles avec le schéma de développement économique (SDE) ou le schéma de cohérence territoriale (ScoT).</p> <p><b>Le PLUi veillera à poursuivre l'objectif de sobriété foncière qui aura pour objectif de travailler activement à la requalification des friches, à la mobilisation foncière des espaces permettant la densification des zones d'activités. Il définira les extensions mesurées permettant de créer une offre foncière adaptée aux diverses demandes des entreprises (vocations, emprises, typologies).</b> Dans l'attente du PLUi, un travail de reconstitution d'une offre foncière est en cours permettant de disposer de terrains adaptés aux besoins</p>
---	---



	<p>des entreprises, complétant l'offre des terrains ou immeubles vacants vers lesquelles les entreprises seront orientées prioritairement. Celle-ci doit permettre de s'adapter aux différentes temporalités du cycle foncier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'offre de court terme correspondant à du foncier cessible (requalifié ou aménagé) pour une réponse immédiate aux demandes des entreprises</li> <li>• l'offre de moyen terme correspondant au foncier en cours d'aménagement (de la maîtrise foncière à la réalisation des travaux) qui sera disponible dans 4 ans</li> <li>• l'offre de long terme correspondant au foncier en projet (inscription au document d'urbanisme) qui pourra être disponible dans 10 ans ou plus.</li> </ul> <p>Ce travail répond par ailleurs à la fiche action 3.1.3.A Mener une politique foncière.</p> <p>La communauté d'agglomération de Saintes doit dans le cadre du SCoT, créer 60 ha de foncier économique à vocation d'activités productives et tertiaires sur le secteur Grand Sud (Saintes et Les Gonds) à l'horizon 2030. A ce jour aucun aménagement d'ensemble n'a été réalisé sur ce secteur. En revanche le PLU de la Ville de Saintes a inscrit 38 ha en extension de la ZA des Charriers et le projet de PLU de la commune de Les Gonds disposera d'une extension d'environ 10 ha. L'inscription de ces espaces aux documents d'urbanisme est un premier pas vers l'activation d'outils fonciers permettant à l'agglomération une maîtrise foncière publique garante de la qualité des aménagements.</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Communauté d'Agglomération de Saintes 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES Elu : Frédéric ROUAN Technicien : Isabelle Theron 05-46-98-33-15 / i.theron@agglo-saintes.fr</p>
<b>Description sommaire du projet</b>	<p>La zone d'activité des Charriers est située au Sud de Saintes, dans le Pôle Grand Sud du cœur d'agglomération fléché par le SCOT pour un développement d'environ 60ha. La zone d'activité des Charriers a été identifiée comme secteur de développement des activités productives, réunissant deux objectifs différents et complémentaires : la requalification de la zone d'activité existante et son extension.</p> <p>Le projet de zone d'activité est étroitement lié à un projet de barreau routier départemental porté par le Conseil départemental de la Charente-Maritime. En effet, la zone d'activité ne peut être réalisée sans la création de ce barreau qui permettra de dévier 2 routes départementales existantes afin de recréer des voies de desserte pour la zone d'activité et son extension et de permettre la création d'accès pour les futures entreprises de la ZAC. L'arrivée de nouvelles entreprises dans le périmètre d'extension de la zone d'activité génèrera une augmentation de trafic. Le giratoire de Diconche, situé au nord-est de la zone d'activité, est régulièrement engorgé voire saturé aux heures de pointe, ce barreau routier permettra également d'éviter la dégradation des conditions de circulations sur le secteur.</p> <p>Les principaux objectifs visés par le projet d'extension de la zone d'activité des Charriers sont les suivants :</p>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre le développement de l'économie productive (notamment les activités incompatibles avec les commerces) et des services liés en proposant un projet adapté à ces activités : renforcement du tissu économique local existant et accueil de nouvelles entreprises.</li> <li>• Maîtriser le prix du foncier cessible afin de garantir des tarifs accessibles aux typologies d'activités visées (industrie et artisanat).</li> <li>• Élaborer un projet d'aménagement durable, de qualité, prenant en compte les enjeux environnementaux et améliorant les conditions de circulation sur le secteur (Charriers / Diconche) et l'accessibilité de la zone d'activité, pensé tant dans l'aménagement des espaces publics que dans l'aménagement et les constructions sur les espaces privés.</li> <li>• Assurer le lien et la cohérence entre la zone existante et son extension.</li> </ul> <p>La zone d'activité des Chênes sur la commune de les Gonds est également situées dans le secteur Grand Sud du cœur d'agglomération fléché par le SCOT pour un développement d'environ 60ha.</p> <p>L'inscription aux documents d'urbanisme des ces deux secteurs s'inscrit dans la refonte du schéma de développement économique de l'agglomération qui vise à ajuster les surfaces ouvertes à l'implantation d'entreprises aux stricts besoins du territoire à moyen, court et long terme.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Saintes
-------------------------------	--------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Communauté d'Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Conseil Départemental, Etat, DRAC
	<b>Publics ciblés</b>	Entreprises exogènes et endogènes en développement

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1 : Inscription aux documents d'urbanisme</li> <li>2 : Études préalables (faisabilité, définition du programme et scénarios d'aménagement)</li> <li>3 : Études opérationnelles (élaboration des dossiers de Zone d'Aménagement Concerté, déclaration d'utilité publique, évaluation environnementale, étude d'impact agricole...)</li> <li>4 : Maîtrise foncière</li> <li>5 : Travaux préparatoires (archéologie...) + Études de Maîtrise d'œuvre</li> <li>6 : Démarrage des travaux</li> <li>7 : Lancement de la commercialisation</li> </ol>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	1 : Inscription aux documents d'urbanisme
--------------------------	---

### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	Etat Département (infrastructures de déplacement)
----------------------------------	--

---

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 111 AMÉNAGER UNE HALLE SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAUVANT

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Développement économique et touristique de Saint-Sauvant, Petite Cité de Caractère® et Village de Pierres et d'Eau, au sein de la Vallée du Coran, terre de tourisme et de patrimoine. Renforcer l'attractivité du centre bourg de Saint-Sauvant, le dynamiser en soutenant et renforçant les services de proximité.
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : MAIRIE DE SAINT-SAUVANT Adresse : 10 rue du Marché 17610 SAINT-SAUVANT Personne en charge du dossier M. Jean-Marc AUDOUIN, le maire Coordonnées (tél – mail, ...) 05 46 91 50 10 / 06 29 43 06 78 <a href="mailto:mairie@saintsauvant17.fr">mairie@saintsauvant17.fr</a> / <a href="mailto:jmaudouin@gmail.com">jmaudouin@gmail.com</a>
-------------------------	--

<b>Description sommaire du projet</b>	Une halle, démolie dans les années 60, a existé pendant plusieurs siècles sur la Place du Marché. La construction d'une nouvelle halle d'environ 120 m <sup>2</sup> permettra de répondre à plusieurs fonctions : l'accueil de marchés valorisant la production des savoir-faire et produits locaux, l'accueil d'un espace « culture et loisirs » (espace scénique, expositions, vide-greniers, abri randonneurs, etc.).
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Place du Marché, à côté de la maison Flingou en cours de réhabilitation en gîtes d'étape, en face de la Tour Médiévale et de la Salle de la Tour (animations, expositions...)
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	Pilotage	Commune
	Partenaires identifiés	AMO Assistance et Médiation – Erik Loot / Lambert-Degas Sarl d'Architecture
	Publics ciblés	Habitants, visiteurs, commerçants, etc...

#### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	2023/24
<b>État d'avancement</b>	Projet à l'étude – étude de sols faite, permis de construire pas encore validé.
<b>FINANCEMENTS</b>	
<b>Coût estimatif du projet</b>	220 000 €
<b>Financements mobilisables</b>	176 000 €

## Orientation stratégique 1 : une agglomération attractive et innovante

### ACTION 112 INTÉGRER LE PROJET FERROCAMPUS

#### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a décidé de créer à Saintes un campus régional dédié à la filière ferroviaire, dénommé FERROCAMPUS. L'ambition est de construire un écosystème complet, sur un même site composé des espaces libérés par la SNCF sur le Technicentre de Saintes, à même d'accueillir à la fois des activités de formation, de recherche, de transfert technologique.</p> <p>Ferrocampus proposera une offre unique en Europe pour permettre aux acteurs de la filière ferroviaire de concevoir les transports propres et intelligents du futur en testant les technologies de pointe émergentes.</p> <p>Ce projet sera mis en œuvre en trois phases successives afin de proposer au fur et à mesure des services nouveaux et des équipements mutualisés complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : Développer un pôle d'excellence dans le domaine de la maintenance opérationnelle et du refit zéro diesel.</li> <li>• Phase 2 : Positionner le FERROCAMPUS comme pôle de référence dans le domaine de l'automatisation des opérations ferroviaires.</li> <li>• Phase 3 : Faire du FERROCAMPUS le centre d'expertise national pour la revitalisation des voies régionale secondaires.</li> </ul> <p>Le FERROCAMPUS constituera à terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lieu de formation initiale, continue et en alternance pour répondre aux besoins des nouveaux métiers du ferroviaire (Bac -3/Bac +5) notamment dans le domaine de la transition numérique et transition énergétique.</li> <li>- Un lieu de mutualisation de moyens de test et d'expérimentation</li> <li>- Un lieu dédié à l'implantation d'activités nouvelles, en particulier dans la maintenance des équipements roulants.</li> </ul> <p>Pour la CDA de Saintes, les deux enjeux majeurs sont de réussir l'intégration de ce projet dans la ville et d'accueillir dans de bonnes conditions les formateurs, les étudiants qui viendront se former au FERROCAMPUS.</p> <p>La réussite de l'intégration du projet FERROCAMPUS sur la Ville de Saintes nécessite d'ores et déjà de positionner les ambitions d'accueil tant en matière d'habitat que de développement économique. Il conviendrait dès lors d'anticiper les besoins fonciers à l'échelle du quartier de la Gare, plus largement à l'échelle de la Ville, voire de l'espace d'agglomération. Une fois ces besoins définis, un plan d'action foncier pourra être défini afin de donner aux ambitions les moyens opérationnels de les atteindre.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Communauté d'agglomération de Saintes 4, avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p>

	Elu référent : Eric Pannaud Service : Franck VORANO Coordonnées : 06.07.78.10.58 – f.vorano@agglo-saintes.fr
--	--

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>L'implication de l'agglomération de Saintes portera notamment sur la bonne insertion du projet dans la Ville.</p> <p>En effet, le développement du Ferrocampus implique l'arrivée sur le territoire de publics en formation de courte, moyenne et longue durée.</p> <p>L'agglomération s'attachera notamment à développer une offre de logement dédiée qui réponde aux besoins, tant en matière de diversité de durée d'occupation que de diversité des profils accueillis.</p> <p>Afin de répondre à ces besoins, l'agglomération définira :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la programmation adéquate au regard des publics et de leurs ressources, au travers d'une étude de programmation,</li> <li>- les modalités de l'intervention foncière nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette programmation,</li> <li>- la maîtrise d'ouvrage des différents projets, qu'elle soit publique ou privée.</li> </ul>
---------------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Quartier de la gare à Saintes, territoire de l'agglomération de Saintes
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Coordonateur : CDA Opérateurs en charge des projets (publics ou privés)
	<b>Partenaires identifiés</b>	Région Nouvelle-Aquitaine, Association Ferrocampus
	<b>Publics ciblés</b>	Etudiants, formateurs, entrepreneurs

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Accompagnement du calendrier de mise en œuvre du projet Ferrocampus.
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	2020 : lancement du projet régional en 2020, adhésion de la CDA de Saintes à l'Association Ferrocampus.
--------------------------	---

## FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	A définir
---------------------------------	-----------

<b>Financements mobilisables</b>	A définir
----------------------------------	-----------





**Orientation stratégique 2 :**  
**une agglomération  
proche et solidaire**





## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 113 AMÉNAGER UNE AIRE DE GRANDS PASSAGES

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Le schéma départemental 2018-2024 des gens du voyage demande à la CDA de Saintes de se mettre en conformité. Plusieurs préconisations dont la construction d'une Aire de Grands Passages</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom :CDA de SAINTES 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu référent : Pascal Gillard Direction des Solidarités ou direction des travaux Coordonnées (tél – mail, ...) : Franck Bascou (05 46 98 23 42 ; f.bascou@agglo-saintes.fr)</p>
<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p><b>L'AIRE DE GRAND PASSAGE</b></p> <p>➤ <b>Aménagements à effectuer pour Aire de Grands Passages :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévoir un terrain de 4 hectares,</li> <li>- Prévoir en plus, 1 hectare d'enrobé permettant d'accueillir les groupes de passages l'hiver et éviter les installations illicites dans les communes,</li> <li>- Prévoir un accès routier permettant une circulation appropriée ainsi que l'intervention des secours et une déserte interne,</li> <li>- Installer, à l'entrée, une installation accessible d'alimentation à l'eau potable</li> <li>- Installer, à l'entrée, une alimentation électrique mobile sécurisée avec un tableau de 250 KVA triphasé pour 200 caravanes double essieux,</li> <li>- Installer un espace de stockage des bennes à déchets avec un espace de tri sélectif,</li> <li>- Installer un système d'évacuation des eaux usées,</li> <li>- Installer un système permettant la récupération des toilettes individuelles,</li> <li>- Installer, à l'entrée, un système d'éclairage public,</li> </ul> <p>➤ <b>Conditions à prévoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité des commerces</li> <li>- Proximité de l'hôpital,</li> <li>- Proximité des axes de circulation,</li> <li>- Assurer un accès au service de collecte des encombrants et à la déchetterie dans les conditions prévues pour les habitants du territoire,</li> </ul>
<p><b>Localisation du projet</b></p>	<p>Recherche de terrain répondant aux nécessités de l'AGP. En 2018, les services de la CDA (direction de l'aménagement, du droit des sols, travaux et Solidarités) ont</p>

	<p>travaillées à identifier des terrains sur la CDA pouvant répondre à ces conditions.</p> <p>Sur 38 terrains identifiés, 5 ont été retenus par l'exécutif : 2 sur Ecurat, 1 sur Pessines, 1 sur Saintes, 1 sur Thénac.</p> <p>Pas de lieu validé à ce jour.</p>
--	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	
	<b>Publics ciblés</b>	Gens du voyage sollicitant des emplacements lors de leurs missions estivales.

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Phase Etudes / consultation : 1.5 an</p> <p>Phase réalisation : 1 an</p>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Attente de validation d'un des lieux repérés.
--------------------------	---

### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	<p>Exemple sur les 5 terrains pré-ciblés (estimation):</p> <p>Terrain Ecurat. Achat 50 125 €: Aménagement : 2 827 000 Euros TTC</p> <p>Terrain Pessines. Achat à déterminer : Aménagement : 2 552 000 Euros TTC</p> <p>Terrain Ecurat. Achat : 32 706€, Aménagement : 2 442 000 Euros TTC</p> <p>Terrain Saintes. Achat : 30 910€, Aménagement : 2 552 000 Euros TTC</p> <p>Terrai Thénac. Achat : 35 371€, Aménagement : 2 442 000 Euros TTC</p>
---------------------------------	---

<b>Financements mobilisables</b>	A préciser
----------------------------------	------------



## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 114

#### METTRE EN ŒUVRE LA CONVENTION « ACTION COEUR DE VILLE »

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Dans le cadre du dispositif ACV qui concerne 222 villes françaises pour réduire la fracture territoriale, stimuler l'économie et améliorer la qualité de vie, la ville de Saintes s'est engagée depuis 2018 à réaliser un certain nombre de projets. La réalisation de ces projets, repose sur une étroite collaboration entre les collectivités, les services de l'Etat, la Banque des Territoires, Action Logement et s'articule autour de 5 grands axes distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménagement de l'espace public, déplacement et embellissement de la ville.</li> <li>• Amélioration de l'habitat</li> <li>• Développement et animation de la dynamique commerciale</li> <li>• Saintes Ville Intelligente: connectivité, accessibilité, mobilité, numérisation</li> <li>• Reconquête des bâtiments et espaces commerciaux.</li> </ul> <p>Dans le cadre du prochain COPIL du 11 juin, la nouvelle municipalité s'apprête à opérer une réorientation sur certains projets, et en intégrer de nouveaux par la signature d'un avenant.</p>
--	---

<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Mairie de Saintes Square André MAUDET 17100 Saintes</p>
--------------------------------	--

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b><u>ETUDES STRUCTURANTES DU DISPOSITIF</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthèse des diagnostics</li> <li>- Révision du schéma SPR : Site Patrimonial Remarquable</li> <li>- Schéma directeur sites prioritaires Saint Louis et Saint Eutrope Vallon des Arènes ( SEVA)</li> <li>- Schéma directeur Smart City du centre-ville</li> <li>- Etude CCE Centre de Conservation et d'étude</li> <li>- Etude marketing territorial</li> </ul> <p><b><u>HABITAT</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OPAH-RU : Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (cf Fiche CRTE Mettre en œuvre le dispositif OPAH – RU.</li> </ul> <p><b><u>COMMERCES</u></b></p>
---------------------------------------	--



- Développement d'une plate forme à destination du commerce de proximité (achat en ligne)
- Création d'un pôle de manager de centre-ville
- Création de cellule Ma boutique à l'essai

#### **ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

- Création d'une agence de l'attractivité (étude + travaux : cf Fiche CRTE)

#### **PATRIMOINE CULTUREL-TOURISME**

- Rénovation des Arènes
- Rénovation du monument Saint Eutrope
- Rénovation et mise en valeur du fonds ancien de la médiathèque
- Musée Lapidaire

#### **REQUALIFICATION DU SITE SAINT LOUIS**

- Opération immobilière à lancer en lien avec un ou plusieurs opérateurs : habitat, habitat social, résidence seniors ou autre opérations thématiques ; Création d'un musée archéologique ; Aménagement du belvédère ; Espaces communs et aménagements annexes (parking, cour reverseau.)

#### **EPAVE DE COURBIAC**

- Opération en lien avec les services de l'Etat + Etudes de restauration de l'épave en vue de son exposition à terme au sein du musée archéologique

#### **OPERATION REAMENAGEMENT ESPACE GARE SNCF (CDA)**

- Opération ferrocampus + Réaménagement site de la gare

#### **AMENAGEMENTS URBAINS**

- Renouvellement signalétique en cœur de ville
- Installation de bornes en centre-ville secteur piéton
- Amélioration des parcours piétons culturels et touristiques et création d'un parcours « nuits lumières » (quartier Abbaye)
- Création de plans de stationnement et de circulation touristique + Etude mobilité
- Reconquête urbaine : Aménagement du cours National, boulevard Guillet Maillet, Avenue Gambetta.
- Développement du marché Saint Pierre
- Réhabilitation des rues piétonnes
- Valorisation de la place Bassompierre et de ses abords

#### **VILLE CONNECTEE**

- Mise en œuvre d'une application ville connectée
- Modernisation des supports de communication touristique et culturelle

#### **RECONQUETE DES FRICHES**

- Etude sur la valorisation des friches
- Accompagnements de projets de valorisation des friches
- Création d'une cité entrepreneuriale pôle innovation/ création d'une cité administrative (CDA)

#### **VALORISATION FLEUVE CHARENTE**

- Aménagement de la flow vélo (cf Fiche CRTE : maison du vélo + requalification des quais)
- Aménagement d'un site touristique de type port fluvial

#### **ACCUEIL DE PERSONNES EN DIFFICULTES**

	<p>- Création d'un lieu d'accueil jour-nuit</p> <p><b>AMENAGEMENT DU SITE NATUREL DE LA PALU</b></p> <p>- Parcours piétons, valorisation naturel su site, création d'une maison de la nature, base de loisir.</p> <p><b>ESPACE MENDES FRANCE)</b></p> <p>Centre d'un centre des Congrès</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Ville de Saintes
-------------------------------	------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	
	<b>Partenaires identifiés</b>	Banque des Territoires ; Action Logement ; Etablissement Public Foncier ; Région, Département, Communauté d'Agglomération ; Etat.

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	2018-2024
----------------------------------	-----------

<b>État d'avancement</b>	
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	

**FINANCEMENTS**

<b>Public cible</b>	
---------------------	--

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation du cœur de ville</li> <li>• Apporter une réponse globale aux problématiques de la ville</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
----------------------	-------------------	----------------	-----------------------

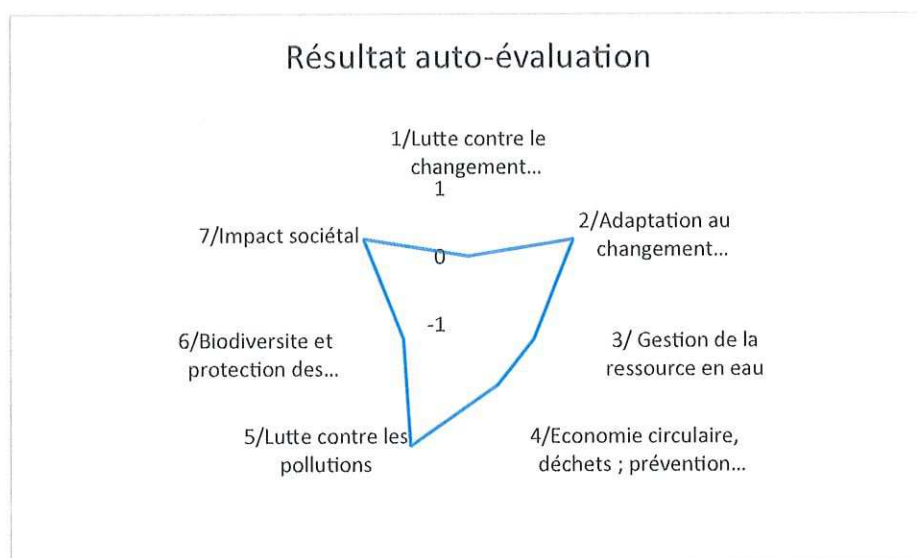
Par projet			
------------	--	--	--



**Résultat de l'analyse ex-ante de l'action (auto-évaluation)**

Objectifs environnementaux	1/Lutte contre le changement climatique	2 /Adaptation au changement climatique et PRN	3/Gestion de la ressource en eau	4/Eco circulaire, déchets; prévention risques technologiques	5/Lutte contre les pollutions	6/Biodiversité et protection des espaces naturels	7/Impact sociétal
Résultat auto-évaluation	0	1	0	0	1	0	1

**Signification des notes :**  
 +1 = impact positif  
 0 = Impact neutre  
 -1 = impact négatif



Plan de financement

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financiers	Montant HT
<b>Total HT</b>			

Projet stratégique de développement et de revitalisation de la ville de Saintes							juin-21
Planification des actions (projet)							
	Opérations engagées	PLANIFICATION					PLANIFICATION
		2021	2022	2023	2024	2025	Budget estimatif
<b>Réhabilitation- restructuration de l'habitant en centre- ville</b>							
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Renouvellement Urbain (OPAH RU)	X						8 107 635
Etude et requalification des friches urbaines	X						
<b>Accessibilité, mobilité et connexions</b>							
Création d'une application mobile citoyenne	X						8049 /an
<b>Aménagement de la Flow Vélo</b>							
Etude berges et réseaux prioritaires	X						9 000 000
Aménagement du Quai Palissy							
Aménagement du Quai République							2794500
Aménagement du Quai Yser							
Aménagement du Quai des Roches							5865000
Halte principale Maison du vélo							
<b>Reconversion du site Saint- Louis</b>							
Ouverture et aménagement du belvédère	X						12 400 000
Logements sociaux							
Création du Musée Lapidaire							
Aménagement de l'ilot de logements privés							
<b>Aménagement de la Palu</b>							
Etude de conception	X						1420 000
Aménagement des parcours piétons et loisirs naturalistes	X						
Création de la maison de la nature							
<b>Rénovation de Saint- Eutrope</b>							
Etudes et archéologie	X						3 141075
Restauration de la façade nord	X						457623
Restauration et assainissement de la crypte et l'avant-crypte							954778
Aménagements culturels urbains et paysager incluant le Cercle Saint Martin							1688665
<b>Rénovation de l'Amphithéâtre et de son vallon</b>							
Etudes et archéologie	X						4 302 330
Renovation de la Porte des Vivants et travées adjacentes	X						1445 460
Rénovation de la Porte des Morts et travées adjacentes							594 590
Restauration du podium, des escaliers, et assainissement							498 000
Médiation et événements							1098 440
<b>Mise en valeur de l'espace public et du patrimoine</b>							
Schéma Directeur SEVA	X						85 000
Révision SPR	X						
Rénovation du fonds ancien	X						711970
<b>Reconversion secteur de l'Ancien Crédit Agricole</b>							
Développement d'une cité administrative - Transfert Siège CDA	X						1067 325
<b>Accueil des personnes en situation difficile</b>							
Création nouvel Accueil de jour - Halte de nuit	X						5 860 000





## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 115

#### METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT DE VILLE - 2023-2026

##### DESRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La circulaire du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la "mobilisation nationale pour les habitants des quartiers" annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.</p> <p>Cette déclinaison se traduit par la rénovation des contrats de ville (prolongés jusqu'en 2022 par la loi de finances pour 2019), qui prend la forme d'un <b>Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques</b> (PERR) entre l'État et les collectivités, ajouté au contrat. Elle se traduit au niveau local par la mobilisation de l'Etat et celle de chacun des partenaires, en s'appuyant sur la logique du pacte de Dijon pour « garantir les mêmes droits », « favoriser l'émancipation » et « refaire République » dans les quartiers de la politique de la ville.</p> <p>Cette rénovation des contrats de ville s'appuie sur les trois principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une approche globale de l'action publique reposant sur des objectifs de mixité sociale et intégrant la déclinaison des différents plans nationaux (stratégie pauvreté, plan national de santé, prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes en particulier)</li> <li>• Une différenciation en fonction des territoires tenant compte des dynamiques locales, du système d'acteurs en présence (notamment associatifs), de la capacité de l'intercommunalité à porter la politique de la ville, des problématiques de cohésion urbaine spécifiques au type d'urbanisation et enfin de l'évolution des intercommunalités.</li> <li>• La responsabilisation en vue de la réelle traduction des engagements de l'État et du mouvement intercommunal et l'association de l'ensemble des collectivités et des services publics dans la dynamique de mobilisation.</li> </ul> <p>Dans l'agglomération de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de <b>Bellevue – Boiffiers</b>.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes 4 Avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu référent : Véronique Abelin-Drapron Service : Grégory Demazoin Coordonnées : 05 46 92 73 28 - g.demazoin@agglo-saintes.fr</p>

<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'élaboration du PERR a été précédée d'une évaluation à mi-parcours. Cette dernière a été menée avec l'aide d'un sociologue urbaniste et s'est déroulée en 3 temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Temps 1 - Élaboration du portrait de quartier de Bellevue-Boiffiers :</li> <li>2- Temps 2 - Mise en perspective du diagnostic avec la grille d'évaluation complétée par tous les partenaires</li> <li>3- Temps 3 - Atelier de restitution et de partage de la démarche lors d'un comité technique élargi :</li> </ol> <p>Ce diagnostic a permis de définir les priorités ci-dessous :</p> <p><b><u>Passer d'une « logique de dispositifs » à une « logique de projet »</u></b></p> <p><b><u>Proposition 1</u></b> Engager une réflexion prospective, stratégique et partagée sur le positionnement du secteur Bellevue-Boiffiers à l'échelle de la ville, afin d'accorder des visions, des stratégies d'intervention et des perspectives qui sont aujourd'hui très hétérogènes d'un acteur / champ thématique à l'autre.</p> <p><b><u>Proposition 2</u></b> Créer 2 ou 3 "groupes projets" afin de faire émerger des stratégies d'interventions transversales. Il s'agit notamment d'expérimenter de nouvelles manières de « faire ensemble », plus transversales et plus dynamiques.</p> <p><b><u>Proposition 3</u></b> Mettre en place des ateliers semestriels (comité technique) pour échanger de manière formelle et informelle entre acteurs institutionnels et professionnels de terrain.</p> <p><b><u>Poursuivre les efforts de déconcentration de l'offre sociale de logement et définir une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle sur Bellevue</u></b></p> <p><b><u>Proposition 1</u></b> Définir et mettre en œuvre un "plan-guide urbain et architectural" sur Bellevue. Il s'agirait en effet de définir une stratégie s'échelonnant sur 10/15 ans afin d'améliorer l'attractivité résidentielle du quartier, en croisant les différentes dimensions de la vie locale (habitat et logements, espaces publics, équipements, commerces, paysage...).</p> <p><b><u>Proposition 2</u></b> Pérenniser les efforts déployés sur le quartier Boiffiers-Bellevue en matière d'animation, de médiation, de services, de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP).</p> <p><b><u>Accompagner la reconversion de l'école Saint Exupéry et améliorer l'image et l'attractivité de l'école Roger Pérat</u></b></p> <p><b><u>Proposition 1</u></b> Créer un groupe projet sur la reconversion de l'école Saint-Exupéry.</p> <p><b><u>Proposition 2</u></b> Créer un groupe projet sur l'attractivité de l'école Roger Pérat</p> <p><b><u>Proposition 3</u></b> Conforter les dispositifs d'accueil petite enfance / enfance et le programme de réussite éducative.</p> <p><b><u>Conforter les vecteurs et les supports d'animation et de régulation sociale,</u></b></p>
---------------------------------------	---



	<p><b><u>anticiper la « greffe sociale » des nouvelles opérations d'habitat</u></b></p> <p><b><u>Proposition 1</u></b> Evaluer la pertinence et la faisabilité d'une restructuration des locaux du centre social Boiffiers-Bellevue, afin de répondre aux enjeux de lisibilité, de fonctionnalité, d'image et d'attractivité pour de nouveaux publics.</p> <p><b><u>Proposition 2</u></b> Déployer de nouveaux usages dans l'espace public pour améliorer la visibilité des actions collectives et capter de nouveaux publics.</p> <p><b><u>Renforcer le soutien aux dispositifs visant à favoriser le retour vers l'emploi</u></b> Accompagner la montée en puissance de la Régie de quartier et de la repasserie Relancer et soutenir les dispositifs visant à mobiliser les publics les plus éloignés de l'emploi Mieux valoriser l'expertise locale sur les clauses d'insertion.</p> <p>En adéquation avec ces priorités, l'ensemble des signataires ont proposés des engagements en lien avec les 3 piliers du contrat de ville (CF PERR 2019-2022).</p> <p>Le Programme de Réussite Educative (PRE), est intégré dans le pilier 1 : Cohésion sociale.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Dans l'agglomération de Saintes, le quartier retenu par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est celui de Bellevue – Boiffiers. Le quartier de la fenêtre reste un quartier de veille.
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Les signataires du PERR.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Contrat de ville de 2015 à 2019. Nouveau contrat de ville : 2023 à 2026.
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	LE PERR a été signé en novembre 2019
--------------------------	--------------------------------------

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	Un Comité de pilotage se réunit 1 fois par an des comités techniques en fonction des actions développées.
---	---



FINANCEMENTS	
<b>Public cible</b>	L'ensemble des habitants du quartier prioritaire Boiffiers-Bellevue et du quartier de veille La fenêtre à Saintes.

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p>Le Protocole d'engagements renforcés et réciproques a pour ambition de décliner, à l'échelle locale, les différentes mesures prises par l'État dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des habitants des quartiers.</p> <p>Suite à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville menée en 2018, l'État et la Communauté d'Agglomération de Saintes ont décidé d'orienter leur action prioritairement vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles en Quartiers Prioritaires</li> <li>• Doubler le nombre de maisons et centres de santé en Quartiers Prioritaires d'ici 2022</li> <li>• Développer l'accès au permis de conduire (auto-écoles associatives, accompagnement des jeunes)</li> <li>• Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée en Quartiers Prioritaires</li> <li>• 100 % des classes de CP et CE1 en EP dédoublées d'ici 2019</li> <li>• Proposer des stages de qualité aux élèves de 3e des Quartiers Prioritaires</li> <li>• Former vers l'emploi les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée</li> <li>• Parrainer des jeunes, cordées de la réussite</li> <li>• Doubler le nombre d'apprentis issus de Quartiers Prioritaires</li> <li>• Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme</li> <li>• Créer des postes d'adultes-relais</li> <li>• Former aux valeurs de la République et à la laïcité</li> <li>• Développer le service civique</li> <li>• Jumeler les établissements culturels avec les Quartiers Prioritaires</li> <li>• Développer la pratique musicale</li> <li>• Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes</li> </ul> <p>De plus, l'enfance, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la parentalité constituent des priorités transversales.</p>
--	---

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
A préciser par action			

- poste de coordination (1 etp)

## Orientation stratégique 2 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 116 CONSTRUIRE UNE NOUVELLE PISCINE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Il s'agit de remplacer la piscine STARZSINSKY, construite en 1982, vieillissante, coûteuse en fonctionnement, énergivore, ne répondant pas aux normes en vigueur (sécurité, accessibilité handicapée) et aux évolutions des besoins des utilisateurs (club sportifs, scolaire pour collège et lycée).</p> <p>Ce nouvel équipement se situera sur la rive droite de Saintes et pourra accueillir des compétitions.</p>		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : CDA de Saintes          Adresse : 4 avenue Tombouctou          17100 SAINTES</p> <p>Elu : Francis GRELLIER          Personnes en charge du dossier :          - direction des Travaux : Edwige Cajus-Pauvert - 06 49 31 94 10 ; e.cajus-pauvert@agglo-saintes.fr          - direction Piscines : Yannis Pecout – 06 84 83 76 60</p>		
<b>Description sommaire du projet</b>	<p><b><u>Construction d'une nouvelle piscine</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Acquisition d'un foncier :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur la rive droite de Saintes, en privilégiant les accès et le potentiel</li> <li>- remise en état de ce celui-ci (dépollution, désamiantage/ démolition, fouilles archéologique)</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Réalisation d'études :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des besoins et programme de la demande</li> <li>- études de faisabilité</li> <li>- concours de maîtrise d'œuvre</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Réalisation de l'équipement :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 à 6 lignes avec gradin pour le public</li> <li>- Fosse à plongeon</li> <li>- Petit bassin</li> <li>- Bureaux, salle de réunion, stockage pour les associations, vestiaires...</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Localisation du projet</b>	<p>SAINTES</p>		
<b>Partenaire(s) de</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 2px;">Pilotage</td> <td style="width: 50%; padding: 2px;">CDA de SAINTES</td> </tr> </table>	Pilotage	CDA de SAINTES
Pilotage	CDA de SAINTES		

<b>l'opération</b>	<b>Partenaires identifiés</b>	Fédération Française de natation, clubs sportifs, établissements scolaires
	<b>Publics ciblés</b>	Associations, scolaires

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	Acquisition du foncier : 1 an Remise en état du foncier : 1 an Programmation : 1 à 1.5 an Réalisation de l'équipement : 2 à 3 ans
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Recherche du foncier en cours
--------------------------	-------------------------------

**FINANCEMENTS**

<b>Coût estimatif du projet</b>	Achat du foncier : 150 000 € HT Études : 150 000 € HT Dépollution – désamiantage – démolition : 1 500 000 € HT Réalisation de l'équipement : 7 000 000 € HT
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	Département, Etat, Fédération Française de natation
----------------------------------	---



## Orientation stratégique 1 : une agglomération proche et solidaire

### ACTION 117 CRÉER UN NOUVEAU DOJO QUARTIER PRIORITAIRE À SAINTES

#### DESCRIPTIF :

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	L'actuel dojo de la ville de Saintes doit faire face à des problématiques de structure vieillissante (isolation, consommation, localisation), et se révèle de moins en moins adapté aux pratiques sportives hébergées et à l'accueil du public. Dans ce cadre-là, la ville de Saintes ambitionne de créer un nouveau dojo capable de contenir l'ensemble des activités de l'univers « sports de combat » de la ville et de permettre de regrouper ces activités sur un même site.
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : Ville de Saintes Adresse : Square André Maudet, 17100 Saintes  Personne en charge du dossier : Franck Pollet Coordonnées : <a href="mailto:f.pollet@ville-saintes.fr">f.pollet@ville-saintes.fr</a> - 05 46 98 24 89
-------------------------	--

<b>Description de l'action</b>	Le projet de Dojo a pour but de rassembler différents sports de combat sur un même site tel que la boxe, le judo, l'escrime, l'aïkido ou bien encore le karaté. Actuellement ces sports sont situés dans différents sites dont la plupart ne sont pas adaptés.  Le projet de Dojo doit s'intégrer sur un terrain de 2500m <sup>2</sup> (respectivement 1500m <sup>2</sup> de bâtiment, et 1000m <sup>2</sup> de parking, situé à moins d'un kilomètre de deux établissements scolaires (collège et lycée).
--------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	
	<b>Partenaires identifiés</b>	

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Programme : 2021 Avant projet : 2022 Etudes/Travaux : 2023-2024
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Définition du cahier des charges pour lancement consultation programmiste
--------------------------	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>A titre d'exemple :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>
---	--

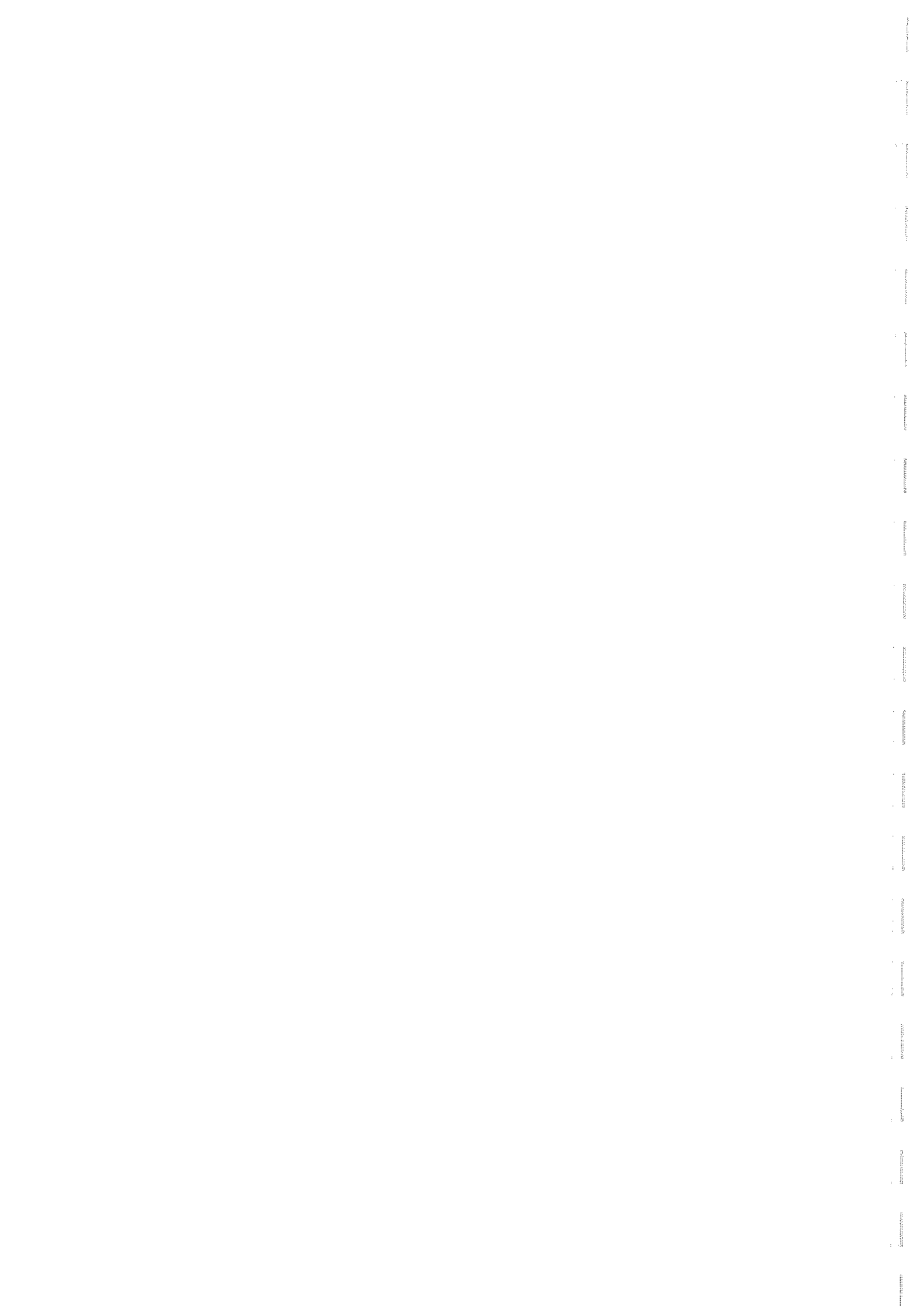
<b>Public cible</b>	Adhérents des clubs sportifs de combat ; Élevés dans le cadre de la pratique scolaire d'activité sportive
---------------------	---

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b><u>Objectif général :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser les infrastructures sportives liées aux sports de combat</li> </ul> <p><b><u>Objectifs spécifiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir des compétitions départementales ; régionale ; nationale</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en

#### FINANCEMENTS

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
-Construction du bâtiment -Traitement des extérieurs	2 600 000 € 120 000 €	A définir	
<b>Total HT</b>	<b>2 720 000 €</b>		





**Orientation stratégique 3 :**  
**une agglomération**  
**durable**



# Orientation stratégique : une agglomération durable

## ACTION 118 SCHÉMA TERRITORIAL DE RESTAURATION SCOLAIRE : CONSTRUIRE UN PÔLE DE RESTAURATION SUR LE BASSIN EST

### DESCRIPTIF

**Diagnostic et enjeux de l'action**  
(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)

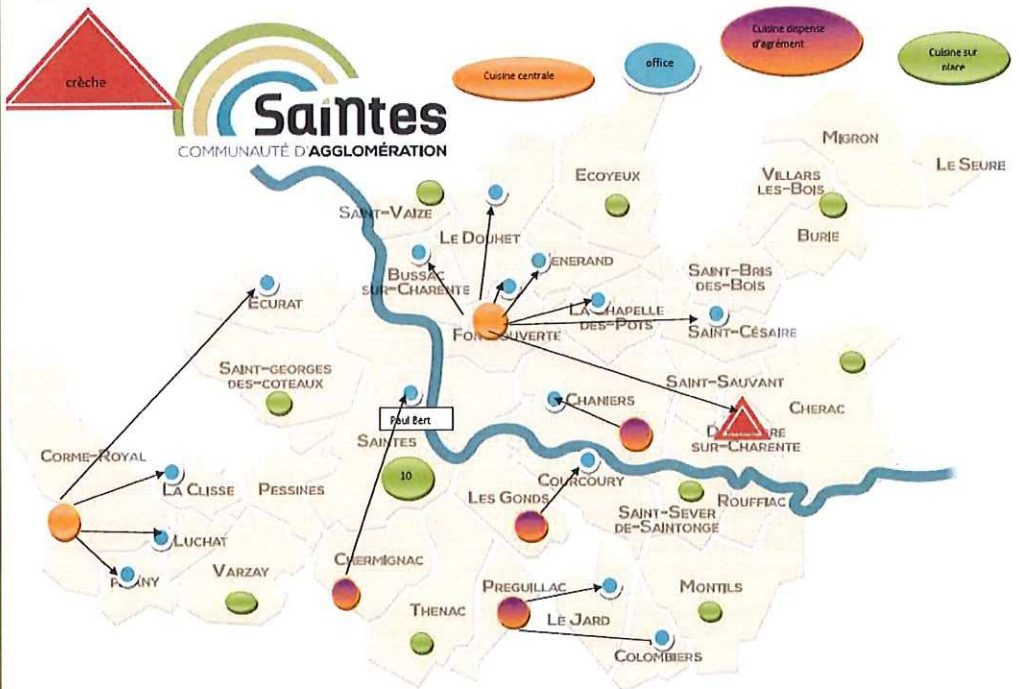
#### A l'échelle de l'agglomération de Saintes

En 2013 la CDA de Saintes prenait la compétence éducation enfance jeunesse à l'échelle des 36 communes. Ce volet intégrant la restauration scolaire au sein de tous les établissements scolaires et des accueils de loisirs de la CDA, la mise en œuvre d'un service de restauration à l'échelle de la CDA, fait partie des orientations politiques fortes qui ont permis d'une part d'inscrire ce service dans le cadre du PNNS et développer des marchés alloués permettant de travailler au plus près de producteurs locaux, et de développer le partenariat avec la filière Bio sur notre territoire.

En 2019 la CDA s'est engagée dans la mise en place d'un PAT, la restauration scolaire et le travail mené permet ainsi d'un élément fort de ce projet territorial.

La loi Egalim de 2018 nous engage dans une révision des pôles de production pour d'une part limiter le nombre de sites de production afin de faciliter les partenariats avec les producteurs locaux, de mieux allouer en direction des acteurs territoriaux, de lutter contre le gaspillage alimentaire en centralisant une production en lien avec les effectifs journaliers (à titre indicatif nous avons actuellement une moyenne de 4000 rations par jour).

#### Organisation actuelle



Organisation de la restauration scolaire rentrée 2020



	<p>Depuis 2016 un travail de déploiement de pôles de production et passage en office c'est opéré sur nos différents sites. Ce déploiement a permis de passer de 35 sites de production à 24 pour la rentrée de septembre 2021, construisant dans le même temps un partenariat local qui permet d'atteindre 40% de produits issus des circuits courts et du bio dans l'assiette des enfants. pour pouvoir franchir la marche supplémentaires nous devons poursuivre le travail engagé et cela passe par des constructions de pôles de restauration ou d'office à même de permettre le fonctionnement attendus en liaison chaude à l'échelle de la CDA au sein de la totalité des établissements scolaires.</p> <p>Ce schéma de la restauration prévoit la construction d'un pôle sur le bassin Est de son territoire.</p>
--	--

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>CDA 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier Elus référents : Eric Pannaud et Frédéric Rouan Service : Monique LESTABLE Coordonnées (tél – mail, ...)</p>
-------------------------	---

<b>Description de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un pôle de restauration sur le bassin Est de la CDA.</li> <li>• Cuisine centrale pouvant produire 600 repas en liaison chaude.</li> </ul> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pouvoir déployer encore plus fortement le partenariat avec les producteurs locaux en limitant les points d'approvisionnements</li> <li>• Garder une qualité alimentaire essentielle pour les enfants accueillis au sein des restaurant scolaire, à noter que ce service voit 90% des effectifs scolaires y participer, la qualité et les coûts sont un gage du plébiscite fait par les familles à cette offre de service.</li> <li>• Faire de la restauration scolaire un acteur économique du territoire, favoriser l'éducation au goût et à un équilibre alimentaire gage de bonne santé pour les enfants.</li> <li>• Lutter contre le gaspillage alimentaire par une rationalisation des productions au plus près des besoins quotidien de chaque établissement scolaire.</li> </ul>
--------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Bassin EST de la Cda de Saintes
-------------------------------	---------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA
	<b>Partenaires identifiés</b>	Etat, Région, Conseil départemental, CDA

**CALENDRIER**

<b>Calendrier de réalisation</b>	2022 : Études de programmation puis études de maîtrise d'oeuvre 2023-2024 : Consultation des entreprises, demande des autorisations d'urbanisme, réalisation des travaux
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	
<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Études préalables / Choix du maître d'œuvre</li> <li>• Autorisations réglementaires notamment en titre de l'urbanisme</li> <li>• Lancement de l'appel d'offres (devis, marchés, ...)</li> <li>• Début des travaux</li> </ul>

### INDICATEURS ET ÉVALUATIONS

<b>Public cible</b>	Enfants, producteurs ou distributeur
---------------------	--------------------------------------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les circuits court</li> <li>• Développer la consommation bio</li> <li>• Être plus efficient</li> <li>• Réfléchir aux déplacements et à la logistique</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> <li>•</li> <li>•</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Nombre de repas			
Quantité d'aliments bio			
Quantité d'aliments en circuit court			

### FINANCEMENTS

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
------------------------------	------------	------------	------------

A définir			
<b>Total HT</b>			





	temps un partenariat local qui permet d'atteindre 40% de produits issus des circuits courts, labélisés et bio dans l'assiette des enfants. Pour pouvoir franchir la marche supplémentaire nous devons poursuivre le travail engagé et cela passe par des constructions de pôles de restauration ou d'office à même de permettre le fonctionnement attendus en liaison chaude à l'échelle de la CDA au sein de la totalité des établissements scolaires.
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom M ROUAN Adresse Mairie de Saint Georges des Coteaux Personne en charge du dossier Mme LESPINASSE Coordonnées (tél – mail, ...)
-------------------------	---

<b>Description sommaire du projet</b>	Afin de faciliter l'accès à la restauration scolaire des enfants de maternelles qui actuellement doivent se déplacer sur l'école élémentaire pour pouvoir avoir accès à ce service, la commune construit un office et une salle de restauration à destination des enfants de l'école maternelle. Cette construction sera en capacité de pouvoir accueillir plus de 70 rationnaires par jour. Le site bénéficiera de la livraison en liaison chaude comme pour tous les points « office » qui sont déployés sur les établissements scolaire
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Saint Georges des Coteaux La construction s'adosse à l'école maternelle
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Saint Georges des Coteaux
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes, Conseil Départemental Etat
	<b>Publics ciblés</b>	Enfants de maternelle scolarisés au sein de l'école maternelle de Saint Georges des Coteaux

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	
--------------------------	--

### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	
----------------------------------	--







	temps un partenariat local qui permet d'atteindre 40% de produits issus des circuits courts, labélisés et bio dans l'assiette des enfants. Pour pouvoir franchir la marche supplémentaire nous devons poursuivre le travail engagé et cela passe par des constructions de pôles de restauration ou d'office à même de permettre le fonctionnement attendus en liaison chaude à l'échelle de la CDA au sein de la totalité des établissements scolaires.
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : Mme MERCIER Adresse : Mairie de THENAC  Personne en charge du dossier Mme MERCIER, Maire de Thénac Coordonnées (tél – mail, ...)
-------------------------	--

<b>Description sommaire du projet</b>	Le restaurant scolaire étant ancien et nécessitant de nombreux travaux, ma commune dans la réorganisation des services à la population et plus particulièrement en direction des enfants scolarisés au sein de l'école de Thénac, engage la construction d'une salle des restaurations et d'un office en capacité d'accueillir les 150 rationnaires potentiels sur ce site.
---------------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Commune de Thénac La construction s'inscrit au sein d'un pôle dédié à l'enfance comprenant déjà l'école primaire, l'accueil de loisirs.
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune de Thénac
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA de Saintes, Conseil Départemental Etat
	<b>Publics ciblés</b>	Enfants scolarisés au sein de l'école primaire de Thénac

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	
--------------------------	--

## FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	
----------------------------------	--

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 121

#### RÉNOVER ÉNERGÉTIQUEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

#### DESCRIPTIF

<p style="text-align: center;"><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b></p> <p style="font-size: small; text-align: center;">(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>La Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) fixe des objectifs ambitieux de réduction des consommations énergétiques (-50% en 2050 par rapport à 1990) et des gaz à effet de serre (-75% en 2050 par rapport à 1990).</p> <p>Le secteur du bâtiment (tertiaire + résidentiel) constitue un axe central d'amélioration puisqu'il représente 45% des consommations d'énergie finale et 22% des émissions de GES (source : Chiffres Clés Climat-Air-Energie – ADEME 2018). Le secteur tertiaire représente quant à lui près d'un tiers des consommations du patrimoine bâti, dont 27% proviennent du secteur public. La réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES des collectivités constitue donc un levier majeur pour atteindre les objectifs nationaux.</p> <p>Plus particulièrement, le décret tertiaire, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> Octobre 2019, fixe une obligation de réduction des consommations d'énergie finale dans les bâtiments tertiaires de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050. Pour se mettre en conformité, les communes vont donc devoir lancer des travaux de rénovation énergétique relativement lourds et nécessitant des investissements conséquents.</p> <p>De plus, la LTECV fixe également comme objectif d'atteindre une part de 32% d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie finale. C'est pourquoi les projets d'amélioration énergétique sur le territoire de l'agglomération de Saintes visent aussi bien à réduire les consommations d'énergie qu'à développer le recours aux énergies renouvelables (« EnR ») dans les bâtiments publics (solaire photovoltaïque et thermique, géothermie, biomasse).</p>									
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Communes du territoire          Adresse : 4 avenue de Tombouctou – 17100 Saintes (CDA de Saintes)</p> <p>Personne en charge du dossier :          Coordination du programme          Elu : Fabrice Barusseau          Technicien : Edouard Pardoux          Coordonnées (tél – mail, ...) : 06.49.31.94.95 – e.pardoux@agglo-saintes.fr</p>									
<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p>Le tableau suivant liste les projets à réaliser entre 2023 et 2026 sur les bâtiments communaux et intercommunaux (rénovation énergétique + installation d'énergies renouvelables).</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr style="background-color: #333; color: white;"> <th style="width: 33%;">Commune</th> <th style="width: 33%;">Bâtiment</th> <th style="width: 33%;">Projet</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SAINTES</td> <td>Écoles</td> <td>Programme de rénovation énergétique des écoles</td> </tr> <tr> <td>BUSSAC-SUR-CHARENTE</td> <td>Salle Municipale et ateliers communaux</td> <td>Salle municipale et ateliers : réfection toiture</td> </tr> </tbody> </table>	Commune	Bâtiment	Projet	SAINTES	Écoles	Programme de rénovation énergétique des écoles	BUSSAC-SUR-CHARENTE	Salle Municipale et ateliers communaux	Salle municipale et ateliers : réfection toiture
Commune	Bâtiment	Projet								
SAINTES	Écoles	Programme de rénovation énergétique des écoles								
BUSSAC-SUR-CHARENTE	Salle Municipale et ateliers communaux	Salle municipale et ateliers : réfection toiture								



	Salle des fêtes + école	+ isolation combles  Salle des Fêtes + écoles : rénovation globale + chauffage EnR
CHANIERS	Nouvelle école	Nouvelle école à construire avec chauffage EnR
LA CHAPELLE-DES- POTS	Mairie Salle des Fêtes	Mairie : changement des huisseries et du système de chauffage Salle des fêtes : huisseries, chauffage, isolation
CHERMIGNAC	Groupe scolaire Menudier	Réhabilitation globale
FONTCOUVERTE	Ecole maternelle + salle des fêtes	Rénovation globale + chauffage EnR
LES GONDS	Groupe scolaire + réfectoire + salle des fêtes + local APEJ	Rénovation globale + chauffage EnR
PISANY	2 bâtiments accolés (mairie + bibliothèque + La Poste)	Rénovation globale + chauffage EnR
PISANY	Nouvelle école + bâtiments communaux	Nouvelle école à construire avec chauffage EnR + réseau de chaleur
PREGUILLAC	Ecole + médiathèque + centre de loisirs	Rénovation globale + raccordement chaufferie bois
PREGUILLAC	Nouveau lotissement	Réseau de chaleur EnR
SAINT-CESAIRE	Village vacances	Installation solaire thermique
SAINT-GEORGES-DES- COTEAUX	Ecole élémentaire + restaurant scolaire + école de musique + garderie + mairie	Rénovation globale + chauffage EnR
SAINT-GEORGES-DES- COTEAUX	Ecole maternelle + médiathèque	Rénovation globale + chauffage EnR
SAINT-SAUVANT	Ancienne école Bernard Morand et 4 logements communaux attenants	Isolation, chauffage, panneaux photovoltaïques (périmètre ABF)
VARZAY	Groupe scolaire + réfectoire + salle polyvalente	Rénovation globale + chauffage EnR
VENERAND	Groupe scolaire + mairie + salle des fêtes	Rénovation globale + chauffage EnR
VENERAND	Nouveau lotissement	Réseau de chaleur EnR



<b>Localisation du projet</b>	Bâtiments communaux et intercommunaux de l'agglomération de Saintes (hors ville de Saintes)
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes Communes du territoire
	<b>Partenaires identifiés</b>	Communes du territoire, Service Energie du Département de la Charente-Maritime, CRER, Certinergy (partenaire valorisation CEE)
	<b>Publics ciblés</b>	Communes du territoire

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2020-2022 : réflexion et études préalables 2023-2026 : lancement des travaux
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Études préalables en cours à 50%
--------------------------	----------------------------------

### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	Pas d'estimation à ce stade
---------------------------------	-----------------------------

<b>Financements mobilisables</b>	DETR / DSIL / Département de la Charente-Maritime / FEDER / Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
----------------------------------	---

## Orientation stratégique 1 : Une agglomération durable

### ACTION 122

#### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION AGRICOLE

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>La CDA de Saintes produit sur son territoire 37 % de chaleur renouvelable (diagnostic 2016). Néanmoins cette chaleur est produite à plus de 80 % par le bois-énergie via les poêles à bois individuels. Aucune installation de méthanisation n'est actuellement en service sur la CDA. L'objectif national via la loi Climat est d'atteindre 10 % de biogaz dans le réseau de gaz national.</p> <p>Dans le cadre du programme TEPOS une des actions inscrite est notamment le développement de la méthanisation agricole afin de réinjecter le biométhane dans le réseau de gaz. Une ou plusieurs unités de méthanisation sur le territoire permettrait d'augmenter le biogaz sur le réseau de gaz Grdf. En parallèle une station de bioGNV pourrait être installée afin de pouvoir utiliser le surplus de gaz produite l'été et ainsi éviter la saturation du réseau sur cette période 'creuse' où le gaz est moins utilisée dans les habitations.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu : M. BARUSSEAU Technicien : Sarah Clamens Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 33 83 23 31 s.clamens@agglo-saintes.fr</p>
<p><b>Description sommaire du projet</b></p>	<p>La CDA de Saintes souhaite développer la méthanisation agricole. Néanmoins elle ne pourra pas porter un projet toute seule, il faut que le projet soit porté par un ou plusieurs agriculteurs du territoire. La CDA peut donc lancer une dynamique sur le sujet et accompagner les porteurs de projet pour faciliter la mise en œuvre mais aussi l'acceptation des citoyens.</p> <p>Actuellement, malgré une réunion d'information en 2019 à Chaniers avec l'ADEME et la Chambre d'agriculture, aucun exploitant n'a souhaité monter un projet pour l'instant.</p> <p>Afin de lancer une dynamique de territoire, la CDA a conventionné avec la Chambre d'agriculture pour organiser une visite de 2 sites d'unités de méthanisation en Charente-Maritime (en injection et en cogénération) à destination des agriculteurs et des élus. Malheureusement celle prévue en mai 2021 a été annulée car le nombre d'agriculteurs était trop faible (3 inscrits). Une prochaine visite sera organisée à l'hiver 21/22. Ces visites se font aussi en partenariat avec Grdf.</p> <p>Ensuite, si des agriculteurs souhaitent étudier l'intérêt d'une unité de méthanisation chez eux, une étude d'émergence pourra leur être proposée et sera alors réalisée par la Chambre d'agriculture. Une partie de cette étude d'émergence sera financée</p>



	<p>à hauteur de 1000€ par la CDA. Le reste à charge devra être financé par le(s) agriculteur(s) (1000 à 2000€). Cette étude permet de caractériser les 6 « piliers » d'un projet de méthanisation, elle est pertinente pour bien amorcer un projet cohérent et gagner du temps.</p> <p>Si un projet se concrétise, la CDA de Saintes pourra aider les agriculteurs sur le développement et la recherche de financements pour leur projet. Elle pourra aussi les accompagner sur la communication du projet auprès des riverains voisins afin d'éviter un rejet du projet par les habitants.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Exploitations agricoles de la CDA de Saintes
-------------------------------	--

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Agriculteurs
	<b>Partenaires identifiés</b>	Chambre d'agriculture, Grdf, ADEME, CDA de Saintes
	<b>Publics ciblés</b>	Agriculteurs

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2021 : visite de 2 unités de méthanisation à destination des agriculteurs et des élus</p> <p>2022 : études d'émergence d'une possible unité de méthanisation</p> <p>2022 : étude de faisabilité</p> <p>2023 : dépôt du permis de construire et étude raccordement au réseau de gaz</p> <p>2024 : conception et financement (élaboration du cahier des charges)</p> <p>2025: construction, mise en service et exploitation</p>
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	<p>Mai 2021 : visite de site programmée mais annulée</p> <p>Oct 2021 : reprogrammation de cette visite auprès des agriculteurs</p>
--------------------------	--

#### FINANCEMENTS

<b>Coût estimatif du projet</b>	A définir en fonction du dimensionnement du projet : entre 30 000 et 50 000 €/Nm <sup>3</sup> /h (exploitation entre 50 à 150 Nm <sup>3</sup> /h)
---------------------------------	---

<b>Financements mobilisables</b>	<p>ADEME : financement de 70 % d'une étude de faisabilité</p> <p>ADEME/Région : aides à l'investissement</p>
----------------------------------	--



## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 123

#### AMÉNAGER DES PARCS PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

#### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i></p>	<p>Dans le cadre du diagnostic énergétique réalisé en 2016, la CDA de Saintes s'est rendue compte qu'elle ne produisait sur son territoire que 1,4 % d'énergie renouvelable électrique renouvelable. L'objectif national via la loi Climat est d'atteindre 40 % en 2030. Afin d'atteindre cet objectif, un certain nombre d'actions ont été définies dans le programme TEPOS de la CDA de Saintes 2018-2020.</p> <p>Une des actions inscrite est notamment le développement de parcs photovoltaïques au sol gérés en partie par la CDA de Saintes afin d'en avoir la maîtrise totale et permettre une relocalisation des flux financiers provenant de la revente de l'électricité.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : CDA de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personnes en charge du dossier : Elu : M. BARUSSEAU Technicien : Sarah Clamens Coordonnées (tél – mail, ...) : 06 33 83 23 31 s.clamens@agglo-saintes.fr</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La CDA de Saintes ne possède pas sur son territoire de grands terrains non agricoles qui pourraient accueillir un parc photovoltaïque au sol. L'agglomération souhaite néanmoins produire une énergie renouvelable locale en valorisant un site désaffecté.</p> <p>Elle souhaite également relocaliser les flux financiers générés par la production d'énergie par son territoire.</p> <p>De ce fait elle s'est tournée vers la société ENERCOOP qui produit et fournit de l'énergie renouvelable et locale en développant des projets EnR.</p> <p>Les objectifs des projets d'Enercoop sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Impliquer les citoyens et les collectivités, œuvrant ainsi à la réappropriation des enjeux de l'énergie à l'échelle du territoire,</li> <li>• Acheter l'électricité photovoltaïque produite en contrat direct, sur le long terme, pour renforcer le circuit-court de l'énergie et garantir aux clients Enercoop une électricité verte et locale.</li> </ul> <p>Pour les projets photovoltaïques, l'accent est mis sur des parcs au sol de puissance de 250 kWc maximum. Ils se réalisent donc sur des terrains inférieurs à 1 ha afin de limiter les coûts et les délais induits par les démarches administratives. Néanmoins pour que le projet porté par la CDA de Saintes soit rentable il faut au minimum réaliser une grappe de 5 parcs.</p> <p>Pour mettre en œuvre cette grappe photovoltaïque, la CDA de Saintes doit créer une société de projet avec d'autres partenaires financiers comme Enercoop, des</p>

	<p>communes, la Région... Cette société investira à hauteur de 20 % dans le projet et contractera un emprunt à hauteur de 80 % du montant du projet. Du financement citoyen pourra être mis en place grâce au partenariat avec Energie Partagé. La société gèrera les parcs sur toute la durée de leur vie.</p> <p>Le projet s'autofinancera grâce à la revente d'électricité produite à Enercoop avec un prix de rachat bloqué sur 30 ans.</p>
--	---

<b>Localisation du projet</b>	Terrains sur les communes de la CDA
-------------------------------	-------------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	ENERCOOP Nouvelle-Aquitaine, Energie Partagée, Région, CIRENA

### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2021 : signature de la convention avec ENERCOOP et détermination des sites</p> <p>2022 : création de la société de projet et montage financier</p> <p>2023 : installation d'au moins 2 parcs</p> <p>2024 : installation de 3 parcs</p>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	Mai 21 : Convention de partenariat avec Enercoop en cours de signature. Certains terrains ont été repérés, reste à réaliser les visites sur site afin d'affiner les emprises.
--------------------------	---

<b>Étapes de la mise en œuvre de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage de terrains préférentiellement publics de moins de 1ha</li> <li>• Visite sur site pour valider le terrains</li> <li>• Développement du projet jusqu'à la création de la société de projet</li> <li>• Instruction de la déclaration de projet</li> <li>• Demande de raccordement Enedis</li> <li>• Réalisation des travaux</li> <li>• Mise en service du parc</li> </ul>
---	---

### CALENDRIER

<b>Public cible</b>	Commune
---------------------	---------

<b>Objectifs et résultats attendus</b>	<p><b>Objectif général :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Produire de l'électricité renouvelable et locale</li> </ul> <p><b>Objectifs spécifiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer au minimum 5 parcs PV sur le territoire</li> <li>• Faire participer les citoyens au financement</li> <li>• Être support d'une activité économique locale (études préalables, construction, exploitation)</li> </ul>
--	--

Indicateurs de suivi	Valeurs initiales	Valeurs cibles	Cibles à atteindre en
Production d'électricité produite	0	1,6 GWh	2024
Nombre de parcs créés	0	5	2024

### FINANCEMENTS

Principaux postes de dépense	Montant HT	Financeurs	Montant HT
Investissement de la CDA dans la société de projet	230 000 € maximum si la CDA est seule à investir	ENERCOOP Nouvelle-Aquitaine, Energie Partagée, Région, CDA...	A hauteur défini dans la société de projet
<b>Total HT</b>	<b>230 000 €</b>		



## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 124

#### INSTALLER DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE MUNICIPALE ET LES ATELIERS DE LA COMMUNE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

**DESCRIPTIF : INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DE LA SALLE MUNICIPALE ET DES ATELIERS COMMUNAUX**

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	L'étude du potentiel photovoltaïque de la salle municipale et des ateliers municipaux a été réalisée par le CRER (centre régional des énergies renouvelables) en 2020. La commune a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt initié par le CRER et Démosol pour la réalisation d'un projet photovoltaïque citoyen. Le projet proposé par la commune a été retenu.
--	--

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : Mairie Adresse : 139 route du val de Charente 17100 BUSSAC SUR CHARENTE  Personne en charge du dossier : Marchais Jean-Luc (Maire) Coordonnées : <a href="mailto:jlmarchais@bussac-sur-charente.fr">jlmarchais@bussac-sur-charente.fr</a> 06 89 88 54 24
-------------------------	---

<b>Description sommaire du projet</b>	La commune a décidé d'exploiter le potentiel photovoltaïque des toitures de ses bâtiments communaux (salle municipale et ateliers). Pour cela elle a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt initié par le CRER et Démosol et a été sélectionnée pour poursuivre le projet. Ce projet photovoltaïque citoyen consiste en la mise à disposition des toitures des bâtiments communaux pour la production d'énergie renouvelable. Il s'inscrit parfaitement dans les objectifs d'implication de la population dans les enjeux de la transition énergétique portés par l'équipe municipale.
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Salle municipale de Bussac sur Charente Place d'Oron la ville 17100 Bussac sur Charente
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Commune
	<b>Partenaires identifiés</b>	CDA CRER
	<b>Publics ciblés</b>	Population

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	Faisabilité : 2021-2022 Travaux : 2023
----------------------------------	---

<b>État</b>	Devis d'étude de structure et de travaux de dépose des toitures reçus.
-------------	--

<b>d'avancement</b>	
<b>FINANCEMENTS</b>	
<b>Coût estimatif du projet</b>	A déterminer
<b>Financements mobilisables</b>	Autofinancement Participation citoyenne CRTE

## Orientation stratégique 3 : Une agglomération durable

### ACTION 125

#### CRÉER UNE NOUVELLE DÉCHÈTERIE SUD - RESSOURCERIE

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	Suite à la fermeture de la déchèterie Artisanale qui desservait le sud du territoire de la CDA de Saintes en 2019 et vu la fréquentation actuelle des déchèteries de la CDA de Saintes, un nouveau site est nécessaire pour répondre aux besoins des usagers. De plus, la CDA de Saintes souhaite créer un lieux dédié au réemploi des objets et des matériaux afin de réduire les quantités de déchets voués à la destruction.
--	--

<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom : CDA de Saintes Adresse 4 avenue de Tombouctou 17100 SAINTES  Personnes en charge du dossier : Elu : Jérôme GARDELLE Service : Thomas PETIT Coordonnées : 05 46 98 23 62 - t.petit@agglo-saintes.fr
-------------------------	---

<b>Description sommaire du projet</b>	Ce projet a pour objet la création d'un site « vitrine » de la valorisation des déchets qui comprendra : - une déchèterie adaptée à l'évolution des fréquentations et des besoins des usagers : circulation facilitée, dépôt au sol de certains déchets... - un espace de réemploi : la définition de cet espace n'est pas totalement arrêtée à ce jour. Il permettra d'une part aux usagers de déposer facilement tout objet ou matériaux pouvant être réutilisé et offrira d'autre part à divers acteurs du réemploi la possibilité de s'approvisionner en objets et matériaux de récupération. Une partie des éléments déposés pourra également être reprise directement par les usagers.
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Secteur sud de Saintes sur les communes de Saintes, Chermignac ou Les Gonds
-------------------------------	---

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	
	<b>Publics ciblés</b>	Habitants

#### CALENDRIER



<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 : Acquisition foncier 2022 : Lancement des études 2023 : Construction
<b>État d'avancement</b>	Un lieu potentiel a été identifié, les négociations foncières sont en cours
<b>FINANCEMENTS</b>	
<b>Coût estimatif du projet</b>	Foncier : 30 000 € Études et constructions : 1 500 000 €
<b>Financements mobilisables</b>	ADEME pour la partie ressourcerie

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 126 TRIER À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>La CDA de Saintes propose un service optionnel de collecte des biodéchets sur certains secteurs de la Ville de Saintes. De nombreux usagers ont également été équipés de composteurs individuels au fil des ans.</p> <p>Cependant, ce dispositif n'est pas suffisant pour répondre aux obligations réglementaires qui entreront en vigueur en 2024. De ce fait, la CDA de Saintes doit travailler sur un nouveau dispositif.</p>
--	---

<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : CDA de Saintes          Adresse 4 avenue de Tombouctou          17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier/          Elu : Jérôme GARDELLE          Service : Thomas PETIT          Coordonnées : 05 46 98 23 62 - t.petit@agglo-saintes.fr</p>
-------------------------	--

<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Mettre en place un dispositif permettant le tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des usagers du territoire de la CDA de Saintes.</p> <p>Ce dispositif intégrera différentes modalités techniques en fonction, notamment, des secteurs concernés : compostage individuel, compostage collectif, apport volontaire, collecte en porte-à-porte.</p>
---------------------------------------	---

<b>Localisation du projet</b>	Territoire de la CDA de Saintes
-------------------------------	---------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	
	<b>Publics ciblés</b>	Habitants, entreprises

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 : Diagnostic 2022 : Études techniques 2023 : Décision finale et mise en place du dispositif
<b>État d'avancement</b>	
<b>FINANCEMENTS</b>	
<b>Coût estimatif du projet</b>	Le coût n'est pas évalué à ce jour en raison des grandes différences de coût des différentes modalités pouvant être mises en œuvre.
<b>Financements mobilisables</b>	ADEME dans le cadre des appels à projet Tribio



## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 127

#### MODERNISER LA COLLECTE DANS LE CENTRE-VILLE RIVE GAUCHE DE SAINTES

#### DESCRIPTIF

<b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> <i>(en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</i>	<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la quasi totalité des usagers de la Régie des déchets de la CDA de Saintes est facturée selon le principe de la redevance incitative. Seuls les usagers du centre-ville rive gauche de Saintes (environ 2700 foyers et professionnels) sont toujours collectés de façon « traditionnelle », sans conteneurs, et facturés forfaitairement.</p> <p>Cette situation entraîne une différence de traitement des usagers du territoire, en termes de service rendu comme de facturation.</p>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	<p>Nom : CDA de Saintes          Adresse 4 avenue de Tombouctou          17100 SAINTES</p> <p>Personne en charge du dossier/          Elu : Jérôme GARDELLE          Service : Thomas PETIT          Coordonnées : 05 46 98 23 62 - t.petit@agglo-saintes.fr</p>	
<b>Description sommaire du projet</b>	<p>L'objectif de ce projet est d'apporter un service adaptés aux attentes des usagers, favorisant le tri des déchets et uniformiser le service rendu sur le territoire de la CDA de Saintes.</p> <p>Le projet a également pour but de diminuer l'impact environnementale des collectes en réduisant les fréquences de passage et en optimisant la collecte par un système d'apport volontaire.</p>	
<b>Localisation du projet</b>	<p>Centre-ville rive gauche de Saintes</p>	
<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	CDA de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Ville de Saintes
	<b>Publics ciblés</b>	Habitants

#### CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	
----------------------------------	--

<b>État d'avancement</b>	Le projet n'est pas encore engagé à ce jour, un travail de diagnostic du système déjà existant sur le centre-ville rive droite a été initié au printemps 2021.
--------------------------	--

<b>FINANCEMENTS</b>
---------------------

<b>Coût estimatif du projet</b>	
---------------------------------	--

<b>Financements mobilisables</b>	
----------------------------------	--

## Orientation stratégique 3 : une agglomération durable

### ACTION 128

#### ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA MOBILITÉ

##### DESCRIPTIF

<p><b>Diagnostic et enjeux de l'action</b> (en lien avec le projet de territoire et le schéma AFOM)</p>	<p>L'agglomération de Saintes a élaboré en 2018 son Plan Global de Déplacement afin de définir la politique de mobilité sur son territoire. L'action 1.6 du PGD vise à développer l'installation de bornes de recharge électrique afin d'inciter à l'usage de véhicules particuliers propres. En effet, un niveau d'offre faible en recharge électrique, comme c'est le cas en Charente-Maritime et sur la Communauté d'Agglomération, est une des limites principales pour l'utilisation d'automobile électrique. Or, une voiture électrique permet à l'usager de préserver une mobilité sur les secteurs où le vélo ou les transports en commun sont moins attractifs, tout en utilisant une énergie propre. La voiture électrique constitue donc un maillon indispensable de la chaîne de déplacements écomobiles, notamment sur les secteurs ruraux.</p> <p>Par ailleurs, cela s'inscrit totalement dans le cadre de la loi sur la transition énergétique qui vise à réduire la consommation d'énergie, l'émission de gaz à effet de serre, et augmenter la part des énergies renouvelables à l'horizon 2050.</p> <p>Parallèlement, dans le cadre de son programme TEPOS et de son futur PCAET, l'agglomération envisage le développement de différents types de production d'énergie renouvelable et notamment dans le but d'alimenter sa flotte de bus et ses bennes à ordures ménagères.</p> <p>La Communauté d'agglomération de Saintes est propriétaire d'une partie des véhicules qui permettent l'exécution des services de transport de son territoire. Ce parc est constitué de 21 bus pour une moyenne d'âge de 7,21 ans.</p> <p>A ce jour, 48% du parc est en Euro 6, 29% en Euro 5, 14% en Euro 4 et 9% en Euro 3. Tous les nouveaux véhicules achetés sont en Euro 6. Avec l'achat d'un véhicule en 2021, qui arrivera en 2022, 52% du parc sera en Euro 6.</p> <p>La Communauté d'agglomération examine cependant toutes les opportunités qui permettrait de décarboner sa mobilité. Deux technologies semblent plus particulièrement adaptées au territoire : le bioGNV issu de la méthanisation et l'hydrogène.</p>
<p><b>Maître d'ouvrage</b></p>	<p>Nom : Communauté d'agglomération de Saintes Adresse : 4 avenue de Tombouctou 17100 Saintes</p> <p>Personne en charge du dossier : Elu : M. DELHOUME Technicien : Sandrine Di Dio Coordonnées (tél – mail, ...) : <a href="mailto:s.didio@agglo-saintes.fr">s.didio@agglo-saintes.fr</a> - 0546982355</p>



<b>Description sommaire du projet</b>	<p>Le déploiement des bornes de recharge électrique sur le territoire de l'agglomération a été délégué au SDEER par la majorité des communes du territoire. Le SDEER doit mettre en œuvre le schéma départemental des bornes de recharge élaboré en 2016 en déployant sur le territoire de l'agglomération 6 bornes sur les communes de Corme Royal, Pisany, Chaniers, Burie, Ecoyeux et Saint Césaire . Ces bornes permettront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'assurer la continuité de parcours au sein du Département</li> <li>• de faciliter les déplacements locaux, en ciblant particulièrement les déplacements pendulaires,</li> <li>• de favoriser l'accès aux sites et activités touristiques.</li> </ul> <p>Parallèlement la CDA souhaite équiper l'ensemble de ses communes volontaires de bornes de recharges produites pour une entreprise du territoire issue de son pôle innovation. Il s'agit de boîtiers ne nécessitant pas de génie civil et pouvant s'installer sur le compteur d'une mairie par exemple.</p> <p>Par ailleurs, afin de poursuivre la décarbonation de la mobilité sur son territoire la Communauté d'agglomération doit étudier le potentiel de son territoire qui lui permettrait de réaliser une station de production, soit de gaz naturel, soit d'hydrogène. Il s'agit d'étudier l'énergie la plus adaptée au réseau de transport en commun de l'agglomération de Saintes, ainsi que les besoins des autres acteurs de la logistique et du transport sur le territoire.</p> <p>Une fois le choix de l'énergie réalisée, la Communauté d'agglomération pourra peu à peu équiper sa flotte de bus des véhicules adéquats, à raison de 2 ou 3 véhicules par an, en fonction du programme d'investissement qui aura été acté.</p>
---------------------------------------	--

<b>Localisation du projet</b>	Communauté d'agglomération de Saintes
-------------------------------	---------------------------------------

<b>Partenaire(s) de l'opération</b>	<b>Pilotage</b>	Communauté d'agglomération de Saintes
	<b>Partenaires identifiés</b>	Communes, entreprises de transport et de logistique, département
	<b>Publics ciblés</b>	Transporteurs, logisticiens, transports publics, particuliers.

## CALENDRIER

<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>2021 :</p> <p>validation des sites d'implantation des bornes de recharges électriques du SDEER. Validation des sites d'implantation des bornes energyze. Réalisation d'une étude comparative des énergies adaptées au réseau de transport en commun de l'agglomération. Installation des bornes energyze.</p> <p>2022 :</p> <p>Etude d'opportunité de création d'une unité de production Hydrogène, bioGnV Implantation des bornes du SDEER</p> <p>2023-2025 :</p> <p>Choix de l'énergie et développement du projet</p> <p>A partir de 2025 : achat de véhicules à motorisation décarbonnée.</p>
----------------------------------	---

<b>État d'avancement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune d'implantation des bornes du schéma départemental choisies.</li> <li>• Sollicitation des communes volontaires pour l'implantation d'une borne energyze réalisée.</li> <li>• Etude comparative des énergies adaptées au réseau de transport en commun de l'agglomération.</li> </ul>
--------------------------	--

**FINANCEMENTS**

<b>Coût estimatif du projet</b>	<p>Bornes électriques du SDEER : financement SDEER                  Bornes électriques energyze : financées par les communes et un fond de concours de la CDA de 200€ par borne.                  Décarbonation de la flotte de bus : pas défini.</p>
---------------------------------	---

<b>Financements mobilisables</b>	Etat, Région, ADEME.
----------------------------------	----------------------





# MAQUETTES FINANCIERES

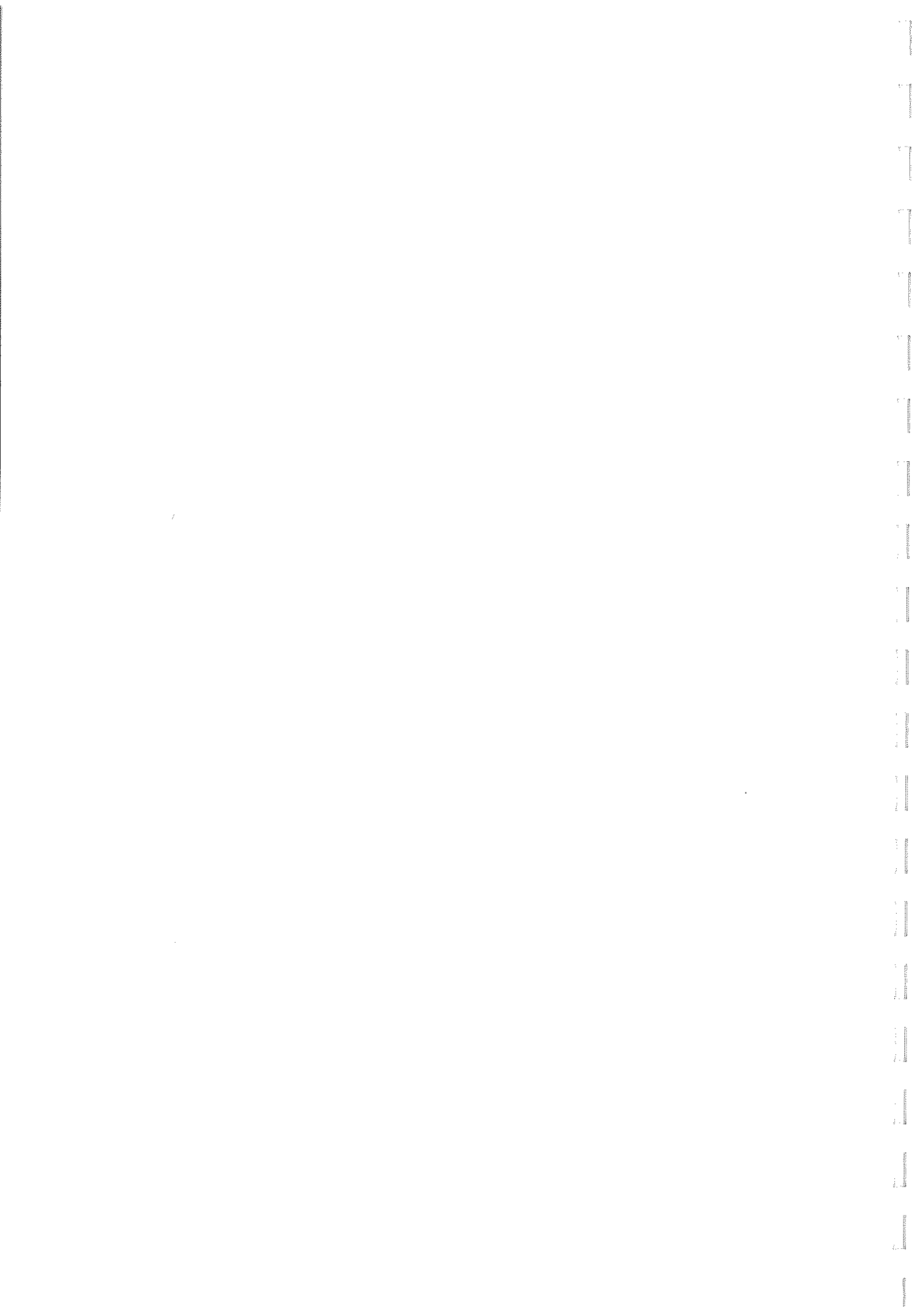


Tableau de financement prévisionnel des opérations inscrites au contrat de relance et de transition écologique 2021-2026

Communauté d'agglomération de SAINTES

Fiche-action / projet	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Orientation stratégique	Période de réalisation	Catégorie d'opération (inv / fct)	Coût global	Autofinancement		État		CD17		Conseil régional		Fonds européens		Établissements publics		Autres financeurs	
							Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
1	Association à créer	Créer une agence d'attractivité		2021-2022	Fonctionnement															
2	Office du tourisme	Elaborer un schéma de développement touristique		2022	Fonctionnement	30 000,00 €	15 000,00 €	7 500,00 €												
3	CD 17	Développer le tourisme fluvial. Améliorer l'infrastructure de la Flow Vélo :		2021-2026	Investissement	1 536 230,00 €									384 057,00 €					345652
4				2022-2026																
	CDA de Saintes	Quai Palissy/Place Goulbenezz		2021-2022	Investissement	330 000,00 €	66 000,00 €	132000												
	Ville de Saintes	Maison du vélo		2021-2023	Investissement															
5	CDA de Saintes	Mettre en tourisme les aqueducs		2022-2026	Fonctionnement	200 000,00 €	38 500,00 €	38 500,00 €												123 000,00 €
6	Mairie d'ouvrage privée	Requadrifier le site industriel Saimezon		2022-2023	Investissement															
7	CDA de Saintes	Etendre la ZAC Centre Atlantique : phase 2		2023-2026	Investissement	5 395 000,00 €	471 156,00 €	201 924,00 €												
8	MO publique / privée	Positionner des filières à potentiel de développement		2022-2026																
9	CDA de Saintes	Organiser un forum régional de l'Economie Sociale et Solidaire		2022	Fonctionnement	20 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €												
10	Erequisol	Mettre en place un marché régulier d'artisans et de producteurs locaux sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux		2021	Investissement	58 900,00 €	18 900,00 €													
11	Commune de Chantiers	Replacer le bureau de poste de Chantiers		2021-2022	Investissement	318 703,00 €	181 992,00 €	91 711,00 €												
12	Commune de Chantiers	Requalifier le centre bourg de Chantiers		2022-2023	Investissement	650 000,00 €														
13	Association CULTURE ART MUSIK	Organiser un marché de producteurs sur la commune de Rouffiac		2021	Fonctionnement	5 000,00 €														
				2021	Investissement	2 000,00 €														
14	Commune de Saint-Georges-des-Coteaux	Mettre en place un marché régulier d'artisans et de producteurs locaux sur la commune de Saint-Georges-des-Coteaux		2021	Fonctionnement	10 000,00 €														
15	Commune de Pisany	Rehabiliter un bâtiment en vue d'y transférer la mairie de Pisany		2022-2023	Investissement	650 000,00 €	280 000,00 €	195 000,00 €												
16	Commune de Saint-Sauvant	Rehabiliter la Maison « Flingou » en gîtes - commune de Saint-Sauvant		2021-2023	Investissement	513 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €								85 000,00 €				
17	Commune de Saint-Sauvant	Aménager et sécuriser le jardin de la Tour - commune de Saint-Sauvant		2022	Investissement	80 000,00 €	16 000,00 €	24 000,00 €												
18	CDA de Saintes	Développer le campus connecté		2021-2026	Fonctionnement	945 750,00 €	585 750,00 €	360 000,00 €												
19	CDA de Saintes	Aménager des locaux pour la Mission Locale de la Saintonge		2023	Investissement	1 500 000,00 €	300 000,00 €	600 000,00 €												
20	Commune de Fontcouverte	Créer un espace jeunesse sur la commune de Fontcouverte		2022	Investissement	46 881,00 €	14 065,00 €	18 752,00 €												
21	CDA de Saintes	Mettre en œuvre le Programme Local de l'Habitat 2016-2022		2017-2023																
22	MO publique / privée	Soutenir la production de logement social		2021-2023	Investissement	15 000 000,00 €														
23	MO publique / privée	Définir les besoins en logement des seniors		2023-2026	Investissement															
24	Commune de Bussac	Mettre en œuvre le dispositif OPAH-RU - Bussac-sur-Charente ou MO		2022-2026	Investissement															
25	Commune de Bussac	Mettre en œuvre le dispositif OPAH-RU - Bussac-sur-Charente		2022-2026	Investissement															
26	Ville de Saintes ou MO privée	Mettre en œuvre le dispositif OPA volet renouvellement urbain - Saintes		2022-2026	Investissement															
27	MO publique	Mettre en œuvre la convention « action cœur de ville » de Saintes (cf Fiche 27 - Plan d'actions)		2021-2026																
28	CDA de Saintes	Mettre en œuvre le contrat de ville 2021-2022		2015-2022																
29	CDA de Saintes et Communes	Etudier la mise en place d'Espaces France Services		2022																



Fiche-action / projet	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Orientation stratégique	Période de réalisation	Catégorie d'opération (inv / fct)	Coût global		Autofinancement		État		CD17		Conseil régional		Fonds européens		Établissements publics		Autres financeurs	
						Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
30	CDA de Saintes	Mettre en place des conseillers numériques Frances Services		2021	Fonctionnement	122 945,00 €				100 000,00 €										22 945,00 €	
31	Commune de la Chapelle-des-Pots	Aménager et équiper un point numérique - La Chapelle-des-Pots		2021	Investissement	50 000,00 €		50 000,00 €													
32	Groupement en cours	Participer à la mise en place d'un dispositif coordonné de médiation de proximité		2021	Fonctionnement	180 000,00 €															180 000,00 €
33	Ville de Saintes	Aménager une piste d'activités		2022	Investissement	625 000,00 €															
34	Commune de Fontcouverte	Aménager un parcours de randonnée sur la commune de Fontcouverte		2022	Investissement	25 000,00 €		7 500,00 €		10 000,00 €											
35	CDA de Saintes	Démaîtriser les équipements d'urbanisme		2021-2026	Investissement	53 138,00 €		26 569,00 €		26 569,00 €											
36	Commune de Chantiers	Construire un pôle éducatif sur Pisanay		2023-2024	Investissement	7 900 000,00 €		1 580 000,00 €		4 740 000,00 €											830 000,00 €
37	Commune de Pisanay	Construire un pôle éducatif sur Pisanay		2024	Investissement	5 169 335,00 €		1 033 867,00 €		3 085 468,00 €											
38	Commune de Saint-Georges-des-Coteaux	Réhabiliter le groupe scolaire et périscolaire de Saint-Georges-des-Coteaux		2022-2023	Investissement																
39	CDA de Saintes	Étendre le multi accueil La Passerelle		2022	Investissement																
40	CDA de Saintes	Mettre en œuvre le plan numérique dans les écoles de l'agglomération de Saintes		2021	Investissement	96 000,00 €		19 200,00 €		76 800,00 €											
41	CDA de Saintes	Élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal		2021-2025	Investissement	833 000,00 €		727 671,00 €		105 329,00 €											
42	CDA de Saintes	Élaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)		2021-2023	Investissement	75 000,00 €		55 000,00 €		17 500,00 €											
43	CDA de Saintes	Mettre en place un projet alimentaire territorial	Une agglomération durable	2022-2026	Investissement																
44	CDA de Saintes	Lutter contre le gaspillage alimentaire (PAT)		2021-2026	Fonctionnement	40 710,00 €		12 213,00 €		28 497,00 €											
45	CDA de Saintes	Réaliser un inventaire des zones humides		2022	Fonctionnement	350 000,00 €		70 000,00 €													
46	CDA de Saintes	Élaborer un schéma directeur de gestion des eaux pluviales		2022	Investissement	250 000,00 €		125 000,00 €													
47	Commune de Corme-Royal	Planter des haies sur la commune de Corme-Royal		2021	Investissement																
48	CDA de Saintes	Animer le guichet unique de l'amélioration de l'habitat		2022-2023	Fonctionnement	73 000,00 €		28 000,00 €						45 000,00 €							
49	CDA de Saintes	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Chermignac		2022	Investissement																
50	Commune de Chermignac	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Chermignac		2022	Investissement																
51	Commune de Corme-Royal	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Corme-Royal		2022	Investissement																
52	Commune de Fontcouverte	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Fontcouverte		2022	Investissement																
53	Commune de Courcouronnes	Rénover énergétiquement des bâtiments communaux - Courcouronnes		2021-2022	Investissement	1 006 012,00 €															
54	Ville de Saintes	Réaire les toitures de l'Abbaye aux Dames		2021-2022	Investissement	434 000,00 €															
55	Commune de Saint-Georges-des-Coteaux	Installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente de Saint-Georges-des-Coteaux																			
56	MO Privée	Accompagner les entreprises pour l'installation de panneaux photovoltaïques		2022	Investissement																
57	CDA de Saintes	Moderniser les déchèteries		2021	Investissement	350 000,00 €		175 000,00 €		175 000,00 €											
58	Commune de Saint-Georges-des-Coteaux	Créer un poulailler collectif en valorisant le patrimoine communal - commune de Saint-Georges-des-Coteaux		2021-2022	Investissement	120 000,00 €		25 000,00 €		30 000,00 €											
59	CDA de Saintes	Encourager la mobilité douce dans les écoles "bougeons plus à l'école"		2022	Fonctionnement	10 400,00 €															40 000,00 €
60	CDA de Saintes	Promouvoir les déplacements partagés grâce à des dispositifs de covoiturage		2022	Investissement	61 000,00 €															
61	CDA de Saintes	Élaborer et mettre en œuvre le schéma directeur cyclable		2020-2021	Investissement	75 800,00 €		37 800,00 €		37 800,00 €											
62	CDA de Saintes	Développer des services de location de vélo		2022-2023	Investissement	107 000,00 €		27 000,00 €		80 000,00 €											
63	Commune de Saint-Georges-des-Coteaux	Créer une piste cyclable et acheter des véhicules électriques (auto et vélo) - commune de Saint-Georges-des-Coteaux		2021-2022	Investissement	50 000,00 €															

Total	45 248 604,00 €	6 081 183,00 €	6 081 183,00 €	10 296 350,00 €	3 619 585,00 €	3 619 585,00 €	378 000,00 €	451 557,00 €	0,00 €	6 688 517,00 €
-------	-----------------	----------------	----------------	-----------------	----------------	----------------	--------------	--------------	--------	----------------









1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100

